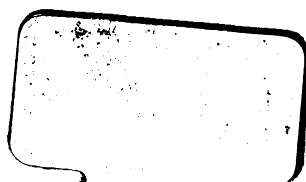


ANNALES

SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET INDUSTRIELLES

DE L'AUVERGNE.

ANNALES

SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET INDUSTRIELLES

DE L'AUVERGNE,

PUBLIÉES PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND,

SOUS LA DIRECTION DE M. H. LECOQ,

RÉDACTEUR EN CHEF,

PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE, DIRECTEUR DU JARDIN DE BOTANIQUE, ET
CONSERVATEUR DU CABINET DE MINÉRALOGIE DE LA VILLE DE CLERMONT, etc.

TOME DIX-HUITIÈME.

1845.

Clermont-Ferrand

THIBAUD-LANDRIOT FRÈRES, LIBRAIRES-EDITEURS,

Imprimeurs, rue Saint-Genès, n° 10.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

LISTE DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE CLERMONT-FERRAND,

Au 1er *janvier* 1845.

Membres composant le Bureau.

Président : M. Tailhand.
Vice-président : M. Gonod.
Commissaires : M. Bertrand père, M. Besse.
Secrétaire : M. Thevenot.
Trésorier : M. Mathieu.

Membres honoraires.

M. le préfet du Puy-de-Dôme.
Mgr l'évêque de Clermont.
M. le lieutenant-général commandant la division militaire.

M. le général commandant le département.
M. le premier président de la cour royale.
M. le procureur-général de la cour royale.
M. le président du tribunal civil.
M. le président du tribunal de commerce.
M. le recteur de l'Académie.

Membres titulaires résidants, rangés dans l'ordre de leur nomination.

MM.

Le marquis de Laizer, 24 novembre 1824.

Gonod, bibliothécaire, professeur de rhétorique au collége royal, 13 décembre 1824.

Bertrand père, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales du Mont-d'Or, 13 décembre 1824.

Peghoux, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 13 décembre 1824.

Pourcher aîné, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 13 décembre 1824.

De Thuret, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 13 décembre 1824.

Lecoq, professeur d'histoire naturelle de la ville, professeur provisoire à l'école prépara-

toire de médecine et de pharmacie, 4 janvier 1827.

Lizet, docteur en médecine, 10 mai 1827.

Bouillet, 19 mars 1831.

Besse de Beauregard, vice-président du tribunal civil, 10 mai 1831.

Largé, inspecteur de l'Académie universitaire, 10 mai 1831.

De Chazelles (Léon), 21 mars 1833.

Baudin, ingénieur des mines, 21 mars 1833.

Mathieu, professeur au collége royal, 5 février 1835.

Thevenot, ancien chef d'escadron, 5 février 1835.

Bertrand fils, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 5 février 1835.

Degeorges, peintre, 1er février 1838.

Aubergier fils, professeur suppléant à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 7 février 1839.

Mallay, architecte, 7 février 1839.

Thibaud (Émile), 2 mai 1839.

Fleury fils, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 4 mars 1841.

Caillat, proviseur au collége royal, 4 mars 1841.

Nivet, docteur en médecine, professeur adjoint à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 31 mars 1842.

Duranthon, professeur de mathématiques au collége royal, 31 mars 1842.

L'abbé Jalabert, professeur de philosophie au collége royal, 31 mars 1842.

Maury, 8 décembre 1842.

Falvart de Montluc, inspecteur des eaux thermales de Néris, 8 décembre 1842.

Fourcher-Vazeilhes, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 7 décembre 1843.

Mazure, inspecteur de l'Académie universitaire, 14 novembre 1844.

Sersiron, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, 5 décembre 1844.

Membres titulaires non résidants, rangés dans l'ordre de leur nomination.

MM.

L'abbé Croizet, curé de Neschers, 24 novembre 1824.

Chasteau-Dubreuil, conseiller à la cour royale de Riom, 13 décembre 1824.

De Barante, pair de France, 10 janvier 1825.

Bertrand, docteur en médecine au Pont-du-Château, 10 janvier 1825.

Boutarel, d'Orcet, 6 août 1825.

Tailhand, président de chambre à la cour royale de Riom, 6 août 1825.

Lhéritier, propriétaire au Vernet.

Conchon, ancien maire de Clermont, conseiller à la cour royale de Riom, 7 janvier 1828.

Bayle-Mouillard, avocat-général à la cour royale de Riom, 12 novembre 1829.

Allemand, avocat à Riom, 12 novembre 1829.

Dumolin, conseiller à la cour royale de Riom, 6 août 1835.

Baudet-Lafarge, de Maringues, 7 février 1839.

Smith, conseiller à la cour royale de Riom, 7 février 1839.

Dumiral, substitut du procureur-général à Riom, 10 décembre 1840.

Martha-Beker, 6 mai 1841.

Jouvet-Desmarans, avocat à la cour royale de Riom, 6 mai 1841.

De Douhet (Ferdinand), 1841.

L'abbé Cohadon, curé de Bourg-Lastic, 31 mars 1842.

Duchassaing (Félix), de Lezoux, 31 mars 1842.

Vernière, docteur en médecine à Issoire, 31 mars 1842.

De Parieu, avocat à Riom, 31 mars 1842.

Moulin, avocat-général à Riom, 9 novembre 1843.

De Fréminville, conseiller à la cour royale de Riom, 9 novembre 1843.

Jusseraud, docteur-médecin à Riom, 9 novembre 1843.

Associés correspondants.

MM.

Aubergier père, pharmacien, 6 décembre 1825.

Bec de Lièvre, directeur du musée du Puy, 6 décembre 1825.

Bergounhioux fils, pharmacien, 6 décembre 1825.

Bertrand de Doue, 21 mars 1833.

Blanchard, professeur de mathématiques à Clermont, 14 novembre 1844.

Blatin (Henri), docteur en médecine à Paris, 3 février 1842.

Bonnafous, professeur de rhétorique au collége royal de Toulouse, 6 août 1835.

Bonnechose (de), ancien avocat-général, 6 avril 1829.

Bonnet, conseiller à Riom, 14 novembre 1844.

Boutarel, avocat, 9 novembre 1843.

Branche (Dominique), avocat à Paulhaguet 31 mai 1842.

Bravard, d'Issoire, 12 novembre 1829.

Breschet (le docteur), professeur à la faculté de médecine de Paris, 6 décembre 1825.

Brugière de Lamothe, ex-sous-préfet de Montluçon, 2 mai 1839.

Busch (le docteur), de Francfort, 6 décembre 1825.

Busset, géomètre en chef à Dijon, 6 décembre 1825.

Caumont (de), de la société des Antiquaires de Normandie, à Caen, 21 mars 1833.

Cœur, chanoine de Nantes, 5 février 1835.

Colin, professeur de chimie à l'école royale militaire de Saint-Cyr, 6 décembre 1825.

Croizier, évêque de Rodez, 13 décembre 1824.

Darlay, professeur de physique à Besançon, 6 décembre 1825.

Delalo, procureur du roi à Mauriac, 7 février 1839.

Delzons (le baron), avocat à Aurillac, 14 novembre 1844.

Dupasquier, docteur-médecin à Lyon, 31 mars 1842.

Durif, avocat à Aurillac, 14 novembre 1844.

Fontanier.

Fournet, professeur à la faculté des sciences, à Lyon, 12 novembre 1829.

Fournet, docteur en médecine à Paris, 31 mars 1842.

Garnier, avocat au conseil du roi, 31 mars 1842.

Garnier-Dubourgneuf, directeur du personnel au ministère de la justice, à Paris, 6 août 1835.

Gatier, lieutenant de vaisseau, 12 novembre 1829.

Girardin, professeur de chimie à Rouen, 12 novembre 1829.

Giraudet, docteur-médecin à Tours (Indre-et-Loire), 10 avril 1834.

Grasset, maire de Mauriac, 6 décembre 1825.

Grégori, conseiller à la cour royale, à Lyon, 7 janvier 1836.

Guillaume (Alexandre), de Tauves, 10 mai 1831.

Guillon, ancien recteur, 10 janvier 1825.

Guittard, 6 décembre 1825.

Hugon, médecin au Crest, 12 novembre 1829.

Huot, bibliothécaire à Versailles, 21 mars 1833.

Imberdis, avocat à Ambert, 6 mai 1841.

Jallon, procureur du roi à Versailles, 6 août 1835.

Jollibois (l'abbé), à Trevoux, 14 novembre 1844.

Labouderie (l'abbé), 12 novembre 1825.

Lassasseigne, professeur de physique au collége royal de Bordeaux, 7 janvier 1836.

Laurent, proviseur au collége royal d'Angoulême, 6 décembre 1825.

Le Camus, receveur particulier, 5 février 1835.

Lordat, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, 14 novembre 1844.

Malo (Charles), 21 mars 1833.

Mandaroux-Vertamy, avocat à la cour de cassation, 12 novembre 1829.

Mandet (Francisque), substitut du procureur du roi, 9 novembre 1843.

Marilhat, peintre, 7 février 1839.

Mathieu Laforce, maire de Beaulieu (Cantal), 9 novembre 1843.

Michel (Adolphe), avocat à Moulins, 14 novembre 1844.

Michelet, chef de la section historique aux archives du royaume, à Paris, 21 mars 1833.

Missoux, docteur-médecin à Fournols, 10 avril 1834.

Molin (Louis), conseiller de préfecture de la Seine, 21 mars 1833.

Montader, avocat à Clermont, 9 novembre 1843.

Montel, avocat à Riom, 31 mars 1842.

Mourguye, 19 novembre 1843.

Munaret, docteur en médecine à Lyon, 31 mars 1842.

Murchison, membre de la société royale et de la société géologique de Londres, 12 novembre 1829.

Poulett Scrope, membre de la société royale et de la société géologique de Londres, 12 novembre 1829.

Ozaneaux, inspecteur-général des études, à Versailles, 19 mars 1831.

Peigue, avocat à Gannat, 31 mars 1842.

Philippar, de la société d'agriculture de Seine-et-Oise, à Versailles, 21 mars 1833.

Ragon, inspecteur de l'Académie de Paris, 10 avril 1834.

Robert (Félix), au Puy, 5 février 1835.

Roger, architecte, 6 décembre 1825.

Rouher aîné, avocat à Riom, 21 mars 1833.

Salveton, procureur-général à Amiens, 7 janvier 1836.

Seiglière (de la), procureur-général à Bordeaux, 8 mai 1834.

Stiévenart, professeur à la faculté des lettres, à Dijon, 10 avril 1834.

Talleirat (de), à Brioude, 10 avril 1834.

Teissier, sous-préfet de Thionville, 12 novembre 1829.

Vasson, curé, 31 mars 1842.

Vaissière, receveur particulier à Riom, 19 mars 1831.

Associés libres.

MM.

Adrien de Jussieu.

Bournier.

Brongniart.

Cordier, membre de l'académie des sciences.

Dutems.

Geoffroy de Saint-Hilaire.

Geoffroy, ingénieur de marine.

Girard, directeur de l'école d'Alfort.

Humboldt (le baron de).

Jomard, membre de l'institut royal.

Lecoq, commissaire de première classe des poudres et salpêtres de France.

Léonard (de), professeur de géologie à Heidelberg.

Saint-Hilaire (Auguste).

Tous nommés dans la séance du 12 novembre 1825.

Membres honoraires, non délibérants.

MM.

Blatin aîné.

Giraud, archevêque de Cambray.

Monestier, ancien maire d'Authezat.

Morin, inspecteur honoraire.

Reymond.

Toulouzet, ancien professeur de rhétorique à Clermont.



RECHERCHES

SUR

LES HOPITAUX DE CLERMONT-FERRAND,

Par M. PEGHOUX.

INTRODUCTION.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR L'ORIGINE DES HÔPITAUX, SUR LA FONDATION DE CEUX DE L'AUVERGNE, ET SUR L'AUMÔNE ANCIENNEMENT FAITE AUX INDIGENTS.

L'HOMME, dans la vie sauvage, jouit de la plénitude de sa liberté. Que de misères à côté de ce bonheur plus apparent que réel ! Il ne dépend de personne, mais au bord des savanes qu'il parcourt en maître, sous les forêts majestueuses qui lui servent de retraite, personne n'est là pour lui donner appui et protection. Seul, il doit lutter contre les influences diverses du monde extérieur ; quelquefois il est destiné à assouvir la faim de son semblable. Perd-il la santé, le hasard lui a fait découvrir quelques simples dont les vertus remédieront peut-être à ses maux ordinaires, à des accidents ! Lorsque les maladies deviennent plus accablantes, la voix de ses

semblables, leurs soins efficaces ne pénètrent point jusqu'à la caverne où il rend le dernier soupir dans un isolement comparable à celui des animaux eux-mêmes.

Si l'homme civilisé ne se dépouille pas de toutes ses passions, il vit du moins au milieu de conditions qui modèrent les mauvaises tendances de sa nature et favorisent les bonnes. En contact avec la société qui l'entoure, sous la dépendance de ses proches, il en reçoit, dans l'ordre physique, sécours et jouissances de toutes sortes. Dans l'ordre intellectuel, l'exercice de son esprit, l'élèvation de son âme, sa moralité, sa dignité, prennent un développement toujours perfectible par suite des échanges et des rapports continuels qu'il entretient avec ceux que Dieu a doués comme lui d'un souffle divin. Les droits de la famille et de l'individu ne sont pas sacrifiés à la société : une part et un abandon faits dans l'intérêt de l'association, ces droits deviennent plus forts, plus respectés par la sécurité que donnent les lois et l'action de la justice.

Dans un Etat bien réglé on devrait donc trouver la vie individuelle heureuse, à côté de la vie commune forte et puissante. Cette vie commune entraîne la création d'établissements appartenant à tous, et qui servent aux jeux du

peuple, à son instruction, au développement de sa politique; qui donnent asile au malheur, inséparable de l'infirmité de notre nature, et auquel ne peuvent se soustraire les sociétés les mieux constituées.

Le développement graduel de l'humanité a fait naître d'abord les institutions de plaisirs ou d'éducation, telles que les théâtres, les gymnases, les écoles. Les hôpitaux, destinés à recueillir la souffrance et la misère, ne sont venus qu'après. L'antiquité païenne n'a pas connu les hospices dans la forme qu'ils ont aujourd'hui. Cependant les malades n'étaient pas chez les anciens entièrement dénués de secours publics, et on peut découvrir, dans ces temps reculés, les germes des établissements de bienfaisance si communs de nos jours.

Les Egyptiens (1) et les Babyloniens exposaient les malades dans les carrefours ou dans les rues, afin qu'ils pussent demander aux passants s'ils avaient été atteints d'une maladie semblable à la leur, et par quel moyen ils s'en étaient débarrassés. Il n'était permis à personne

(1) Sprengel, se fondant sur ce que la médecine était exclusivement sacerdotale en Egypte, pense qu'il y a une erreur dans le texte de Strabon, et qu'au lieu des Egyptiens, Αἰγύπτιοι, il faut lire Assyriens, Ἀσσύριοι.

de passer outre sans avoir déféré à ces vœux et à ces supplications. (*Hérodot*. l. I, c. CXCVII. *Strab. géograph.*, l. XVI.)

Chez les Grecs, les soldats Athéniens, devenus invalides, étaient soignés aux frais de l'Etat (*Plutarch. in vitâ Solon.*, c. XXXI). Les vieillards, qui avaient rendu des services à la patrie, étaient reçus dans les *Geronia*. Vitruve donne à ces prytanées le nom de *Gerusiæ : Crœsi domus quam Sardiani civibus ad requiescendum ætatis otio, seniorum collegio Gerusiam dedicaverunt.* (*Architect.*, l. II, c. VIII.) Le Cynosarge, l'un des trois gymnases d'Athènes, par la raison qu'il avait été un temple dédié à Hercule, servait à l'éducation des enfants illégitimes : *Kynocarguis..... Herculis templum..... quia verò nothus putabatur Hercules, ideò nothi qui neque paterno neque materno genere cives erant, exercebantur.* (Suidas.) — Il y avait aussi dans les principales villes de la Grèce des médecins payés par le trésor public pour aller visiter les indigents dans leurs demeures.

Les temples d'Esculape, ou Asclépions (Ασκληπιεῖα), desservis par les colléges des prêtres médecins que l'on désignait sous le nom d'Asclépiades, ont exercé une grande influence sur l'avancement de la médecine ; ils étaient ouverts au service du Dieu et des malades. Sous l'in-

fluence de cette double destination, ceux que l'on y devait admettre étaient soumis à des jeûnes, à des ablutions et purifications qui précédaient l'application des remèdes. Dans le temple, le traitement comprenait une foule de pratiques superstitieuses : les malades dans leurs prières sollicitaient des songes; leur imagination s'excitant par une foi ardente, se troublant peut-être par l'effet de quelques drogues narcotiques ou par les sensations confuses de la nuit, ils croyaient voir le Dieu leur apparaître. Après leur guérison, on inscrivait sur des tablettes les symptômes les plus saillants de la maladie, à côté de l'indication des médicaments, ainsi conseillés par Esculape lui-même. « Le temple d'Epidaure, dit Strabon, est toujours plein de malades et de tableaux qui y sont suspendus, et dans lesquels le traitement est consigné. Il en est de même à Cos et à Tricca. » (*Lib.* VIII, p. 360. *Basil.* 1549.)

Les Grecs avaient imité les temples d'Isis, d'Osiris et de Sérapis. A leur tour ils servirent de modèles aux Romains qui fondèrent des temples d'Esculape. Dans l'expédition de Biskara, en 1844, nos soldats trouvèrent à Lambaesa (actuellement Tezzoulets), ville où la 3e légion auguste était établie, beaucoup de monuments encore debout, parmi lesquels un temple à

Esculape avec son inscription entière, telle que la rapporte Peyssonnel. Le temple d'Esculape, qui était dans l'île du Tibre, a été considéré par Baltiger comme un hôpital pour les pauvres. On peut juger de la valeur de cette assertion par ce passage de Mercurialis : *In insulâ Tiberinâ Æsculapii ædes sitæ erant et quodam alio loco in id extructo ut qui ad ludos Circenses venissent, si, forte fortunâ ægrotassent, haberent ubi commode curari possent (Var. lection.; lib. I, cap. 12)*. Faut-il regarder comme ayant quelque analogie avec nos hôpitaux ce vaste emplacement dans le carrefour d'Acilius, où, selon Cassius Hemina, Archagatus, le premier chirurgien qu'on eût vu à Rome, opérait, pansait et dirigeait de ses conseils des malades de la classe pauvre (1)?

On n'est pas fixé sur la durée du séjour que les malades faisaient dans les temples d'Esculape. Les uns pensent que les pauvres étaient renvoyés après la nuit d'incubation, et que ceux qui avaient

(1) Mémoire couronné par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon, sur la question suivante : *Les anciens avoient-ils des établissemens publics en faveur des indigens, des enfans orphelins, ou abandonnés; des malades et des militaires blessés; et, s'ils n'en avoient point, qu'est-ce qui en tenoit lieu?* Par Percy et Willaume. *Paris, Méquignon l'aîné.* 1813. In-8o.

la faculté de déposer de riches offrandes obtenaient seuls la permission d'y séjourner pendant leur traitement. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter, d'après les paroles de Strabon, que des malades ne fussent reçus dans les temples où les prêtres recueillaient les notes souvent inscrites sur les tableaux par les personnes guéries. Les *Prénotions coaques* de la collection Hippocratique, comme le fait remarquer M. Littré (*Trad. nouv. d'Hipp.*, t. 1, p. 9), ne sont sans doute qu'un recueil de pareilles notes.

Il y avait enfin en Grèce, sous le nom de *Xenodochia*, des hôtelleries ouvertes aux étrangers, qui y étaient reçus et traités gratuitement. Des Proxènes, dont les fonctions se rapprochaient de celles de nos consuls, y pourvoyaient à tous leurs besoins. (*Perc. et Willaum.*)

J'ai dû signaler ces *Xenodochia*. Ils ont, en effet, servi de modèles aux établissements charitables qui devaient tant se multiplier par les soins du christianisme. Le grand principe de l'immortalité de l'âme définitivement proclamé, releva les êtres en apparence les plus dégradés, et contribua à inspirer ce souffle de sympathie universelle, d'amour profond pour l'humanité, sentiments presque nouveaux qui se répandaient à la voix des premiers chrétiens. Pour savoir à quel degré s'élevait l'esprit de bienfaisance et de

commisération sous l'influence des nouvelles idées qui remuaient le monde, il faut lire dans saint Jérôme, la vie d'une illustre Romaine, Fabiola, qui, dans le quatrième siècle, institua un hôpital pour les malades (νοσοκομεῖον) dans la capitale du monde chrétien. Elle vendit ses propriétés qui étaient considérables; l'argent en fut consacré à l'usage des pauvres, qu'elle recueillait sur les places publiques pour ranimer ensuite leurs membres anéantis par la misère. Ici, Jérôme, après avoir fait l'énumération des maladies que l'on voyait dans la maison de Fabiola, raconte le dévouement extraordinaire de cette sainte femme, et les pratiques auxquelles elle se livrait pour soigner les malheureux dans leurs infirmités les plus sordides (1).

Bysance eut une Fabiola dans la personne d'Irène d'Attique, qui employa également la plus grande partie de sa fortune à une multitude

---

(1) ..... *Describam ego nunc diversas hominum calamitates, truncas nares, effossos oculos, semiustos pedes, luridas manus, tumentes alvos, exile femur, crura turgentia et de exesis ac putridis carnibus, vermiculos bullientes? Quoties morbo regio et pedore confectos humoris suis ipsa portavit? Quoties lavit purulentam vulnerum saniem quam alius aspicere non valebat?* (*audebat*, dans un manuscrit consulté). *Præbebat cibos propria manu, et spirans cadaver surbitunculis irrigabat* (S. Hieronym. ad Ocean., epist. 84).

d'œuvres pieuses. Elle établit le cimetière de Sainte-Luce; éleva un temple où les pauvres étaient gratuitement ensevelis; fonda plusieurs maisons pour recevoir les vieillards, les indigents et les étrangers. Irène établit aussi un lieu de distribution de pain pour ceux qui en manquaient (1); car dans ces premiers temps du christianisme, aucun des besoins des nécessiteux, aucun des secours qu'on pouvait leur donner, n'étaient oubliés.

La ville de Bysance fut remarquable par les nombreux établissements de charité qui s'y élevèrent sous les noms de *Xenodochia* (hôpitaux des voyageurs et des pèlerins), *Nosocomia* (hôpitaux des malades), *Gerocomia* (hôpitaux des vieillards), *Orphanotrophia* (maisons d'orphelins et probablement d'enfants estropiés). Ces institutions étaient établies par des hommes puissants qui les fondaient souvent dans leurs propres maisons (2), pour réaliser un vœu, ou en commémoration d'une guérison qui s'était

---

(1) Anselmi Banduri, *Imperium orientale sive Antiquitates Constantinopolitanæ*. — Anonym., pars III, p. 51.

(2) *De Gerocomio Severi, ac templo ab ejus uxore condito Severus Patricius, frater adoptivus Constantis imperatoris.... Condidit ipsum Gerocomium, quia ibidem domus ipsius extabat...* (Anonymi *Antiquitat. Const.*, pars. II. Banduri, tome 1er, page 39).

opérée en ce lieu (1). D'autres habitaient dans les *Gerocomia* qu'ils avaient fait construire; Philomène résidait dans un *Xenodochium* où elle lavait les pieds des voyageurs auxquels elle donnait l'hospitalité (2). On voyait un seul et même personnage élever des églises, plusieurs hôpitaux (*Bandur.*, t. Ier, p. 48), établir des bains qui, en tant qu'établissements d'hygiène publique, paraissaient être une dépendance des maisons ouvertes aux pèlerins (3).

C'était quelquefois à la place d'un temple païen qu'on édifiait un hôpital. Constantin établit un *Nosocomium* dans un emplacement qui avait servi jusque-là au culte de Vénus, et qui changea plusieurs fois de destination, car le *Nosocomium* de Constantin, après être devenu un monastère de femmes, fut converti plus tard par Théophile, en un *Xenodochium*. Mais malgré ces pieuses transformations, il restait en ce lieu des traces du culte de la déesse de Paphos,

---

(1) Sampson édifia un *Xenodochium*, dans un lieu où avait été guéri l'empereur Justinien *(Idem, p. 27)*.

(2) Petri Gyllii *de topographia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus*, lib. II, cap. XXV; Band., t. 1er, p. 390 et 391.

(3) *Cisternam quæ est in loco* τοῦ Κριοῦ *seu Arietis nuncupato, Gerocomium item ac balneum condidit Stephanus Mauricii cubicularius.... Præterea domum suam in ecclesiam commutavit* (Anonym. apud Bandur., t. 1er, p. 37).

reflet étrange des mœurs anciennes que n'avait pu faire disparaître entièrement la nouvelle civilisation chrétienne. L'écrivain, religieux du reste, qui raconte ces traditions monstrueuses, le fait avec un calme et un naturel de style qui prouvent qu'elles ne choquaient en rien les idées des Bysantins ; elles sont telles cependant qu'il serait peu convenable d'essayer de les reproduire en français (1).

Le dénombrement de tous les faits relatifs aux hôpitaux de Bysance serait trop fastidieux, mais par la liste suivante des maisons de charité qui y furent successivement établies, on pourra juger combien ces institutions étaient dans l'esprit du temps :

Bysance a renfermé :

Xenodochia Romanorum (in foro Tauri),
Sampsonis,
Eubuli,

---

(1) *In loco nuncupato Zeugmate supra collem, quod nunc prælongum visitur ædificium, Nosocomium erat, extructum olim à Constantino Magno pro Lupanari. Fuitque postea domus Isidori Patricii, ac dein monasterium mulierum. Theophilus autem vertit illud in Xenodochium. Stabatque ibidem supra columnam lapideam tortilem Veneris statua : cives autem illuc convenientes ac amatores, meretrices isthic habitantes ad concubitum adibant.. Igitur eodem in loco ad columnas extabant cellæ, cancellis et cortinis distinctæ, intrà quas amantes libidini ac voluptati vacabant....* (Banduri *Antiquit.*, t. 1er, p. 34 et 35).

Xenodochia *Theophili (in loco Zeugmate)*,
Philoxeni,
Narsetis,
Irenæ,
Libis,
Regis Pajaziti (1),
Regis Mameti (in quarto colle),
Selimi,
Soltani Solaimeni (in tertio colle) (2),
Gerocomia *Narsetis*,

---

(1) Il est très-probable qu'une partie des *Xenodochia* qu'on voit figurer sur cette liste sous des noms de sultans, sont les mêmes que ceux qui avaient été fondés par les premiers chrétiens de Bysance. Suivant la politique de tous les vainqueurs, les Turcs durent respecter les coutumes des vaincus, en se bornant à donner de nouveaux noms aux établissements qu'ils conservaient et qu'ils appropriaient souvent à leur propre religion. Les souverains musulmans en fondèrent même de nouveaux, quelquefois avec les matériaux des anciens : Petrus Gyllius nous les fait connaître dans sa *Description de Constantinople*, et nous cite les parties de la ville où se trouvaient les tombeaux des sultans Bajazet, (*Pajazitus*), Soliman, Selime, construits à côté de *Xenodochia* et de mosquées, suivant les usages bysantins. Il est aussi à remarquer que les Turcs ne paraissent avoir conservé que les *Xenodochia*, soit que les pèlerinages fussent plus dans les mœurs de leur race, soit que la continuation des voyages aux lieux saints ait rendu nécessaire le maintien des maisons destinées à servir de refuge aux voyageurs.

(2) Les colonnes du *Xenodochium Romanorum*, alors détruit, entrèrent dans la construction de ce nouveau *Xenodochium*, élevé par Soliman (Pet. Gyll.).

Gerocomia Dexiocratis,
S. Helenæ (in tractu Psamatha),
..... *In loco arietis*,
Florentii (1)
Geragathæ,
Marciani et Pulcheriæ,
Severi,
Orphanotrophium S. Pauli (2).

A Jérusalem, Justinien fit bâtir l'hôpital Saint-Jean, berceau de l'ordre militaire des chevaliers de Malte (3). Cette institution servit en quelque sorte de modèle à celle des comtes de Brioude, primitivement réunis pour la défense d'un lieu célèbre de dévotion, et pour protéger les pèlerins qui y accouraient. Il est à remarquer que la plus ancienne indication que j'aie trouvée sur les hôpitaux de l'Auvergne, est celle qui concerne un hôpital réuni à la basilique de Saint-Julien de Brioude, lequel fut

---

(1) *Domus erat Florentii patricii, tempore Arcadii imperatoris, quam moriens in Gerocomium mutavit* (Anonym., pars III, p. 50).

(2) *Orphanotrophium S. Pauli Justinus et Sophia condidêre, similiter et Sanctum-Zoticum, et statuerunt ibi mutilatos quibus et alimenta præbuerunt. Præfuit autem ædificio Zoticus protovestiarius* (Idem, p. 30).

(3) Discours du professeur Fleury père, à la distribution des prix aux élèves de l'école secondaire de Clermont. Année 1823.

pillé, en 525, par les soldats de Thierry. Grégoire de Tours parle de la maladie convulsionnaire dont plusieurs de ces soldats y furent saisis, et qu'il attribue à une juste punition de leur crime.... *Nonnulli ad basilicam Sancti Juliani perveniunt... Resque pauperum, quæ ibidem fuerant adgregatæ, diripiunt..... Verumtamen auctores scelerum à spiritu immundo correpti, infestis dentibus propriis se morsibus lacerant.* (Hist. Franc., III, 12.) Et ailleurs : *At illi direptam cunctam pauperum supelleetilem cum ministeriis ipsius basilicæ... diviserunt.* (De mirac. S. Julian., cap. XIII.)

Saint Jérôme dit que le *Nosocomium* de Fabiola fut le premier construit. M. Gauthier (1) fait remarquer qu'il existait antérieurement en Orient des établissements qui avaient beaucoup de rapports avec celui de Fabiola. On voit par les écrits de saint Epiphane (*S. Epiphani adversus hæreses*, *lib.* 3), qu'au milieu du quatrième siècle il y avait à Sébaste, ville du Pont, un hôpital destiné à recevoir les pauvres, les étrangers, les estropiés et les infirmes. Lorsque saint Basile devint évêque de Césarée, en

(1) Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples, chez les peuples de l'antiquité. *Paris et Lyon.* 1844. gr. in-18.

372, il y fonda, hors de l'enceinte, un hôpital si vaste, que saint Jean Chrysostôme le compare à une nouvelle ville. On y recevait des malades, des pauvres, des vieillards, des veuves, des pèlerins, des enfants (*Ptochotrophium*) *S. Bas.*, *epist.* 176. Dans sa 143e épître, saint Basile dit aussi qu'il existait de son temps plusieurs hôpitaux dans la ville d'Amasie. Il est évident que ces hôpitaux étaient élevés à l'instar des *Xenodochia* des Grecs; mais recevant indépendamment des étrangers et des pèlerins, des malades et des infirmes, ils offrent une transition vers les hôpitaux proprement dits.

Tel fut le premier mouvement qui se manifesta dans la chrétienté, lors de la fondation des établissements charitables, destinés par les modifications successives des temps, à revêtir peu à peu la forme de nos hôpitaux actuels. Ces dispositions nouvelles de l'humanité furent régularisées par les empereurs et les chefs les plus éminents du clergé. Plusieurs papes firent construire des hôpitaux à Rome. Les principales villes de l'Europe ne tardèrent pas aussi à être dotées d'établissements semblables à ceux de Bysance et de Jérusalem, car il est exprimé dans le récit de la fondation de plusieurs d'entre eux qu'ils étaient élevés suivant la cou-

tume des Orientaux, *in propriis rebus Orientalium morem secuti* (L. d'Achery, *Act. S. ord. S. Bened.*). En France, l'apparition successive des hôpitaux suivait naturellement la progression du christianisme; Lyon en eut avant Clermont, où la foi fut prêchée un peu plus tard.

Ces anciens hôpitaux continuaient à s'élever sous le nom de *Xenodochia*, et étaient, pour la plupart, destinés à recueillir les voyageurs; quelques-uns joignirent à cette destination celle de recevoir les malades (1). Ils étaient généralement placés près des palais épiscopaux et des églises, fondés qu'ils étaient sous l'inspiration de la foi religieuse. Il serait peut-être permis aussi de voir dans ce rapprochement une suite des anciennes traditions des temples d'Esculape, car on sait que beaucoup de coutumes de l'antiquité se sont perpétuées en se transformant dans les rites de la religion chrétienne. Ce double caractère d'institution philanthropique et religieuse appartient à tous les hôpitaux primitifs. Nous voyons que deux cent huit ans après

(1) *Providentes (sacerdotes eccles. Lugdunensis)... ut cura ægrotantium ac numerus, vel exceptio peregrinorum, secundùm inditam institutionem inviolabili semper stabilitate permaneat.* Fondation du *Xenodochium Lugdunense;* 15e canon du 5e concile d'Orléans.

la fondation du *Gerocomium Marciani et Pulcheriæ* à Byzance, Artabasde le dota, en même temps, de propriétés immobilières et de vases sacrés. (*Anonym.*, *pars* III, p. 51.) Lorsque Constantin Copronyme eut détruit le *Gerocomium Geragathæ*, il réunit les saintes images qui y étaient renfermées, pour les livrer au feu : *Absoluto autem Gerocomio; impius ille Copronymus in unam collectas sanctas imagines ibidem igni tradidit* (1). Les auteurs grecs qui ont écrit sur les antiquités de Constantinople, parlent des anciens *Xenodochia* comme si c'étaient des temples (*Xenodochium, seu potius templum*), et des colonnes de marbres qui entraient dans leur architecture monumentale (2). Cette assimilation des hôpitaux aux églises ainsi qu'à tous autres lieux saints, se retrouve dans les testaments et legs des treizième et quatorzième siècles. Le testament de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, renferme la clause suivante : *Item lego ducentas libras Turon. semel solvendas distribuendas hospitalibus pauperum et domibus leprosorum et luminariis Ecclesiarum et Capellarum et aliis piis locis in terra mea de Bolonia*

(1) Anonym., *pars* II, apud Banduri, t. Ier, p. 36.

(2) Petri Gyllii *de topograph. Constantinopol. et de illius antiquitatibus. Imper. orient.*, tom. I, *lib.* III, *chap.* VII, *p.* 403.

existentibus ad arbitrium executorum meorum (1).

La position des hôpitaux près des églises est donc une circonstance intimement liée à leur origine. Elle dépendait aussi de ce goût pour les pèlerinages religieux qui ne cessait d'occuper une partie mobile des populations. Une idée pieuse faisait entreprendre ces pérégrinations, aussi bien que le désir de trouver un adoucissement à des maux de l'âme ; d'autres fois, c'était pour des maladies physiques, hideuses, dont la foi la plus vive allait demander la guérison à une intervention surhumaine.

Les hôtelleries n'existaient pas, ou elles auraient été insuffisantes pour les agglomérations d'individus, qui se faisaient en certains temps et en certains lieux. Les pèlerins affluant vers les églises en renom, s'abritaient sous les parvis, comme le font encore les personnes qui viennent en dévotion à Notre-Dame d'Orcival (2). Des logements étaient quelquefois construits

---

(1) Baluze, *Hist. de la mais. d'Auv.*, tom. II, p. 145.

(2) On lit dans la *Description des environs de Peking*, par M. Novenko, que c'est dans les temples, bâtis dans les montagnes au nord de Peking, que les voyageurs vont se reposer ; mais l'hospitalité n'y est pas gratuite.

auprès de la chapelle pour les recevoir, surtout lorsqu'ils étaient malades ou fatigués d'une longue route. Sur cette route même se trouvaient, d'espace en espace, des stations indiquées, soit par un ermitage, soit par un oratoire. Il existait aussi des abris plus étendus dont les Caravansérails nous donnent la meilleure idée, et qui consistaient en une enceinte carrée, entièrement close, ayant à l'intérieur une galerie circulaire sous laquelle se reposaient hommes et chevaux. Ces espèces d'hôtelleries avec la chapelle qui les accompagnait d'ordinaire, et un champ d'inhumation pour ceux à qui il arrivait de mourir en ces lieux, pouvaient devenir, et effectivement sont devenues, suivant que telle ou telle destination prévalait :

Tantôt des chapelles vicariales, des centres de paroisses ;

Tantôt des hôpitaux, tel que celui qui existait anciennement à Orcival (*hospitalis beatæ Mariæ Orsivallis*) ;

Tantôt des monastères, lorsque des hommes disposés à la vie religieuse s'y étant établis, avaient formé peu à peu une corporation plus fixe. C'étaient les pèlerins eux-mêmes à qui il arrivait, consolés ou guéris, d'y former quelquefois le noyau d'une aggrégation monastique. Le bourdon qui figurait parmi les ornements ab-

batiaux, était un signe matériel de cette origine de la plupart des communautés.

Si, à l'appui de ces idées et de ces rapprochements, on compare la disposition des mosquées à celle des anciens cloîtres de nos monastères, on verra dans les uns et les autres des galeries intérieures, quelquefois à deux étages, renfermées dans des murs épais et nus au dehors. Ces formes architecturales ont dû appartenir à la plupart des hôpitaux primitifs. Cela n'est nullement étonnant : les hôpitaux sont des institutions de l'Orient ; ils se répandirent en Asie et en Europe, nous l'avons vu, comme des imitations et extensions des anciens *Xenodochia* des Grecs. Ils étaient fort multipliés chez les Arabes, qui pouvaient en cela avoir imité les chrétiens, mais qui, probablement aussi, suivaient d'anciennes coutumes des peuples de l'Asie. Le fait est qu'il existait des hôpitaux à Bagdad et à Cordoue au huitième siècle. Plusieurs, d'une belle structure, avaient été établis à Fez ; mais du temps de Léon l'Africain, il n'en restait plus qu'un, dans lequel régnaient le désordre et le plus grand dénûment. (Africæ descriptio *Lugd. Bat. ap. Elzev.*, 1632, p. 286 et 287.) Les Asiatiques avaient eu des espèces d'hôpitaux sous le nom de *Marastins*. Rhazès était à la tête de celui de Bagdad.

Les noms des hôpitaux, *Xenodochia*, *Hospitalia*, rappellent les lieux où on recevait les étrangers, les bâtiments où on leur donne encore l'hospitalité (1), quoique de nos jours ils soient principalement affectés au traitement des malades; l'Hôtel-Dieu est la maison où ils sont abrités sous la protection de la divinité. Dans les documents anciens qui parlent de la population que recevaient les établissements de bienfaisance, il est question des pauvres et des indigents qui y habitent (*morantes et habitantes*), aussi souvent que des malades qui y sont traités (2); cela justifie le nom le plus commun des hôpitaux de cette époque, celui d'*Hospitale pauperum*, et rappelle le mot grec *Ptochotrophium* (lieu où l'on nourrit les pauvres). L'usage était même de distribuer annuellement des aumônes aux pauvres de certains hospices (3).

---

(1) Le mot *hospitalia* est employé par Vitruve (*de Architecturâ*, l. 6, c. 10), pour désigner des appartements séparés dans les maisons des riches, où l'on exerçait l'hospitalité.

(2) *Item legamus hospitali majori villæ Claromontis pauperibusque prope in dicto hospitali ægrotantibus, morantibus, et habitantibus, etc.* (Testam. du Comte Dauphin, Robert III, *Baluz.*, t. II, p. 306).

(3) Nous en avons eu la preuve par l'inspection de plusieurs pièces, et notamment de la suivante :

« Nous vicaire de la vicairie de Lhaustel Dieu de ceste ville dAigueperse soubzsigne recongnois que messieurs les consuls

Des hôpitaux s'établissaient dans les passages dangereux des montagnes, où les voyageurs avaient souvent besoin d'être secourus : tel était celui qui existait aux douzième, treizième et quatorzième siècles, près de la Mort-Rayno (aujourd'hui la Moréno, un des cols de la chaine des monts Dômes), à la réunion des paroisses d'Allagnat, de Laschamps et de Nébouzat. Dans le testament de G. Comtesse de Montferrand (ann. 1199) et dans l'acte d'exécution testamentaire, il est nommé la Récluse des hospitaliers de Mort-Rayno, *Reclusa hospitalarium de Mort-Rayno*. (*Baluz.*, t. II, p. 256 et 257).

D'autres titres (1) que j'ai découverts depuis plusieurs années, dans les archives du chapitre de la Cathédrale de Clermont, le désignent al-

de la presente annee de ceste dicte ville mont mis en mes mains la somme de vingt et une liures pour icelle distribuer aux pouures dudit Haustel Dieu pendant les sept festes de Notre Dame..... conformément à la fóndôn de la damoyzelle Mallet et, comme il sest pratique les precedentes annees... et promest faire lesd osmosnes et distributions a la descharge desdicts sieurs consuls en foy de ce jay signe le neufuiesme jour d'octobre mil six cens soixante et ung. » « Fourgeulx. »

(1) Lettres d'union de Guy, évêque de Clermont, de la chapelle et de l'hôpital de la Mort-Rayno aveo tous ses revenus à l'hôpital de Clermont (an 1266). Suit l'enquête de 1305, concernant ladite église (*Archiv. département*. Fonds du chap. de la Cathéd., arm. 5, sac A, cote 1re).

ternativement sous le nom d'*Hospitale*; d'*Ecclesia*, et plus souvent sous cette dernière dénomination. La *Mort-Rayno* était, de temps immémorial, un lieu maudit, infesté de brigands qui pillaient et massacraient les voyageurs : *Locus de Mort-Rayno est heremus atque desolatus et in loco peruerso positus vbi latrones et homicide consueuerunt ab antiquo diucius commorari et multa mala ibidem et circumcica nequiter perpetrare ut pote vbi transemites ab eisdem interfficiebantur et bonis suis consueuerunt spoliari.....*

Les anciens hôpitaux étaient tellement nécessaires dans les lieux de passages, qu'un très-grand nombre était placé près des ponts, alors beaucoup moins nombreux, jetés sur les fleuves et les rivières : tels étaient l'infirmerie de la Bajasse, près de Vieille-Brioude (1) et l'Hôtel-Dieu de Lyon qu'on désignait autrefois sous le nom de *Grand-Hostèl-Dieu de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhosne*. Il y avait aussi près des ponts des établissements (*ædificia pontium*) qui étaient probablement des lieux d'asile pour les voyageurs, et analogues, par conséquent,

(1) *Legavi... leprosis de la Bajassa, etc.* (Testam. de G. Comtesse de Montferrand. *Baluz.*, t. II, p. 257.)

aux hospices de cette époque. La maison qui, dans le testament du comte de Clermont, Robert III, est désignée sous le nom d'*Ædificium pontis Sancti Spiritus* (1), est appelée, trente-huit ans plus tard, l'*Hospitale Sancti Spiritus* dans le testament de Jean, autre comte de Clermont. Ces *Ædificia pontium* ont quelquefois servi de noyau à des habitations qui se sont faites à l'entour, et ont été ainsi l'occasion de l'établissement de certaines villes, de Moulins, par exemple, au dire de Chabrol (*Cout. d'Auv.*, *disc. prél.*, p. iij). — Nous avons précédemment fait ressortir l'assimilation qui existait, lors de leurs premières origines, entre les hôpitaux et les couvents; elle se retrouve ici dans les secours que les voyageurs recevaient dans des monastères auxquels cette destination donnait en quelque sorte un caractère mixte. Nous voyons dans le Mémoire que M. de la Garlaye, évêque de Clermont, rédigea en 1767, touchant la nécessité de supprimer plusieurs établissements conventuels, qu'il désirait la conservation des petits monastères de Mègemont et des Minimes de Bort, à cause de leur utilité pour les voyageurs dans ces pays de montagnes.

(1) Baluze, t. II, p. 306.

Dans nos contrées, les premiers hôpitaux étaient donc généralement disséminés sur le parcours des routes gallo-romaines, ou le long des chemins qui conduisaient à des lieux spécialement affectés à une dévotion. La plupart de ces lieux consacrés avaient eux-mêmes pris la place de ceux qui étaient destinés au culte druidique; or, nous savons qu'aux agglomérations de rochers, naturelles ou factices, qui servaient à ces pratiques gauloises, est souvent attachée une tradition de guérisons surnaturelles. Il est probable que les Druides, pour faire hommage à leur religion des connaissances qu'ils possédaient dans l'art de guérir les maladies, confondaient le traitement qu'ils leur appliquaient avec les formes de leurs rites mystérieux.

En résumé, indépendamment des causes accessoires, telles que des modifications dans les mœurs, sous le rapport de l'hospitalité, et l'absence des distributions de grains que faisaient au peuple le sénat et les empereurs, les deux grandes circonstances qui donnèrent lieu à l'établissement des hôpitaux au commencement de l'ère chrétienne, furent ce goût pour les pèlerinages qui devint alors si général, et le sentiment de confraternité sympathique qui se répandait dans les âmes avec les progrès du christianisme.

Ce souffle de charité trouva probablement à s'exercer au milieu de l'ébranlement qui modifiait jusqu'à sa base la constitution civile de la société païenne. L'esclavage cessait peu à peu ; les grandes familles patriciennes perdaient la puissance de soutenir les nuées de clients qui avaient jusque-là formé leur entourage. Cette masse d'individus, abandonnés à eux-mêmes, avec leurs vices et leurs misères, non classés dans les nouvelles conditions sociales, encore mal affermies, devaient vivement éveiller l'attention des hommes d'Etat et de ceux qui se convertissaient à la foi chrétienne. Le spectacle du dénûment chez des malheureux que la religion leur enseignait à regarder comme des frères, devait réveiller bien des sympathies et faire naître de grands dévouements. Misères jusque-là inconnues et esprit de pitié nouvellement introduit dans les cœurs, telles furent les deux grandes causes qui peuvent expliquer l'apparition des maisons charitables qui s'élevaient de toutes parts au moment de la décadence de l'empire romain. On ne peut nier aussi que ce grand soin que les chefs de la nouvelle religion prenaient des classes les plus infimes et les plus malheureuses de la société ne fût de nature à leur donner une grande popularité et à leur concilier l'appui des masses. Il est donc pro-

bable que la politique vint achever l'ouvrage que la charité avait commencé.

Dans le moyen-âge, diverses circonstances contribuèrent à faire prendre aux hôpitaux une forme et une extension nouvelles. Parmi ces circonstances, il faut compter en première ligne l'apparition de la lèpre, ou le développement des diverses maladies de la peau qu'on a confondu sous cette dénomination.

On a mal expliqué jusqu'à présent la cause de la manifestation extraordinaire des maladies cutanées dans les temps qui suivirent la translation de l'empire à Constantinople. Selon moi la raison principale doit s'en trouver dans le changement des habitudes hygiéniques des populations ; au fur et à mesure que le christianisme se répandait parmi elles, elles abandonnaient l'habitude des ablutions, des bains privés et publics. Les piscines des établissements thermaux où les sexes étaient confondus, où les pratiques les plus voluptueuses étaient placées sous l'invocation des divinités du paganisme, durent surtout éveiller l'austère susceptibilité des premiers chrétiens. Je suppose que ce sont eux plutôt que les barbares dans leurs diverses irruptions, qui ont ruiné les thermes du Mont-d'Or, de Néris, de Margheac et tant d'autres. L'his-

toire nous a conservé des faits bien précis sur diverses dévastations opérées dans nos provinces: ici, les soldats de Thierry pillent l'église de Saint-Julien de Brioude ; ailleurs, les Normands renversent le monastère de Saint-Alyre, égorgent les moines de Cournon. Jamais, dans ces récits, il n'est question de monuments qui rappellent ceux que les Gallo-Romains avaient établis près de nos sources minérales, et cependant leurs restes imposants gisent sur le sol, portant les traces d'une destruction violente. Il est probable qu'il faut en partie appliquer à ces établissements ce que nous savons sur le zèle que les premiers apôtres de l'Auvergne apportaient à renverser les simulacres des faux dieux.

A ces causes il faut ajouter les événements qui amenèrent de grandes communications entre l'Orient et l'Occident, tels, par exemple, que la dispersion des Juifs qui, comme les Syriens, étaient très-souvent affectés de la lèpre. Tout le monde sait aussi combien les croisades contribuèrent à répandre cette maladie en Europe.

La lèpre paraît avoir joué un rôle dans l'établissement du christianisme en Auvergne, puisqu'elle n'aurait pas été étrangère à la conversion du personnage important qui, le premier, y embrassa la foi nouvelle : « Saint Austremoine, » disent nos légendes, fut loger chez le séna-

» teur Cassius...... l'ayant connu atteint de la » lèpre...... il le délivra de cette maladie par ses » prières, etc. » (*L'Orig. des égl. de France*, par Dufr., p. 301 et 302.)

Les léproseries de l'Auvergne étaient fort nombreuses, et les mesures contre les lépreux tenaient une grande place dans les devoirs de l'administration. Le traité intervenu entre l'abbé et les consuls d'Aurillac, le 22 août 1298, détermine le mode d'information à suivre contre ceux qu'on soupçonnerait atteints de la lèpre (1). Au quinzième siècle, nous voyons les élus de Clermont se préoccuper de l'abandon dans lequel on laissait les pauvres lépreux. *Plus ont expose* (les élus) *qu'il leur plaise de donner prouision aux pouures ladres qui meurent de faim et que aucuns se plaignent des bailles de la cherite que ne leur veullent secourir de riens. Et aussi de ceulx de Montferrand que ne leur veullent bailher de la queste mais des troys ausmones une.* (Délibérat. de la ville, 3 juill. 1481.)

Au dix-septième siècle, le Rituel, à l'usage du diocèse de Clermont, renfermait encore les

---

(1) Accords et sentences arbitrales, entre M. l'abbé et les consuls d'Aurillac, faisant suite à la deuxième paix, texte latin, avec traduction en regard, par M. le baron Delzons. *Aurillac, P. Picut*, 1842.

prières pour les lépreux ainsi que les cérémonies usitées pour les séquestrer de la société.

Quand la lèpre devint moins répandue, les guerres continuelles avec leur cortége obligé de malheurs publics; les maladies épidémiques, produites par l'agglomération et le dénûment des populations, firent créer un grand nombre d'hospices, de dénominations moins variées qu'au temps bysantin, puisqu'on peut les réduire aux trois formes suivantes :

Les infirmeries, qui paraissent avoir succédé aux léproseries ;

Les récluses, *reclusæ;*

Les hôpitaux des pauvres, *hospitalia pauperum.*

L'existence de la plupart de ces établissements nous est révélée par les legs qui leur furent faits par les comtes et dauphins d'Auvergne. Voici l'indication de quelques-uns d'entre eux :

Les hôpitaux des pauvres de Montpensier (*Montispinserii*), et de Cebazat (*Sebaziaci*) (1).

Ceux de Champeix (*Reclusa de Champeils*;

(1) Ces hôpitaux reçoivent cent sous tournois de Robert VI, comte d'Auvergne, en 1314 (*Baluz.*, t. II, p. 144).

L'hôpital de Montpensier était une ancienne léproserie.

Campellis), Rochefort (*Rupefortis*), et Riom (*villa Riomus*) (1).

L'Hôtel-Dieu de Riom dont l'église était anciennement un prieuré sous le titre de Saint-Acassy.

A Aigueperse, nous trouvons le Saint-Esprit (*Saint-Sprit*), et le grand Hôpital dont la fondation remonte au moins au commencement du quatorzième siècle (2).

A l'époque de la réforme, le zèle religieux s'animant dans les deux corps, faisait multiplier les œuvres de charité. Marguerite d'Albret, dans le Béarn, fondait des hôpitaux pour les pauvres et, devançant Vincent de Paule, préparait un asile aux enfants trouvés. Pour le seconder dans l'établissement de la congrégation des filles de la Charité, ce dernier jeta les yeux sur Louise de Marillac, veuve d'Antoine Legras, secrétaire de la reine Marie de Médicis. Mlle Legras tenait à l'Auvergne par sa famille et par son mari, qui était de Montferrand. Ce

---

(1) En 1281, Robert II, dauphin d'Auvergne, lègue cinquante livres à l'hôpital de Champeix. (*Baluz.*, t. II, p. 279.)

Robert III (an 1302) fait des legs aux hôpitaux de Champeix, Rochefort et Riom (*Id.* p. 303 et 306).

(2) En 1374, Jean, duc de Berry et d'Auvergne, donna des lettres patentes pour l'administration de l'hôpital-général d'Aigueperse (*Chabrol*, *Cout. d'Auv.*, t. IV, p. 3).

fut en l'année 1629 qu'elle commença d'exercer ses saintes fonctions en allant visiter dans les villages, les confréries de femmes que Vincent avait instituées pour soigner les malades. Ces confréries ayant ensuite été établies dans Paris même, on reconnut que les dames de qualité qui en faisaient partie ne pourraient pas se livrer assez exclusivement à toutes les exigences du service des malades; on fit venir des filles de la campagne qui, sous la direction des dames, n'eussent d'autre emploi que ces soins de charité. Paule réunit en communauté ces *servantes des pauvres*, et choisit pour leur supérieure Mlle Legras qui reçut ses compagnes dans sa propre maison, près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Telle fut l'origine de la congrégation des vertueuses filles, si connues sous le nom de *Sœurs de Saint-Vincent de Paule* (1).

Enfin, pour terminer cette revue historique, nous ajouterons que c'est à la fin du seizième siècle, ou dans le cours du dix-septième, après la suppression de quelques anciennes infirmeries, ou par suite des changements qui furent intro-

(1) La vie de mademoiselle Legras, par M. Gobillon, prêtre. *Paris*, *André Pralard*, 1676, in-8°, avec un portrait. Une réimpression a été faite à Tours, chez Mame et Cie, en 1839.

duits dans leur régime intérieur, que furent fondés la plupart des hôpitaux qui existent actuellement en France, ou qui ont existé jusqu'à l'époque de la révolution, et notamment les hospices destinés, en servant de dépôts aux indigents, à obtenir l'extinction de la mendicité. Cette multiplication des hôpitaux avait surtout pour but de distribuer dans des établissements spéciaux des maladies différentes, qui dans le moyen-âge étaient agglomérées dans les mêmes asiles : ainsi, on distingua 1°. les hôpitaux des malades ou Hôtels-Dieu ; 2°. les hôpitaux-généraux ; 3°. ceux qui devaient recueillir les incurables et les individus atteints de maladies contagieuses. Ces derniers hôpitaux avaient paru nécessaires pour l'apparition présumée des épidémies ou contagions dont le souvenir préoccupait vivement les esprits, alors même que ces fléaux, devenus plus rares, avaient aussi beaucoup perdu de leur intensité.

C'est à cette époque qu'on pensa à admettre des fous dans certains hospices. L'ordre monastique des Cordeliers avait déjà établi en Auvergne des locaux, des *chambres fortes* pour les aliénés dans ses couvents de la Cellette, de Vic-le-Comte, de Clermont et de Montferrand. On y recevait aussi par lettre de cachet ou par conventions avec les familles, les individus que le

dérèglement de leur conduite ou de mauvaises mœurs obligeaient à placer dans ces maisons de correction (1). Des hommes voués à la vie religieuse, donnant l'exemple continuel de l'abnégation, de la mortification des sens, dont la parole était austère et persuasive, pouvaient exercer sur l'esprit de ces pauvres insensés cette influence morale qui est un des grands éléments du traitement de la folie. C'étaient là de grands progrès dans les soins que réclamaient des malheureux que, même de nos jours, on est trop porté à regarder comme destinés à être totalement et vite séparés de la société. Les réformes n'ont pas atteint tous les restes de la barbarie avec laquelle les fous étaient traités autrefois. Jean Léon (2) nous raconte que les fous, renfermés dans l'hôpital de Fez, étaient tenus dans des loges grillées, où, au moindre mouvement, les gardiens les frappaient avec un bâton qu'ils portaient à cet effet.

S'il est facile de suivre les développements successifs des hôpitaux, il l'est beaucoup moins

---

(1) Etat des monastères de relig. du diocèse de Clermont, donné par l'évêque, 1767, etc. (*Manuscrit de la Bibliothèque de Clermont*, n° 277, *recueil Chantoin.*)

(2) *Afric. descrip. ap. Elzevir.* 1632, p. 287 et 288.

de supputer le nombre de ces établissements aux diverses époques que nous avons passées en revue. On a cru qu'il y avait eu au treizième siècle 19,000 lazarets ou léproseries, dans la chrétienté; mais on pense que ce chiffre n'a été admis que d'après une fausse interprétation de Mathieu Paris. Actuellement, on compte en France 1329 hôpitaux et hospices secourant 152,830 malades et indigents; 5,275 bureaux de charité secourant 695,932 personnes.

De nos jours une tendance se manifeste, c'est celle de remplacer les établissements permanents par une extension nouvelle accordée aux secours à domicile et à la bienfaisance qui va chercher les pauvres dans leurs demeures. Nos pères qui fondaient et entretenaient un si grand nombre d'hospices, ne négligeaient pas cependant cette dernière branche de la charité publique, et n'oubliaient pas les pauvres errants ou leurs familles malheureuses qui ne pouvaient toutes être admises dans les maisons hospitalières. Les canons publiés dans les conciles avaient ordinairement des articles pour régler le sort des indigents (1); ces articles, combinés

(1) « Les revenus des terres que le roi aura données.....

avec tous ceux qui fixaient les nombreuses juridictions ecclésiastiques, étaient bien de nature à confirmer et étendre l'immense ascendant du clergé sur les populations.

Les testaments des riches barons étaient en partie consacrés à des donations pieuses. Le Comte Dauphin, Robert III, léguait la charité suivante aux pauvres de Clermont : pendant l'espace d'un an à dater du jour de son décès, tous ceux qui se présenteraient au monastère de

---

seront employés aux réparations des églises, à la substance des évêques et des pauvres, et au rachat des captifs.

. . . .

« L'évêque doit nourrir et vêtir, autant qu'il pourra, tous les pauvres et infirmes qui ne peuvent pas travailler. »

. . . .

« On recommande aussi particulièrement aux évêques le soin des lépreux de leur diocèse, et l'on juge que c'est à eux de leur fournir le vivre et le vêtement, selon les facultés de leur église. » (Canons des 1er et 5e conciles d'Orléans.)

« Chaque ville doit nourrir ses pauvres ; les prêtres de la campagne et les habitants nourriront aussi les leurs, afin d'empêcher les mendiants-vagabonds de courir les villes et les provinces. » (2e concile de Tours.)

« L'hospitalité est recommandée à tous, et particulièrement aux évêques, qui doivent la prêcher aux autres, et, par conséquent, leur en donner l'exemple.

» Comme la maison de l'évêque est particulièrement destinée à exercer l'hospitalité, sans distinction de personnes, on n'y nourrira pas de chiens, de peur que ceux qui y viennent chercher le secours à leur misère, ne soient mordus. On défend aussi d'y nourrir des éperviers. »

Saint-André, devaient recevoir deux deniers tournois (1). Quelques années plus tard, en 1314, Robert, comte de Boulogne, après avoir largement doté les hôpitaux et les infirmeries, léguait cent livres tournois pour vêtir les pauvres, et soixante livres pour les lépreux de sa terre d'Auvergne; il ajoutait un autre legs de cent livres pour marier les femmes pauvres de ses terres d'Auvergne, de Combrailles et de Baffie (2). Béatrix, femme du même comte, disposait que dans un hôpital, fondé par elle avec munificence, *les pauvres en Jésus-Christ, séculiers ou ecclésiastiques, gens du pays ou des contrées éloignées, passagers n'importe pour quel pays, pussent y recevoir l'aumône* (3).

Une certaine comtesse *Braière* (4) avait donné

---

(1) Baluze, t. II, p. 305 et 306.

(2) *Id.*, t. II, p. 144; Testam. de Rob., ext. du *Trés. des Chart. de Turenne.*

(3) *Id.*, p. 146 et 147; testam.

(4) Ce mot de *Braière*, porté dans les registres de la ville de Clermont, et connu des habitants de Pontgibaud, est assez singulier. En langage du pays, il signifie une femme de cette partie de la Limagne, située aux pieds des montagnes, à l'ouest de la ville de Riom (communes de Volvic, Châtelguyon, etc.). Les habitants de cette lisière sont connus sous le nom de *Brayos*. Il est donc probable que *Braière* n'est qu'un surnom donné à une comtesse de la maison de Montgascon, maison qui paraît avoir possédé la terre de Pontgibaud, à la fin du treizième et dans la première moitié du quatorzième siècle. La

aux pauvres de Clermont, pour les chauffer pendant les hivers, un bois appelé, sans doute à cause de cette destination, le bois de l'Aumône (1). En l'année 1464, le seigneur de Pont-

---

tradition de cette comtesse *Braière* s'est très-bien conservée chez les paysans du canton de Pontgibaud, chez ceux surtout de la commune de Saint-Ours, qui possèdent sur elle plusieurs anecdotes, et la représentent comme une espèce d'ogresse ; ils l'appellent *Saca-Braiera* (la braière avare), et suivant eux ce n'est qu'en expiation de ses crimes qu'elle avait fini par faire de grandes libéralités aux indigents. Une réponse d'un paysan intelligent des environs de Pontgibaud vient singulièrement à l'appui de la supposition qu'il s'agit d'une femme de la maison de Montgascon. Je lui demandais comment il pensait que cette comtesse avait pu être appelée *braière*, il me répondit : *Si elle était née aux environs de Riom, ou si elle y avait possédé un château, cela aurait suffi pour la faire nommer la Brayoda ou la Brayaera; si, comme on le croit dans le pays, elle avait mangé les enfants des serfs pour épargner son argent, on l'aurait de suite appelée la Saca-Brayoda ou Brayaera.*

(1) On donne le nom de *Cheire de l'Aumône* à un grand espace en partie couvert de coulées de laves (*cheires*), provenant de la base occidentale de la chaîne des Monts-Dômes, entre les routes royales nos 89 et 141. C'est là qu'était situé le *Bois de l'Aumône*, donné à la commune de Clermont. Une portion de ce bois, ou un autre, situé dans le même tènement, avait également été donné aux pauvres de Saint-Ours par la même comtesse. Les seigneurs de Pontgibaud, successeurs de la comtesse *Braière*, cherchèrent à reprendre les parties délaissées à la commune de Saint-Ours aussi bien que celles qui appartenaient à Clermont; ce fut sans doute pour terminer ces contestations, qu'une partie de l'objet en litige fut autrefois abandonnée aux habitants de Saint-Ours, sous le nom de *Canton*,

gibaud ayant voulu s'emparer de ce bois, il en résulta entre lui et les élus de Clermont, des contestations qui sont rapportées dans les délibérations de la ville, du 13 mai de cette année (1). On perd ensuite la trace de cette affaire, et il est probable que la commune de Clermont a, depuis long-temps, laissé périmer ses droits.

Il y avait aussi autrefois des pauvres qui semblaient attachés à certains hôpitaux, sans y résider. Les archives de la ville d'Aigueperse renferment une quittance des aumônes faites par les administrateurs du grand hôpital, sur les mandements et délibérations des consuls, aux pauvres et orphelins *externes* (2). Les mêmes administrateurs, dans un compte de 1582, portent en dépense les aumônes faites aux pauvres

---

mais les seigneurs de Pontgibaud, ou leurs représentants, n'ont jamais cessé de saisir les occasions de rentrer dans la possession intégrale ; et les paysans de leur côté de vouloir plusieurs fois, et surtout dans les moments de crises politiques, rentrer par la violence dans la jouissance de ces bois.

(1) *It. plus J. Gayte a expousse en icelle chapelle que Mr de Pontgibaud veult approprier a lui le bois de Laumone lequel la comtesse Braiere donna aux pouvres de la ditte ville pour eulx chauffer.*

A ete ordonne que lung ou les deux de mesdits sieurs eslus iront devers mond. sieur de Pontgibaud lui demontrer le cas, etc. (Assemblée de la ville, du 13 mai 1464.)

(2) Deuxième partie, sac H, 4.

étrangers et aux malades nécessiteux, *tant de l'Hôtel-Dieu que de la ville* (1). Le même usage existait à Clermont dans les premiers temps de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy. Sur le registre des délibérations on trouve presque à chaque page des indications semblables à celle-ci : *S'est presentee aud bureau la vefve de feu claude farmond quy ha perdu tous ses biens doctal auueq son mary chargee aussy de quatre enfans, na aucuns biens en ce monde desire depuyt destre aulmosnee du bien de lhostel dieu a este deslibere quy lui sera donne dis sols touts les lundys.* (Bureau tenu à l'Hôtel-Dieu, le 2 octobre 1617.)

La presque totalité des habitants de chaque ville s'associaient en confréries (*confratriæ*), dont le but principal était de se cotiser, de s'imposer volontairement pour des œuvres charitables. Des donations, des cens et des rentes donnaient souvent de la fixité aux ressources de ces confréries ou *charités*, qui étaient administrées par des gouverneurs ou *bailes* (2).

---

(1) *Arch. d'Aig.* Trois. partie, 5e liasse, 33.

(2) Il s'introduisait quelquefois des abus dans la gestion de ces bailes, qui imposaient sur leurs confrères des sommes dont ils ne rendaient compte qu'à leurs successeurs, institués par eux-

Une association semblable existe encore à Rome, sous le titre d'*Archiconfrérie de Charité.* Cette œuvre s'assure les moyens de défendre devant les tribunaux les pauvres et surtout les ouvriers. Cette mission, par son but éminemment utile, mériterait d'être imitée en France par les bureaux de bienfaisance, établissements que la législation actuelle a reconnus pour remplacer d'une manière uniforme et régulière toutes les œuvres de charité qui, à divers titres, existaient autrefois.

Les bailes des confréries non-seulement faisaient des quêtes en faveur des indigents auxquels ils distribuaient des charités, mais il paraît aussi qu'ils avaient la direction de certains hôpitaux anciens, avant l'établissement des administrations régulièrement organisées. Ils agissaient de concert avec les élus de la ville; c'était déjà une tendance au régime séculier auquel de degrés en degrés les hospices ont fini par être entièrement soumis.

Dans les temps anciens, la législation consacrant un sentiment public, avait déclaré que le

---

mêmes. Alors des lettres patentes devenaient nécessaires pour faire intervenir les consuls et les principaux associés dans l'examen de ces comptabilités occultes. (*Arch. d'Aiguep.*, deuxième part., S. K, 3.)

superflu de la fortune des riches devait être le légitime patrimoine des pauvres. Telle était la loi de Moïse qui punissait, même comme un crime, le refus de l'aumône. Des grappes, des épis, des gerbes entières étaient abandonnés à dessein dans les champs pour le glaneur indigent qui ne les avait pas semés. Ces saintes traditions ne sont pas encore éteintes, et nous en trouvons des traces assez curieuses dans les siècles rapprochés du nôtre. *La charte de la police et du gouvernement de la ville d'Issoire*, établie en 1537, renferme les clauses suivantes au chapitre de la *police et mendicité*. « *Item, ordonnons que tous ceux qui seront trouués de jour dans les jardins et héritages d'autruy estant clos dans les appartenances de la dite ville, sans le sceu et aueu du maître de l'héritage..... payeront à la justice* 10 *s. et au délateur* 5 *s.* (§. 118).

. *Mais les passants et repassants, tant habitants de la dite ville qu'estrangers ne prendront que trois ou quatre raizins, sept ou huit pesches et semblable quantité d'autres fruits par saizons comme pommes, poires, noix et autres fruits, ne payeront rien, etc.* (1) (§. 120).

. . . .

(1) Manuscrit, numéro 234 de la Bibliothèque de Clermont.

La charité est tellement inhérente au cœur de l'homme parvenu à un certain degré de civilisation, que Fernand Cortez en trouva des preuves remarquables chez les Aztèques, lors de la conquête du Mexique. L'aumône y était recommandée comme un devoir envers des frères, et les prêtres en donnaient l'exemple, au moyen de leurs grands revenus, ainsi qu'on le voyait en Espagne avant la suppression des couvents. Ce n'était cependant pas comme dans la Péninsule un encouragement à la fainéantise. (*History of the conquest of Mexico*, by William Prescott.)

L'hospitalité, en faveur des pauvres mendiants, est un devoir sacré chez les habitants des campagnes. C'était surtout dans les communautés, si connues, des environs de Thiers, celles des *Guittard-Pinon*, *des Bourgades*, *des Dunauds*, etc., que cette vertu était portée à un haut degré. Le pauvre, quel que fût son pays ou sa religion, y était toujours admis fraternellement, et participait au repas comme tous les membres de la communauté. Était-il malade? le médecin était immédiatement appelé. Ordinairement affranchies de droits seigneuriaux, ces communautés ne connaissaient d'autres dîmes que celle des pauvres qu'elles prélevaient

volontairement sur toutes leurs denrées (1). Dans la communauté des Guittard-Pinon, il y avait même, au milieu de leurs habitations réunies, une petite maison, uniquement destinée à recevoir les pauvres; la porte en était toujours ouverte, et un bon feu était allumé pour ranimer les membres des malheureux qui venaient s'asseoir sous ce toit hospitalier; s'ils étaient atteints de plaies ou de blessures, les femmes de la communauté s'empressaient de venir les panser, et, s'il le fallait, leur prodiguaient, pendant plusieurs jours, des soins touchants. Chaque soir, trente ou quarante indigents étaient réunis dans la *maison des pauvres*, où ils étaient toujours servis avant les membres de la communauté.

L'hospitalité devait être et était aussi une des vertus les plus pratiquées dans les anciens couvents; l'observance de cette pratique fut une des dernières recommandations que Robert, premier abbé de la Chaise-Dieu, fit en mourant aux frères qui l'entouraient. L'office d'hostalier, ou de préposé à l'hospitalité, était un des plus révérés dans les monastères, et l'hôtellerie

(1) Le *maître* ou le chef de la communauté prélevait pour les pauvres, le huitième du blé, du bois, du laitage, des bestiaux et du vin.

renfermait une pièce destinée aux pauvres. Indépendamment des charités que pratiquaient les moines, en tant qu'hommes religieux, ils étaient tenus par leur règle, par suite d'anciens usages, d'abandonner aux pauvres une portion de leurs bénéfices. Chaque année, au premier jour des Rogations, les religieux de Saint-Alyre faisaient dans la chapelle de Neyrac une aumône en pain et argent, qui s'élevait à 70 livres; il est vrai qu'en raison de leur bienfaisance, Charles IX les avait dispensés de nourrir des soldats vétérans et estropiés, charge imposée aux couvents avant la fondation de l'Hôtel royal des Invalides (M. l'abbé Cohadon). Les meilleures intentions se dénaturent. Nous savons qu'au moment de la décadence des couvents, des abus s'étant glissés dans la distribution de ces aumônes, un arrêt des Grands-Jours, du 14 janvier 1666, intervint pour les faire cesser, et faire restituer les aumônes aux véritables pauvres.

Les préoccupations d'époques si souvent malheureuses, ne permettaient pas d'établir les hôpitaux d'autrefois dans les conditions accordées au calme et à la science des temps modernes. Un grand nombre de causes d'insalubrité rendaient ces asiles fort dangereux, ins-

piraient le dégoût et la répulsion à ceux même dont ils devaient soulager l'infortune. Le régime des hôpitaux s'est ressenti de la réforme générale de la société : d'importantes améliorations y ont été introduites, non-seulement sous le rapport de l'hygiène dont les lois étaient trop souvent méconnues, mais aussi sous le rapport de la gestion des biens des pauvres qui, par les effets progressifs de la centralisation, est devenu de plus en plus régulière, et se trouve actuellement une dépendance de l'administration générale de l'Etat.

Les changements que la société a éprouvés depuis la fin du dernier siècle, ont ébranlé toutes les institutions : les unes ne se trouvant plus en harmonie avec les besoins des esprits, ont disparu ; d'autres ont été modifiées. Nul au milieu de ces remaniements profonds n'a encore osé porter la main sur les hôpitaux dans ce qui concerne leur existence ; mais on ne peut disconvenir que le mouvement, qui nous entraîne tous, les pousse plus rapidement dans la voie des améliorations dont ils n'ont pas encore atteint le dernier terme.

Les bases nouvelles sur lesquelles l'ordre social est assis, les idées de justice et d'égalité appliquées à tous, le travail largement favorisé, les problèmes que l'on cherche à résoudre dans

l'intérêt des classes ouvrières, toutes ces circonstances peuvent-elles faire espérer qu'une partie des établissements de charité, nés dans des temps plus calamiteux, deviendront inutiles. C'est un résultat que les économistes, amis de l'humanité, peuvent chercher à atteindre, doivent appeler de tous leurs vœux, en ne perdant pas de vue que sous toutes les formes de gouvernement, l'homme sage a toujours trouvé l'aisance par le travail, tandis que la paresse et les passions amènent tôt ou tard le malheureux qui s'y adonne, à recourir à la bienfaisance publique.

. . .

Mon intention n'est pas de faire une revue générale des maisons où les indigents trouvent un refuge dans leurs infirmités, des remèdes contre leurs maladies. Je veux seulement essayer de présenter le tableau des hospices de Clermont, sujet modeste, parsemé de détails minutieux ou arides, dont le choix est difficile, se prêtant peu aux mouvements de la parole. J'ai pensé qu'en m'enfermant dans les limites des murs où vécurent nos aïeux, on trouverait peut-être quelque intérêt dans ce fragment de l'histoire de cette cité, dont les origines sont si

curieuses. — Savoir ce que nos hôpitaux ont été, ce qu'ils sont de nos jours, est le meilleur moyen de découvrir ce qu'ils peuvent devenir encore.



RECHERCHES

SUR

LES HOPITAUX DE CLERMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DE LA FONDATION DES HOPITAUX DE CLERMONT.

J'AVAIS d'abord eu le projet de diviser les hôpitaux en deux séries, une des hôpitaux anciens remontant à une époque voisine de l'établissement du christianisme en Auvergne, et une de ceux fondés depuis le treizième siècle. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir que cette classification était peu praticable, par la raison que quelques-uns des premiers ont duré jusque dans le dix-septième siècle, tandis que d'autres avaient été établis dans un temps intermédiaire; de manière qu'il y a eu, pour ainsi dire, une succession non interrompue de fondations, qui nous conduisent aux établissements de bienfaisance actuellement existants. Je me bornerai, en conséquence, à parler des hôpitaux dans l'ordre chronologique de leur érection.

Leur origine se lie intimement aux circonstances qui accompagnèrent l'établissement du christianisme

dans la cité d'Auvergne. Alors des chapelles, des églises primitives remplaçaient de tous côtés les temples des faux dieux. Plusieurs de ces lieux vénérés servaient d'asiles aux pèlerins, aux malades qui venaient implorer la divinité, et lui demander la guérison de leurs maux. Il est probable que ces chapelles étaient disséminées le long des voies qui convergeaient vers le château, vers la *mère-église*, occupant le point culminant du monticule, et que c'est sur la route du Midi que furent fondés les premiers hôpitaux.

Hôpitaux du Saint-Esprit.

HÔPITAL DE SAINT-GENÈS.

Le plus ancien des hôpitaux qui furent bâtis dans les circonstances que nous venons d'indiquer, fut celui que saint Genès *(S. Genesius)*, évêque, fit établir en faveur des malades indigents et des pèlerins, sur le lieu où aboutit actuellement la rue qui porte encore le nom de cet illustre personnage. L'église de Saint-Genès, qui a été détruite, était proche de cet hôpital. Ce *Xenodochium* était-il placé dans la ville? Ce n'est pas probable. Il était plutôt entre l'ancienne cité Gallo-Romaine et le *Castrum*, partie fortifiée, au sommet

du monticule, destinée à devenir le centre de la ville moderne. C'est sur le chemin qui conduisait à cette enceinte de sûreté qu'a dû être bâti l'hôpital de Saint-Genès. Comme la plupart des anciens hôpitaux, celui-ci prit, à une époque qui n'est pas connue, le nom de Saint-Esprit, et lorsque la ville fut agrandie, la rue qui passait au-devant du bâtiment, de même que la porte de ville qui se trouvait adjacente, furent appelées *rue* et *porte du Saint-Esprit* (Savar., Or. de Clairm., 2me édit, p. 55) (1).

Cet ancien hôpital était probablement situé sur l'emplacement des maisons contiguës de MM. Tixier-Dumas et Noilat, qui renferment, dans leur partie inférieure, des locaux voûtés, de vastes cuisines, des cuves en pierres que l'on regarde comme les restes d'une buanderie, et un grand puits, à demi-comblé, qui s'enfonce profondément dans le tuf volcanique.

On ignore la date exacte de la fondation de cet hôpital, qui doit avoir eu lieu dans le cours de l'épiscopat de saint Genès, c'est-à-dire de 656 à 662. Il existait encore en 1560, puisqu'il paraît avoir été un des trois hôpitaux réunis alors à l'Hôtel-Dieu, par Guillaume Duprat.

---

(1) Une tour, tenant à la muraille voisine, avait nom *Tour Saint-Esprit.*

MAISON DU SAINT-ESPRIT, DU QUARTIER DES GRAS.

En faisant des recherches dans les délibérations et papiers de la ville (1), j'ai reconnu qu'il y avait un autre hôpital sous la même désignation du Saint-Esprit, situé près de la porte des Gras. Voici quelques-uns des extraits que j'ai recueillis à ce sujet :

1°. *Item plus ont expose* (les Esleus) *que le grand esperit de ceste ville se pert et que la femme qui y est le mect à perdition et desbatit les murailhes pour vendre la pierre de tailhe et quil se trouve gens qui le veullent prendre a sens tous les ans et pour ce ont requis que sur ce fust ordenne* (Délibération de la ville, du 3 juillet 1481).

2°. Extrait d'une pièce écrite sur parchemin, cotée 16, déposée aux archives de la Mairie.

---

(1) Je saisis cette occasion de faire mes remercîments publics à M. Desbouis, chargé provisoirement de la mise en ordre des archives de la ville. M. Desbouis ne se rend pas seulement utile par une complaisance sans bornes, envers les personnes qui s'adressent à lui. On retire beaucoup de profit de ses avis judicieux et de sa facilité à faire part des connaissances qu'il possède sur l'histoire littéraire de l'Auvergne, ainsi que sur les hommes et les familles célèbres de notre province.

Si on ne rencontrait pas en M. Desbouis autant de mérite et de bonne volonté, il serait bien difficile de tirer actuellement quelque utilité des papiers de la mairie, dans l'état de désordre où ils se trouvent, et d'où les fera certainement sortir la sollicitude éclairée de notre maire, M. Verdier-Latour, et du conseil municipal.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront Anthoine du puy escuier seigneur dud lieu et de chabreughol garde et tenant le scel royal aux contractz à montferrand en auuergne...... salut sauoir faisons que pardeuant notre ame et feal joachin cheuillon clerc notaire jure dud scel usant de nos pouuoir et auctorite comme sy dessus nous le par et dacte des presentes au lieu accoustume tenir chapelle et generalle assemblee par les esleuz et habitans de la ville et cite de clermont..... pour donner ordre et prouision a plusieurs negoices et afferes desdicts habitans desqueulx ils estoyent charges et entre autres a une maison ou hostel appartenant auxd habitans assise et situee hors lad ville de clermont du couste et cartier de la porte des gras appele icelluy hostel lostel du sainct esperit qui auoit bon mestier de reppairer et estoit desia a deffault de reparation encheu en ruyne et que seroit bon y donner quelque bon ordre et y faire reparation ou la bailher a cens et rente a perpetuel... parauent que ledit hostel encheust en plus grand deperiment et mesmement que de la partie des bailles de lausmone de la charite dudit clermont fut dit hauoient gens qui la voloyent prendre a bon cens sil plaisoit aud esleuz et habitans......

le quatriesme jour de juing lan mil quatre cens quatre vingtz et six

3°. Pièce cotée 17, dont le titre est ainsi :

Confirmation du bail et amphitheose ou cents faicts

par les esleus de Clermont et les bailes de la cherite de la maison du S. Esprit pres la porte des gras et bail de louage faict a la veufve la mocte du 3 décembre 1486.

4°. *Extrait des terriers et contracts de la frairie du S. Esprit et de S. Adiudous.*

Cette dernière pièce prouve que la maison du Saint-Esprit était distincte de l'hôpital Saint-Adjutor, quoique située dans le même quartier, qui est désigné sous le nom de *quartier du Saint-Esprit*, sur les plans déposés aux archives des hospices.

HÔPITAL DE SAINT-PRIET.

Le Xenodochium de Saint-Priet (*S.-Præjectus*, seu *Projectus*) fut fondé après le précédent, de 665 à 670. Il était placé dans la ville Gallo-Romaine, ou au moins sur ses abords, en un lieu appelé *Columbarius* (1), dans la plaine entre Clermont et Beaumont, au-dessous du territoire de Vallière. Dans un extrait de ce travail qui a été imprimé dans le journal l'*Ami de la Charte*, du 23 novembre 1842, je donnais la plupart des raisons qui me font assigner cet emplacement à cet hôpital; je les présente ici plus complètes :

1°. Entre Clermont et le village de Beaumont,

(1) Act. S. ord. B., secul. II, p. 641.

section L du relevé cadastral de la commune de Clermont, est un territoire, appelé *terroir de l'Hôpital-sous-Vallière* (1);

2°. Précisément dans le même terroir, on a découvert, il y a quelques années, dans un champ appartenant à M. Mazucco, ainsi que dans les terres voisines, des tombeaux, des débris de poteries, et des restes d'anciennes constructions à ciment gallo-romain;

3°. C'est dans ce lieu, qui était, du temps de Savaron, le territoire de *Colombier*, ou *Champt-Columb*, que s'élevait la chapelle de Saint-Guillaume;

4°. Avant le dixième siècle, il y avait, sur le même emplacement un monastère appelé *Monasterium-Columbariense* (2).

De manière que les étymologies et les monuments semblent nous faire remonter sans efforts au *locus Columbarius* de l'hôpital de Saint-Priet.

Ce qui doit lever tous les doutes, c'est que l'église de Saint-Priet, qui devait se trouver dans le voisinage de l'hôpital fondé par ce saint, comme l'église de Saint-Genès, proche de l'hôpital du même nom, était incontestablement située dans le territoire de

(1) Ce terroir est situé entre trois chemins, celui de Clermont à Beaumont, celui dit de l'*Hôpital-sous-Vallière* et celui de la *Terre de l'Hôpital*, au midi.

(2) Savaron, *de Sanct. Eccles. XXX.*

Rabanesse, faisant partie de la plaine entre Clermont et Beaumont : *Hortus enim Rabanessæ censum annuatim pendet matri Ecclesiæ, propter Ecclesiam Sancti Præjecti, quæ intrà ejus septa quondam emicuit* (1). L'église de Saint-Priet était également voisine de celle de Saint-Jacques : *in jurisdictione Claromontensi, et in territorio de Rabanesses, prope S. Præjectum..... a meridie viam communem tendentem de porta noua Claromontensi apud Bellum montem* (Beaumont) *ab occidente, et Capellam Sancti Præjecti a borea, etc.* (2).

On ne peut trouver beaucoup de détails sur un hôpital aussi ancien. Nous savons seulement que vingt pauvres malades, se succédant les uns aux autres, y étaient, sans interruption, nourris et traités par d'habiles médecins, et que, disent les chroniqueurs, la maison se trouvait munie de toutes choses appropriées à sa destination. L'influence que saint Priet avait acquise sur l'esprit de plusieurs personnes notables de l'Auvergne lui donna les moyens de faire cet acte de charité et en même temps d'instituer des communautés religieuses (3). Un historien anonyme de saint Priet mentionne entr'autres Genès, sénateur riche et

(1) *Capitularium, id est cens. lib. Eccles. Clarom. apud Savar.*
(2) Savar. *de Sanct. Eccles. XXIV.*
(3) Savar., 2e édit., p. 57, d'après *Hist. S. Præj. M. s. Breuiar. Clarom.*

sans enfants (1), ainsi qu'une noble dame vouée à Dieu, qui, à la sollicitation du pontife, donna une partie de ses biens aux pauvres entretenus par ses soins (*Act. Sanct. ord. Bened. ed. J. Mabil., Lutet. Paris.* 1749. *Sec II, p.* 640 *à* 648).

L'époque précise de la destruction de cet hôpital n'est pas connue. Il est présumable qu'il n'existait plus au neuvième siècle, puisque nous avons vu que c'est sur son emplacement que s'élevait un monastère (*Monasterium Columbariense*) remplacé lui-même plus tard par la chapelle de Saint-Guillaume.

MALADRERIE.

Après la fondation des hôpitaux de Saint-Genès et de Saint-Priet, un long intervalle s'écoula avant que la ville de Clermont vît de nouveaux établissements charitables s'élever dans son sein. Cette ville subit bien des vicissitudes. La cité gallo-romaine fut détruite par la conquête, ou successivement abandonnée par la crainte des irruptions barbares. Les habitants préféraient s'établir dans l'enceinte fortifiée (*castrum*), ou placer leurs habitations sur les parties de la colline qui en étaient le plus rapprochées, donnant ainsi une extension de plus en plus grande au

(1) *Genesius vir illustris et generositate pollens opibusque opulentus in præfata urbe (Arvernâ) municipatum obtinebat.*

noyau primitif de la ville actuelle. Cette ville du moyen-âge commença à avoir des hôpitaux, situés dans des lieux différents de ceux où les premiers avaient été fondés, et parmi eux, probablement le plus ancien en date, une léproserie située dans le faubourg de Fontgiève, au-dessous du pont jeté sur Tiretaine. Les délibérations de la ville font connaître l'existence de cette léproserie pendant le cours du quinzième siècle, et la désignent sous les noms de *Malladrerie*, *Maladerie*, *la Malautière*, *etc.* Les trois extraits suivants me serviront de preuves :

Plus a été expouse que le pont de pierre qu'est pres de la Malladrerie de ceste ville quent l'on va a Pontgibault est tout rompu..... et que le peuple crie pour ce que led pont nest adoube et repare (4 février 1487).

Plus a este expouse que ja piessa le pont de sus la Malautière de ceste ville que l'on appelle le pont de Riualez est tombe et la lon adoube de piesses de boys affin que les passans y passassent (10 may 1488).

On reparera le plutot possible le pavé du chemin de la Maladerie (29 juin 1489).

HÔPITAL DE SAINT-LAZARE.

Il était situé près de l'église Saint-Eutrope.

Après l'incendie de leur monastère de Saint-Jean-Baptiste, les religieuses de Sainte-Claire obtinrent l'autorisation de s'établir dans les bâtiments de cet

hôpital. L'emplacement du nouveau couvent qu'elles y avaient fondé, est maintenant occupé par des maisons particulières dans le *quartier de Sainte-Claire*.

HÔPITAL DU PORT.

Nous lui donnons ce nom, parce qu'il était placé dans la *grande rue du Port*, d'après un titre qui se rapporte approximativement à l'année 1552, par conséquent, à une époque bien rapprochée de la réunion de cet hôpital à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy. Voici l'extrait de ce titre, relatif à l'anniversaire de messire Claude Benoît, Chorier de l'église Cathédrale :

« Ce qu'il donne pour son anniversaire est assis et
» assigné sur une maison, située dans la présente
» ville et cité de Clermont, en la *grande rue du Port*,
» d'une part; la maison de Pierre Vachier et la cour
» des *pauvres de l'hôpital*, d'autre; la grange et le
» jardin de M. Du Châtel, à présent appartenant à
» noble Antoine de Fredeville (1), doyen de Brioude
» et chanoine de Clermont, d'autre; et les mai-
» sons..... »

(1) Antoine de Frédeville, doyen, est porté dans la chronologie du chapitre de Brioude, à l'année 1552. C'est ce qui nous a permis de fixer la date du titre ci-dessus, rapporté par Audigier (Manuscrit numéro 241 de la Bibliot. de Clerm.), d'après un calendrier de 1627, où à chaque jour du mois étaient mentionnées les fondations faites à l'église de Clermont.

D'après une tradition répandue dans la paroisse du Port, un ancien hôpital aurait existé dans les bâtiments de Saint-Laurent, actuellement occupés par une des écoles des Frères, et renfermant au milieu de maisons particulières une chapelle romane. Ces bâtiments qui entourent une grande *cour*, se trouvent relativement à la rue du Port dont ils sont séparés par des maisons, dans la position indiquée par la pièce que nous venons de citer.

Cet hôpital n'était pas très-considérable, si j'en juge par les publications qui furent faites en novembre 1578, après sa réunion à l'Hôtel-Dieu, pour donner l'assance de la maison, devenue inutile au service des pauvres, et qui ne consistait qu'en *chambres aultes et basses*, et en quelques appartenances (1).

HÔTEL-DIEU.

Parmi les auteurs qui ont écrit des notices sur les hôpitaux de Clermont, les uns ont fait remonter la première fondation de l'Hôtel-Dieu à l'année 1560, époque où Guillaume Duprat conçut la pensée de reconstruire l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy pour y réunir les divers hôpitaux de la ville; les autres, sans

(1) Archiv. communales. *Les trois proclames faictz à Saint-Pierre, Saint-Genès et au Port pour lassance de lhostel dieu du Port.*

indiquer une date précise, fixent cette fondation à la fin du quatorzième siècle. Dans un discours sur l'histoire et l'administration des hôpitaux de cette ville, discours dont un passage a été rendu public (1), j'ai cru devoir fixer l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy à l'année 1305, d'après un titre cité par le chanoine Majour (2), et de l'authenticité duquel je n'ai aucune raison de douter.

Mais je faisais, en même temps, connaître l'existence d'un Hôtel-Dieu plus ancien, qui paraît désigné dans un testament de G. Comtesse de Montferrand, de 1199 (3), et dans plusieurs titres incontestables. D'après l'autorité d'Audigier et celle de Majour qui, faisant partie du chapitre Cathédral, avait pu en connaître les traditions et consulter à loisir les archives (4), j'avais pensé que cet hôpital était placé dans l'enceinte même du cloître des chanoines, ou au

---

(1) Cette lecture fut faite à la distribution des prix aux élèves de l'école de médecine de Clermont, le 15 novembre 1842; un extrait en fut imprimé dans le journal *l'Ami de la Charte*, du 23 novembre suivant.

(2) *Titre signé Calchat, en datte du vendredy avant la fête de S. Nicolas de may* 1305 (Majour, *Réfutation de deux impostures de M. l'abbé Faydit*, p. 21, à la suite de la *défense de Savaron*).

(3) *Baluz.*, *t.* II, *p.* 257.

(4) On a dit que le chapitre n'ayant fait mettre de l'ordre dans ses archives que dans l'intervalle de 1727 à 1744, il n'était *guère* possible d'y découvrir auparavant le moindre do-

moins dans celle des anciens murs de la ville. On a contesté cette position et soutenu que l'hôpital en question avait toujours existé dans la paroisse Saint-Pierre, au lieu même où plus tard fut construit à sa place, l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy. S'il n'est pas possible de faire disparaître entièrement l'obscurité qui semble entourer ce fait, je vais du moins me livrer à l'examen des pièces qui s'y rapportent; elles nous donneront toutes les lumières qu'il est permis d'obtenir à ce sujet. Après cette discussion, qui aura trait à notre plus ancien Hôtel-Dieu, j'examinerai successivement l'état des deux hôpitaux qui lui ont succédé et qui en ont été la continuation jusqu'à nos jours.

Première époque.

Hospitalis pauperum beatæ Mariæ Claromontensis; hospitalis pauperum Claromontensis.

Remarquons d'abord combien la première désignation semble indiquer une construction rapprochée de l'église de Notre-Dame et une situation analogue à celle de plusieurs anciens hôpitaux, notamment de celui du Puy, ville qui renferme de nos jours une

---

cument historique; mais cette assertion est suffisamment réfutée par la seule inspection de la dissertation du chanoine Majour, qui est appuyée sur de nombreux extraits et pièces, tirés des archives du chapitre de la Cathédrale.

partie de ses constructions du moyen-âge, et dont l'Hôtel-Dieu est encore adossé aux remparts qui protégeaient le cloître de l'abbaye de Saint-Mayol, ainsi qu'aux vieux murs de l'*église de Notre-Dame*.

Mais examinons les titres de notre premier Hôtel-Dieu dans leur ordre d'ancienneté.

1°. Deux serments des douzième et treizième siècles au moins, puisqu'ils sont transcrits dans la *Canone*, manuscrit sur vélin, compilé vers l'an 1291.

Le premier de ces deux serments, celui de l'économe est rapporté par Majour (*Réfutat.*, p. 19); je l'ai publié dans l'*Ami de la Charte*, d'après la version de Majour qui est infidèle; je le reproduis ici textuel et complet:

Juramentum quod tenetur prestare preceptor hospitalis pauperum beate marie claromontensis uenerabili capitulo cathedralis ecclesie.

Ego. N. preceptor hospitalis pauperum beate marie claromontensis per capitulum claromontensem patronum dicti hospitalis: de nouo institutus juro ad hec sancta dei euuangelia per me manualiter tacta. Esse fidelis dicto claromontensi capitulo singulisque canonicis claromontensibus. et curam habere donatorum et pauperum in dicto hospitali egentium. Juraque et deueria dicti hospitalis bene et fideliter seruare et custodire ac deperdita et alienata juxta posse recuperare. et bona hospitalis predicti. dictis donatis et pauperibus ac aliis quibus

decet bene et secundum deum distribuere. nichil de ipsis bonis in usus alios conuertendo. Juuentarium etiam de bonis dicti hospitalis ad dicti capituli requestam aut depputati ab eodem facere non post ponam. Et de receptis et administratis annis singulis dicto claromontensi capitulo aut eius certo depputato promitto et iuro reddere uerum computum ac legitimam rationem. nullumque donatum cruce signatum aut donatum aliquem alterum in dicto hospitali recipiam sine uoluntate et expresso concensu capituli memorati. preceptoriam uero promitto atque iuro dimittere, et ab eiusdem exercitio et administratione ad nutum dicti claromontensis capituli seu ab eodem super hoc specialiter deputati totaliter cessare. Ac successori meo preceptori papiros uel eodem altero instuendo quamdiu eis placuerit obedientiam prestare. sic Deus me adiuuet et hec sancta dei euuangelia (Canone, feuill. v. c. 1 et 2).

Cette pièce prouve que l'économe de l'*Hôpital des Pauvres* était institué par le chapitre, qu'il pouvait être révoqué par lui, qu'il ne pouvait faire aucun acte important sans sa participation, qu'il se trouvait enfin dans sa complète dépendance. Cette pièce est donc très-favorable à mon hypothèse.

A la suite de cette formule de serment se trouve (feuill. v, recto et verso) celle des *donnés* (*donati*) qui n'est pas indiquée par Majour. Comme elle n'est, à peu de choses près, que la reproduction de la pré-

cèdente, je ne crois pas nécessaire de la présenter ici.

2°. *Une sentence de Guillaume de Cebazat, official, qui défend aux chanoines de S. Pierre de percevoir les droits curiaux pour ceux de leurs paroissiens qui choisiraient leurs sépultures dans le cimetière de l'Hôpital des pauvres*, 1242. (Archiv. départ., fonds du chap. de la Cathédr., arm. 5, sac A, c. 1).

Cette sentence (que je ne donne pas parce qu'elle n'a pas d'intérêt) n'avait pas à s'expliquer sur la situation de l'hôpital des pauvres, et par conséquent ne prouve, en aucune manière, qu'il appartenait au quartier de Saint-Pierre ; elle semble plutôt confirmer que contredire l'opinion que cet hôpital était placé près du cloître des chanoines de la Cathédrale. Pour ce qui est du titre qui a été mis après coup sur le dos de la pièce par les personnes qui ont inventorié les archives du chapitre et qui est ainsi conçu : *Pour raison des droits curiaux de l'hôpital Saint-Barthelemy ;* c'est à bon droit que nous n'y attachons aucune importance, puisque dans le texte de la sentence il n'est nulle question de l'hôpital de Saint-Barthélemy.

3°. Quelle qu'ait été la vraie position de l'ancien hôpital des chanoines, il vint un moment où il fut définitivement établi dans la paroisse de Saint-Pierre, près des chapelles de Sainte-Marie et de Saint-Barthélemy, qui appartenaient au chapitre, et cela un peu avant l'année 1292. Il résulte, en effet, d'une transaction passée à cette époque entre le chapitre

cathédral et celui de Saint-Pierre (Arch. dép., arm. 5, s. A, c. 3), que l'*hôpital des pauvres de Clermont* avait été tout *nouvellement* construit dans la paroisse de Saint-Pierre : *hospitale..... pauperum, de novo constructum, situm est in parrochia sancti Petri et est contiguum muro...... ville Claromontensis ab oriente et viam publicam a meridie et aliam viam publicam ab occidente et domum seu viridarium Johannis Ruffi a borea quodam fossato intermedio.* Il est probable que l'acte de 1305, indiqué par Majour, doit se rapporter non à la construction de l'hôpital, mais plutôt à son agrandissement par l'accession de vergers ou de nouveaux terrains.

Dès ce moment, cet hôpital, souvent désigné par ses anciens noms, l'est aussi dans certains actes par ce long titre : *Hospitale sancti Bartholomæi beatæ Mariæ Claromontensis*, et quelquefois simplement *Hospitale ecclesiæ*, comme pour indiquer sa dépendance absolue du chapitre (1).

Seconde époque.

Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy.

En 1538, Guillaume Duprat forma le projet de

---

(1) On appelait aussi cet hôpital, Hôpital des Gras, comme le prouve l'extrait suivant de l'acte capitulaire du 13 janvier 1495. *Super facto hospitalis Graduum mandetur Capitulum expresse ad et interim fiat inventarium de ustencilibus dicti hospitalis.*

réunir à cet Hôtel-Dieu tous les hôpitaux de la ville de Clermont, en y ajoutant de nouvelles constructions proportionnées à l'importance qu'il allait acquérir. L'emplacement, anciennement cédé par le chapitre, ne suffisant pas pour cet agrandissement, d'après le plan dressé par les ordres de Duprat, les chanoines donnèrent encore une grande partie du terrain qui leur restait par acte de concession du 22 avril 1539 (1).

Ce terrain était pris dans le cimetière de la chapelle de Saint-Barthélemy, qui était terminé par les murailles de la ville du côté de l'occident, mais de manière que le don fait de cette place en faveur de l'augmentation de l'hôpital, n'apportât aucun dommage, ni à la portion du cimetière conservée, ni à la chapelle, ni à l'ancien logement des vicaires (2). Le chapitre donnait encore en faveur des pauvres certaines maisons contiguës, pour favoriser les développements projetés.

---

(1) *Fuerunt perlecti capitulariter articuli ædificationis fiendæ de Hospitali et illis perlectis, Domini contenta in illis laudaverunt, et consenserunt ædificationi...*

(2) *Audito raportu facto per Dominos Commissos ad verificationem loci tradendi per hujusmodi Capitulum de certâ parte loci seu Cœmeterii sancti Bartholomæi favore ædificationis fiendæ de hospitali ejusdem S. Bartholomæi : Domini prædicti commissi adhuc se transferent ad locum prædicti sancti Bartholomæi et verificabunt an dicta alienatio dicti loci sit, aut erit in futurum damnosa Capellæ, Cæmeterio, et domibus Vicariorum dicti loci.*

On a dit que la réunion des hôpitaux avait été effectuée en 1544. L'examen auquel je me suis livré, n'a pas justifié cette date. Il m'a paru que le dessein formé par Guillaume Duprat, n'avait pu être mis à exécution qu'après sa mort, lorsque, par son testament du 26 juin 1560, il eut constitué les pauvres de l'Hôtel-Dieu, ses héritiers de la majeure partie de ses biens. Ce n'est, effectivement, qu'après l'obtention de ce legs considérable, en juin 1562, que les commissaires désignés par le chapitre, vérifient l'emplacement à céder. Les constructions se faisaient encore dans l'année 1566; car, au mois de mars de cette année, des chanoines reçoivent la commission d'aller sur les lieux pour s'assurer si les ouvriers se tenaient dans les limites fixées : *Dominus Alacris Bajolus cum D.D. Parrinet et Martin, hodie se transferent ad locum sancti Bartholomæi, et verificabunt, an illi, qui ædificant Hospitale excesserunt limitationem eis consessam, et referent Capitulo.*

Les hôpitaux ne furent donc réunis matériellement qu'après 1566, à l'exception de l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor qui continua à recevoir des malades jusqu'en 1657, seulement la même administration était commune aux deux hôpitaux, et l'Hôtel-Dieu de St-Barthélemy fut souvent appelé dès-lors le *Grand-Hôpital*, pour le distinguer de l'autre beaucoup moins important.

Lors de la restauration et de l'agrandissement de l'édifice de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, on

ajouta à la façade de la rue des Gras un magnifique portail dans le goût de la renaissance. Il est bien à regretter qu'à l'époque de la démolition de cet hôpital, ce portail avec les quatre colonnes qui le décoraient, et les armes de Duprat qui s'y trouvaient incrustées, n'ait pas été précieusement réservé pour faire partie de la construction du nouvel Hôtel-Dieu, où, sans nuire à l'ordonnance de l'architecture, il aurait trouvé une destination convenable, celle, par exemple, de former l'entrée de l'église dans la rue du Bon-Pasteur. Une inscription en l'honneur de Duprat placée sur ce portail, et l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu effectué par ses soins, avait fait regarder cet évêque comme le fondateur de l'hôpital; mais indépendamment des détails circonstanciés dans lesquels nous sommes entrés, il suffit, pour reconnaître qu'il s'agissait seulement de bâtir de nouveaux corps de logis, de voir les termes mêmes de la délibération : *Consenserunt (canonici) ædificationi dicti Hospitalis fiendæ in Hospitali Ecclesiæ hujus modi* (Act. du 22 avril 1539).

Les anciens hôpitaux qui furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy par Duprat, étaient l'hôpital du Port (pag. 75), l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor (voir plus bas, p. 97), et l'hôpital du S.-Esprit. Il y avait 148 lits dans le nouvel Hôtel-Dieu.

Depuis la fondation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, la ville de Clermont, dans ses accroisse-

ments successifs, avait envahi les alentours de cet édifice qui, en 1530, se trouvait placé au dedans du mur d'enceinte. Les maisons particulières l'entouraient de toutes parts; il ne pouvait plus s'agrandir suivant les besoins de sa population qui augmentait tous les jours; il devenait dangereux pour les malades ainsi que pour les habitants du voisinage. On se préoccupait surtout de la possibilité d'une de ces épidémies dont le triste souvenir frappait encore les imaginations. Il y eut une délibération expresse du corps de ville pour cet objet. Les administrateurs sollicitèrent et obtinrent des lettres patentes données à Fontainebleau, au mois de novembre 1764, qui autorisèrent l'acquisition d'un emplacement situé au sud de la ville pour construire un nouvel Hôtel-Dieu.

Troisième époque.

Hôtel-Dieu actuel.

La première pierre du nouvel établissement fut posée le 8 avril 1767; mais les malades ne purent y être transférés de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy qu'en 1773. Les bâtiments de ce dernier hôpital furent alors en grande partie détruits. A leur place, on traça la rue Neuve et les rues adjacentes. Dans cette partie de la ville où existaient anciennement autour du vieil hôpital quelques places souvent désertes, des maisons irrégulières, des jardins; où étaient plus anciennement encore des terres et un verger situés hors des

remparts, se trouve maintenant un quartier bien percé, animé par le mouvement actif des affaires commerciales. Les alentours de l'Hôpital-Général commencent aussi à prendre une physionomie bien différente de celle qu'ils avaient autrefois, lorsque cet hôpital était entouré de rues isolées, vrais cloaques, hantées par le rebut de la population, et que, pour ces causes, les administrateurs obtenaient de faire fermer et de réunir à leurs jardins (1) : aujourd'hui, les rues de ce faubourg sont bâties ; l'une d'elles, la rue de Fontgière est devenue, par l'importance de ses édifices, une des belles rues de Clermont.

Quoique à plusieurs reprises on ait ajouté aux constructions de l'Hôtel-Dieu actuel, elles ne sont pas encore terminées aujourd'hui. De leur réunion résulte un vaste parallélogramme, occupant une surface de près de deux hectares, et renfermant deux cours carrées qui se trouvent ouvertes du côté de l'ouest. D'après les plans, l'édifice doit être complété par de nouveaux corps de logis qui fermeraient hermétiquement

---

(1) *Lesquelles rues ne sont à l'usage d'aucun des habitants de la ville et des faubourgs ni des étrangers, et où néanmoins les passants vont faire leurs ordures et y apportent des charognes qui causent une puanteur capable d'infester l'hôpital, outre qu'au rapport de plusieurs personnes on a souvent vu dans les dites petites rues, des soldats se battre et y commettre des crimes que l'honnêteté et la pudeur ne permettent pas de rapporter, etc.* Requête des administr. à la ville, août 1727.

ces cours : il est fort à désirer que ce projet ne soit jamais mis à exécution ; les salles et appartements intérieurs recevraient moins de lumière et de cette circulation d'air, nécessaire aux bonnes conditions hygiéniques d'un pareil établissement. Il renferme d'ailleurs un espace entièrement clos dans la partie, formant autrefois la maison du Refuge, qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu, en 1793.

L'Hôtel-Dieu est situé dans une position admirable; il domine le terrain qui, s'abaissant tout autour en amphithéâtre, lui ouvre la vue d'une campagne accidentée et ravissante. Outre les cours gazonnées, ornées de fleurs, qui sont mises à l'usage des malades, ses promenades, en forme de longues terrasses, s'étendent dans les jardins avec un luxe digne des maisons les plus opulentes ; des galeries couvertes servent de promenades aux convalescents. Nous pouvons dire avec orgueil que Clermont possède un des plus beaux et des plus importants hôpitaux de France.

Indication des lettres patentes et titres principaux.

Arrest de la court de parlement de Paris, du 9 mai 1564, portant que l'*hospital* et *Hostel-Dieu* de Clermont sera *réglé, pollicé et administré* à l'instar de celui de Paris, et qu'il sera nommé deux sur-intendans parmi les bons et notables personnages de la ville.

Lettre de Charles IX, du 27 juin suivant, faisant envoi de l'arrêt précédent, et prescrivant que les échevins, les deux surintendants nommés et M. Antoine Duprat, abbé de Boulieu, eussent à se concerter sur l'exécution du testament de Guillaume Duprat. La suscription de cette lettre est : *A nos chers et bien amez les commissaires gouuerneurs maitres administrateurs des biens des pauures de la ville de Clermont en Auuergne et escheuins au regime et gouuernement dicelle.* (Archiv. de la mairie de Clerm. — Voir aux pièces justificatives.)

Arrêt du conseil d'Etat, du 4 mai 1696, portant suppression des maladreries de Durtol et d'Enval, près Vic-le-Comte, des hôpitaux de Vertaizon et de Rochefort, et réunion de leurs biens à l'Hôtel-Dieu.

Confirmation de cet arrêt par lettres patentes, du 31 août 1697.

Lettres patentes du roy, portant reglement pour ce qui doit estre observé dans le Gouvernement et Administration de l'Hôtel Dieu de la Ville de Clermont. Données à Versailles le 28 Avril 1725. *Clermont, P. Boutaudon*, M. DCC. XXVIII.

Reglement général pour la direction et économie du grand Hotel-Dieu de cette ville de Clermont-Ferrand, que les chapelains, officiers, servantes et valets de cette maison doivent observer chacun suivant leur charge ou emploi. Fait en conséquence

du pouvoir accordé aux Administrateurs par l'art. 23 de l'Édit du 12 décembre 1698. *Clermont Ferrand. Pierre Boutaudon*, 1749.

LETTRES PATENTES confirmatives des priviléges de l'Hôtel Dieu de Clermont en Auvergne, données à Versailles au mois de novembre 1781.

Clermont Ferrand, Guillaume Beaufils, 1782.

LETTRES PATENTES DE LOUIS XV, de novembre 1764, enregistrées au parlement, le 1er avril suivant, pour autoriser l'acquisition de plusieurs bâtiments dans la partie sud de la ville et l'emplacement nécessaire à la construction du nouvel Hôtel-Dieu.

LETTRES PATENTES DE LOUIS XVI, de janvier 1775, enregistrées au parlement en 1777, qui réunissent à l'Hôtel-Dieu les biens de l'abbaye de Manglieu.

Autres LETTRES PATENTES DE LOUIS XVI, données à Versailles, au mois de novembre 1781, enregistrées au parlement le 18 décembre suivant, portant confirmation de l'établissement du nouvel Hôtel Dieu.

HÔPITAL-GÉNÉRAL.

Pendant une période de trois cents ans, l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy avait suffi aux besoins de la population pauvre. Dans le dix-septième siècle d'autres nécessités firent bâtir l'*Hôpital-Général*, *la maison des hospitalières*, *l'hôpital des frères de la*

Charité et celui de *Saint-Joseph*. On doit rechercher la cause de ces fondations dans la fréquence des épidémies et des famines, dans l'obligation impérieuse de secourir les malheureux, dénués de tout, qui parcouraient souvent les campagnes et encombraient les villes.

L'établissement de ces hôpitaux tenait à une disposition générale des esprits; il eut lieu à peu près simultanément dans les principales villes du royaume. L'édit de fondation de l'Hôpital-Général de Paris fut du 4 mai 1656. L'année suivante vit fonder un Hôpital-Général à Riom, et un autre à Clermont.

L'érection des hôpitaux dits généraux fut due au désir qu'on éprouvait en France de faire une grande réforme au sujet de la mendicité. On espérait réussir à l'éteindre en renfermant les indigents, et la création successive de ces hospices ne fut que le développement de cette pensée dans chaque province.

Plusieurs personnes croient que les progrès de la mendicité ont suivi ceux de la civilisation et des développements industriels, merveilles de notre époque. Cette plaie de l'humanité a été malheureusement de tous les temps. Lors de l'établissement de l'Hôpital-Général de Paris, on comptait dans cette ville 40,000 pauvres, et on craignait que ce ne fût une grande occasion de désordre que l'exécution des mesures de

police que commandait l'agglomération d'un si grand nombre d'individus, parmi lesquels beaucoup se livraient habituellement *aux assassinats, aux larcins et aux violences de jour et de nuit* (Histoire de l'Hôp. Gén. de Paris).

Anciennement les pauvres affluaient aussi dans les villes de la province d'Auvergne, y commettaient beaucoup de désordres, et contre cette masse de gens sans aveu, on ne trouvait pas malheureusement de mesure plus efficace que de les expulser hors de l'enceinte des murs; on avait souvent recours à des moyens violents. Les registres des délibérations de Clermont contiennent à ce sujet des renseignements curieux :

Et premierement ont expose mesd Srs les consuls ausd existens a lad assemblee que il y a vng grant nombre de pouures gens qui sen viennent ycy mendient leurs vies et destruysent la ville pour ce quils robent les leignes et tout ce quil y a Et affament la ville Et que ceulx de monferrend et les autres villes ont faict ung edit et ordonnance que homme ne demeurera en leur ville qu'il ne paye xl s de tailhe ou de composition Et pour ce ont requis quil y fust aduise (15 octobre 1481).

Item plus ont expose que aujourdhuy des poures gens sont MORS PAR LES RUES DE FAIM *et des autres que lon a trouues* DEMY MORS. *Et veult on dire que lon les a trouues* MORDANT LEURS BRAS *Et que ly a*

vng grant tasts dospitautx en ceste ville que ne vallent riens et ne seruent de riens et ny arriue on que paillars quoquins yurongnes et non pas ceulx que ont besoing de seruice Et ny arriue on gens se nest de ceulx que y portent et quant ils ne portent quelque chose ils ne les veullent point receuoir et quil y a lospital de sainct berthelemy que tiennent et lieuent les rentes ceulx de la grande esglise et que il leur fault dire sils le veullent tenir et fere reculler les pouures gens ou que y aduise autrement pour le faict de la chose publicque et soullaigement desd pouures (11 décembre 1481).

Il y avait aussi habituellement des malheureux sans asile certain, ou qui habitaient par tolérance les tours abandonnées des remparts. Lorsque des troubles survenaient dans le pays, et qu'il y avait des motifs de vigilance, on visitait les fortifications, et on faisait sortir des tours ceux qui y résidaient. Ce n'était souvent qu'à grand'peine, et par une sorte de force majeure qu'on faisait ces sortes d'exécution : *Item plus ont expose mesd s[rs] les consuls que par commandement de mons[r] le gouuerneur et aussi par acte des conseilhers a este faicte reueue et visitacion des tours et murailhes de lad ville ou ont este vacque eulx et plusieurs autres gens de lad ville et de ceulx de dehors et que la mercy dieu lon a mis au deliure le bas et hault desd tours et en a on sorty ceulx qui estoient dedans pour ce que ceulx qui les tenoient les*

auoyent mises toutes hors de deffense..... (19 décembre 1481) (1).

---

(1) Pour compléter cet aperçu de la mendicité et des secours de charité avant la fondation de l'hôpital, j'ai pensé qu'il y avait quelque intérêt à produire la pièce suivante :

Extraict du bureau tenu en lhostel de clermont le lundy quatriesme jour de feburier 1647.

Sen suyvent le nom et surnom des pauures orphelins et des femmes qui les nourrissent.

A Pierre Bouldhay dalagnat pour ung enfant quil nourrit cinquante sols — *l s*

A la femme de prondine trente sols — *xxx s*

A Michel Gibrosat pour un enfant de Vileault bolanger quelle nourrist quarante sols — *xl s*

Pierre Cousty pour un enf. quil nourr. — *xx s*

———
———
———

Aux dames charitables pour ayder à nourrir un enfant etc. ....

A une Viledieu pour un enfant du pellarot quelle nourr., etc. ....

A une....... pour ung enfant dung passant quelle nourrit etc. ....

———
———

A la femme dAnthoine chemin pour ung pauure enfant orfelin, etc. ....

Touches les susdites aulmosnes seleuant à 26 # *dix solz — ordonnees pour un mois et sans tirer à consequence.*

ABSOLENT.

Au dos on lit :

Feburier 1647

26 # 10 *s.*

Orphelins (Archiv. de la mairie de Clerm.)

Il est positif que c'est pour ôter aux habitants de Clermont le triste spectacle de pauvres assiégeant tous les jours leurs demeures que l'Hôpital-Général fut fondé. Cela résulte, d'une manière incontestable, de plusieurs délibérations de la ville, et notamment de celle du 18 juillet 1657, dans laquelle on s'occupa d'établir *ung hopital général ainsin qu'il a esté faict à Paris, et en plusieurs autres villes de ce royaume qui ne sont pas plus considérables que celle cy: comme Senlis, Pontoise, Beauvais et Aurillac pour bannir l'oisiveté et mendicité des pauvres qui soubs ce prétexte se nourrissent et s'élesvent dans l'yvrognerie, larcin, impureté, et a toutes sortes de crimes; les porter à la crainte de Dieu, et en faire de bons artyzans: comme aussy pour nous esviter les contignueles importunités..... de grand nombre de pauvres passans estrangers....... ne sachans ou se retirer attandu qu'ils ont esté deja chassés de partout, etc.* (1).

Ce n'étaient pas seulement les souffrances physiques des mendiants qu'on voulait soulager, on désirait avec autant d'ardeur les ramener à des sentiments plus honnêtes, et les rendre susceptibles de servir la société.

---

(1) Extraict de l'acte des délibérations prises au conseil tenu dans l'hostel de ville de Clermont le xviij jullet 1657 par messieurs Champflour, Mathieu et Mousnyer eschevins. *Archiv. des hospic.*, registre nº 87, p. 4 et 5.

Cette double préoccupation était dans la pensée de toutes les personnes charitables qui se mettaient à la tête de ces fondations. Dans l'histoire de l'Hôpital-Général de Paris, on lit le passage suivant : « En » l'année 1640 quelques particuliers de grande vertu » furent touchez du deplorable estat, où se trouvoient » les ames de ces pauvres malheureux chrestiens. » Pour leur corps, quelque affligez quils parussent, » ils n'estoient pas de veritables objets de com- » passion, car ils trouvoient dans les aumônes » des Peuples plus qu'il n'en falloit pour satisfaire » à leurs besoins, et mesmes à leurs débauches; » mais leurs ames abismées dans l'ignorance totale » de nos mysteres, et dans l'extréme corruption de » leurs mœurs, donnoient de grands sujets de dou- » leur aux personnes animées de zèle pour le salut » de ces misérables. (p. 2.) »

La même moralité respire dans les actes des bienfaiteurs de l'Hôpital-Général. Ecoutons M. de Ribeire dans la donation qu'il fait à l'Hôpital-Général, en 1665. « Lequel *désirant* exercer la charité à l'endroit » des pauvres de l'Hôp.-G[l]..... pour concourir à » leur nourriture corporelle et encore plus à leur spi- » rituelle, pour donner moyens à leurs administra- » teurs de les faire cathéchiser et exhorter à la vraie » voie chrétienne. »

Le but de la fondation de l'Hôpital-Général de Clermont n'est donc pas douteux.

Il fut créé dans un ancien Hôtel-Dieu appelé *Petit-Hôtel-Dieu* ou *Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor* (1), à cause de sa situation près de l'église de ce nom, dans le faubourg des Gras. Les commencements de cet Hôtel-Dieu-Saint-Adjutor sont incertains. Le plus ancien fait que je connaisse à son sujet, c'est la translation qui y fut faite des malades de l'hôpital de Saint-Lazare, lorsque cette dernière maison fut cédée aux religieuses de Sainte-Claire. Depuis lors on y recevait des pauvres *sains et malades, habitans de Clermont ou étrangers* (Audigier). Il se trouvait donc particulièrement disposé à servir de base à l'établissement de l'Hôpital-Général dans lequel on voulait surtout donner un asile aux mendiants. Il n'y eut qu'à transporter les malades, susceptibles de traitement à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, qui envoya en échange quelques infirmes et incurables, et qui resta dès-lors uniquement consacré à la cure des maladies.

La première délibération sur la nécessité de fonder un Hôpital-Général, eut lieu à l'Hôtel-de-Ville de Clermont, le 18 juillet 1657 (2). La proposition ayant été faite par les échevins d'aviser aux moyens de détruire la mendicité, le conseil reconnut que, pour l'avantage de la ville, cette question devait recevoir

---

(1) *S. Adjuteur* (*Majour*); *S. Adjudoux* (délibérations des hospices); probablement dérivés de *S. Adunctus*.

(2) Voir un extr. de cette délibérat., p. 95.

une prompte solution. Des commissaires furent nommés immédiatement, à qui fut confié le soin de la création d'un hôpital pour renfermer les pauvres, et la mission de s'entendre avec les administrateurs des deux Hôtels-Dieu. Ces commissaires étaient Jacques Delaire, président en la Cour des Aides; Florin Périer, seigneur de Bien-Assis, conseiller du roi; Jean Domat, avocat du roi en la Sénéchaussée et Siége présidial d'Auvergne, et Dufraisse, juge des marchands.

Les administrateurs de l'Hôpital-Général ne tardèrent pas à être désignés, car le 9 décembre suivant nous les voyons délibérer sur les moyens d'aggrandir les locaux par l'acquisition de la maison Garnaud, contiguë du côté de l'ouest à l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjudoux (1). Aucun lieu n'étant encore disposé pour recevoir convenablement le bureau, les administrateurs tinrent cette première séance dans l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy; mais dès le 2 juin de l'année suivante (1658), ils purent se réunir à l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjudoux, devenu Hôpital-Général.

Il paraît que pendant plusieurs années après sa fondation, l'Hôpital-Général n'a réellement été affecté qu'à entretenir un grand nombre de pauvres. Il faut le dire à la louange des administrateurs, ce n'était

(1) Cette maison fut achetée par les administrateurs, le 25 févr. 1658 (registre nº 87).

point une inintelligente agglomération d'indigents qu'ils cherchaient à obtenir; indépendamment des soins moraux auxquels nous avons dit qu'on attachait une grande importance, on occupait les mendiants à divers travaux dont le produit était en partie affecté à leur entretien; on s'ingéniait pour leur donner une destination utile, les placer en qualité de domestiques, ou leur procurer les moyens d'élever un petit commerce. Sous ce rapport, les registres d'entrées et de sorties des mendiants à l'Hôpital-Général méritent d'être examinés; en voici un extrait:

2 7.bre 1724. *Michel Maugue, domestique de profession*. — Fol. 3, n° 12 du reg. des entrées*; sorti pour aller au service de M. Taillandier par arrêté du bureau.*

12 7.bre *Terrenoire, sortie pour aller à l'hôpital S. Joseph*. N° 9 du reg. des entrées.

13 7.bre *Marg. darlon*. reg. d'entrée n° 23 fol. 42, *renvoyée. Fait un petit commerce de fil et chanvre à Montferrand* (1).

La plupart des mendiants, habitués à une vie de vagabondage, supportaient mal et cherchaient à se soustraire à l'espèce de réclusion à laquelle on les con-

---

(1) Régistre de sortie des mendiants de la fin de 7.bre 1724 coté et parraphé par joseph Mairand, chanoine de la Cathédrale et 1er administrateur de l'hôpital général. *Archiv. des Hosp.*

damnait; aussi voit-on souvent à la suite de plusieurs noms l'annotation suivante : *Sorti sans permission.*

Le chiffre de cette population mendiante renfermée dans l'établissement, était de 360 en 1733 (1). A la fin de cette même année, les secours que le roi avait accordés pour la subsistance des mendiants de l'Hôpital-Général, ayant été supprimés à cause des dépenses de la guerre, les administrateurs s'adressèrent au corps commun des habitants pour obtenir des secours; ils exposèrent que s'ils se trouvaient dans la nécessité d'ouvrir la porte aux mendiants, la ville en serait inondée, ce qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour la tranquillité publique; ils demandèrent, en conséquence, que chaque particulier fût tenu de donner tous les mois une aumône qu'il ne pourrait refuser à l'importunité des pauvres s'ils étaient répandus dans les rues. Faisant droit à cette requête, le conseil de la ville, à l'unanimité, prit les mesures nécessaires pour que les pauvres mendiants continuassent à être enfermés à l'Hôpital-Général (2).

Sous beaucoup de rapports la société d'autrefois était une société bien réglée. Pour la suppression de la mendicité, nos pères étaient du moins plus avancés

---

(1) Reg. des délibérat. du conseil de ville; assembl. gén. du 1er janvier 1734.

(2) Reg. du cons. de ville; même délibérat.

que nous ne le sommes aujourd'hui dans le département du Puy-de-Dôme. L'Hôpital-Général reçoit les enfants trouvés, donne toujours asile aux vieillards infirmes et nécessiteux ; mais il a cessé depuis 1740 environ, d'admettre les mendiants proprement dits. Sans nuire aux charités actuelles qui portent sur des vieillards qui sont, il faut en convenir, les premiers pauvres auxquels il faille porter des secours, ne pourrait-on pas revenir, donner un développement nouveau à ce qui fut l'objet principal de la fondation et la destination réelle de sommes considérables, accordées autrefois à cet hospice? De là à l'établissement d'un dépôt de mendicité, réclamé par la plus grande partie des habitants il n'y a qu'un pas. C'est par de semblables mesures que la direction de nos hôpitaux, sans abandonner la voie où elle est engagée, pourrait subir des modifications en harmonie avec les idées qui préoccupent les esprits. Le corps de logis de l'Hôpital-Général se prêterait merveilleusement à ces plans nouveaux. Il est considérable, a de longues et belles salles, des cours spacieuses, est entouré de jardins qui, dans un quartier populeux, tiennent l'espace libre autour de lui, et contribuent à l'entretien de la salubrité. L'achèvement, depuis long-temps projeté, de l'Hôtel-Dieu, permettrait d'y transférer une partie de la population actuelle de l'Hôpital-Général, pour faire place aux mendiants que l'on mettrait en dépôt.

Indication des lettres patentes et des arrêts relatifs à l'établissement de l'Hôpital-Général.

Dessein de l'établissement d'un Hôpital General en la Ville de Clermont.

Arrêt d'autorisation de la sénéchaussée de Clermont, du 28 mai 1658.

Arrêt de la cour des Grands-Jours, du 30 janvier 1666, confirmant l'établissement et les priviléges de l'Hôpital-Général, et contenant plusieurs dispositions réglementaires

Cet arrêt avait été sollicité pour tenir lieu de *lettres patentes* ou de déclaration spéciale du roi.

Lettres patentes, de septembre 1676, obtenues à la demande des échevins et habitants de Clermont.

Deux des articles de ces lettres sont ainsi conçus :

« DONNONS et attribuons ausdits Administrateurs » tout pouvoir pour la direction, correction, et » châtiment desdits Pauvres enfermez et pour cet » effet leur permettons d'avoir dans la maison dudit » Hôpital, prisons, poteaux et carcans : A la charge » néantmoins que si lesdits Pauvres méritent peines » afflictives plus grandes que le fouët, de les mettre » ès mains des Juges ordinaires pour être leur procez » fait et parfait, ainsi qu'il appartiendra ; et quant » aux Pauvres valides qui seront trouvez mendians » dans les Eglises, ruës et Fauxbourgs de ladite Ville,

» pourront lesdits Administrateurs les faire constituer
» prisonniers et les y tenir pendant le temps qu'ils
» aviseront. ». . . . .

« ET en cas de nécessité urgente, toutes Commu-
» nautez séculières et régulières de l'un et de l'autre
» sexe de ladite Ville et Fauxbourgs à l'exception des
» mandians, et tous les corps laïques, les fabriques
» des Eglises, les Chapelles et Confréries et autres de
» cette nature, les corps des métiers et toutes autres
» personnes de quelque qualité et condition qu'elles
» soient, mêmes Ecclésiastiques, soit bénéficiers,
» séculiers et réguliers ou non bénéficiers, soient
» exhortez de contribuer à la nourriture et subsis-
» tance des Pauvres dudit Hôpital général, chacun
» selon son pouvoir et bonne volonté. »

Mémoire pour les pauvres de l'hop. g[l]. 1704.

Reglemens en forme de supplément faits par M.[rs] les Administrateurs de l'Hôpital General de Clermont-Ferrand, le 23 janvier 1732. *Clermont-Ferrand, P. Boutaudon, Imprimeur.*

Reglement général pour la direction et économie de l'Hopital Général de cette ville de Clermont-Ferrand, QUE *les Administrateurs, Chapelains, Economes, Gouvernantes et sous-Gouvernantes, Sœurs, sous-Sœurs et tous Desservans de cette Maison doivent observer et faire observer.*

Fait en conséquence du pouvoir accordé aux Administrateurs, par les Lettres-patentes données par le Roi

au mois de Septembre 1676, transcrites ensuite du présent Règlement.

Clermont-Ferrand, Imprimerie du Roi. 1773.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, QUI *accorde aux Pauvres Orphelins de l'Hôpital Général de Clermont, une Maîtrise par an, pour chaque Métier, et ordonne qu'il leur sera délivré* gratis *leurs Lettres à ce nécessaires,* du quatre Août 1781. *Clermont-Ferrand. Imprimerie d'Antoine Delcros,* 1781.

RÉGLEMENT PARTICULIER pour la direction et économie de l'Hopital Général de Clermont-Ferrand, du 20 janvier 1789.

MEMOIRES SUR L'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CLERMONT, par M. Anne-Pierre de Verdan, ancien officier des Haras du Roi; 1790. *Clermont-Ferrand, P. Beaufils, imprimeur-libraire.*

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE du département du Puy-de-Dôme, du 4 août 1790. *Clermont-Ferrand, Denis Limet, Imprimeur.*

Les autres règlements sont de 1765 et 1786.

MAISON DES HOSPITALIÈRES.

En 1641, des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin (1) furent appelées à l'Hôtel-

(1) La vie de Monsieur Bouray, prestre, instituteur de la Congregation des Religieuses Hospitalières de l'Ordre de S. Augustin. *Paris, Gabriel Valleyre* 1714; *pet. in-*12.

Dieu de Riom, par les soins du premier administrateur de cette maison, le père Jean-Martin, prêtre de l'Oratoire, doyen de l'église de Saint-Amable, et par ceux du lieutenant général au présidial de Riom, de Blicq. M. de Ribeyre, lieutenant-général au présidial de Clermont, ayant été également sollicité par le père Jean-Martin de faire un établissement de religieuses du même ordre à l'Hôtel-Dieu de cette dernière ville, s'occupa activement d'obtenir le consentement de *Messieurs de Clermont*. Sur l'invitation de M. de Ribeyre, le prêtre Bouray, qui avait fondé l'ordre de Saint-Augustin à Loches, en Tourraine, se rendit à Clermont pour s'entendre avec les administrateurs du grand Hôtel-Dieu; il éprouva pas mal de difficultés, qui ne purent être vaincues qu'au bout de trois mois de négociations, et par la protection spéciale de l'évêque, Joachim d'Estaing. M. de Ribeyre détermina la conclusion de l'affaire, en offrant de faire les frais du voyage des quatre religieuses qui seraient destinées à l'Hôtel-Dieu, et de payer, pendant quelque temps une pension pour leur subsistance. Enfin un contrat fut passé le 3 avril 1642, avec les échevins et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, et approuvé par l'évêque, le 6 avril suivant.

Les quatre religieuses destinées pour Clermont, parmi lesquelles se trouvait la nièce de M. Bouray, arrivèrent au mois de mai. Mesdames de Ribeyre, de Dompme, de Tabeuf, et autres dames considérables,

furent les attendre à un village près de Riom ; on les plaça dans la communauté des Urselines, jusqu'à ce qu'un logement convenable leur eût été préparé à l'Hôtel-Dieu. Leur installation eut lieu le 25 juillet 1642, avec une certaine pompe. Les chanoines de la Cathédrale chantèrent en leur honneur une messe en musique, et leur firent voir les reliques dont leur église était enrichie. On les conduisit ensuite processionnellement à l'Hôtel-Dieu.

Il paraît que ces religieuses ne tardèrent pas à s'occuper d'établir plutôt un couvent spécial que de donner leurs soins aux malades qu'elles avaient pris l'engagement de servir. On les avait autorisées à élever un bâtiment particulier, pour qu'elles pussent se livrer aux pratiques de leur règle ; elles donnèrent à ces constructions une grande étendue et s'y dévouaient trop exclusivement à toutes les œuvres qui pouvaient fortifier leur propre institution religieuse, et en faire une riche et nombreuse communauté.

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se plaignirent des anticipations des religieuses, et de leur négligence pour le service des pauvres, dans un mémoire qu'ils présentèrent à la Cour des Grands-Jours, en 1665. Ils demandèrent à la Cour d'ordonner que les religieuses rendissent les parties de leur logement nécessaires aux pauvres et qui ne leur étaient pas à elles-mêmes indispensables ; que leur nombre fût réduit proportionnellement à celui des pauvres ; enfin qu'elles ne

s'occupassent que de servir les malades, conformément à leurs statuts, à leurs lettres patentes et à l'arrêt du parlement, du 9 mai 1564.

La Cour des Grands-Jours fit droit à ces réclamations, dans un arrêt, rendu le 30 janvier 1666 (1); mais les religieuses n'ayant pas voulu s'y soumettre, il fut convenu que sous certaines conditions, stipulées de part et d'autre, on résilierait le contrat qui les attachait au service de l'Hôtel-Dieu. Cette transaction fut confirmée par des lettres patentes qui autorisèrent en même temps l'établissement particulier des

(1) M. Gonod, dans les pièces justificatives qu'il a placées à la suite des *Mémoires de Fléchier*, donne les principaux considérants de cet arrêt. En voici le dispositif :

« La Cour, vu les moyens produits de part et d'autre, or- » donne que les parties contesteront plus amplement, et ce- » pendant ordonne, par manière de provision, que les reli- » gieuses logeront dans un bâtiment beaucoup plus restreint » que celui qu'elles ont; qu'elles cèderont pour les pauvres le » surplus de leurs bâtiments, qu'elles seront tenues de vaquer au » service exclusif des pauvres, le jour et la nuit, sans que les » administrateurs soient obligés d'avoir des servantes ou autres » personnes pour quelque service que ce soit, ainsi que cela se » pratique en l'Hôtel-Dieu de Paris, que les religieuses seront » tenues de panser les malades, à la réserve des maladies se- » crètes et des amputations de membres dont les opérations » seront faites par les chirurgiens; de préparer, dans la phar- » macie, les remèdes et de les donner suivant les ordonnances » des médecins, à la charge par les administrateurs de four- » nir aux Religieuses les drogues et autres choses nécessaires. » (Hôtel-Dieu, rég. 96, p. 2, cote A, art. 2.)

Hospitalières dans le faubourg de Champeix, établissement soustrait au contrôle des échevins, et ne relevant que de la juridiction de l'évêque. Les religieuses quittèrent l'Hôtel-Dieu le 3 mai 1670 pour aller occuper leur nouveau local qui était spacieux, confortable, muni d'une fontaine, et entouré d'un magnifique enclos. Afin de se conformer à leur règle, elles y firent disposer une salle de neuf lits. On y recevait des personnes qui ne pouvaient être soignées chez elles et qui cependant répugnaient à être confondues à l'Hôtel-Dieu avec les indigents les plus infimes.

L'établissement des Hospitalières ayant été supprimé en 1793, leur maison, située dans la rue des Jacobins, sert actuellement de caserne.

Actes concernant la maison des Hospitalières.

Transactions entre les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu et les religieuses Hospitalières, passées devant Baptiste, notaire à Clermont, les 23 juillet 1666 et 9 juillet 1669 (Archiv. des hosp., regist. 93, f°s 99 et 101.)

Lettres patentes de Louis XIV, des 15 novembre 1666 et 24 juillet 1669.

Arrêts du Parlement de Paris, du 6 août 1669 et 11 janvier 1670, portant enregistrement des lettres patentes et homologation des transactions de 1666 et de 1669.

HÔPITAL DE LA CHARITÉ. — COUVENT ET HÔPITAL DE LA CHARITÉ DES HOMMES. — LES PÈRES DE SAINT-GILLES.

Le couvent et hôpital Saint-Jean-Baptiste de la Charité, ordre de Saint-Jean-de-Dieu, fut fondé par Jean Gaschier, sieur de Fontgiève, lieutenant-général criminel en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne, et par Anne de Frédefont, son épouse. Jean Gaschier donna, en 1682, sa propriété appelée le château *Gaillard*, située dans une position salubre et éminemment pittoresque, hors de Clermont, près de la porte neuve ou du Tournet, et vis-à-vis la tour *Chastel Gaillard* (1).

Les frères de la Charité prirent possession de cette maison, le 19 novembre 1696 (manuscrit d'Audigier), lorsque leur établissement eut été approuvé par des lettres patentes du mois de mars précédent. Cette date est rendue incontestable par celle de la première délibération sur les affaires de la maison, qui est du 25 novembre 1696. Le plus ancien prieur, *Gilles Picard*, ne fut en exercice qu'en l'année 1696; le premier registre des recettes commence en décembre 1696. Il paraîtrait qu'il n'y eut un hôpital proprement dit, qu'après l'ouverture de la succession de Jean Gaschier:

(1) Dans un ancien plan de Clermont, déposé à la bibliothèque, cet emplacement est appelé *Chau fadar*.

c'est alors qu'on y disposa une seule salle, renfermant vingt lits pour les hommes. Une soixantaine d'années après sa fondation, l'hôpital de la Charité n'était déjà plus regardé comme nécessaire, puisqu'intervint un arrêt de 1754, portant suppression de cette maison et sa réunion à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général. Les frères de la Charité, qui jouissaient de beaucoup de crédit, échappèrent aux conséquences de cet arrêt. Mais la révolution les enveloppa nécessairement dans sa puissante réforme. Leur hôpital fut définitivement supprimé le 26 novembre 1793, par arrêté des représentants du peuple.

Les bâtiments furent affectés à la bibliothèque publique et aux établissements scientifiques de la ville. Le délicieux enclos qui les entourait, réuni au jardin des chirurgiens, devint le *Jardin des Plantes*.

HÔPITAL DE SAINT-JOSEPH, DIT DES INCURABLES OU DES ABANDONNÉS.

Les maladies épidémiques et la détresse qui régnèrent dans la province d'Auvergne, en 1693, firent penser à la fondation de cet hôpital. Les sieurs Champflour, Foulhioux, Le Court de Vazeilhes, Vachier de Beaurepaire, Montorcier, Gaschier et Laville, achetèrent de leurs deniers une partie de maison située près de la porte Saint-Pierre, des meubles, une vigne. Chacun d'eux offrit, en outre, mille livres. Tel fut l'origine de cet établissement qui fut quelques années à s'organiser, puisque les lettres

patentes de confirmation ne furent rendues que dans le mois de février 1697, et que la plus ancienne délibération est du 3 juillet 1699.

Cet hôpital, peu considérable (il n'avait que 17 lits), fut aggrandi en vertu de lettres patentes du mois de février 1762. M. Girard de la Bâtisse, président des Administrateurs de cet hospice, régularisa les bâtiments, ouvrit sur la place du Poids-de-Ville de vastes magasins qui ont été fort utiles au commerce, mais que l'on est dans la nécessité de modifier et d'approprier à l'extension que les affaires commerciales prennent tous les jours dans cette ville.

De même que l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, à une certaine époque, l'hôpital Saint-Joseph se trouvait dans un quartier fort isolé, comme on peut le voir par le passage suivant d'une délibération de la ville du 2 juillet 1781 : *Mrs les Echevins ont été chargés d'examiner la rue deserte et dangereuse qui sépare les batimens de l'hopital de St Joseph et l'enclos de labaye de Ste claire dont la cession demandée par led hopital avoit été jugée convenable pour la seureté de la ville*. Il ne paraît pas que l'administration de l'hôpital ait jamais joui de cette rue, quoiqu'on la lui eût concédée sous certaines conditions. Elle est encore libre aujourd'hui; mais un arceau jeté à une de ses extrémités pour lier deux propriétés appartenant aux hospices, semble indiquer un commencement de prise de possession.

L'hôpital Saint-Joseph, qui renfermait alors 63 lits, fut supprimé par arrêté du directoire exécutif, le 3 pluviôse an 6.

Maisons de correction, asile pour les vieillards; Etablissements divers de bienfaisance.

MAISON DU REFUGE, DITE DU BON-PASTEUR.

Cinq habitants de Clermont, Claude Laborieux, chanoine de la Cathédrale; Antoine de Ribeyre, seigneur d'Opme; Jean de Ribeyre, seigneur de Fontenilles, son frère; Jacques Delaire, président en la cour des aides; Etienne Dufraisse, marchand, frappés des avantages que procurait à la ville d'Angers une maison de correction pour les filles de mauvaises mœurs, résolurent de fonder et de doter une maison semblable, pour y enfermer :

1°. Les filles ou femmes qui s'y présenteraient volontairement pour faire pénitence;

2°. Celles que leurs parents voudraient y faire détenir par mesure de correction;

3°. Et celles que la justice y conduirait pour la tranquillité publique et le repos des familles.

Des lettres patentes, sollicitées et obtenues en

1666, avec le consentement de l'évêque, du maire et des échevins, autorisèrent cette fondation dans la maison que le sieur Laborieux donnait à cet effet dans le quartier des Aymons, pour y recevoir les filles pénitentes jusqu'au nombre de douze, ou plus, suivant les ressources de l'établissement.

Deux filles, vouées à la vie religieuse, furent les premières personnes qui furent chargées de surveiller les femmes de mauvaise vie conduites au Refuge. Elles surmontèrent avec beaucoup de résignation les dures épreuves que faisait éprouver à leur foi naïve le contact de ces prostituées. Une de ces filles était *Marie Paret*, née à Clermont, le 5 janvier 1636, dans la paroisse du Port. Marie Paret passa sa vie à soigner les pauvres et dans les continuelles pratiques de cette dévotion extatique, qui devient facilement le partage d'une âme ardente, quand l'organisation physique est faible et laisse prédominer une morbide exaltation nerveuse. Telle elle nous est dépeinte dans l'histoire imprimée de sa vie (1). La compagne de Marie Paret hésitait. Sa famille craignait pour elle les propos des femmes déréglées enfermées au Refuge; sa mère, tout émue, y alla dans la résolution de l'en faire sortir. Mais Marie Paret se présenta à elle, et

(1) La vie de sœur Marie Paret, du Tiers Ordre de Saint Dominique : par le P. Richard Guillouzou. *De l'Imprimerie de N. Jacquard. M. DC. LXXVIII.*

lui montrant un crucifix qu'elle avait à la main, lui dit : « Qu'appréhendez-vous, Madame ? Assûrez-
» vous qu'il n'y a rien à craindre icy pour nous,
» puisque nous servons un si bon Maître : Voicy celui
» qui nous protege, qui ozera nous attaquer. » Ces paroles firent tant d'effet sur cette mère qu'elle laissa sa fille continuer son entreprise. — Cependant Marie Paret n'ayant pas persisté dans sa résolution de se dévouer à l'œuvre du Refuge, entra dans le tiers-ordre de Saint-Dominique. Des religieuses de Saint-Joseph furent chargées de la direction de la maison, à dater de 1723.

La plupart des filles retenues au Refuge, portaient un habit particulier et occupaient un dortoir commun. Quelques-unes étaient isolément séquestrées dans des loges où des corrections sévères les rappelaient à leurs devoirs (Audigier). On recevait aussi dans cet établissement des femmes aliénées.

Le Refuge était situé dans la partie de la ville qui est actuellement la place du Marché-au-Bois, sur l'emplacement des maisons Onslow et Montagnac. Au levant et au midi, les bâtiments étaient placés derrière le mur de ville. Le jardin, qui venait à la suite, était séparé de l'Oratoire par une rue oblique dont l'extrémité inférieure est connue sous le nom de *Courtial*, le reste ayant dû être empiété et intercepté, à l'exception de l'extrémité occidentale qui donne dans la rue Antoine d'Auvergne. En 1764, on transféra

le Refuge dans le quartier Saint-Jacques. Ses bâtiments sont actuellement réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu.

Une nouvelle maison du Refuge a été fondée en 1842, dans le faubourg de Saint-Allyre, par M. Chartier, curé de la Cathédrale de Clermont. Elle a également été confiée aux religieuses du Bon-Pasteur. Dans l'année 1843, cette maison renfermait 56 filles repenties, dont 12 de Clermont, 38 des divers arrondissements du Puy-de-Dôme, et 6 étrangères.

En 1730, indépendamment des réceptions qui avaient lieu dans l'ancienne maison du Refuge, on avait disposé dans l'Hôpital-Général quatorze loges pour les femmes et les filles de mauvaise vie.

Actes concernant la maison du Refuge.

Lettres patentes d'autorisation, données par Louis XIV, à Fontainebleau, en 1666.

Lettres patentes de Louis XV de 1764, autorisant la translation du Refuge, du quartier des Aymons à celui de Saint-Jacques.

Arrêté des représentants du peuple, du 6 frimaire an 2, prononçant la suppression du Bon-Pasteur, et sa réunion à l'Hotel-Dieu.

Établissement de charité des soeurs de Nevers.

Les sœurs de la Charité chrétienne de la maison de Nevers, furent établies en 1702, par Charles de Ribeyre et Delayre, premier président, dans le but

de faire distribuer des aumônes aux pauvres publics et honteux de la paroisse du Port. Ce soin était confié, pour la paroisse de Saint-Genès, à des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, et à une fille dévote, appelée Sœur-des-Pauvres, pour la paroisse de Saint-Pierre. Les marguilliers avaient, chacun dans leur paroisse, le droit d'inspection sur ces établissements (1).

Si on ajoute à cette nomenclature de maisons de bienfaisance la fondation de l'école gratuite de Saint-Genès par Jacques de Frédefont, on verra que la charité pieuse de nos ancêtres avait pourvu largement au soulagement de toutes les misères qui assiégent l'humanité. Ils étaient entrés dans une voie que suit honorablement notre génération, celle de soigner l'éducation et le perfectionnement moral des enfants des classes laborieuses, en confiant à la société cette part de surveillance qui permet à l'ouvrier de se livrer avec sécurité aux travaux d'où dépend l'existence journalière de sa famille.

Les sœurs de la Charité du Port et de Saint-Genès existent encore, et sont placées sous la direction du Bureau de Bienfaisance.

MAISON DE LA CHASSE.

La maison de la Chasse fut fondée dans le faubourg

---

(1) Calendrier d'Auvergne curieux et utile pour l'an de grâce MDCC.LXII. *Clermont-Ferrand, P. Viallanes.*

de Fontgiève, sous le titre de *Séminaire de Saint-Austremoine*, pour servir de retraite aux prêtres âgés et infirmes, ou pour fournir des secours à ceux qui, ayant quelques ressources, n'y viendraient pas terminer leur pieuse carrière.

Pour subvenir aux dépenses de la maison, l'évêque fut autorisé à percevoir annuellement sur les communautés de son diocèse une somme de 2,000 livres, tant que, par des unions de bénéfices, la maison de la Chasse ne serait pas en possession d'un revenu de 6,000 livres.

Lorsque cet établissement fut réuni à l'administration générale des hôpitaux, le 16 juin 1801, il avait changé de destination; mais par une délibération du 12 janvier 1816, la commission des hospices décida 1°. que deux chambres seraient disposées convenablement pour recevoir deux prêtres pauvres ou âgés, qui seraient désignés par l'évêque, et qui seraient nourris et entretenus avec la dignité que comportait leur profession; 2°. qu'une somme de 200 francs serait mise, chaque année, à la disposition de l'évêque pour être remise par lui à des prêtres infirmes.

Cette mesure de bienfaisance fut plus tard rendue inutile par la fondation, près de l'église des Carmes-Déchaussés, d'une nouvelle maison destinée à recevoir, en même temps, les missionnaires du diocèse et les prêtres auxquels leurs infirmités ne permettent plus d'exercer les fonctions de leur saint ministère.

Les anciens bâtiments de la maison de la Chasse, auxquels tient la barrière de Fontgiève, sont maintenant occupés par l'octroi et une partie de la garnison d'infanterie, d'après des arrangements pris par la ville et la commission administrative des hospices.

MAISON DU BOIS-DE-CROS.

Elle a été établie, en janvier 1836, par les sœurs Sainte-Marie, qui donnent à leur maison le titre d'*Hospice des Sœurs de Ste-Marie-de-l'Assomption*, ou *Asile Ste-Marie*. On y reçoit les aliénés des deux sexes.

APPENDICE.

Hôpitaux de Montferrand.

HÔTEL-DIEU DE MONTFERRAND.

Si, comme cela est probable, il s'agit de l'Hôtel-Dieu de Montferrand dans le legs qui fut fait, en 1199, par G., comtesse de Montferrand (1), on a eu tort de présumer que cet hôpital fut fondé au seizième siècle et qu'il succéda à une ancienne léproserie. L'existence de cette léproserie est au moins problématique. S'appuierait-on sur cette clause du testament de Martin Gouge? *do et lego domui leprosarie Montisferrandi centum solidos turonenses* (Archiv. départ., col. A, arm. 7, s. H; c. 1). Mais la léproserie d'Herbet appartenait à Montferrand, était régie par les consuls de cette ville, et nous la verrons, dans des pièces que nous rapportons ci-après, désignée comme *Maledarie et eherite dicelle ville*. Il ne serait donc pas impossible que, par une confusion bien explicable, on eût attribué à une prétendue maladrerie de Montferrand ce qui aurait appartenu à la léproserie d'Herbet.

(1) *A Montferrant....... hospitali pauperum XX (solidos).* Baluz., t. II, p. 257.

Tout porte à croire qu'il ne s'agissait, en 1542, que d'aggrandir l'ancien Hôtel-Dieu de Montferrand. L'emplacement, devenu nécessaire pour cette reconstruction, plutôt que pour une fondation nouvelle, fut donné par les chevaliers de l'ordre de Malte, et les libéralités des habitants de Montferrand pourvurent aux dépenses des bâtiments qui furent élevés.

Cet hôpital était placé à une des entrées de Montferrand, près du ruisseau qui longe le côté méridional de la ville. Il était peu considérable, car il ne renfermait que trois salles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes et la troisième pour les malades de la garnison. Une chambre séparée recevait les personnes qui, par la nature de leurs souffrances, pouvaient troubler le repos des autres malades. Deux autres chambres étaient destinées aux femmes en couches, en vertu d'une fondation de M. de Beaulieu.

L'Hôtel-Dieu de Montferrand fut supprimé par arrêté du directoire exécutif, le 3 pluviôse an 6 (22 janvier 1798).

Les bâtiments et leurs dépendances qui furent cédés au Bureau de Bienfaisance le 3 mars 1803, sont occupés par l'école des Frères de la doctrine chrétienne.

La distribution des secours à domicile a été confiée à une succursale du Bon-Pasteur, établie en 1818 dans l'ancien couvent des Cordeliers, et dans laquelle une salle de cinq à six lits a été disposée pour recevoir des malades pauvres de Montferrand.

Actes et lettres patentes concernant l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Lettres patentes du mois de décembre 1611, et d'août 1696, confirmant la réunion de la maladrerie d'Herbet à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Arrêt du 4 mai 1712, portant règlement pour l'administration de l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Tableau de l'état de l'Hôtel-Dieu de Montferrand, du 1er février 1791. *Clermont-Ferrand, Pierre Beaufils, imprimeur-libraire.*

Léproserie d'Herbet.

C'est encore le testament de G., comtesse de Montferrand, qui nous fournit la preuve la plus ancienne (1199) de l'existence de cette léproserie. *Legavi.... Leprosis de Erbers X solidos* (Baluz., t. 2, p. 257).

Depuis cette époque jusqu'au moment de sa suppression, en 1611, nous suivons son histoire par les indications ou documents suivants :

En 1209, Guy II, comte d'Auvergne, lui fait un legs : *Dedit..... pratum quod tenent infirmi d'Erbers* (Baluz., t. 2, p. 82).

En novembre 1339, le roi rend aux consuls de Montferrand le droit de nommer un administrateur à l'infirmerie d'Herbet.

« Le Roi Charlès fait a savoir quil a renvoye aux » gens des comptes à paris ses lettres patentes qui » suivent. par ces lettres patentes il leur envoye la » requete civile des habitans de montferrand il leur » ordonne que sur les choses contenues en la dite re- » quete ils recoivent lesdits habitans a composition » et a fiance selon ce que vous verez que bon sera » et de delivrer aux dits habitans des lettres telles » comme vous verrez que ce faire sera par raison » donné au bois de vincenne le 28 juin 1337. par la » vertu desquelles lettres nos dits gens de nos comptes » envoyerent au Bailly dauvergne ou a son lieute- » nant nos autres patentes lettres contenant cette forme » *Charles roi de france au Bailly dauvergne ou* » *a son lieutenant.. nous vous envoyons la requete* » *que nous ont faites les consuls de la ville de Mont-* » *ferrand sur ce qu'ils requerroient par devers nous* » *avoir le gouvernement et administration d'une* » *maison appelée L'enfermerie Derbers pres de mont-* » *ferrand et de ses membres et appartenances et des* » *biens dicelle. ou au moins que il nous peussent et* » *puissent presenter personne soufisant telle comme* » *bon leur semblera. toutes fois que ce s'offreroit* » *a instituer par nous et de par nous au gouver-* » *nement et administration de la d.e maison et* » *on offrent et on offert a composer ou tractier avec* » *nos gens et pour ce volant savoir lestat et la va-* » *lue de la d.e maison et le profit de l'adminis-*

» *tration d'icelle avant que nous les recepvons aud.*
» *traictier. Vous Mandons que de tout ce vous infour-*
» *miez diligemment et quel profit ou dommaige nous*
» *poussions avoir si nous les recevions aud traité il*
» *leur dit d'écrire sur ce aux gens des comptes a*
» *Paris.. donné à Paris le* 20 *février* 1338.

» *Et comme lesd. consuls dissent et affirmassent en*
» *leur suplication que de si longtemps qu'il netoit*
» *memoire du contraire ils avoient été en saisine*
» *et possession paisible d'avoir ladministration de la*
» *maison de lenfermerie Derbers et des membres et*
» *ses appartenances et de instituer en enicelle et os-*
» *ter d'icelle toustés fois que mestier estoit mettre*
» *administrateur et gouverneur lequel n'y prenoit*
» *que sa soutenance de vivre et de vetir tant seu-*
» *lement et qu'elle avoit été fondée par leur predeces-*
» *seurs pour hebergier les pauvres malades de lad.e*
» *ville et autres et pour ses aumones et œuvres de*
» *charité et que ladit.e saisine leur avoit autrefois*
» *été adjugée par arret du parlement contre le pro-*
» *cureur royal, ja fust cé que après led. arrest par*
» *la negligence ou egnorance ou mesus souffisant*
» *poursuivre de leur procureur neus eussions heu*
» *autre arrest contre eux sur la propriété la vertu*
» *duquel nous avions baillé et commis ce le temps*
» *le gouvernement et administration de la d.e mai-*
» *son a personnes qui en avoient pris et tourne et*
» *encore en tournoient a leur usaiges et profit singu-*

» *liers touts les revenus rentes et emolumens contre*
» *la nature de lad^e fondation contre lintention des*
» *fondateurs et par ce etoient delaissées et peries les*
» *bonnes œuvres accoustumées avant led^t arrest comme*
» *de dieu servir, de messes chanter de tenir lhospi-*
» *talité pour gens malades, etc. Les Consuls deman-*
» *dent a etre retablis dans les anciens droits* In her-
» bers *le roi par les considérations susdites et parce*
» *que les habitans de Montferrand on preté au roi*
» *une certaine somme il leur abandonne tout le*
» *droit celui acquis sur lad^e proprieté par led. arrest*
» *il déclare que les habitans de Montferrand auront*
» *droit de nommer tels administrateurs qu'ils vou-*
» *dront Le Bailli d'Auvergne ou son lieutenant sera*
» *tenu de recevoir ladministrateur nommé etc.. à*
» *Paris au mois de novembre* 1339. » (Extr. des Archiv. de Montferrand par Dulaure; *Mss. n° 249 de la biblioth. de Clerm.*)

Au commencement du seizième siècle, nous trouvons la maladrerie d'Herbet sous la dépendance des chevaliers de Malte, établis à Montferrand, mais les consuls conservent le droit de nommer l'administrateur sous le nom de *vicaire* ou *commandeur*. On peut le voir par la pièce suivante que je transcris en entier, malgré sa longueur, parce qu'elle nous fait connaître le régime intérieur de cet hôpital.

Instrument pour les bayles de la cherite de montf^d a cause de la vicarie derbers

« A TOUS CEULX Qui ces presentes lettres verront et
» orront Jacques du puy escuier bachelier en chacun
» droit garde et tenant les sceaulx royaulx aux con-
» traictz par led seigneur a montf^d en auuergne establys
» Salut Scauoir faisons que par deuant notre ame et
» feal gilbert de lesclause notaire desd sceaulx vsant
» de noz pouuoir et auctorite en ceste partie et
» auquel quant a receuoir le contenu es presentes
» come par deuant nous Le jour des presentes enui-
» ron leure de midj dud jour dans leglize sainct jehan
» de segur hors lad ville de montf^d A este present saige
» home gabriel eynard bourgoys dud montf^d et lun
» des bayles la presente annee de la cherite dud montf^d
» Lequel audit nom et prenant en main pour maistre
» pierre scudier george fohet et anthoine seillard aussi
» bayles de lad cherite ses conpaignons a expose a hon-
» norable homme Jehan malet bourgoys et consul lad
» annee dicelle ville present a luy parlant quil estoit
» vray que par le trespas de feu messire pierre champe
» presbytre naguyres trespasse vicaire et commandeur
» de la comanderie et vicarie de leglize mons^r sainct
» lazare derbers situee dans la justice dud montf^d et
» hors lad ville de montferrand Lesd vicarie et comman-
» derie de lad eglize et malauderie derbes estoit vac-
» cant par quoy estoit besoing et neccessere y pour-

» uoir dauoir vicaire souffisant et ydoine pour fere en
» lad eglize et pouures aussi celebrer le diuin seruice
» a coustume y estre faict ainsi quest de bonne cous-
» tume et que ensuyuant led eynard pour luy et sesd
» conpaignons et prenant en main de leur fere auoir
» agreable et ratiffier ce que dessoubz soubz lypo-
» theque et obligacion des biens de lad cherite comme
» patrons et presentateurs de lad vicarie et coman-
» derie A presente ausd consulz dicelle ville de montf[d]
» collateurs diceulx vicarie et comanderie a la per-
» sonne dud malet lun deulx pour vicaire et coman-
» deur afin de fere et excercer le diuin seruice acous-
» tume y estre faict messire hugues galaubet presbitre
» requerant que aud messire hugues comme ydoine et
» souffisant voulcist Donner et conferer lesd vicarie
» et comanderie en payant pour led galaubet vicaire
» susd tant quil sera vicaire et comandeur de lad
» eglize et maledarie derbers chacun an a la feste
» sainct julien pour la vie et alimens des pouures ladres
» de lad malederie ainsi quest acoustume par ses pre-
» decesseurs vicaires et commandeurs dicelle quatre
» sestiers froment de cens et rante requerant led eynard
» jcelluy malet lun desd consulz prenans en main
» comme dessus que son plaisir fust receuoir led galau-
» bet a vicairie susd Lequel Jehan malet consul pour luy
» et les autres consulz absens a acepte lad presentacion
» et ce ensuyuant ausd noms a donne et confere donne
» et confere aud messire hugues galaubet presbitre

» comme ydoine et souffisant lesd vicarie et coman-
» derie de lad eglize et Jnfermarie derbers ainsi vac-
» cant par le trespas dud champe dernier vicaire et pos-
» sesseur dicelle et dicelles luy a fait collacion auec les
» drois prehemiuences honeurs profictz et prerogatiues
» y apartenans Et auec ce jcelluy malet a faict jurer
» led messire hugues galaubet presbitre de bien et
» leaulment seruir jnd ou fere seruir par personne
» ydoine et souffisant lesd vicarie et comanderie
» derbers selon lintencion des fondateurs et que ses
» predeccesseurs ont acoustume fere et que a lad pre-
» sentacion collacion prouision et donacion na aucun
» fraude ne malice symonie ne pacte ficte ne si-
» mulee Ce que led galaubet presbitre en tenant la
» main sur son en parolle de presbitre a
» afferme par serment Auec ce garder les droictz de
» lad vicarie et comanderie non les dyminuer mes les
» augmenter a sa possibilite Auec ce a Jcelluy malet
» consul aud nom et prenant en main pour sesd
» conpaignons mande et par ces presentes mande
» au premier desd bailes notaire ou clert que led
» galaubet ou son procureur sur ce Jnstetue mecte
» en possession et saisine desd vicarie et comman-
» derie derbers des fruictz profictz et esmolumens
» dicelle le face et seuffre joyr et vser entierement
» en ostant et remouuant tout autre Jllicite detemp-
» teur et occupateur diceulx et lesquelz a volu estre
» tollu oste et remeu Sauf le droit desd consulz et

» bailes et bautruy Et par ces mesmes presentes a
» led messire hugues galaubet presbitre vicaire et
» comandeur susd promis et Jure comme dessus payer
» chacun an a la feste sainct julien lesd quatre scestiers
» froment mesure dud montferrand ausd bailes di-
» celle cherite afin destre employez pour la .vie et
» sustentacion desd pouures derbers de lad maledarie
» et cherite dicelle ville ainsi quest acoustume et ce
» tant quil sera vicaire et comandeur susd et pour ce
» acte et tenir a oblige et ypotheque oblige et ypo-
» theque aud payement diceulx quatre sestiers fro-
» ment selon que dessus tous et chacuns ses biens
» meubles Jnmeubles presens et aduenir promis et
» jure fere led seruice Chacun desd malet consul ey-
» nard baile pour eulx et lesd autres consulz et bailes
» leurs conpaignons et galaubet vicaire susd a ce pre-
» sent et le contenu en ces presentes faisant au profict
» desd consulz baile et vicaire recepuant stipulant et
» aceptant Sur et desquelles choses led malet consul
» eynard baile et vicaire en ont requis aud notaire
» instrument vng ou plusieurs tant que en seroit ne-
» cesseres que leur ont este octroyes En tesmoingt
» desquelles choses nous a la relacion dud notaire qui
» nous a relate lesd choses ainsi que dessus par de-
» uant luy auoir este faictes et par lesd parties oc-
» troyees presens et appellez a ce pour tesmoingtz
» saiges homes Jehan galaubet bourghoix gilbert se-
» guin procureur du roy au faict de la purge et

» george gras marchant tous habitans dud montf[d]
» Auquel notaire et a sad relacion adjoustans pleine
» foy auons faict mectre a cead presentes a plus grand
» fermete dicelles Led scel royal que tenons Et Donne
» Le tiers jour de septembre Lan mil cinq cens et Deux
« DELESCLAUSE ainsicst soit rendu esd consuls
et bayles » *(Archiv. de Montf.[d])*

La maladrerie d'Herbet fut enfin réunie à l'Hôtel-Dieu de Montferrand au commencement du dix-septième siècle.

Cette léproserie était placée à une demi-lieue de Clermont, sur la route conduisant de Montferrand en Languedoc. Ce qui en reste est suffisant pour faire juger de la disposition du bâtiment, qui s'étendait du nord au sud dans la direction de la route, sur une longueur d'une centaine de pieds. Parmi les croisées, quelques-unes à plein cintre et à colonnettes en grès fin, paraissent les plus anciennes. Intérieurement existent des locaux spacieux, servant actuellement de granges, et que les habitants d'Herbet appellent *la Halle*. Une vaste cour, placée au levant, devait servir de promenade; mais cet emplacement est rétréci par de chétives habitations qui ont été sans doute établies par suite d'empiétements successifs.

L'extrémité méridionale de l'ancienne maladrerie touche à une petite église romane; vient ensuite un enclos qui servait de cimetière.

Les habitants savent très-bien que le bâtiment était autrefois un *hôpital des ladres ;* le porche de l'église était, m'ont-ils dit, l'endroit où ils se réunissaient pour causer et se *divertir*.

Cette revue historique ne serait pas complète, si je ne faisais connaître que Jean de Meillou, évêque de Clermont, avait, dans un mandement de 1360, exhorté les prêtres et abbés de son diocèse de contribuer par des aumônes et des quêtes à l'entretien d'un hôpital, qui aurait été situé près le portail septentrional de l'église Cathédrale, où existait une image miraculeuse de la Vierge. Le prélat voulait peut-être remplacer l'hôpital des pauvres, alors transféré près de la chapelle de Saint-Barthélemy. Quoi qu'il en soit, voici un extrait de la pièce, assez curieuse (*Arch. dép.*, arm. 18, s. C, c. 6), qui constate ce fait :

Johannes miseratione diuina Claromontensis Episcopus Uniuersis et singulis Abbatibus prioribus Decanis Archidiaconis Archipresbiteris Ceterisque ecclesiarum rectoribus Suisque vicariis et loca tenentibus eorumdem jn nostris ciuitate et dyocesi claromontense vbilibet constitutis ad quos presentes littere peruenerint Salutem jn domino......................

Cum jgitur jn nostra claromontense prope portale videlicet quod situm est versus boream externis jn qua dominus noster ieshus christus sui pia clemen-

via ad honorem beate et gloriose semper virginis eius genitricis marie plurima euidencia de die in diem miracula operatur et ad quam ecclesiam Sub honore predicto in diuersis partibus recurrentes quibuscumque detenti langoribus sanitatis remedio conualescunt Et jn qua quidem ecclesia ceci visum surdi auditum muti vero loquelam cohoperante beata virgine antedicta recuperant Et sub cuius beate virginis honore jncarceratorum per regni francie jnimicos deppredatores et pilardos regnum ipsum discurrentes eiusdem beate virginis lumina seu locum predictum visitare vouentium aut aliter promittentium vincula dissoluuntur quod plura que ac jnfinita jncogitabilia jnibi miracula alia operantur Ad laudem beate et gloriose virginis antedicte ad eius exaltationem nominis jn altari beate marie de gracia eiusdem nostre claromontensis ecclesie nonnulle cothidie celebrantur misse sollempniter quod de uno in portali dicte ecclesie jnstitutum est et ordinatum ipsius que loci luminarie administrator quoddam ibidem hospitale in quo pauperes ibidem jnfirmi declinantes recipiantur et opera misericordie fiant et compleantur fieri facere proponat Et id facere et dictum luminare supportare nequeant nec proprie suspectunt facultates nisi christi fidelium ad id helemosine suffragentur Vniuersitatem ideo virorum monemus et rogamus et exortamur in domino ieshu christo ac vobis et vestrum singulis in virtute sancte obediencie et sub ex-

communicationis pena quam jn vos ferimus in hiis scriptis.............. testimonio litterarum seu carcellis exinde extrahendis ad opus luminarie et hospitalis predictorum fidelium helemosinas petituri Eos benigne et absque contradictione quacumque admutatis et fraterna in domino caritate tractetis Monentes et efficaciter jnducentes omnes et singulos parrochianos vestros et alios vobis subditos vt ipsi de bonis a deo Sibi collatis ad tam pia opera suas conferant aut transmittant pias helemosinas grata que subsidia conferant caritatis vt per hec et alia bona que vos et ipsi domino fecitis jnspirante possitis eterne felicitatis gaudia permereri Indulgencias dictorum operum benefactoribus concessas........................ Datum et concessum jn ciuitate nostra Claromontense die

Cette pièce s'arrête là. Elle n'a pas été datée, ni revêtue du sceau de l'évêque.

Actes concernant l'administration des Hospices, depuis leur réunion.

Situation des hospices de Clermont-Ferrand, en l'an 8. *A Clermont-Ferrand, De l'Imprimerie de Denis Limet.*

Règlement Dressé en exécution de l'Ordonnance du Roi du 31 octobre 1821, et conformément à l'Instruction ministérielle du 8 février 1823. *Clermont, Imprimerie de Thibaud-Landriot.*

DEUXIÈME PARTIE.

RÉGIME DES HOPITAUX DE CLERMONT.

CHAPITRE PREMIER.

Direction administrative.

Considérés du point de vue administratif, les hôpitaux de Clermont pouvaient se diviser en deux classes, en ceux qui avaient été spécialement fondés pour le traitement des maladies, et en ceux qui formaient des établissements mixtes, des communautés religieuses, lesquelles par vœu et par suite de leur institution devaient s'appliquer au soulagement des malades. Les premiers étaient ordinairement sous la direction des autorités locales tant civiles qu'ecclésiastiques; les seconds étaient soumis à leur ordre, obéissaient à des chefs, souvent très-éloignés. Nous avons vu que les religieuses Hospitalières dépendaient d'une maison-mère, établie à Loches, en Touraine. La congrégation à laquelle était confié l'hôpital de la Charité était composée de cinq religieux de l'ordre

de Saint-Jean-de-Dieu, établi en Espagne en 1420, et introduit plus tard en France (1).

Cette distinction entre les hôpitaux proprement dits et les *maisons hospitalières*, rendra plus faciles à comprendre les détails que nous donnerons sur le régime intérieur des uns et des autres, surtout dans les temps modernes.

La religion ayant eu la première part à la fondation des hôpitaux, ces établissements se trouvaient autrefois soumis à la direction spéciale de l'église, et, comme disait la sentence aphoristique du droit canonique : *Hospitalia sunt in administratione Ecclesiæ, eo quòd sunt Hospitalia* (Décrét., livr. 3).

Les fondateurs des hospices en devinrent naturellement les administrateurs. Pour ce qui regarde Clermont, les évêques dirigèrent les hôpitaux anciens; le chapitre de la Cathédrale, l'hôpital qui lui appartenait; la ville, l'Hôpital-Général qu'elle avait fondé. D'autres fois, la gestion d'une maison de charité revenait à de simples particuliers, lorsqu'elle avait été établie par eux. Plus tard, au fur et mesure que les autorités locales perdaient de leur action sur les affaires des hôpitaux, l'Etat centralisait ce pouvoir

---

(1) Les frères de la Charité étaient en outre établis à Gayette, près Varennes, à Effiat et à Ebreuille. (*Etat des monastères du dioc. de Clerm.*; Mss. 277 de la Bibl. de Clerm.)

avec tous les autres ; et sa tendance actuelle est de soumettre tous les hôpitaux de France au niveau d'un régime identique.

Le chapitre de la Cathédrale, avons-nous dit, administrait l'hôpital des pauvres de Notre-Dame que nous supposons avoir été primitivement placé près du cloître. Les preuves que nous avons produites touchant la fondation de cet hôpital, ne peuvent laisser en même temps aucun doute sur sa dépendance du chapitre. Après l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy sur un terrain à eux appartenant, les chanoines continuèrent à en avoir la direction exclusive. Cela résulte de plusieurs circonstances authentiques que nous n'avons pas encore indiquées.

Nous voyons d'abord par une conclusion capitulaire du 11 septembre 1448, qu'un économe et des frères servants ayant illicitement partagé entre eux quelques biens de l'hôpital, cette affaire fut portée devant le chapitre qui prit à ce sujet les mesures convenables. Qu'on me permette de citer un passage de l'acte capitulaire, qui nous initie à la gestion administrative de cette époque : *Hodie in Capitulo, Venerabilis Vir Magister Petrus Gayte Canonicus Claromontensis, et Magister Hospitalis sancti Bartholomæi retulit, quòd præceptor, et fratres dicti Hospitalis fecerunt aliquam divisionem inter se de bonis mobilibus, et immobilibus dicti Hospitalis*

sine licentiâ Capituli : dicti Domini Capitulantes concluserunt, quòd fiat inventarium de bonis hujusmodi Hospitalis, et super hoc fuerunt commissi Domini Antonius Coustave, G. Mawelli, G. Latomi et Pinguis-de-pane unà cum Magistro dicti Hospitalis (Maj.).

Le gouvernement spirituel et temporel de l'hôpital était délégué à un chanoine dans l'assemblée générale du vendredi avant la Pentecôte, tenue à l'effet de nommer les officiers. Ce chanoine prenait le titre de *magister hospitalis*, directeur de l'hôpital ; il restait assez long-temps en fonctions, étant ordinairement confirmé tous les ans dans sa charge. A l'appui de ce que j'avance, je rapporterai la nomination du même Pierre Gayte que nous avons vu figurer dans la délibération précitée : *Anno Domini* 1447. *et die veneris ante festum Pentecostes* 26. *Maii fuit tentum Capitulum Generale, ut moris est, ad sonum magnæ Campanæ, et primò in judices fuerunt nominati...... In Bajulos...... Magister Hospitalis sancti Bartholomæi fuit confirmatus Dominus Petrus Gayte, qui præstiterat juramentum.*

Lorsque Guillaume Duprat voulut réunir tous les hôpitaux à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, il vint dans l'assemblée capitulaire du 11 mars 1538, demander lui-même le consentement du chapitre à cette mesure, consentement qui était d'autant plus nécessaire que cette fondation nouvelle devait se faire

dans l'hôpital des chanoines. *Auditâ expositione factâ per R^{dum}. Dominum Episcopum... de reductione fiendâ de omnibus hospitalibus hujus Civitatis, et redditibus illorum in unum hospitale, et ædificatione illius Hospitalis : quam expositionem... Domini Capitulantes tanquam laudabilem, salubrem, charitativam laudaverunt.*

Ce n'est pas là la seule circonstance dans laquelle les évêques aient eu à débattre dans l'assemblée des chanoines les intérêts de l'hôpital de Saint-Barthélemy, comme une dépendance des intérêts mêmes de l'Eglise. Nous voyons, entr'autres, un des prédécesseurs de Duprat, Jacques de Combort, assister à une des réunions capitulaires : *Pro bono Ecclesiæ Claromontensis, et Hospitalis sancti Bartholomæi Beatæ Mariæ Claromontensis per dictos Dominos Episcopum, et Canonicos prænominatos cum maturâ deliberatione advisarunt...*

Plus tard, les évêques n'eurent pas une part aussi directe dans la gestion des affaires des hospices, mais on avait encore besoin de leur consentement pour l'établissement d'un hôpital. S'il s'agissait d'une maison étrangère, il fallait non-seulement le consentement de l'évêque, mais encore celui des citoyens de Clermont.

L'époque de la réunion des hôpitaux à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy et de la reconstruction de cet édifice fut celle où devait cesser la direction exclusive du chapitre de la Cathédrale. C'est dans l'acte

de concession du local nécessaire à cette édification (22 avril 1539) que nous voyons paraître pour la première fois les représentants de la ville (*Domini civitatis*) qui font admettre des articles concernant l'ordre d'admission des pauvres de Clermont. Cela ne doit pas nous surprendre : à cette époque, le conseil de la ville était devenu prépondérant ; les corps judiciaires et les diverses corporations avaient aussi leur rang dans la cité ; il était juste que les administrateurs des hôpitaux supprimés eussent leur part dans la direction du nouvel hôpital. Toutes ces considérations firent créer cette commission mixte et nombreuse qui, avec une composition à peu près la même, a dirigé les affaires de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à sa suppression. Cette administration comptait douze membres ou commissaires des pauvres, trois de la Cour des aides, trois du Présidial, deux chanoines de la Cathédrale, deux avocats, un procureur et un bourgeois. La nomination des membres était faite par le bureau et approuvée dans les assemblées générales de la ville. Les commissions des autres hôpitaux, composées d'une manière analogue et choisies parmi les plus notables habitants, étaient ordinairement présidées par un chanoine de la Cathédrale, nommé par le chapitre cathédral. Un des membres, et le plus ordinairement, un du corps des marchands remplissait les fonctions de trésorier.

Pour l'Hôpital-Général (1) les échevins faisaient de droit partie de l'administration. Les administrateurs étaient nommés, une partie par l'assemblée même, une autre par le conseil de ville, et la troisième par l'Hôtel-Dieu. Cela tenait, comme nous l'avons vu, à ce que la fondation de cet hospice avait eu lieu par le concours réuni du conseil de la ville et de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy. Dans ce dernier hôpital les nominations appartenaient au bureau des administrateurs (2), mais il fallait qu'elles fussent confirmées dans les assemblées générales tenues à l'Hôtel-de-Ville, ou par le conseil de la ville.

La ville confirmait aussi la nomination des admi-

---

(1) Le nombre des administrateurs de l'Hôpital-Général avait été fixé à 10, en 1657. En 1758, il était de 14, et fut porté à 21 en 1759, ainsi qu'il suit : 1 chanoine de la Cathédrale, président, 3 gentilshommes, 3 conseillers de la Cour des aides, 3 du Présidial, 3 de l'Election, 1 bourgeois, 3 marchands et 1 procureur. En 1786, il n'y avait que 20 membres; en 1793, 12; et en 1795, 9.

La maison du Refuge fut d'abord administrée par une commission de 5 membres, qui étaient les cinq fondateurs. En 1692 et depuis cette époque, le nombre des administrateurs fut successivement augmenté. En 1716, il fut fixé à 11. La durée de l'exercice était indéterminée ; il paraît qu'il ne cessait que par le décès du titulaire. Dans la liste des administrateurs nous en voyons figurer pendant 4 et 5 ans, d'autres pendant 11, 17, 26, 33 et même 37 ans.

L'hôpital de la Charité était sous la direction d'un prieur nommé tous les trois ans.

(2) Un des administrateurs remplissait les fonctions de trésorier.

nistrateurs de l'hôpital de Saint-Joseph, préalablement élus par les anciens membres, présidés dans toutes leurs délibérations par l'évêque ou un chanoine du chapitre de la Cathédrale (1). Quelquefois même, elle prenait une part plus directe au choix des administrateurs. Le 1er janvier 1749, nous voyons la nomination d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu de Montferrand (2), faite dans le conseil de ville du 11 décembre, confirmée en assemblée générale.

La ville intervenait encore pour assurer aux pauvres les avantages d'un service médical mieux réglé; elle faisait cesser les abus qui se glissaient dans leur régime intérieur. Parfois beaucoup de désordre s'introduisait dans leur administration. Une délibération de la ville, du 3 septembre 1745, nous apprend que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Montferrand, n'avaient pas été régulièrement nommés depuis vingt

(1) Le nombre des membres titulaires de l'hôpital de Saint-Joseph était de 7, puis fut porté à 12, en 1762; il avait été de nouveau réduit à 6, quelques années avant la suppression de cet hôpital. Il y avait en outre 6 membres honoraires. La durée des fonctions de ces administrateurs n'était pas limitée, et on voyait souvent un fils remplacer son père, un frère son frère.

(2) L'administration des affaires de l'Hôtel-Dieu de Montferrand était sous la direction de 5 ou 6 administrateurs, et même de 8. Ils étaient présidés par un ecclésiastique, et avaient droit d'élire des membres pour remplacer les décédés, ou les démissionnaires.

années, et n'avaient rendu aucun compte dans ce long espace de temps (1).

Après la réunion des hôpitaux, les nominations furent faites de l'an 5 à l'an 7 (1797 à 1799), par l'administration municipale de Clermont;

De l'an 8 à l'an 12 (1800 à 1804), par le préfet;

En l'an 13 (1805), par l'empereur;

Et depuis 1806, par le ministre de l'intérieur.

L'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général ayant seuls été conservés par la loi du 16 vendémiaire an 5 (7 octobre 1796), l'administration de tous les biens des hôpitaux fut concentrée dans les mains d'une commission de cinq membres, présidée de droit par le maire de la ville, et, en son absence, par un des administrateurs, qui a le titre de vice-président.

L'installation de cette nouvelle administration eut lieu le 20 pluviôse an 5 (8 février 1797).

Telle a été jusqu'à nos jours la direction supérieure des hôpitaux; mais il y avait toujours près de chacun de ces établissements, des agents spéciaux, chargés de la surveillance quotidienne du service et des divers

(1) MM. Le Court, Artaud, et le Procureur du Roi, conjointement avec les échevins, furent commis pour conférer avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Montferrand sur l'état des revenus et rentes de cette maison, afin d'en rendre compte au prochain conseil de la ville. Reg. 5, fol. 77.

détails que comportait la gestion des affaires et des propriétés, sous les diverses dénominations de *preceptores*, *donati*, économes, secrétaires.

Le *preceptor* (désignation que l'on traduit par le mot économe), était plutôt une sorte de régisseur. Par la formule du serment que nous avons donnée dans la première partie, nous avons vu que ses fonctions consistaient à soigner les *donnés* et les pauvres, auxquels il devait distribuer, sans en rien détourner pour d'autres usages, les revenus et des charités; à fidèlement conserver les droits et appartenances des hôpitaux; et à rendre tous les ans un compte exact de sa gestion. C'était là, par le fait, le véritable administrateur.

Les *donnés* (*donati*, d'où l'on a fait *donats*), ainsi nommés parce qu'ils se donnaient eux et leurs biens aux hôpitaux, avaient des fonctions assez analogues à celles des *preceptores* auxquels néanmoins ils se trouvaient subordonnés. Leur signe distinctif était une croix placée sur la poitrine (*cruce signati*).

Les *hospitaliers* (*hospitalarii*) remplissaient des fonctions analogues à celles des économes, mais par suite d'une vocation pieuse. Les religieux des deux sexes qui se dévouaient au service des pauvres sous la règle de Saint-Augustin, étaient désignés sous le nom d'Hospitaliers.

Je n'ai pas voulu interrompre la série des modifi-

cations que les administrations ont subies à diverses époques. Je placerai ici quelques mots sur le trouble momentané que l'apparition de la révolution française vint apporter à nos hôpitaux, et sur les conditions nouvelles des administrateurs. Un sentiment général de défiance portait les esprits à surveiller toutes les administrations, et la municipalité envoyait souvent quelques-uns de ses membres pour assister aux délibérations des hospices.

Les frères de la Charité furent obligés de prêter le serment civique. « Les Religieux de la Charité au » nombre de trois, scavoir les freres Tiburce, Leon- » nard et............., ont fait individuellement le » serment civique. »

« Le meme serment a eté preté aussy individuel- » lement par les maitres tailleurs et patissiers de » cette ville, qui etoient les sieurs Lefevre, Pascal, » Bastide, Dessat, Biett, Marcillat, Bonnabaud, » Jacob, Tardif, Heridiere, Bellard, Dhomme, » Lacombe, Lanaud, et Monge. » (*Délibérat. du* 26 *février* 1790; Regist., n° 18, fol. 6.)

On décorait les hôpitaux de noms emphatiques, annonçant une charité exagérée qui malheureusement n'était pas toujours dans les actes. L'Hôtel-Dieu devint *le grand hospice de l'humanité*.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Revenus et comptabilité.

Les ressources des hôpitaux consistaient dans des legs, des dons de diverses natures, et dans des revenus plus fixes, provenant des biens et immeubles que ces libéralités leur faisaient successivement acquérir.

Les dons faits aux hospices, venant de la ville ou des particuliers, consistaient : 1°. en sommes d'argent, en secours qui prenaient souvent la forme d'aumônes, ou étaient le résultat de quêtes faites par les plus grandes dames de la ville ; 2°. en linge et lits garnis ; 3°. en produits divers, tels que blé, vin, chanvre, etc. ; 4°. en ornements d'église, quelquefois d'une grande beauté : ainsi, au mois d'avril 1697, M. Dauphin, trésorier de France, donne à l'hôpital de la Charité un parement d'autel, une chape, une chasuble blanche et deux dalmatiques de même couleur avec des bandes de brocart rouge. M. de Besance donne au même hôpital une chasuble de damas rouge, garnie de passements et de galons d'or fin ; 5°. en objets d'art, parmi lesquels je citerai le grand tableau qui ornait l'autel de l'église de l'hôpi-

tal de la Charité, et qui était un don de Mme de Ribeyre, épouse du président.

Nos évêques furent les premiers et les plus constants bienfaiteurs des hôpitaux. Nous avons vu que plusieurs maisons avaient été fondées de leurs propres deniers ou des sommes remises entre leurs mains par la piété des fidèles. Guillaume Duprat, Vény d'Arbouze et Massillon instituèrent les pauvres des hôpitaux leurs héritiers. Jean-François de La Garlaye donna à l'Hôpital-Général la somme considérable de 160,000 livres. Parmi les citoyens de Clermont qui se signalèrent par la magnificence de leurs libéralités envers les hospices, nous signalerons en première ligne Jean Gaschier, lieutenant criminel, qui, pour fonder l'hôpital de la Charité, donna une superbe propriété avec toutes ses dépendances, d'autres biens ruraux et une forte somme d'argent. En outre, de 1682 à 1702, il ne cessa de faire à cette maison des dons de diverses natures, de pourvoir, pour ainsi dire, à tous ses besoins; et enfin lui fit donation universelle de tous ses biens, d'une valeur de plus de 40,000 écus. Une semblable donation universelle fut faite par Anne de Frédefont, son épouse.

La famille Ribeyre se distingua par les dons qu'elle fit au même hôpital. Jean de Ribeyre donna, en 1664, le domaine de Laval ou du Barry. Antoine de Ribeyre, seigneur d'Opme, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne, aban-

donna à l'Hôpital-Général et à plusieurs autres hôpitaux des propriétés d'une valeur de 278,000 livres environ.

On voit souvent revenir sur ces listes de personnes, signalées par leurs charités, les noms des Frédefont, des Pélissier de Féligonde, des Champflour, des Dauphin, et de beaucoup d'autres familles également anciennes et respectables de ce pays; mais il me serait impossible de les citer tous ici, car l'énumération de ces hommes de bien serait longue (1). Je ne peux cependant pas oublier Blaise Pascal et Jean Domat dont les noms illustres brillent parmi ceux des bienfaiteurs de nos hospices. Pascal, mourant à Paris dans de cruelles souffrances, n'oubliait pas les pauvres de sa ville natale; et Domat, après avoir consacré vingt années de sa vie à leur service, termine sa carrière administrative en faisant aux hôpitaux une donation considérable.

Domat figure parmi les premiers administrateurs de l'Hôpital-Général en qualité de commissaire nommé par la ville. Il continua à faire partie de l'administration jusqu'en 1676; on doit le regarder comme un des principaux fondateurs de l'institution et un de ceux qui ont le plus fait pour assurer le succès de

---

(1) Voir, au commencement de la troisième partie de cet ouvrage, la liste complète des bienfaiteurs des hospices.

cette œuvre charitable. Il justifiait ainsi ces paroles de Marguerite Perrier : « Il avoit un grand amour pour » les pauvres et les soulageoit selon son pouvoir, et » prenoit un soin particulier des affaires des hôpi- » taux..... »

» ..... Ayant partagé, dans les premières années » de son établissement, la succession d'un oncle cha- » noine, il remit aux pauvres, dans la suite, avec » une scrupuleuse exactitude, tout ce qu'il put soup- » çonner y avoir de bien ecclésiastique dans cette suc- » cession. » (*Manuscr. de Marg. Périer.*)

En recherchant minutieusement les dons faits aux hospices de Clermont, j'en ai trouvé un très-remarquable et par l'importance de la somme et par la qualité du donateur. J'ai été fort étonné de ne le voir mentionné nulle part, pas même sur la liste des bienfaiteurs, placée par les soins de l'administration dans une galerie très-fréquentée de l'Hôtel-Dieu. Ce don a été fait, en 1790, par Dom Gerle. Je rapporte textuellement la délibération de la municipalité de Clermont au sujet de cette offrande ; elle renferme la lettre d'envoi de D. Gerle, lettre que je ne crois pas connue et qui ne manque pas d'intérêt :

« Aujourd'huy vingt vn mars mil sept cent quatre » vingt dix Mrs. Monestier President Dijon de St » Mayard, Sablon, Picot Lacombe, Bernard, D'albiat, » Charbonnier, Chauty officiers municipaux et Barre » substitut, etants reunis en la maison Commune

» s'est presenté M. Chaudessolles notaire en cette
» ville, portant vn paquet qui luy etoit parvenu dans
» vne lettre particuliere. Jcelluy a l'adresse de
» MM. les officiers municipaux de cette ville, lequel
» ayant été sur le champ ouvert il sy est trouvé vne
» lettre dont la teneur suit. »

» *Mrs. La condition des Religieux etant sur le*
» *point de changer, et me trouvant par le nouvel*
» *etat des choses, dispensé de tenir les choses sur le*
» *meme pied que cidevant, j'ay crû que c'etoit le*
» *moment dexecuter ce que j'avois resolu depuis*
» *longtemps, et ce que je regarde comme vn devoir*
» *que m'impose ma qualité de supérieur, ainsi que*
» *le statut de mon ordre; j'ay toujours eté persuadé*
» *que le superflu d'vne maison Religieuse apartenoit*
» *aux pauvres; C'est pour cela, quaprès avoir fait*
» *dans les parroisses qui avoisinent la chartreuse du*
» *port de Ste. Marie dont je suis prieur d'abondantes*
» *aumones de toute especes surtout en bled et en pain,*
» *sans compter plus de 40000#. de remise de dettes*
» *differentes et d'arrerages de rentes aux debiteurs*
» *les moins aisés, j'ay estimé qu'il convenoit de ré-*
» *pandre dans les villes qui sont a notre proximité*
» *ou nous avons nos raports et nos affaires, et d'ou*
» *nous avons tiré des secours considerables par le*
» *moyen de nos rentes constituées quelque somme*
» *d'argent pour le soulagement des malheureux;*
» *cette aplication me paroit d'autant plus juste, que*

» nous avons recu de quelques personnes plusieurs
» fois le capital la rente ayant eté payée longtemps. »

» D'après ces vues j'ay destiné, Messieurs, a vn
» hopital de votre ville de Clermont vne somme de
» quarante mille liures dont j'ay l'honneur de vous
» faire passer les effets sur M. Laporte negociant
» depicerie habitant de la meme ville. »

» Mon désir et mon vœu, Messieurs, si vous voulés
» bien le seconder, seroit que cette somme de 40000#.
» fut employée et servit de premier fond à l'Eta-
» blissement futur des enfants trouvés de votre ville. »

» En vous priant, Messieurs, d'accepter cette petite
» offrande. j'ay l'honneur de vous prévenir et de
» vous assurer que notre maison du port S^te. Marie
» n'a aucun besoin de cette somme, qu'elle est abon-
» dament pourvue de toutes les choses necessaires. »

» J'ay l'honneur d'etre avec le plus profond res-
» pect, Messieurs, votre très humbles et Très obeis-
» sant serviteur F. Cristophe Antoine Gerle, prieur
» de la chartreuse du port S^te. Marie en auvergne.
» Paris le 18 *mars* 1790. »

» Dans le meme paquet se sont trouvés sept Bil-
» lets a ordre de chacun quatre mille liures et deux
» autres de chacun six mille liures tous tirés par le
» sieur Laporte negociant de cette ville, lesquels reu-
» nis forment la somme totale de quarante mille liures
» annoncés par la susd lettre. de tout quoy avons
» dressé le present procés verbal que nous avons signé

» avec led. sieur Chaudessolle, a qui il a eté rendu
» vingt quatre sols pour le port du paquet lesd. jour
» et an ·7. » Au registre ont signé : « MONESTIER ; DI-
» JON DE S^T MAYARD ; SABLON ; COUTHON ; PICOT LA-
» COMBE ; CHAUTY ; LAPORTE et BERNARD. »

En compulsant la suite des legs, on est frappé de leur multiplicité à certaines époques. L'année 1629 est remarquable sous ce rapport. On sait que pendant son cours une peste meurtrière régna en Auvergne et dans les provinces voisines ; sur les registres des hospices j'ai reconnu l'indice de la mortalité et des terreurs religieuses qui assiégent les esprits pendant ces désastreuses calamités.

On avait pris l'habitude de faire des quêtes générales, des tournées annuelles dans les villages environnants où on recueillait en offrandes, des fruits de la térre. Cet usage, fort ancien, s'est perpétué, m'a-t-on dit, jusqu'à ces dernières années.

Certains hôpitaux se faisaient des revenus tout-à-fait spéciaux. Ainsi il paraît que l'hôpital de la Charité, dont la position dans la campagne lui donnait de l'analogie avec nos maisons de santé, recevait en pension des personnes de qualité qui venaient se faire soigner par les frères, alors en assez grand renom. Dans le registre des recettes de l'année 1697, je lis à l'article des *sommes versées pour soins donnés dans la maison:*

Mai 1697.

M. Dufour procureur au bureau des finances de Riom, pour son fils traité en januier, auril et mai, la somme de 117 *liures.*

Aoust.

M. le marquis de Colombinnes pour soins durant huit jours dans une chambre particuliere, 55 *liures.*

M. Marcombe procureur à Riom, pour son fils, 40 *liures.*

2 8bre.

Melle Martin, pour son frère mort d'un coup d'épée, soins 150 *liures*, etc,

Les blessés étaient fort habilement traités dans l'hôpital de la Charité; mais on pourrait induire de quelques passages du manuscrit d'Audigier que les soins étaient surtout pour les personnes considérables et pas assez peut-être pour les malades du misérable quartier *du Tournet*, situé dans le plus immédiat voisinage, et en faveur desquels Audigier implore auprès des frères *la charité dont ils ont toujours le nom devant les yeux.*

Comme ecclésiastiques, les Charitains obtenaient des priviléges assez recherchés, et en même temps se livraient à l'exercice de la médecine, au dehors de leur hôpital; ils avaient donc aussi des recettes provenant des malades qu'ils traitaient en ville, et qui étaient scrupuleusement versées au profit de la communauté. Ces religieux paraissaient jouir de beaucoup de confiance; ils avaient une clientelle aristocratique

et étaient assez largement rémunérés de leurs services. Ainsi, pour ne citer que quelques noms, on trouve en novembre 1698, *un poinçon de vin, donné par M. l'avocat Bourlin, pour soins donnés à sa fille.*

M. le President Fredefont donne 50 *liures pour auoir été traité de la fistule à l'anus.*

7 avril 1699. *Mad^e Pélisié, femme du conseiller de la cour des aydes, pour une fracture avec playe a los du nez; traitement durant trois mois,* 120 *liures en argent, plus une rente de* 800 *liures.*

Janvier 1700. *Madame D'Ormesson, intendante, pour auoir raccommodé le bras rompu de M. le Cheualier son fils et auoir demeuré vingt cinq jours à Riom,* 150 *liures.*

5 mars 1702. *M^r le Cour de St Agne, conseiller au Présidial, pour la maladie de sa femme,* 250 *liures.*

Plusieurs traitements de maladies sont désignés comme services secrets, et dans ce cas, les noms ne sont pas ordinairement cités : on se contente de dire, par exemple :

Avril 1699, *un particulier service secret,* 400 *liures.*

Les hôpitaux éprouvaient des moments de détresse, soit par suite de l'augmentation de leurs charges, soit par la diminution subite de leurs revenus, comme il arrivait par la réduction considérable des rentes dues par l'Etat et par la ville, ou quand les secours accordés par le roi venaient à être supprimés à cause des dé-

penses extraordinaires de la guerre. On sollicitait, dans ces occasions, les dons des personnes charitables. Les hôpitaux cherchaient aussi à obtenir différents privi-léges et exemptions d'impôts. On s'adressait fréquemment à la ville qui, en sa qualité de tutrice des hôpitaux, se montrait fort libérale envers eux, augmentait la quantité d'eau nécessaire à leurs fontaines, leur accordait toutes les facultés et secours qui étaient en son pouvoir.

Les administrateurs se faisaient une branche de revenus en constituant des rentes viagères en faveur de ceux qui plaçaient des fonds dans les hospices. M. de Ballainvilliers exprime l'opinion que, dans certains moments, sans ces emprunts continuels les hôpitaux n'auraient pu subsister (*Mém. Mss.*, p. 142).

Doit-on compter dans les recettes les produits de la manufacture de ratines fondée à l'Hôpital-Général. Le travail y était plutôt destiné à chasser l'oisiveté et à donner aux orphelins les moyens de pourvoir à leur subsistance, lorsqu'ils seraient sortis de l'hôpital. La pièce suivante prouve que les entraves des jurandes atteignaient même ces petites existences.

« Sur ce qui a été exposé touchant les inconvénients » des jurandes que Monsieur du four, lieutenant ge- » neral de police et Mr. du four procureur du roy de » police, veulent establir sur tous les genres de mes- » tiers..... Ces maitrises seroient aussy d'un prejudice » tres considerable et d'une concequance infinie a » l'int des pauures de l'hospital general qui estant

» esleués en grand nombre a faire des ouurages de
» laine ne pourroient trauailler estant sorties qu'en
» payant de grands droits d'une maistrise en ce faisant
» receuoir ce qu'aucun ne sera, en estat de faire et
» quelque priuilege qu'on leur accorde les maistres
» jures trouueront le moyen de les rendre inutiles
» comme il paroît par le procés que les sergiers ont
» par deuant lesd. sieurs du four oncle et neueu auec
» pierre bosse qu'ils ne veulent receuoir dans leurs
» nouuelle pretendue jurande parcequil a expousé une
» fille eleuée dans led. hospital, et la nommée alix
» soubre estant sortie dud. hospital incapable de gai-
» gner sa vie qu'en filant de la laine ces pretendus
» maistres jurés ont enleué sa roué et Mgs^rs^ les admi-
» nistrateurs nont peu la retirer quoyquils se soyent
» pourueus par requeste pardeuant lesd. sieurs du four
» qui pretendent estre seuls juges des jurandes et de
» la police et lad. soubre a esté nourrie aux depans
» dud. hospital despuis le temps qu'on a enleué sa
» roue ce qui a obligé lesd. sieurs administrateurs
» de nommer des commissaires pour et au nom desd.
» pauures se pouruoir contre ces nouuelles jurandes
» tres prejudiciables au publiq et au soulagement des
» pauures. » (*Délibérat. du conseil de la ville, du 8 mai* 1704.)

Une des causes qui a influé le plus puissamment sur la prospérité des hôpitaux et sur la bonne administration de leurs biens, c'est la fusion des diverses administrations en une seule, et la réduction du nombre de

maisons, consacrées à recevoir les malades. Le premier exemple de cette concentration avait été donné par Guillaume Duprat en 1544. Après lui, de nouveaux hôpitaux s'étaient établis, plusieurs consacrés à des maladies contagieuses ou aggravées par les calamités du temps. Le travail de la réunion des hôpitaux avait cependant été repris dans le milieu du dernier siècle, avec peu de succès d'abord; mais le torrent révolutionnaire qui détruisit les ordres religieux, vint l'opérer pour ainsi dire d'un seul coup. Voici l'ordre dans lequel la diminution successive du nombre des hôpitaux fut tentée et effectuée :

En 1754, un arrêt du conseil d'Etat ordonnait la réunion des hôpitaux de Saint-Joseph et de la Charité à l'Hôtel-Dieu, mais les frères de la Charité parvinrent alors à paralyser les effets de cet arrêt.

En 1696, l'Hôtel-Dieu bénéficia des ressources précédemment affectées aux quatre maladreries de Durtol, Enval, Vertaizon et Rochefort.

Par lettres patentes de janvier 1775, l'abbaye de Manglieu fut supprimé, et ses biens donnés à l'Hôtel-Dieu.

Le Refuge, les Hospitalières et l'hôpital de la Charité furent réunis au même hôpital, par arrêté des représentants du peuple, du 6 frimaire an 2 (26 novembre 1793).

Le Directoire opéra, en 1798, la réunion de l'hôpital de Saint-Joseph et celle de l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

La commission des hospices de la ville fut mise en possession des bâtiments de la *Chasse*, en vertu de l'arrêt du gouvernement, du 27 prairial an 9 (16 juin 1801).

Pour donner une idée de la progression ascendante des revenus des hospices, due en grande partie à leur réunion, il suffit de comparer quelques chiffres à différentes époques :

En 1724, l'Hôtel-Dieu consommait chaque année, 40 charges de vin, 20 chars de foin, 8 bœufs, 6 cochons, 180 moutons.

L'Hôpital-Général, 60 charges de vin, 40 chars de foin, 96 bœufs et autant de moutons.

D'après le mémoire de Ballainvilliers, p. 143, en 1758, le revenu de la maison du Refuge était de. . . . . 4,174[l]

La même année, l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy avait un revenu de. .	23,729
L'Hôpital-Général, de	35,537
L'Hôtel-Dieu de Montferrand de. .	2,902
L'hôpital de Saint-Joseph, de. . .	7,638
La Charité, de.	6,710 (1)
Total des revenus des hôpitaux, en 1758.	80,690[l]

(1) Ayant fait sur les registres des recettes de l'hôpital de la Charité le relevé de cinquante années, de 1696 à 1747, j'ai trouvé pour les ressources annuelles de la maison une moyenne de 4,832 livres.

En 1804, après la réunion, le revenu des hospices était de. 160,296f

En 1830, de 312,403

En 1844, de 277,555

Les deux tableaux suivants présentent l'ensemble des recettes et des dépenses de l'administration des hospices, pendant les seize dernières années. Pour les bien comprendre et mieux juger les variations que les recettes subissent dans des années souvent rapprochées, il est essentiel de distinguer les revenus fixes, les vrais revenus, à proprement parler, des hôpitaux, de ceux qui sont éventuels. Les premiers comprennent les revenus des propriétés et les rentes sur l'Etat et sur particuliers ; dans les seconds, on doit ranger les dépenses non effectuées, les recettes diverses, telles que les journées des militaires, payées par l'Etat. Ces dernières recettes varient comme le chiffre et l'état sanitaire de la garnison ; ainsi, en 1844, cette recette n'a été que de 32,862 francs, tandis qu'en 1833 elle s'était élevée à la somme de 93,370 francs.

	RECETTES	
	1829.	183
Loyers des maisons	25,662 54	26,87
Fermages en argent	79,119 18	77,13
Casuel du culte	» »	»
Rentes sur l'Etat	11,349 »	12,15
Rentes sur particuliers	9,480 04	9,52
Journées des militaires, etc	43,138 65	43,15
Mois de nourrices	41,555 »	50,60
Subvention de la Mairie	10,000 »	10,00
Recettes diverses	30,260 91	82,95
Totaux	250,565 32	312,40

OSPICES, EFFECTUÉES PENDANT LES ANNÉES

831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.
,156 »	26,439 59	27,552 82	27,410 54	27,845 73	29,476 27
,075 83	76,894 77	77,756 66	73,802 33	78,034 50	75,566 85
» »	» »	» »	» »	» »	» »
,105 »	12,105 »	12,917 »	15,420 »	15,943 »	16,278 »
,479 16	8,988 11	8,306 16	7,873 59	7,928 66	7,772 44
,540 80	85,322 10	93,370 85	80,124 05	45,867 40	49,769 50
,000 »	54,007 68	54,999 73	48,000 »	62,081 85	54,885 15
,000 »	6,000 »	6,000 »	6,000 »	7,734 10	7,660 23
,009 53	96,012 90	77,061 79	54,284 98	63,069 70	76,409 95
,366 32	365,770 15	357,965 01	312,915 49	308,504 94	317,818 39

	Suite des REC		
	1837.		18
Loyers des maisons	30,369	14	30,9
Fermages en argent	79,904	51	76,4
Casuel du culte	»	»	7
Rentes sur l'Etat	17,289	»	18,2
Rentes sur particuliers	7,248	38	6,6
Journées des militaires, etc	45,366	20	37,6
Mois de nourrices	57,809	46	56,9
Subvention de la Mairie	7,600	»	7,6
Recettes diverses	44,188	55	53,1
Totaux	289,775	24	288,3

ES HOSPICES, EFFECTUÉES PENDANT LES ANNÉES

1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
29,097 10	29,601 »	29,628 62	28,649 31	30,324 75	27,202 68
83,334 49	84,481 84	87,823 29	91,900 49	100,207 11	103,869 05
762 25	806 »	899 »	845 »	750	886 »
19,641 »	21,882 50	22,924 50	24,151 »	[illegible],037 »	28,364 50
6,625 95	6,455 18	5,015 03	7,156 62	7,199 26	6,541 75
42,467 89	49,812 60	55,034 10	42,494 45	44,299 60	33,862 25
51,148 10	48,281 25	47,649 50	45,096 97	48,060 20	46,588 70
7,600 »	7,600 »	10,850 »	7,600 »	10,600 »	10,600 »
50,535 99	88,815 01	37,968 48	23,186 05	18,405 65	19,645 52
4,212 77	337,735 38	297,762 52	271,085 59	285,883 57	277,555 45

	DÉPENSES D	
	1829.	1830.
Entretien des bâtiments	19,512 05	24,473 4[illegible]
Entretien des ustensiles	4,133 10	4,429 65
Rentes et pensions viagères	8,543 28	7,898 2[illegible]
Entretien des propriétés	4,630 25	3,803 63
Contributions directes	13,566 54	14,111 5[illegible]
Mois de nourrices des enfants	54,434 41	60,284 4[illegible]
Traitements des chirurgiens, employés, économes, aumôniers, sœurs, etc.	5,962 »	16,062 »
Gages des domestiques et infirmiers	4,774 03	3,824 5[illegible]
Frais de culte	200 »	400 »
Coucher, linge et habillement	17,586 20	16,669 8[illegible]
Pain blanc	» »	20,049 5[illegible]
Viande	30,981 95	35,280 6[illegible]
Comestibles	15,612 50	17,355 8[illegible]
Chauffage	16,877 20	16,783 3[illegible]
Layettes et vêtures	8,789 70	8,996 6[illegible]
Dépenses diverses	52,504 63	51,586 7[illegible]
Totaux	258,107 86	302,040 [illegible]

HOSPICES, FAITES PENDANT LES ANNÉES

1831.		1832.		1833.		1834.		1835.		1836.	
69,133	80	14,551	35	45,071	01	11,094	78	30,056	50	21,696	65
5,644	65	6,376	05	9,738	95	5,979	70	4,645	25	5,289	43
7,290	98	6,283	25	5,196	33	4,581	46	4,457	60	4,106	16
3,790	60	3,999	65	3,396	20	2,801	05	2,887	95	3,581	»
18,438	33	15,742	31	15,351	04	14,959	22	14,535	45	14,478	88
63,015	40	64,878	76	66,614	50	66,951	45	62,075	85	54,973	80
15,092	»	21,604	13	20,755	61	21,102	»	21,563	42	22,435	75
3,975	57	5,807	50	5,301	80	5,510	50	5,681	86	5,691	22
446	»	409	40	387	»	460	05	450	50	437	75
34,223	55	18,970	94	17,976	48	21,092	05	22,189	56	21,548	27
26,376	»	26,176	04	20,968	38	17,276	89	14,980	88	15,997	07
42,417	10	42,599	74	41,319	70	33,767	55	31,054	12	31,240	01
26,181	55	19,369	40	23,799	50	20,595	45	19,562	74	20,549	98
16,421	20	22,239	10	15,782	44	16,516	87	14,285	82	14,470	54
8,975	83	8,981	61	10,086	07	9,971	09	10,980	»	10,930	20
15,346	29	15,452	55	114,521	75	30,813	87	43,054	97	42,720	47
356,768	85	298,435	78	416,266	76	283,473	98	302,422	47	290,147	18

	Suite des DÉPENS		
	1837.		1838.
Entretien des bâtiments	24,396	40	22,972
Entretien des ustensiles	5,621	78	12,433
Rentes et pensions viagères	3,964	25	3,524
Entretien des propriétés	3,394	95	3,281
Contributions directes	14,406	71	14,053
Mois de nourrices des enfants	57,282	61	56,786
Traitements des chirurgiens, employés, économes, aumôniers, sœurs, etc	22,483	55	22,642
Gages des domestiques et infirmiers	5,534	01	5,785
Frais de culte	498	39	499
Coucher, linge et habillement	21,300	»	21,600
Pain blanc	1,394	09	»
Viande	30,305	80	28,200
Comestibles	21,778	40	19,105
Chauffage	14,443	50	14,500
Layettes et vêtures	11,411	50	11,974
Dépenses diverses	33,750	24	68,256
TOTAUX	271,966	18	305,617

DES HOSPICES, FAITES PENDANT LES ANNÉES

1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
23,242 37	21,400 »	9,994 99	9,987 67	11,996 84	11,987 »
10,591 25	10,043 »	3,500 45	5,595 25	6,585 43	6,599 95
3,704 03	3,741 18	2,589 92	2,604 39	2,407 42	2,486 34
3,023 82	4,099 98	400 »	1,399 88	1,399 83	1,399 92
14,399 46	14,227 05	14,500 »	15,050 87	15,044 63	14,743 85
51,202 30	48,755 95	48,097 75	47,613 75	48,596 25	47,542 70
22,222 »	21,927 85	30,997 85	18,805 69	18,614 15	19,479 96
5,751 02	6,410 98	6,382 65	6,256 76	6,054 85	5,136 45
596 95	619 60	619 56	626 74	696 25	679 45
21,500 »	20,393 63	20,659 60	17,995 05	19,856 95	18,123 29
» »	» »	18,544 36	17,200 69	17,924 91	18,996 25
35,253 34	36,540 92	38,682 76	33,263 25	33,069 51	31,817 28
19,760 05	19,800 »	20,489 91	16,648 02	18,616 83	18,176 04
14,491 65	13,471 41	10,473 41	12,289 97	7,316 57	9,709 50
11,997 52	11,756 17	12,188 85	11,964 55	11,163 20	11,426 07
26,035 99	100,319 09	75,106 89	38,534 63	42,267 94	41,635 75
263,771 75	333,515 81	313,228 55	255,837 16	261,611 56	259,939 80

CHAPITRE TROISIÈME.

Etat de la population malade.

Lorsque parmi les pièces justificatives qui suivent *les Mémoires de Fléchier*, M. Gonod a placé un arrêt de la cour des Grands-Jours, où l'on voit que certaine salle de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy renfermait *huit lits et treize malades*, une autre *six lits et quinze malades*, il a cité un fait qui était malheureusement commun à la plupart des hôpitaux de France. Les mauvaises conditions de ces établissements faisaient douter de leur utilité; la mortalité y était excessive. Peu à peu l'ordre et la salubrité ont pénétré dans ces tristes demeures : aujourd'hui, les malades ne couchent plus réunis plusieurs ensemble dans le même lit; des couchettes en fer ont remplacé celles en bois, où la vermine s'établissait avec tant de facilité.

Tous les anciens hôpitaux de Clermont ayant été réduits à deux, nous allons y examiner séparément la distribution des malades et des indigents.

Hôtel-Dieu. Il renferme cinq cents lits, dont deux cent trente-deux pour le service de médecine, deux cent cinquante-trois pour la chirurgie, et quinze pour les femmes en couches.

Salles de médecine.

Salle Saint-Vincent. Hommes civils. Dans l'aile méridionale du bâtiment neuf. Trente-neuf lits. Dallée en pierres. Une belle galerie à colonnes, exposée au midi, assombrit beaucoup cette salle, qui sans cela serait fort bien disposée. Des croisées, peu élevées qui se correspondent au nord et au midi, permettent de renouveler l'air avec la plus grande facilité.

Salle Riboyre. Renfermant trente lits. Elle est affectée aux militaires convalescents, et n'est entièrement occupée que dans les cas où la proportion des malades augmente beaucoup.

Salle Sainte-Marie. Deuxième étage, pavillon oriental de l'ancien Bon-Pasteur. Femmes. Vingt lits pour la clinique médicale. Très-bien tenue, parquetée. Deux rangs de croisées, se faisant face, séparent les lits qui se trouvent à deux mètres l'un de l'autre. Ces bonnes conditions corrigent l'inconvénient qui résulterait d'un manque suffisant d'élévation.

Salle Saint-Jean, Femmes. Placée au même étage que la précédente. Vingt-quatre lits. Dallée en pierres. Adossée à un corridor, elle est éclairée par un seul rang de onze croisées au midi. La lumière y pénètre parfaitement. Le renouvellement de l'air s'y fait insensiblement à l'aide de ventouses placées entre les lits, et d'autres en forme d'entonnoir, qui traversent le plafond, pour aboutir par un long conduit au-dessus du toit. Les ventouses inférieures, ayant un trajet

oblique, s'ouvrent en dehors à un niveau plus bas que celui de la salle, mais le plus souvent elles sont fermées par les malades ou embarrassées des débris putrescibles qu'ils y engagent.

Loges pour les aliénés des deux sexes. Froides et humides. Les croisées ne sont pas garnies de carreaux de vitres; quelques-unes restent constamment ouvertes pendant la nuit. Elles sont donc très-dangereuses en hiver, même pour les fous que l'on sait être généralement moins sensibles à l'impression du froid.

Salles mixtes (médecine et chirurgie).

Salle des consignés. Destinée aux malades venus de la prison et aux aliénés paisibles. Elle renferme huit lits; n'a que des dalles en pierres. On n'a pu jusqu'à présent trouver les moyens de la chauffer convenablement.

Salle Lagarlaye. Militaires. Cette salle est placée au deuxième étage du pavillon du milieu. Sur les soixante-dix lits qu'elle renferme, dix-sept sont destinés à la clinique médicale, quarante-quatre au service ordinaire de médecine et le reste à la chirurgie. Cette salle est élevée; malheureusement les croisées sont placées à 2m,40 au-dessus du sol. Pour atténuer ce vice de construction on a aggrandi de chaque côté et abaissé jusqu'au niveau du dallage une croisée du milieu. Ces deux grandes ouvertures paraissent suffire au renouvellement de l'air, en y ajoutant l'action des ventouses,

placées sous les lits, mais qu'on est obligé de fermer pendant l'hiver. La position des croisées a facilité le trop grand rapprochement des lits, entre lesquels l'espace est à peine de 80 centimètres.

Service de chirurgie.

a. Salles des hommes.

Duprat. Magnifique salle, renfermant 30 lits pour la clinique chirurgicale. Deux rangs de colonnes règnent dans sa longueur. Elle est éclairée des deux côtés par des croisées peu élevées au-dessus du niveau des planchers.

Saint-Louis. Cette salle de trente-neuf lits est au-dessous de la salle Lagarlaye, et présente la même disposition, ayant, comme elle, des croisées fort élevées; on y a, de la même manière, favorisé la circulation de l'air par l'aggrandissement jusqu'au niveau du sol des deux ouvertures du milieu. Cette salle a le grand inconvénient de servir de passage, parce que ce n'est que par elle que l'on peut communiquer à une grande partie de la maison. Cette distribution vicieuse devrait être changée.

Saint-Augustin. Soixante lits pour les vénériens civils. Cette salle a une bonne élévation, mais les lits sont trop rapprochés les uns des autres. Elle appartient à l'étage inférieur du pavillon où se trouve placée la salle Saint-Vincent : les défectuosités de cette dernière salle y sont même plus saillantes; la galerie qui la borde

ayant des piliers plus massifs, elle n'est pas convenablement éclairée.

Une salle de vingt-cinq lits pour les hommes, destinée à recevoir des personnes du civil, atteintes de gale ou d'affections vénériennes, est placée entre la salle Saint-Augustin et celle des consignés.

b. Salles des femmes.

Saint-Barthélemy. Ce que nous avons dit des dispositions de la salle Saint-Jean, s'applique entièrement à la salle Saint-Barthélemy, qui est placée au-dessous de cette dernière, dans le même corps de logis. Elle renferme vingt-quatre lits.

Saint-Joseph. Placée dans le même pavillon que la salle Sainte-Marie, cette salle présente la même ordonnance, mais elle n'est pas parquetée.

Sainte-Pélagie. Eclairée par cinq croisées, ouvertes, au levant, dans la cour de l'ancien bâtiment du Bon-Pasteur, cette salle, qui renferme treize lits, a au plafond quatre ventouses disposées comme celles de la salle Saint-Jean.

Sainte-Magdeleine. Salle de onze lits, parquetée. A, comme la précédente, des ventouses supérieures pour l'échappement des gaz les plus légers, mais n'en a pas qui, placées au niveau du sol, serviraient à l'introduction insensible de l'air extérieur.

Ces deux salles sont destinées au traitement des femmes affectées de syphilis. On place de préférence dans la première les filles publiques déclarées.

Salle des femmes en couches. Cette salle, située au rez-de-chaussée dans un pavillon donnant sur une cour, est humide et peu saine. Quinze lits y sont resserrés dans une trop petite chambre dont le plafond n'atteint pas trois mètres d'élévation, et qui n'est éclairée que par deux ouvertures de deux pieds carrés tout au plus. En outre de la mauvaise disposition du local, il n'y règne pas cette apparence d'ordre et de propreté que les sœurs de Saint-Vincent savent si bien donner aux salles qu'elles gouvernent. La sage-femme remplit bien les fonctions relatives à son art; mais il faudrait la surveillance d'une sœur dans un service où il est si nécessaire d'observer rigoureusement les règles de l'hygiène.

Deux petites salles, renfermant douze lits chacune, sont destinées aux enfants teigneux.

La salle des garçons est placée sous la salle Duprat; elle est trop petite pour le nombre de lits qu'elle renferme

La salle des jeunes filles teigneuses a le même inconvénient; de plus, la cloison qui la sépare de la salle Sainte-Magdeleine n'intercepte pas suffisamment le bruit des conversations que peuvent tenir les femmes affectées de maladies syphilitiques.

Il y a, en outre, vingt-trois lits pour des pensionnaires civils et militaires. Ils sont distribués dans quatre chambres qui n'ont pas le confortable que pourraient exiger des malades payants.

Résumé :

	Nos d'ordre des salles.	DÉSIGNATION DES SALLES.	GENRES des MALADIES.	Nombre des lits affectés à la médecine.	Nombre des lits affectés à la chirurgie.	Nom bre tot de lits
Hommes.	1	Lagarlaye (1)......(militaires).....	Méd. et chir.	118	»	8
	2	Ribeyre..............(*Id.*)........	Méd. Conval.			3
	3	St-Augustin ....(*Id.*)........	Vénériens.	»	85	6
	4	Annexe St-Augustin..(civils).......	*Id.* et Galeux.			2
	5	Consignés (aliénés paisibles, prisonniers civils et militaires).........	. . . .	4	4	
	6	Duprat.............(civils).......	Chirurgie.	»	72	3
	7	St-Louis.............(*Id.*)........	*Id.*			4
	8	St-Vincent...........(*Id.*)........	Médecine.	60	»	3
	9	Annexes de St-Vincent (malad. payant.)	. . . .			2
	10	Teigneux............................	Teigneux.	»	12	1
Femmes.	11	Femmes en couches..................	. . . .	»	15	1
	12	St-Jean..............................	Médecine.	44	»	1
	13	Ste-Marie............................	*Id.*		»	1
	14	Ste-Magdeleine.....................	Vénériennes.	»	80	
	15	Ste-Pélagie..........................	*Id.*			
	16	St-Barthélemy......................	Chirurgie.			
	17	St-Joseph..........................	*Id.*			
	18	Teigneuses..........................	Teigneuses.			
	19	Chambre de pensionnaires...........	. . . .	2	»	
	20	Loges..............................	Aliénés.	4	»	
		TOTAUX.......		232	268	5

(1) Y compris 19 lits à Sainte-Marthe.

Le tableau suivant peut donner une idée du mouvement de la population et du nombre des malades traités chaque année :

Etat des malades traités à l'Hôtel-Dieu, de 1824 à 1844.

ANNÉES.	MALADES restant au 1er Janvier.	MALADES entrés dans le courant de l'année.	TOTAL des malades traités.
1824	....	....	2958
1825	....	....	2981
1826	....	....	3567
1827	....	....	3822
1828	....	....	3980
1829	237	3319	3556
1830	305	3333	3638
1831	274	4739	5013
1832	384	4387	4768
1833	367	4989	5356
1834	360	4648	5008
1835	319	3783	4102
1836	314	4111	4425
1837	284	4000	4284
1838	219	3932	4151
1839	256	4002	4258
1840	318	4280	4598
1841	353	4355	4708
1842	325	3788	4113
1843	256	3910	4166
1844	319	3969	4288

Ces divers renseignements seront complétés par le tableau suivant qui, établissant la comparaison entre la moyenne des dépenses et la moyenne des réceptions de malades, fait en même temps connaître le chiffre de la mortalité.

RÉSUMÉ des mouvements de la population, d

Années.	NOMBRE DE JOURNÉES de malades.	NOMBRE DE JOURNÉES d'employés.	DÉPENSE TOTALE. f. c.	PRIX de la journée des malades (1). f. c. m.	DÉPENSE moyenne de chaque malade (2). c. m.	Nombre moyen de lits occupés (3).	DÉPENS moyenne de chaque lit (4). f.
1830	108,500	34,918	109,115 34	1,00.60	30 »	328	212,
1831	139,829	36,575	127,560 54	» 91.23	25.45	383	333,
1832	145,777	38,969	146,897 35	1,00.70	30.80	400	367,
1833	159,041	41,028	134,161 25	» 84.50	24.59	436	307,
1834	144,501	42,907	126,438 39	» 87.49	25.26	396	319,
1835	123,051	41,815	109,702 31	» 89.16	26.74	337	325,
1836	124,645	41,466	112,381 62	» 90.16	24.30	344	327
1837	117,376	41,179	111,389 48	» 94.09	26 »	321	347
1838	116,181	39,788	117,578 44	1,01.20	28.32	318	369,
1839	119,932	39,695	124,541 11	1,03.85	29.27	329	378,
1840	136,921	31,621	130,830 20	» 95.56	28.45	370	353,
1841	139,154	32,166	134,299 89	» 96.51	28.52	381	352,
1842	122,026	29,899	121,721 09	» 99.75	29.59	334	365,
1843	126,974	29,212	128,115 43	1,00.89	30.03	348	339,
1844	120,033	29,879	128,423 92	1,07. »	29.95	329	390,

RÉSUL

(1) Le prix de la journée résulte de la dépense totale, divisée par le nomb malades.

(2) Ces chiffres sont le résultat de la dépense totale, divisée par le no des malades traités dans l'année.

(3) Ces chiffres sont le résultat du nombre de journées de malades, divis 365, nombre de jours de l'année.

(4) Ces chiffres sont le résultat de la dépense totale, divisée par le no moyen de lits.

mortalité et des dépenses de l'Hôtel-Dieu.

[M]AXIMUM [des] lits occupés.		MINIMUM des lits occupés.		DURÉE moyenne du séjour (5).	NOMBRE de malades traités dans l'année (6).	CHIFFRE des DÉCÈS.	MORTALITÉ.
[Nom]bre.	Date.	Nombre.	Date.				
1	29 mai	203	10 octob.	29 4/5	3,638	230	1 sur 15,81
6	2 juin	263	20 février	30 1/4	5,013	275	1 sur 18,23
6	16 mars	350	2 septem.	33 1/4	4,768	229	1 sur 20,82
6	15 juill.	333	26 nov.	31 3/5	5,356	302	1 sur 17,73
5	1er août	307	1er nov.	30 4/5	5,008	280	1 sur 17,88
8	20 juin	276	12 nov.	32 1/2	4,102	234	1 sur 17,53
1	10 août	285	13 nov.	30 »	4,425	204	1 sur 21,66
4	15 févr.	232	31 décem.	29 »	4,284	255	1 sur 16,80
0	10 août	226	1er janv.	30 1/75	4,151	248	1 sur 16,74
2	7 août	261	1er janv.	30 1/4	4,258	245	1 sur 17,38
9	6 juin	311	27 février	32 1/4	4,598	253	1 sur 18,17
5	30 oct.	326	30 décem.	31 3/4	4,708	243	1 sur 19,37
8	20 juin	256	19 décem.	29 3/4	4,113	246	1 sur 16,72
7	6 juin	257	1er janv.	30 1/2	4,166	265	1 sur 15,72
0	10 août	284	25 décem.	28 »	4,289	211	1 sur 20,32
[TOT]AL des 14 années					66,876	3720	1 sur 18

[(5)] Résultats obtenus de la division du nombre des journées, par le nombre des [ma]lades sortis ou morts.

[(6)] Ce résultat est le nombre des malades existant au 1er janvier, réuni au [nomb]re entré dans l'année.

On doit remarquer dans le tableau précédent le chiffre de la mortalité (1 sur 18), qui dépose des bonnes conditions hygiéniques de l'Hôtel-Dieu de Clermont, et qui le place parmi les hôpitaux les plus favorisés de France (1).

J'aurais voulu donner à la suite une statistique générale des maladies traitées pendant une certaine période. Avec les éléments que j'ai trouvés à ma disposition, ce travail est très-difficile, on peut même dire impossible à faire. Il est vrai que tous les individus reçus sont inscrits sur les registres avec l'indication de leurs maladies. Mais cette indication, résultat d'un examen superficiel fait dans la salle de réception, est souvent rectifiée par une observation plus attentive au lit des malades. On ne pourrait regarder comme irréprochables que les renseignements provenant des notes que les médecins auraient recueillies pour leur propre compte, ou les résumés écrits des services de clinique.

Je donne, comme exemple de ces relevés partiels, le tableau suivant des malades que j'ai traités dans mon service pendant dix-huit mois :

(1) La mortalité est même un peu moins grande que ce chiffre ne l'indique, car le nombre des morts a été calculé en y comprenant les décès des personnes de service et des suicidés qu'on apporte quelquefois à l'Hôtel-Dieu, nombre qui aurait dû être retranché de celui des morts par maladie.

Relevé des maladies internes traitées dans la salle Saint-Jean et dans la salle des Consignés (1), *à l'Hôtel-Dieu de Clermont, depuis le* 20 *septembre* 1843, *jusqu'au* 1er *avril* 1845.

ANÉMIES.

6 Chloroses, dont 2 avec surexcitation du cœur; 4 guéries, 2 soulagées.

3 Aménorrhées, dont 1 avec palpitations; 1 guérie, 1 soulagée et 1 non guérie.

NÉVROSES.

2 Hysteries; 1 guérie, 1 soulagée.

1 Hypochondrie; non guérie.

1 Epilepsie et démence; mort.

1 Céphalée; guérie.

7 Névroses variées et douleurs névralgiques; guérisons ou améliorations marquées.

3 Névralgies faciales; guéries.

1 *Id.* — thoracique; guérie.

5 Gastralgies; 4 guéries, 1 soulagée.

1 Entéralgie; non guérie.

2 Coliques; guéries.

1 Gastro-entéralgie; guérie.

1 Palpitations; guéries.

---

(1) Ce relevé concerne principalement la salle Saint-Jean (femmes). La salle des Consignés ne renferme que 5 à 6 lits pour le service de médecine; encore ne sont-ils pas toujours occupés.

2 Tremblements nerveux, suite d'intoxication mercurielle lente; amendement des symptômes.

1 Heniphlégie gauche, suite d'hémorrhagie cérébrale; non guérie. Incurable, passée à l'Hôpital-Général.

1 Paraphlégie; non guérie.

INFLAMMATIONS.

1 Ophtalmie chronique; guérie.

1 Otite chronique; non guérie.

1 Myélite chronique; non guérie.

1 Augine gutturale aiguë; guérie.

11 Bronchites aiguës, dont 1 capillaire; 4 guéries; 7 non encore guéries ou passées à l'état chronique.

1 *Id.* compliquée d'état pléthorique; guérie.

1 *Id.* compliquée de surexcitation cérébrale; guérie.

11 *Id.* chroniques; 6 guéries, 5 non guéries.

2 Pleurodynies; guéries.

6 Pleurésies aiguës; 5 guéries, 1 cas de mort.

2 Pneumonies aiguës; 1 guérie, 1 passée dans un autre service.

2 *Id.* chroniques; 1 guérie, 1 cas de mort.

5 Pleuro-pneumonies aiguës; 4 guéries, 1 cas de mort.

1 Péricardite chronique avec leucophlegmasie; mort.

1 Irritation gastrique; guérie.

1 Gastrite chronique; guérie.

2 Gastro-entérites aiguës; 1 guérie, 1 non guérie.

3 Gastro-entérites chroniques; 2 soulagées, 1 liée à un diabète.

1 Colite aiguë; guérie.

1 Dysenterie; mort, attribuée à une affection cérébrale grave et ancienne.

1 Entéro-péritonite chronique; non guérie.

2 Catarrhes utérins; 1 non guéri, 1 amélioré.

1 Arthrite aiguë; guérie.

1 *Id.* subaiguë, compliquée de pleurodynie; guérie.

1 Lumbago chronique; amélioration.

1 Hépatite aiguë; guérie.

FIÈVRES.

3 Varioles; guéries.

1 *Id.* confluente; mort.

4 Fièvres intermittentes, type quotidien; guéries.

3 *Id.* Type tierce; guéries.

4 *Id.* Type irrégulier; guéries.

3 *Id.* Type non annoté; guéries.

1 *Id.* Compliquée de dysenterie; guérie.

1 Céphalalgie intermittente; guérie.

2 Fièvres typhoïdes; 1 guérie, 1 cas de mort.

SYPHILIS.

4 Syphilides et affections liées à une vérole constitutionnelle; guéries.

HYDROPISIES.

1 Hydropisie ascite; mort.

3 Leucophlegmasies, dont 2 survenues pendant la gestation; 1 guérie, 1 non guérie et 1 passée à la salle d'accouchements.

MALADIES ORGANIQUES.

1 Dilatation et hypertrophie du ventricule droit; mort.
2 Dilatations avec amincissement des cavités droites du cœur; mort.
1 Diathèse scrofuleuse; non guérie.
1 Rachitisme; non guéri.
1 Carreau; non guéri.
1 Phthysie tuberculeuse; mort. Il y avait complication d'Endocardite et de ramollissement du cœur.
1 Tubercules dans le foie; mort.
6 Tumeurs squirrheuses, développées dans la cavité abdominale; non guéries.
1 Cancer à l'utérus; mort.

ÉTATS PATHOLOGIQUES NON CLASSÉS.

1 Rhume avec légère courbature; guéri.
1 Fatigue.
1 Dépérissement par suite de misère; guérie.
4 Décrépitudes; mort.

Total des malades traités, 154 (1).

---

(1) Ce chiffre ne représente pas la totalité des malades traités, mais de ceux seulement sur lesquels j'ai recueilli des notes,

Je dois à l'obligeance de mon collègue, M. le docteur Fleury, le résumé suivant des maladies traitées dans son service de la clinique chirurgicale :

Tableau des maladies traitées dans le service de la clinique chirurgicale, pendant l'année 1844.

INFLAMMATIONS.

8 Erysipèles : 3 à la face, 1 au doigt, 1 à l'avant-bras, 1 au bras, 1 au pied, 1 à la jambe.

28 Phlegmons : 4 aux doigts (panaris), 7 à la main, 1 à l'avant-bras, 1 à l'aisselle, 1 aux orteils, 3 aux pieds, 3 à la jambe, 1 au scrotum, 1 au pubis, 1 à la marge de l'anus, 2 au cou, 1 au mamelon, 1 à la tête, 1 au tronc.

2 Orchites : 1 traumatique, 1 gonorrheïque.

2 Furoncles et 1 anthrax.

2 Abcès froids : 1 à la jambe, 1 au tronc.

1 Gangrène.

SOLUTIONS DE CONTINUITÉ.

13 Plaies par instrument tranchant : 2 à la plante du pied, 2 au cou-de-pied, 1 à la jambe, 3 au ge-

---

sans avoir alors en vue de rassembler les éléments du présent tableau. C'est ce qui explique les lacunes qui s'y font remarquer. Je n'y ai pas compris non plus les aliénés, qui ne sont mis qu'en dépôt provisoire, et sur lesquels je dois seulement faire des rapports à l'autorité administrative.

nou, 1 à la cuisse, 1 à la fesse, 2 à la main, 1 à l'avant-bras intéressant l'artère cubitale.

24 Plaies contuses : 2 aux pieds, 3 à la jambe, 1 au genou, 1 à l'os des îles, 3 à la main, 6 à la face, 8 au crâne.

2 Plaies par déchirure : 1 au scrotum, 1 à la paume de la main.

17 Contusions : 3 à la tête, 1 au pied, 3 à la jambe, 1 au genou, 2 à la cuisse, 1 à la fesse, 1 à la hanche, 1 à l'avant-bras, 1 au coude, 1 à l'épaule, 1 au sein, 1 au thorax.

35 Fractures : 1 de la tête, 1 des vertèbres, 1 des côtes, 2 de la clavicule, 1 du bras et de l'avant-bras, 2 du radius, 2 de l'humérus, 1 du cubitus, 1 des deux os de l'avant-bras, 3 des doigts ou des métacarpiens, 1 du col du fémur, 5 du fémur, 1 du péroné, 1 du tibia, 11 des deux os de la jambe, 1 de la rotule. Il faut y joindre 3 fractures comminutives à la main, produites par des coups de feu. Ces trois derniers malades ont été amputés; 2 ont guéri.

COARCTATIONS.

1 Engorgement au niveau du sac lacrymal.

1 Fistule lacrymale, opérée et guérie au moyen du clou de scarpa.

1 Cicatrice de brûlure.

DIVISIONS.

3 Becs de lièvre : 1 simple, 1 double compliqué d'une division à la voûte palatine, 1 accidentel ; le premier a été opéré et guéri.

RÉTENTIONS.

2 Rétentions d'urine.

DÉPLACEMENTS.

7 Hernies : 4 inguinales, 2 crurales, 1 de l'iris. — 3 opérations : 2 crurales et 1 inguinale. — 2 guéries : 1 crurale, 1 inguinale.

6 Luxations : 1 symptomatique d'une ancienne tumeur blanche, 1 de l'indicateur, 1 du gros orteil, 2 de la cuisse, 1 de l'humérus.

1 Entorse.

HYDROPISIES.

2 Hydrocèles, dont une à liquide opaque.

3 Hydrarthroses.

NÉVROSES.

4 Névralgies : 2 sciatiques, 1 des orteils, 1 du col de la vessie.

2 Paralysies.

LÉSIONS ORGANIQUES.

3 Tumeurs blanches.

2 Caries.

5 Kystes : 1 au corps thyroïde, 3 au genou, 1 au jarret.

14 Cancers : 7 à la lèvre inférieure, 1 au nez, 1 à la pommette, 3 au sein, 1 à l'épaule, 2 à la cuisse.

ULCÈRES.

20 : 12 à la jambe droite, 4 à la gauche, 2 aux deux jambes, 1 au doigt, 1 au thorax.

BRULURES.

8 : 2 au visage, 1 à la main, 1 au pied, 1 aux deux mains, 1 à l'avant-bras, 1 au bras, 1 à la cuisse.

FISTULES.

3 : 1 ano-vulvaire, 1 intestinale, 1 au périnée.

FISSURES.

2 Fissures à l'anus.

MALADIES CUTANÉES.

16 Affections dartreuses : 1 pityriasis, 2 mentagres, 2 eczémas, 1 urticaire, 1 herpès, 1 pemphigus, 6 dartres sans caractère bien déterminé, 2 éruptions pustuleuses.

RHUMATISMES.

2 Rhumatismes.

SCROFULES.

12 Cas : 2 blépharites, 1 taie, 3 ulcères au cou, 2 aux pieds, 1 dans la fosse iliaque, 1 épaule et cuisse, 1 à l'articulation tibio-tarsienne.

MALADIES DES YEUX.

Affections des paupières : 6 blépharites, 10 conjonctivites, dont 3 avec kératite ; 2 excroissances charnues de la conjonctive, dont 1 avec opacité de la cornée produite par une exophthalmie.

Affections du globe de l'œil : 6 kératites, dont 1 double ; 3 ulcérations à la cornée, 1 amaurose, 1 rétinite, 3 iritis, 3 taies, 1 albugo, 1 staphylôme, 1 sclérotite. — 2 excisions de l'iris.

21 Cataractes : 26 yeux opérés, 12 par extraction, 14 par abaissement.

Ages.

De	70	à	80 —	4
De	60	à	70 —	6
De	50	à	60 —	1
De	40	à	50 —	1
De	30	à	40 —	2
				21

Sexes.

7 femmes.
14 hommes.
—
21

Des 12 extractions,

9 succès,
3 demi-succès.
—
12

Des 14 abaissements

3 succès,
3 demi-succès,
6 insuccès,
2 résultats inconnus.
—
14

MALADIES DE LA VESSIE.

4 Calculeux : 2 enfants, opérés par la taille latéralisée ; 2 guéris. Chez l'un d'eux il y avait 2 calculs dans la vessie.

2 adultes, opérés par broiement avec l'instrument de Jacobson ; 1 guéri. Chez le deuxième, l'opération n'a pu être terminée, une orchite s'est développée.

Total des malades traités, 302.

L'Hôtel-Dieu, desservi par dix-sept sœurs de la congrégation de Saint-Vincent de Paule, est très-bien tenu. La maison est d'une propreté remarquable. On pourrait peut-être dire qu'on sacrifie un peu les soins minutieux que réclament les malades au *decorum* des apparences extérieures. Il y a dix infirmiers et quatorze infirmières.

L'ensemble des préposés à divers titres au service de l'Hôtel-Dieu est réparti de la manière suivante :

État de la population en santé de l'Hôtel-Dieu.

DÉSIGNATION DES PRÉPOSÉS ET SERVANTS.	Attachés au service direct des malades.	Attachés à divers travaux.	Totaux.
Économe	»	»	1
Employés d'administration	»	»	2
Aumôniers	»	»	2
Sœurs de la Charité	9	8	17
Infirmier major	1	»	1
Sage-femme	1	»	1
Infirmiers ordinaires	10	»	10 } (1)
Filles de service	14	13	27 }
Barbier, non nourri	1	»	1
Portiers	»	2	2
Menuisier	»	1	1
Domestiques divers, tels que jardiniers, cavistes, garçons de bains, de pharmacie, de buanderie, d'amphithéâtre, de bureau, etc.	»	13	13
TOTAUX	36	37	78

Le service des infirmiers est beaucoup mieux fait que celui des infirmières. Tous les servants de la mai-

(1) Il y a à peu près une personne de service pour 12 malades; mais les infirmiers et infirmières ne sont que dans la proportion de 1 pour 20 malades.

son veillent à tour de rôle les malades. C'est une chose très-fâcheuse que le manque de garde-malades spéciales. Quelque attention qu'apportent les personnes de service, détournées par d'autres soins également nécessaires, elles ne peuvent entourer les grands malades de cette continuité de détails vigilants qui seraient le propre de femmes éprouvées, auxquelles on ne donnerait aucun autre emploi. C'est surtout pendant la nuit que cette absence des garde-malades est regrettable, lorsque les sœurs, obéissant à leur règle, sont retirées ou réunies dans leur appartement particulier. Une seule personne étant, en outre, chargée de la surveillance de deux ou trois salles, elle ne peut, malgré la meilleure volonté, se trouver partout où sa présence pourrait être nécessaire. Un autre inconvénient, c'est qu'au moment de la visite les gardiens étant toujours couchés, ne peuvent rendre compte aux médecins de ce qui s'est passé pendant la nuit.

Indépendamment de la soupe qui leur est servie à sept heures du matin, les malades font deux repas, l'un à dix heures, l'autre à quatre heures. A chacun d'eux on sert une soupe grasse ou maigre, de la viande et des légumes secs, tels que fèves, pois, pommes de terre. De la volaille, des côtelettes, des œufs, du lait sont donnés, quand le médecin juge convenable d'ordonner une prescription de régime exceptionnel.

La portion entière qui ne doit pas être prescrite plus de deux jours de suite, à moins de cas extraordinaires, se compose par jour de 75 décagrammes de pain bis, 5 décilitres de vin, et 18 décagrammes de viande, dont la moitié peut être remplacée par 18 décagrammes de légumes frais ou 2 décilitres de légumes secs, ou 8 décilitres de pommes de terre.

Trois quarts de portion : 562 grammes de pain bis, 37 centilitres de vin, et 15 décagrammes de viande, dont la moitié peut être remplacée par 15 centilitres de légumes secs, ou 12 décagrammes de légumes frais, ou 6 décilitres de pommes de terre.

Demi-portion : 187 grammes de pain blanc et autant de pain bis, 25 centilitres de vin, et 12 décagrammes de viande, dont la moitié peut être remplacée par 6 décagrammes de riz, ou 4 décilitres de bouillie de fleur de farine, ou 3 décagrammes de pruneaux, ou un œuf, ou 4 décilitres de pommes de terre.

Quart de portion : 187 grammes de pain blanc, 12 centilitres de vin, et 6 décagrammes de viande, dont la moitié peut être remplacée par 6 décagrammes de riz, ou 3 décagrammes de pruneaux.

La viande est pesée cuite et désossée ; les légumes secs, les pommes de terre, le riz et les pruneaux sont mesurés ou pesés crus, et les légumes verts cuits.

Ce régime, prescrit par le règlement, est sain et suffisant en quantité. Seulement, dans la pratique, les légumes frais ne sont pas servis assez souvent aux malades. Il serait à désirer qu'on pût prescrire quelques doses de vins généreux aux convalescents; ou à ceux qui sont atteints d'affections atoniques.

D'après les détails dans lesquels nous sommes entrés au sujet de chaque salle, on a pu juger que les moyens de ventilation étaient bien imparfaits. Dans les saisons froides, on ne peut pas toujours suffisamment renouveler l'air, ou bien par l'ouverture des croisées, les malades se trouvent exposés à des variations trop brusques de température.

Un changement important s'est opéré depuis quelques années dans le service des bains, qui était dans un état déplorable. Nous n'avions qu'un petit nombre de baignoires, pressées dans une salle humide et malsaine, en même temps trop distante, ou communiquant mal avec les autres parties de la maison; la même pièce renfermait tous les genres de bains, et servait aux malades des deux sexes. Tels étaient les principaux inconvénients contre lesquels on réclamait depuis long-temps. Le nouvel établissement est placé au rez-de-chaussée de l'aile méridionale de l'Hôtel-Dieu, dont il occupe la presque totalité. Il y a deux divisions, absolument semblables, l'une pour les hommes, l'autre

pour les femmes. Plusieurs salles distinctes sont destinées :

1°. Au service des bains ordinaires, comprenant vingt-quatre baignoires.

2°. Aux bains des pensionnaires et des officiers.

3°. Aux bains sulfureux.

4°. Aux bains de vapeur et aux douches.

Une cinquième salle renfermera des lits de repos.

Ce service me paraît établi dans de bonnes conditions et avec intelligence. On a tiré un excellent parti du local qui est exposé au plein midi, et se trouve à la portée des diverses salles. Les malades, atteints de syphilis, descendent aux bains par un escalier particulier, partout garanti de l'air extérieur. Un vœu nous reste à former, c'est que les individus des classes pauvres, porteurs d'affections cutanées ou d'autres maladies dans lesquelles les bains sont nécessaires, puissent être admis à prendre gratuitement des bains dans l'hospice sans être obligés d'y séjourner, dans les cas où le traitement ne commandera pas nécessairement la cessation de leurs travaux journaliers. Cette mesure philanthropique n'augmenterait probablement pas les dépenses, car elle diminuerait dans une proportion équivalente le nombre des admissions.

La pharmacie est tenue par deux sœurs de la Charité, sous l'inspection d'un pharmacien préposé par l'administration. Une somme de 5,000 francs est

portée au budget pour la dépense des médicaments. On s'accorde à regarder cette allocation comme insuffisante ; la moitié à peu près étant absorbée par le seul achat des sangsues.

Nous avons vu par les tableaux de répartition des malades dans les diverses salles, qu'il y a un classement pour diverses maladies chirurgicales. Rien de semblable n'existe dans le service de médecine. C'est une lacune fâcheuse. Ainsi, il n'y a point de chambre séparée pour les malades affectés de délire, et qui troublent souvent le repos de toute une salle. Par l'absence également d'un service spécial, les médecins se trouvent dans l'obligation de ne pas recevoir les épileptiques, quoiqu'on puisse, dans certains cas, leur appliquer un traitement fructueux. Des dispositions réglementaires, de plus en plus sévères, d'après lesquelles les malades ne peuvent séjourner plus de trois mois, rendent difficile le maintien, dans l'hôpital, des individus atteints de cancers, de paralysies et même de phthisie pulmonaire.

Il existait autrefois à Clermont un hôpital entier consacré aux incurables. C'était l'hôpital de Saint-Joseph qui avait cette destination, après avoir été, dans l'origine, principalement affecté aux maladies contagieuses, telles que la *lèpre*, le *charbon*, le *pourpre* et la *dysenterie*. Lorsque j'étais élève à l'Hôtel-Dieu, il y avait encore une salle d'incurables. Maintenant

l'administration ne tolère les incurables qu'à l'Hôpital-Général, où ils sont environ au nombre de soixante.

Il y a cependant certains paralytiques qui, au bout d'un temps quelquefois assez long, recouvrent les mouvements par des moyens héroïques; des épileptiques qu'on peut tenter de guérir, et il n'y a que ceux chez lesquels cet état a déterminé la démence, qui peuvent être regardés comme des incurables, sans aucune possibilité de traitement. Les cancéreux ne doivent aussi être rangés dans cette catégorie que lorsque la médecine a complétement échoué à leur égard. Les phthisiques sont ordinairement plus malades au bout de trois, de six mois qu'au moment de leur entrée, et par conséquent plus dignes de pitié et de secours à mesure qu'ils sont minés par le mal formidable dont ils sont atteints. D'un autre côté, les maladies qui ont les plus grandes chances de curabilité sont celles qu'on pourrait le mieux traiter à domicile, et pour lesquelles les soins des dispensaires, aidés par la charité des particuliers, suffiraient dans beaucoup de cas. S'il y avait des malades qu'on dût tendre à écarter peu à peu des hospices, cette réforme devrait d'abord porter sur cette classe de malades et non sur les plus malheureux, sur ceux qui lassent la patience des personnes qui les soignent par la longueur de leurs maladies et le dégoût que souvent ils inspirent.

Je sais bien que l'administration est guidée par des vues très-louables. Elle a voulu surtout éviter que des

individus peu malades s'établissent indéfiniment dans l'Hôtel-Dieu, au détriment de ceux qui auraient réellement besoin de soins. Mais ces abus seraient faciles à détruire ; il suffirait même de s'en rapporter à la prudence des médecins, intéressés eux-mêmes à présider à un service médical qui offrirait quelque intérêt.

Je regarde comme nécessaire l'établissement d'un service spécial destiné au traitement des affections cancéreuses, des paralytiques et des phthisiques, ou au moins, en attendant mieux, leur maintien dans les salles, lorsque les médecins jugeraient possible de leur appliquer un traitement efficace ; et en outre, l'ouverture d'une salle pour les épileptiques. D'après les tableaux du mouvement de la population de l'Hôtel-Dieu, on a pu s'assurer que les 500 lits dont dispose l'Hôtel-Dieu ne sont pas tous simultanément occupés, et qu'il n'y en a à la fois que 300 environ.

Cela permettrait de réaliser le vœu que j'exprime, sans rien changer aux bases actuelles du service, si ce n'est, peut-être, de mettre un peu plus de sévérité à l'égard de certains pauvres qui trouvent toujours moyen de se faire admettre avec des maladies insignifiantes.

Nous avons parlé de la mauvaise disposition de la salle des femmes en couches. Les locaux destinés au dépôt provisoire des aliénés (loi du 30 juin 1838), appellent bien plus encore une réforme devenue indispensable. Les loges dans lesquelles ces malheureux sont enfermés sont tellement insalubres que leur

existence y est souvent compromise dans les temps rigoureux. L'administration fait bien tout ce qui est en son pouvoir pour atténuer ce fâcheux état des choses : quand les aliénés sont paisibles, ils sont placés dans la salle des consignés, et même on leur donne une certaine liberté dans la maison. Ce ne sont là que des mesures palliatives insuffisantes. Il y a nécessité que l'autorité administrative se concerte avec la commission des hospices pour faire disposer un local spécial, où les fous entourés de toutes les garanties de sécurité que leur état exige, auront à leur portée des cours suffisamment spacieuses pour se promener et respirer un air libre, où leurs cris et leurs gestes ne seront pas un sujet de trouble pour les malades ordinaires et surtout pour les femmes. Il faudra, en outre, des gardiens uniquement appropriés à la surveillance des aliénés.

Le service médical était autrefois nul ou bien irrégulier. Les chirurgiens étaient à peu près ravalés à la condition des serviteurs à gages. Par les extraits suivants des délibérations des administrateurs, on pourra juger de ce qu'étaient les soins et le traitement que recevaient les malades :

Sest presante aud bureau Me mathieu soldier chi« rurgien desd pauures qui a remonstre que durant lannee derniere six cents dix sept ilz a traicte et medica« mente plusieurs passants pauures et miserables comme

aussy daultres de ceste ville a supplye lesd sieurs comm.[res] *luy donner quelque chose oultre ses gaiges a este deslibere de luy donner trois liures oultre sesd gaiges* (Délibér. du 5 févr. 1618).

. . . .

Sur la req[te] *verballe faicte par monsieur Nugier chirurgien qui a remonstre y auoir dans lhostel dieu de sainct adjudoux vne pauure femme estrangiere qui est malade du veyrolle et na rien en ce monde pour ce fere panser a requis luy donner quelque chose pour auoir des remedes et medicamants*

A este deslibere de luy donner saise sols a la charge quelle vuidera dud hostel dieu lad aulmosne faicte sans tirer concequance (même délibér.).

. . . .

A este deslibere daccepter les offres de seruice du S[r] *Sedilhot pour les pauures et pour reconnoissance et ratification led S*[r] *Sedilhot jouira de lexemption de lentree de Vne charge de vin dont jouit cet hospital* (19 janv. 1703).

Enfin, c'est en l'année 1720 que les bases d'un service médical régulier ont été posées par la délibération suivante du conseil de la ville :

« A ESTÉ EXPOSÉ par les dits sieurs Echeuins qu'en
» lad[e] qualité ils sont premiers administrateurs des
» hopitaux de cette ville qui les obligent de veiller a
» leurs auantages et quils ont remarqué, que les d.
» hopitaux Notament a Celuy de lhotel Dieu et de

» S.t joseph destinés pour les pauures mallades,
» manquent de seruice ny ayant point de medecins
» gages ny preposes pour en prendre soin, soit par-
» ceque lesd. hopitaux ne sont point assez bien fon-
» dez pour pouuoir leurs donner des honnoraires soit
» parceque la ville de son cotté ny suplée point, quoy
» qu'il soit de l'œquitté naturelle, et de la Charité
» Chrestienne que cette partie des habitans reduits a
» une misere qui ne luy laisse dans leur malladies
» d'autre resource que ces hopitaux, ne soit point
» ainsy delaissés et abandonnes sans secours, et que
» la ville suiuant en cella l'usage de la pluspart de
» celles du royaume concoure a leurs soulagement
» et donnent des priuileges, exemptions et des apoin-
» temens pour en prendre soin, outre qu'il est porté
» par les reglemens qu'aucun medecins pratique en
» cette ville, sans qu'auparauant il aye esté agregé
» au college qui y est estably, on ne sçauroit faire un
» meilleur choix que celuy des medecins agregés aud.
» college, leurs statut les obligeant de pratiquer la
» medecine dans les hopitaux ou ailleurs pour se for-
» mer et donner des preuuez de leurs sciances dans
» les examens qui sont obliges de subir auant de pou-
» uoir estre agregés aud college, ce qui donne lieu
» de croire quils sont mieux instruits de leur profes-
» sion que dautres joint d'ailleurs qu'il il est de l'in-
» teres public, que les medecins seruent les hopitaux
» non seulement parcequils ont plus d'occasion a se

» perfectionner et se rendent plus capables de seruir
» les autres habitans, mais encore parceque dans
» des tempz de maladie populaire ou contagieuses,
» qui commencent ordinairement par les pauures, et
» menu peuple, qui remplissent les hopitaux, les
» medecins y seruant les malades connoissant la qua-
» lité des maladies et les remedes propres pour les
» guerir, auant quelles puissent communiquer aux
» Bourgeois, dailleurs le seruice des pauures estant
» fait par le college des medecins, ils ne seroient ja-
» mais sans secours, car lun supleeroit a l'autre en
» cas de maladie absence ou autre empechement, ces
» encore un fait certain que les d. medecins agreges
» ont toujours seruy gratuitement les pauures des
» parroisses de cette ville ce qui se justiffie par les
» certifficats des sieurs cures; toutes ces considéra-
» tions ont determiné, les dit sieurs Echeuins de
» proposer a lassemblée, de vouloir accorder aux
» medecins qui composent ce college de cette ville
» des exemptions et des gages, sy elle le juge a
» propos en reconnaissance de leurs seruices, et pour
» annimer leur zele, et pour les engager a une resi-
» dence ordinaire.

« Sur quoy a esté deliberé par lad. assemblée par
» toutes les considérations qui ont esté obseruées par
» lesd. sieurs Echeuins que la ville accorde au col-
» lege des medecins ou a chacun des medecins agre-
» gés l'exemption de tous les rolles et impositions

» qui se fairont sur les habitans de la ville, comme
» aussy l'exemption de toutes les charges publiques,
» ensemble la somme de trois cent liures pour chaque
» année payable au sindic du dit college pour estre
» en suite partagée par egalle portion, entre tous les
» docteurs agregés dud. College, lesquels trois cent
» liures seront compris dans l'état des dépenses ex-
» traordinaires de la ville, a la charge neammoins par
» les d. sieurs medecins d'estre assidûs et exats, a
» rendre leurs visites et seruices chacun a son tour
» aux pauures qui sont dans les hopitaux de la ville,
» tant a ceux de lhotel dieu, de St Joseph qua lho-
» pital general au refuge et aux pauures de la charite
» des parroisses l'ors quils pourroient en auoir be-
» soin, comm'aussy de faire leurs residence actuelle
» en cette ville, sans quils puissent la quitter en
» temps de maladie populaire ou contagieuse dont
» dieu veuille la preseruer, et pour se rendre certain
» des seruices rendus aux dits hopitaux par lesd.
» medecins agregés, le sindic du d. college sera tenu
» de raporter un certifficat des sieurs administrateurs
» de lhotel dieu, et de St Joseph pour pouuoir estre
» payé de lad somme de trois cent liures, que la
» ville leur accorde chaque année payable en fin d'i-
» celles, le tout néammoins sous le bon plaisir du
» roy, et de l'agrement Monsieur ljntendant qui sera
» prié par lesd. sieurs Echeuins dhomologuer a cet
» effet la presente deliberation des docteurs agregés

» qui auront seruy par quartier lesd. hopitaux. » (18 août 1720; Régist. des délibérat. du 1er janvier 1716 au 10 décembre 1740; p. 130, 31 et 32).

En vertu de cette délibération, les malades de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy étaient soignés par les membres du collége de médecine qui venaient faire des visites chacun à leur tour, et par quartier. Quant au service de chirurgie, un chirurgien-major avec trois aides résidant dans la maison, faisaient les opérations et pansements. Il y avait aussi un apothicaire, gagnant maîtrise comme le chirurgien-major. Un économe, un portier, un boulanger et deux domestiques complétaient le personnel des hommes de l'Hôtel-Dieu (1). Le spirituel était confié à deux chapelains.

Le service médical est actuellement établi d'une manière à peu près conforme aux prescriptions de la délibération du 18 août 1720. Les quatre médecins de l'Hôtel-Dieu sont choisis parmi les professeurs de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie. Les chirurgiens, au nombre de deux, sont encore placés, par suite de l'ancien usage, dans une sorte de catégorie particulière : ils reçoivent un traitement,

(1) Quant au personnel des femmes de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, les religieuses hospitalières furent en 1642 chargées de desservir l'Hôtel-Dieu; mais l'ayant quitté en 1666, le service des salles fut fait par trente servantes, sous l'inspection d'une gouvernante.

Des religieuses de la Charité de Paris furent installées en 1675.

ont un logement dans l'hôpital, et la table. Six élèves de l'école de médecine, sous le titre d'*élèves internes*, tiennent les cahiers des ordonnances des médecins ou font les pansements chirurgicaux. Deux d'entre eux, à tour de rôle, restent en permanence à l'Hôtel-Dieu pour recevoir de grands malades qui seraient transportés dans l'intervalle des visites des médecins, pour obvier aux accidents imprévus, ou être appelés dans les salles quand leur présence y devient nécessaire. Ces élèves rétribués par l'administration, sont nommés au concours; ils sont secondés par neuf élèves externes, également nommés à la suite d'examens.

Hôpital-général. Nous avons remarqué les grandes proportions de l'établissement de l'Hôtel-Dieu, l'ordre et la régularité qui y règnent, le nombre d'individus qui y sont journellement traités et guéris, nous porterons peut-être avec plus d'intérêt nos regards sur l'Hôpital-Général. Là, en effet, sont réunies les plus grandes misères de la société. On y soigne les enfants sans parents; les vieillards abattus par l'âge, couverts d'infirmités; des malheureux paralytiques; d'autres dont les douleurs ont contracté tous les membres, les ont reployés sous le tronc, de manière que, depuis long-temps, ils sont restés couchés dans les situations les plus pénibles qu'il ne leur est pas permis de changer. Ici, c'est un cancer hideux qui a rongé une partie du visage; dans un

autre lit de douleur, gît une pauvre femme dont la tête est agitée par un mouvement de rotation qui n'a pas cessé un seul instant depuis plus de vingt ans. Telle est une partie des tableaux qui se présentent à celui qui parcourt l'Hôpital-Général. Ces malheureux, qui ne sont plus utiles à personne, y sont entourés de soins touchants, traités avec douceur, bien nourris, tenus dans une grande propreté. C'est là que la charité se montre dans ce qu'elle a de plus sublime.

L'Hôpital-Général est divisé en deux quartiers, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes.

Les vieillards offrent deux catégories : 1°. celle des individus comparativement valides ; 2°. celle de ceux qui ont atteint la décrépitude, ou sont porteurs d'infirmités incurables. La première catégorie a des dortoirs très-bien tenus, aérés. Les vieillards qui en font partie jouissent dans la maison d'une suffisante liberté, obtiennent même des sorties en ville. La deuxième catégorie est réunie dans deux infirmeries, qui laissent quelque chose à désirer pour le développement et le confortable des locaux. Une partie même des femmes incurables habite les cellules, autrefois disposées pour les aliénés que l'on enfermait à l'Hôpital-Général. Ces cellules sont humides, froides, et, sauf quelques étroites ouvertures, ne reçoivent de l'air et de la lumière qu'à condition que les portes resteront ouvertes.

438 lits sont destinés aux orphelins et aux vieil-

lards ; 348 sont en fer, d'une forme élégante, sans luxe toutefois. L'administration s'occupe de remplacer par des lits semblables les 90 anciens en bois.

Ces lits sont occupés par :

80 vieillards (hommes), dont 18 incurables, ci.	80
99 — (femmes), dont 44 incurables	99
45 enfants trouvés (garçons) au-dessus de 12 ans.	45
47 — (*id.*) au-dessous de 12 ans	47
28 — (filles) au-dessus de 12 ans	28
96 — (*id.*) au-dessous de 12 ans	96
Total	430

Ce chiffre est quelquefois de 500, lorsque l'élévation du prix des denrées amène la rentrée des enfants placés à la campagne.

Le travail est réparti le plus également possible entre toutes les personnes admises, qui sont assez valides pour s'y livrer.

Les hommes sont occupés aux travaux exécutés par économie, dans les jardins, les magasins, etc.

Une partie des enfants trouvés travaille dans deux ateliers de filature, garnis de rouets volants.

Il existe dans l'établissement trois ateliers principaux, l'un de menuiserie, un second de serrurerie et un troisième de tailleur d'habits. Il y a dans chaque atelier un certain nombre d'enfants à qui on fait apprendre un état. Les autres travaillent dans l'atelier général, soit à dévider du fil, faire des bonnets, des

bas. Ces travaux ont l'inconvénient d'être trop sédentaires, et de ne pas suffisamment développer la constitution des enfants déjà trop prédisposés aux maladies scrofuleuses, par l'encombrement des locaux où ils sont réunis. Peut-être que l'établissement d'une ferme-modèle dans une des propriétés rurales de l'administration, permettrait d'employer les garçons à des occupations plus utiles à leur santé et tout aussi fructueuses pour leur avenir. Un maître jardinier occupe quelques enfants à la culture des jardins de la maison ; mais cette occupation salutaire s'applique à un trop petit nombre.

La couture, la broderie, la confection des objets de lingerie, le repassage emploient les moments des filles. Les orphelins des deux sexes ont quatre heures de classes par jour, deux le matin et deux le soir, tenues par des sœurs qui se livrent exclusivement à leur éducation. Les leçons portent sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et l'histoire sainte.

Chaque genre de travail a lieu dans des ouvroirs tout récemment construits et convenablement appropriés à leur destination, et est interrompu par les heures de repas, d'écoles et de récréations ; ces dernières sont de trois heures, divisées par tiers, dans le cours de la journée.

Deux promenades ont lieu par semaine, sous la surveillance des sœurs et d'un préposé.

Les dortoirs au nombre de 12, dont 4 servent

d'infirmeries, sont sains, bien aérés et d'une propreté remarquable. Le linge de corps est changé tous les huit jours. Les vieillards, affectés de maladies de la peau, ont du linge blanc plus souvent. Le lavoir est très-beau.

Il n'existe des réfectoires qu'à l'usage des hommes seulement; l'administration s'occupe de les améliorer et d'établir ceux qui manquent pour les femmes.

Les vieillards et les enfants au-dessus de douze ans reçoivent, par jour, 14 décagrammes de viande, 2 décilitres de légumes secs, ou 8 décilitres de pommes de terre; 6 décagrammes de fromage, 75 décagrammes de pain bis, y compris celui de la soupe, et 30 centilitres de vin pur (1).

Les enfants au-dessous de 12 ans ont 12 décagrammes de viande, 15 centilitres de légumes secs; ou 6 décilitres de pommes de terre; 45 grammes de fromage, et 625 grammes de pain bis (2).

La crèche des enfants est bien tenue; les secours sont prompts et appliqués avec intelligence.

Les fourneaux de M. Bailly, de Lyon, joignent aux avantages de l'économie ceux d'un service rapide (3).

---

(1) Les femmes n'en reçoivent que 10 centilitres, et les enfants au-dessous de 12 ans, 8.

(2) Le pain se fabrique dans l'établissement pour les deux hospices.

(3) En ce moment on en établit de semblables pour le service de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

Les locaux servant à emmagasiner les réserves en nature sont vastes et distribués de manière à éviter la confusion; chaque denrée est distincte, et tenue dans un état constant de conservation.

En résumé, malgré quelques imperfections que l'administration met tous les jours ses soins à faire disparaître, cet établissement offre tous les avantages d'un service régulier et économique. Mais je dois signaler une lacune. Tandis que les sœurs possèdent un charmant oratoire, la chapelle commune est insuffisante pour le personnel qui s'y rassemble lors de la célébration du service divin. Elle représente une galerie de 204 mètres de surface, la hauteur du plafond n'atteignant que 3 mètres 80 centimètres. Aussi, lorsque près de 500 personnes sont réunies dans un si petit espace, le local devient infect, ce qui a d'autant plus d'inconvénients que dans une semblable maison les causes d'altération de l'air sont déjà trop fréquentes. L'administrateur chargé de la direction de l'Hôpital-Général a été frappé des vices de construction de la chapelle, et provoque à son sujet une amélioration dont l'urgence ne peut être contestée.

Les préposés au service de l'Hôpital-Général sont: un aumônier, un économe, un visiteur des enfants trouvés, deux employés, quatorze sœurs de la charité, dix-sept servants, dont douze hommes et cinq femmes (1),

(1) Il y avait autrefois à l'Hôpital-Général, deux chapelains, deux économes et deux gouvernantes. Des religieuses de la

comme on peut le voir avec plus de détails par le tableau suivant :

Etat des personnes attachées au service de l'Hôpital-Général.

DÉSIGNATION des préposés et servants.	NOMBRE.	DÉSIGNATION des préposés et servants.	NOMBRE.
Econome	1	*Report*	27
Aumônier	1	Boulangers	2
Sœurs de la charité	14	Cuisinière	1
Employés de l'adminison.	2	Grenetier et caviste	1
Surveillant des enfants	1	Serrurier	1
Surveillante à la crèche	1	Jardinier	1
Sous-maîtresse des écoles	1	Chauffeur	1
Nourrices internes	2	Garçon de bureau	1
Chef menuisier	1	Gardes ruraux	2
Chef tailleur	1	Charretier	1
Portier	1	Vacher	1
Barbier	1	TOTAL (1)	39
A reporter	27		

Congrégation de Saint-Vincent furent appelées pour avoir soin des vieillards et des enfants trouvés.

(1) Le service des salles, de la buanderie et des autres offices, est fait, sous la surveillance des préposés, par 40 filles orphelines, qui reçoivent des gratifications proportionnées à leur travail.

Il y a en outre des employés généraux qui n'appartiennent spécialement à l'un ni à l'autre des deux hospices, ce sont : un receveur, un secrétaire, un économe du rural et un architecte.

TROISIÈME PARTIE.

LISTES DES BIENFAITEURS ET DES ADMINISTRATEURS. — DOCUMENTS DIVERS.

Liste des bienfaiteurs.

Albaron, veuve *Pyrent*, donne, en 1835, 1,000 fr. (1).

Alix (*Jean*), en 1678, sept journaux de terre à l'Hôpital-Général.

Amaritaut (Dlle), en 1703, 25 liv. de rentes à l'hôpital de la Charité.

Andraud, en 1765, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

André, Sr *de Saint-Mesmin* (*Michel*), avocat en parlement, en 1695, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général; en 1698, 1,000 liv. à la maison du Refuge.

André, en 1749, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général.

André, Sr *d'Aubière*, en 1773, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

---

(1) Les noms des hôpitaux sont laissés en blanc, lorsque les donations auront été faites à une époque postérieure à la réunion des hospices.

Andrieux (*Antoine*), en 1596, 16 écus à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Ardaillon, greffier de police, en 1715, six œuvres de vigne à l'hôpital Saint-Joseph.

Ardon (*Jean*), en 1833, 1,000 fr.

Argillet-Poulet (*Pierre*), jardinier, en 1835, 600 f.

Arragonnès (*Anne*), veuve d'*Amable Montorier*, avocat, en 1718, quatre journaux de terre à la maison du Refuge.

Assolent (D^{lle}), en 1714, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

Aubière de Clairvaux (*d'*), en 1585, 1,200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Audigier (*Pierre*), chanoine de la Cathédrale, en 1738, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Augier (*Antoine*), en 1585, 120 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Augier, doyen du chapitre de la Cathédrale, en 1720, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Augier (*Marie-Thérèse*), épouse de *Dufour*, écuyer, procureur du roi en la sénéchaussée de Clermont, en 1747, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Badouleau (*François*), substitut du procureur du roi au grand conseil, pour un inconnu, en 1719, fonde un lit dans une chambre séparée, pour ac-

coucher les femmes ou filles pauvres de Montferrand à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Bagnol (*Pierre*), chanoine de la Cathédrale, en 1626, donne 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Baignol (*Pierre*), en 1566, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Bajet, en 1665, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

Ballainvilliers (*de*), intendant de la province d'Auvergne, en 1762, 204 liv. à l'Hôpital-Général.

Balsac (*de*), en 1703, à l'hôpital Saint-Joseph.

Barbat-Duclozel, en 1766, 6,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Barbe, conseiller à la cour des aides, en 1758, 3,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Baroche (*Charles*), prêtre, en 1835, une maison.

Barthelais, veuve de *Dufraisse*, élu, en 1662, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Barthomeuf (*Jean*), prêtre, en 1830, tous ses biens d'une valeur de 12,079 fr.

Bassin, prêtre, en 1824, 5,000 fr.

Baud, avocat du roi en l'élection d'Issoire, en 1675, tous ses biens à l'Hôpital-Général.

Beau (*Hélène*), veuve de *Marnat*, avocat, en 1770, 2,000 liv. à la maison du Refuge; en 1771, 30,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Beaufort (Dme *de*), en 1762, 15,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Beaulieu (*de*), en 1727, fonde deux chambres pour les accouchements à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Begon (*Victoire*), en 1621, donne 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Begon, conseiller du roi, en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Belaigue, en 1804, 800 fr.; en 1809, 207 fr. 80 c.

Belot (*Gaspard*), en 1624, une boutique à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Benoit (*Anne*), veuve *Brun*, en 1660, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

Benoit, chapelain de l'Hôpital-Général, en 1780, 3,000 liv. pour la fondation d'un lit destiné à un pauvre malade de l'Hôpital-Général pendant quatre mois de l'année, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Berard (*Jacquette*), en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Berard (*Marie*), veuve de *Claude Boudet*, en 1630, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Berard (*Anne*), en 1780, 3,000 liv. à l'Hôp.-Gén.

Berard (*Elisabeth*), en 1780, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Beraud, marchand, en 1713, 2,000 liv. aux hôpitaux de Saint-Joseph et de la Charité.

Bergounioux (*Michelle*), en 1732, 16 liv. 15s de rente, trois œuvres de vigne et une paillasse de raisin à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Bernard (*Ligier*), reçu à l'Hôpital-Général, en 1695, une éminée de terre, cinq œuvres de vigne et ses droits à la succession de ses père et mère à l'Hôpital-Général.

Bernard de Fontfreide, conseiller à la cour des aides, en 1701, 500 liv. pour la fondation d'une messe, à l'Hôpital-Général.

Bernard (*Antoinette*), en 1739, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Bernard (*Jean*), desservant de Boisséghéoux, en 1827, 900 fr.

Bertier, en 1697, 28 liv. à l'hôpital de la Charité.

Bertrand (*François*), en 1749, différents objets à l'hôpital Saint-Joseph.

Besseyre, en 1836, 600 fr.

Besson (*Anne*), femme *Roux*, en 1799, 6,000 fr.

Biton (*Jeanne*), veuve *Chemin*, en 1824, 150 fr.

Blau (*Thomas*), en 1695, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Blau, en 1778, 6,720 liv. pour la fondation de deux bourses à la maison du Refuge.

Bohet, veuve *Tixier*, en 1832, 1,000 fr. et pour même valeur d'huile de noix.

Boisson (*François*), en 1798, 402 fr.

Bompard de Saint-Victor, avocat du roi, en 1686, 600 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Bompard (*François*), en 1694, 100 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Bompart (*Gilbert*), en 1712, 300 liv. à la maison du Refuge.

Bompart (*Amable*), apothicaire à Clermont, en 1720, 4,000 liv. à la Charité.

Bonal (*François III de*), évêque de Clermont, en 1779, 5,000 liv. pour la construction de la chapelle de la maison du Refuge; en 1788, 600 liv. pour la construction d'une balustrade en fer à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; 1,002 liv. et annuellement les honoraires du chapelain à l'Hôpital-Général; et 240 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Bonnaud, veuve *Dutheil*, en 1832, 100 fr.

Bonnefont (*Pierre*), président en l'élection générale, en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Bonnefont, chanoine de la Cathédrale, en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 460 liv.; et en 1717, donne tous ses biens d'une valeur de 20,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Bonnet, chanoine, en 1764, 2,400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Bonnet (D^me^), en 1777, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Bonnet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, en 1805, 8,000 fr.

Bordes (*Pierre*), prêtre, en 1797, 1,100 fr.; en 1806, 2,400 fr.

Borde, curé de la Garde, en 1805, 1,800 fr.

Borde, curé de Châteaugay, en 1835, 300 fr. pour achat de lits en fer.

Boubet (*Joseph*), curé de Saint-Bonnet-ez-Allier, en 1819, un are 60 cent. de terre.

Bouchard de Rigole, en 1703, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

Bouchard, commandant, en 1720, 700 liv. à l'hôpital de la Charité.

Bouchard (Dme veuve), en 1764, 280 liv. à l'Hôpital-Général.

Bouchard (*Jean*), avocat, en 1788, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

Bouchard de Salles (Dlle), en 1830, 400 fr.

Boucher, grand-vicaire à Moulins, en 1840, 500 fr.

Bouchet (*Marie*), veuve *Héridière*, en 1749, 200 l. à l'hôpital Saint-Joseph.

Bouchet, négociant, en 1782, 1,200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Bouchy (Dlle), en 1702, 500 liv. à la maison du Refuge; en 1704, 75 liv. de rentes à l'hôpital Saint-Joseph; en 1706, 1,500 liv. au même hôpital, et 500 liv. à l'Hôpital-Général.

Boudet (*Suzanne*), veuve de *Mège*, greffier en chef en l'élection de Clermont, en 1659, 100 liv. pour une messe annuelle à l'Hôpital-Général.

Boulon, épouse de *Grand*, en 1818, tous ses biens, d'une valeur de 2,650 fr.

Bourdet, curé de Saint-Genès, en 1666, une grange

appelée Barille, un hort et ses appartenances, situé à Champure, justice de Saint-Babel, à l'Hôpital-Général.

Bourgoignon (*Antoine*), en 1816, une terre située à Maupas, commune de Royat.

Bourlin-Lauxac, en 1701, un poinçon de vin, à l'hôpital de la Charité.

Bourlin (*Pierre*), avocat en parlement, conseiller du roi, en 1709, onze œuvres de vigne et 12 liv. 10s de rente à l'Hôpital-Général.

Boyt (*Catherine*), veuve *Chabrol*, en 1823, 300 fr.

Brigon (*Marie*), en 1806, 1,000 fr.

Brion (*Paul de*), en 1618, 6 liv. 10 s. pour fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Brion (*de*), en 1672, 50 liv. à l'Hôpital-Général.

Broc (Dlle *de*), en 1751, 3,333 liv. pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Brohé (*Gilberte de*), veuve de *Jérôme Chabron*, seigneur de Chamboat, en 1679, 1,000 liv. pour une messe basse à l'Hôpital-Général.

Brugières (*Annet*), en 1705, 200 liv. à la maison du Refuge.

Brun (*Gilbert*), conseiller du roi, greffier en chef à la cour des aides de Clermont, en 1664, 15 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Brun (*Charles*), Sr *de Nohanent*, en 1699, 400 l. à l'hôpital de la Charité.

Brun (*Anne*), veuve *de Montguet*, en 1779, 600 l. pour fondation d'une bénédiction du Saint-Sacrement à l'Hôpital-Général; en 1780, 3,850 liv. pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1781, 1,000 liv. pour fondation d'une bénédiction du Saint-Sacrement à la maison du Refuge; en 1787, 480 liv. pour fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Brunel (D^me^), en 1689, 800 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Buisson, curé de la Cathédrale, en 1759, 3,000 l. à l'Hôpital-Général et 3,000 l. et du linge à l'hôpital Saint-Joseph.

Burin (*Marie-Catherine*), en 1807, 1,800 fr.

Busset, géomètre en chef du cadastre, en 1830, 1,500 fr.

Caldaguet (*de*), en 1716, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Caldaguet (D^me^ *de*), en 1785, 2,200 liv. pour 100 liv. de rentes viagères à l'hôpital Saint-Joseph.

Canillac, abbé, en 1731, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Canque (*Antoine*), conseiller du roi, en 1624 et en 1629, 600 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Canque (*Antoinette*), veuve *de Lissay*, en 1660, 500 liv. pour une messe basse à l'Hôpital-Général.

Carmantrand (*Jean*), en 1583, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Carmantrand (*Joseph*), en 1593, une maison à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Carmantrand, bourgeois, en 1629, tous ses biens, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Carmantrand, en 1692, 100 liv. à l'Hôp.-Gén.

Carmantrand de Besance, en 1720, 200 liv. à l'hôpital de la Charité.

Cellier, chanoine de Saint-Genès, 1,000 liv. pour fondation de quatre messes à l'hôpital Saint-Joseph.

Ceyrat, abbé, en 1810, 300 fr.

Ceyrat, ancienne gouvernante de l'Hôtel-Dieu, en 1815; tous ses biens meubles et immeubles.

Chabaud (*Guillaume*), en 1829, 300 fr.

Chabert (*Pierre*), inspecteur aux revues en retraite, administrateur des hospices, en 1838, 200 fr.

Chaboissier (Dme), en 1763, 4,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Chalier (*François*), en 1672, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

Chambon (*André*), en 1585, une maison à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Chambon (*Guillaume*), prêtre, en 1747, deux journaux et une septérée de terre à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Champeix, chanoine de la Cathédrale, en 1723, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Champflour (Jean), conseiller et garde des sceaux en la cour des aides, en 1662, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Champflour (Blaise), écuyer, conseiller du roi et garde des sceaux en la cour des aides, en 1692, 150 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 200 liv. à l'Hôpital-Général et à la maison du Refuge.

Champflour-Foulhoux (François), curé de la Cathédrale, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

Champflour (Étienne de), évêque de la Rochelle (1), en 1725, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Champflour (Girard de), doyen de la Cathédrale, en 1749, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

Champflour (Jean-Baptiste de), évêque de Mirepoix, en 1783, 8,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1788, 600 liv. pour achat de lits à l'hôpital Saint-Joseph.

Champflour (Jeanne de), épouse *de Montrosier*, receveur général des tailles à Clermont, en 1788, 8,000 l. pour la fondation d'un lit à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

(1) Depuis archevêque d'Aix.

Champflour (*Jean-Baptiste-César de*), en 1798, 540 fr.

Champflour de Saint-Pardoux (*Martial*), prêtre, en 1829, 300 fr.

Chapel (*Pierre*), pharmacien, en 1811, 600 fr.

Chapitre Cathédral (*MM. du*), en 1696, 15,060 l. remise des droits de lots à l'hôpital Saint-Joseph.

Chappuy (*Annet*), prêtre, en 1740, 600 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Charbonier, en 1726, 3,850 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Charbonnier (*Martial*), en 1828, 500 fr.

Chardon (*Jean*), chanoine de N.-D. de Clermont, en 1630, 1,000 liv. pour fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1662, 2,100 l. à l'Hôpital-Général.

Chars, en 1564, une maison à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Chassaing (*Maurice*), curé de Sugères, en 1631, 400 fr. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Chassenay (*Gilberte*), épouse d'*André-Claude de Douhet*, en 1804, 1,200 fr. à l'hospice des Vieillards et des Orphelins.

Chastreix (*de*), en 1735, 220 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et 3,000 liv. pour une messe basse annuelle à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Château (*Bernard*) prêtre missionnaire, en 1693, 3,600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Château de la Serre, prêtre, en 1729, 12,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Chaudessolle (*Antoine*), en 1585, 8 écus à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Chaudessolle (*Antoinette*), veuve de *Vachier*, procureur du roi, en 1681, 200 liv. à la maison du Refuge.

Chaudessolle (Dme), en 1708, 100 liv. à la maison du Refuge.

Chazerat (*Charles-Antoine-Claude de*), ancien premier président de la cour des aides et intendant d'Auvergne, en 1820, 1,600 fr.

Chazeron (*de*), lieutenant-général des armées du roi, en 1717, 300 liv. à la maison du Refuge.

Chauliaguet, avocat, en 1662, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

Chausseyras, en 1668, 60 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Cibret, femme *Truchon*, en 1742, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph; en 1747, 800 liv. à l'hôpital de la Charité.

Cisterne, élu, en 1664, 1,200 liv. à l'Hôp.-Gén.

Cisterne (*Étienne*), seigneur de Vinzelles, président en la cour des aides, en 1666, 440 liv. à la maison du Refuge.

Cisternes (*Pierre*), conseiller du roi, en 1730, 100 l. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cisternes (*François*), ecclésiastique, fils du précédent, en 1730, une plus-value sur ses biens per-

sonnels et sur ses droits successifs vendus à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cisternes de Vinzelles (*Pierre*), seigneur de Teix, en 1733, 3,000 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cisternes de Bansac, en 1736, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Cistre (*Jean*), chanoine de la Cathédrale, en 1599, 16 écus 3/4 à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cistre de la Garde, official, en 1624, 60 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Clary (*de*), en 1791, 12,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Clary, abbé, en 1821, 24,000 fr.

Clermont (*Antoine*), en 1835, 2,000 fr.

Closanges, médecin, en 1590, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cognol (*Gabriel*), chanoine et doyen de Notre-Dame-du-Port, en 1738, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cohendy, sécrétaire du roi au grand conseil, en 1677, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Comboulay de Montjoly (*de*), en 1703, 60 liv. de rentes à l'hôpital de la Charité.

Concordant (*Marie-Madeleine*), ancienne gouvernante de l'Hôtel-Dieu, en 1734, 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Concordant (*Marie-Philiberte*), gouvernante de

l'Hôpital-Général, en 1742, 810 liv. 10 s. de rentes à l'Hôpital-Général.

Corduron (*Jean*), prêtre, prieur de Saint-Benoît, en 1700, 9,200 liv.; en 1702, fonde un lit, et en 1720, donne 200 liv. de rentes à l'hôpital de la Charité.

Cortigier, curé de Saint-Adjutor, en 1734, 2,000 liv., pour 130 liv. de rentes viagères, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cortigier (*Marie*), en 1754, 988 liv. à l'Hôp.-Gén.

Coudert (*Marie*), en 1832, 300 fr.

Court, chanoine de la Cathédrale, en 1707, 1,200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Cousin (D^me^) en 1823, 2,100 fr.

Croiset (*Michelle*), marchande de toile, en 1741, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cussac (*Jean*), chanoine de la Cathédrale, en 1629, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Cussat (*Jean*), en 1691, 25 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Dalbiat (*Pierre*), écuyer, seigneur de Pont-Charo, en 1664, trois journaux de terre à l'Hôpital-Général; en 1702, trois journaux de pré à l'hôpital Saint-Joseph.

Dalbot, en 1716, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Dalmas (*Antoine*), président en la sénéchaussée, en 1630, 24 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Danglard (D[lle]), en 1668, 150 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Danglard de Bassignac, en 1808, 1200 fr.

Dauphin, conseiller et président, en 1697, 24 serviettes et 2 nappes à l'hôpital de la Charité.

Dauphin, trésorier de France, en 1697, un parement d'autel, une chape, une chasuble et deux dalmatiques blanches avec des bandes de brocard rouge, à l'hôpital de la Charité.

Dauphin, président en l'élection, en 1731, 4,200 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

Dauphin, chevalier de Saint-Louis, ex-capitaine au régiment de Piémont, en 1783, 1,000 liv., en viager, à l'hôpital Saint-Joseph.

David, chanoine de la Cathédrale et administrateur de l'hôpital Saint-Joseph, en 1725, le domaine de Neschers (vendu 34,000 fr. en 1836); et en 1733, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

David, abbé, en 1779, 13,000 liv. pour la fondation de 4 lits, affectés à des malades de l'Hôpital-Général, dont un ecclésiastique, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 3,000 liv. pour la fondation d'un lit d'incurable, en faveur d'un malade désigné par le premier administrateur de l'Hôpital-Général, à l'hôpital Saint-Joseph.

David (*Jeanne*), épouse de *Raymond*, chirurgien, en 1786, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Debartreaix (*Gilberte*), veuve de *Michel Dufraisse*, conseiller, élu en l'élection de Clermont, en 1650, 1,000 liv. pour la fondation d'une messe basse à l'hôpital Saint-Adjutor.

Degieu (*Jean*), Sr *Danglaret*, conseiller du roi, receveur général du domaine d'Auvergne, en 1697, 700 liv. de rentes à l'Hôpital-Général, et en 1702, 2,000 liv. à la maison du Refuge.

Dejeunehomme (*Jean*), marchand-fabricant, en 1672, 500 liv. et le quart de ses biens, dans le cas où son frère n'aurait pas de descendants, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Delaire (*Jacques*), conseiller du roi et président en la cour des aides, en 1666 et en 1691, 4,000 l. à la maison du Refuge; en 1692, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général et 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Delaire (Dme), épouse du président, en 1746, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Delaire, prévôt de la Cathédrale, en 1752, 24,400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Delaire, abbé, en 1759, 1,200 liv. à l'Hôp.-Gén.

Delaire (*Anne*), veuve de *de Clary*, conseiller honoraire en la cour des aides, en 1789, 30,000 liv. à l'Hôpital-Général; 20,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph, et 12,000 liv. à l'Hôtel-Dieu St-Barth.

Delanef (*Michel*), desservant de Moissat, en 1811, 300 fr.

Delamalle (*Agnès*), en 1596, 18 linceuls à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Depreux, chanoine de la Cathédrale, en 1661, 1,000 liv., et en 1685, 500 liv. léguées par son père à l'Hôpital-Général.

Dessagnes, en 1662, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

Dessale, trésorier, en 1707, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

Diacre, marchand, en 1708, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

Domat (*Jean*), conseiller et avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne à Clermont, en 1670, vingt œuvres de vigne à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Douhet (*Henriette de*), en 1803, 1,800 fr.

Dubœuf (*Guillaume*), doyen du chapitre de Saint-Pierre, en 1655, 2,200 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Duclaux, procureur, en 1747, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Ducroix, procureur, en 1697, une chasuble à l'hôpital de la Charité.

Ducros (*Jean-François*), médecin, en 1840, 600 fr.

Duffen (*Anne*), en 1666, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

Dufour (*Antoine*), chanoine de la Cathédrale, en 1680, tous ses biens à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Dufour (D[lle]), en 1697, une chasuble à l'hôpital de la Charité.

Dufour (D[me]), en 1703, 200 liv. à l'Hôp.-Gén.

Dufour, seigneur de Villeneuve, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, en 1740, 5,000 liv. pour la fondation d'un lit, destiné de préférence aux pauvres de sa terre de Villeneuve, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Dufraïsse (*Etienne*), marchand de soie, en 1703, 500 liv. pour la fondation de la maison du Refuge.

Dulin (D[me]), en 1804, son mobilier, d'une valeur de 4,000 fr.

Dumas (*Joseph*), avocat en la cour des aides, en 1628, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Dumas-Denoyer, en 1665, 800 liv. à l'Hôp.-Gén.

Dumas de Rabanesse (*Marie*), en 1705, vingt-six œuvres de vigne à l'Hôpital-Général et dix-sept à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1730, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

Dumas, veuve *Pasturel*, en 1720, 2,000 liv. à la maison du Refuge.

Dumas (*Anne*), femme *Deydieu*, en 1722, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

Dumont (*Gabrielle*), en 1724, 1,647 liv. 15 s. à l'hôpital de la Charité.

Duprat (*Guillaume*), évêque de Clermont, en 1560, 150,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Duprat (*Marie*), veuve de *François Augier*, S[r] *de*

Saint-Genès-Champanelle, en 1650, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Adjutor.

Dupuy (*Jean*), ancien magistrat, en 1815, 400 fr.

Durand-Verdier, chanoine de Saint-Genès, en 1627, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Durand (*Pierre*), conseiller du roi, et visiteur général des gabelles en la cour des aides de Clermont, en 1643, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Durand (*Annet*), conseiller du roi, en 1647, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Durand, élu, en 1662, 150 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Durand (*François*), seigneur de Pérignat, conseiller en la cour des aides, en 1670, 833 liv. à la maison du Refuge; en 1681, 40 œuvres de vigne à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 1,470 l. à la maison du Refuge et à l'Hôpital-Général.

Durand, bourgeois, administrateur de l'Hôpital-Général, et *Durand*, S[r] *de Champfleury*, visiteur général des gabelles, en 1683, tous leurs biens à l'Hôpital-Général.

Durand, seigneur de Pérignat, en 1691, 40 liv. de rentes à la maison du Refuge.

Durand de Pérignat (D[me] *Jeanne*), en 1701, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

Durand, épouse de *Pascal de la Pradelle*, en 1701, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Duranquet, abbé, en 1778, 100 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Durif, en 1825, 600 fr. pour la fondation d'un lit.

Duvalk de Dampierre (*Charles-Antoine-Henri*), évêque de Clermont, en 1834, 1,000 fr.

Enjobert (*Jacquette*), veuve *Brunel*, en 1602, plusieurs linceuls à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Enjobert (*Guillaume*), Sr *de Martillat*, trésorier général de France, en 1625, 60 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Enjobert (*François*), Sr *de La Sagne*, chanoine de la Cathédrale, en 1677, 2,000 liv. à l'Hôp.-Gén.

Enjobert (*Joachim*), Sr *de La Sagne*, chanoine de la Cathédrale, en 1711, 4,400 liv. à l'Hôpital-Général, et 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Fabre (*Catherine*), veuve *Lapierre*, en 1702, ses biens, évalués 2,000 liv., à l'hôpital de la Charité.

Faulcon (*Antoine*), en 1627, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Faure (*Françoise*), en 1817, 102 fr. de rentes.

Favard, conseiller, en 1757, 800 liv. à l'Hôpital-Général.

Faydit (*Marie*), épouse de *Claude Neuville*, en 1728, ses biens paternels à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Fayer, en 1701, 100 liv. à l'hôpital de la Charité.

Fayet, avocat, en 1660, 600 liv. à l'Hôp.-Gén.

Fayol, chanoine de la Cathédrale, en 1819, 300 fr.

Féréol, épouse de *de Frédefont*, président, en 1696, 7 liv. 14 s.; en 1697, 46 liv. 8 s., 25 pots de vin, 12 serviettes, 6 nappes, 10 draps et un lit de plume; en 1701, 12 chemises, à l'hôpital de la Charité; en 1717, 3,000 liv. pour la fondation d'un lit et d'une messe de mort, et en 1731, 1,300 liv., à l'hôpital Saint-Joseph.

Feuillade, ex-curé de Ménétrol, en 1838, 4,000 fr.

Flamand (*Jean*), marchand, en 1766, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

Fleurimond, valet de chambre de *Dauphin*, trésorier de France, en 1701, 100 liv., 9 chemises, 2 draps et une cravate à l'hôpital de la Charité.

Florat (*de*), en 1793, 400 fr. à l'Hôpital-Général.

Flouvat (*Jean-Joseph*), ex-chanoine du Port, en 1805, tous ses biens.

Flouvat (*Marie*), femme *Dagrain*, en 1810, 1,500 fr.

Foissadier (*Catherine*), en 1817, deux terres.

Fonfreide (*Isabeau*), veuve de *Jacques Ferrier*, en 1624, 30 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Fonfreyde (*Anne*), épouse de *Pierre Bonnefont*, président en l'élection, en 1629, 12 couvertures blanches à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Fontfreide, conseiller en la cour des aides, en 1669, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

Fontfreide, épouse de *Potière de Vilsac*, en 1684, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

Fontfreide, seigneur de Saulzet, en 1701, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Forget (*de*), veuve *Guérin de Saint-Bonnet*, en 1817, 8,000 fr. pour la fondation de deux lits, destinés de préférence aux pauvres de Saint-Bonnet.

Fougoux (*Gilberte*), en 1710, tous ses biens à la maison du Refuge.

Fouilloux (*Geneviève-Gilberte*), épouse de *Louis Paty de Montluisant*, en 1830, 100 fr.

Foulioux, curé de la paroisse de Saint-Pierre, en 1679, 300 liv. à la maison du Refuge.

Fournier, conseiller en la cour des aides, en 1701, 660 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Fournier (*Benoît*), chirurgien, en 1720, le quart de ses biens, évalué 150 liv., à l'hôp. Saint-Joseph.

Fournier (*Marie*), veuve de *Réné Saint-Just*, en 1804, son mobilier, vendu 300 fr.

Fraissange (*François*), en 1728, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Françon, prêtre, en 1701, 400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Frédefont (*de*), abbé, en 1674, 3,000 liv. à la maison du Refuge.

Frédefont (*de*), conseiller, en 1676, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Frédefont (*Anne de*), épouse de *Jean Gaschier*, lieutenant-général criminel en la sénéchaussée et siége

présidial de Clermont, en 1695, 400 liv. de rentes et tous ses biens à l'hôpital de la Charité; en 1703, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

Frédefont (*de*), président au présidial, en 1697, un poinçon de vin; en 1702, un autre poinçon de vin; en 1716, 500 liv. à l'hôpital de la Charité, et 4,880 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Frédefont (*Jean*), seigneur de Saint-Georges, écuyer, en 1728, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

Frédefont, président, en 1729, 500 liv. à la maison du Refuge; en 1731, 500 liv. à l'hôp. de la Charité.

Fressange (D^lle^), en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph, par le don de 500 liv. et de tous ses biens.

Fressange (*Anne*), en 1708, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Fressange (*Marguerite*), sœur de la précédente, en 1711, 40 œuvres de vignes, une châtaigneraie et un verger à l'hôpital Saint-Joseph.

Fretat (*Pierre de*), Sr *de Vavres*, en 1630, 30 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Fretat (*Suzanne de*), veuve de *Jean Pélissier*, conseiller du roi, etc., en 1675, 15 liv. pour la fondation d'un *Ave, Maria*, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

Fretat, (D^me^ *de*) épouse du conseiller, en 1697, 9 liv. à l'hôpital de la Charité.

Fretat (*de*), conseiller, en 1701, 17 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Fretat (*de*), écuyer, et D^lle *de Fretat*, sa sœur, en 1704, deux journaux de terre à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Fretat (*de*), en 1738, 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Fretat (*de*), religieuse, en 1739, 150 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Fritaire, vicaire de Marsac, en 1811, 300 fr.

G., Comtesse de Montferrand, femme de *Dauphin* Comte de Clermont, en 1199, 10 sous à l'hôpital des pauvres de Clermont; 10 sous à l'*Espital*; un lit et 70 sous (dont 50 avaient été mis en réserve pour un pèlerinage qu'elle n'avait pas fait), à l'hôpital des pauvres de Montferrand; 10 sous à la léproserie d'Herbet, et 20 sous aux Hospitaliers.

Galouby (*Béatrix*), en 1742, 15,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph, à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 4,000 liv. à l'hôpital de la Charité.

Gardette, en 1610, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Gargon (*Baptiste*), écuyer, en 1730, 60 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Garnaud, en 1763, 750 liv. à l'Hôpital-Général.

Gaschier (*Jean*), seigneur de Fontgiève, conseiller du roi, lieutenant-général criminel en la sé-

néchaussée et siége présidial de Clermont, en 1682, 1°. sa propriété de Château-Gaillard, 2°. des vignes, 3°. 8,050 liv., 4°. 50 liv. de rentes, 5°. tous ses biens d'une valeur de plus de 40,000 écus, et 6°. fonde quatre lits; en 1697, 60 pots de vin et des tuyaux pour les fontaines; en 1699, 1,500 liv.; en 1701, 40 liv. et un poinçon de de vin; en 1702, 15 liv. pour un *cochon*, et en 1713, fonde dix autres lits, à l'hôpital de la Charité.

Gaschier, chanoine, en 1689, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

Gaschier, secrétaire du roi, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital de Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

Gaschier, femme *Prévost*, en 1777, 1,800 liv. à l'hôpital de la Charité.

Gayte (*Antoinette*), veuve *Berger*, en 1627, divers dons à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Gayte (*Marcant*), prêtre, en 1810, 658 fr. 33 c.

Gerle (Dom *F.-Cristophe-Antoine*), prieur de la Chartreuse du Port Sainte-Marie en Auvergne, en 1790, au nom de sa communauté, 40,000 liv. principalement affectées à la dépense des enfants trouvés.

Girard (*Antoine*), conseiller en la cour des aides, en 1625, 62 liv. 10 s. de rentes à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Girard (*Antoine*), Sr *de Labournat*, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé et en la cour des

aides, en 1670, 2,500 liv. à l'Hôpital-Général, pour une messe tous les jours.

Girard (*Alexandre*), écuyer, en 1688, 12,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Girard (*François de*), écuyer, Sr *de la Prugne*, en 1688, 1,500 liv. à l'Hôtel-Dieu St-Barthélemy.

Girard (*de*), en 1697, 2,000 liv. à la maison du Refuge.

Girard, chanoine de la Cathédrale, en 1707, 500 l. à l'Hôpital-Général; en 1711, 300 liv. à la maison du Refuge; et en 1716, 300 liv. à l'hôpital de la Charité.

Girard, prêtre en sorbonne, en 1710, 5,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Girard de Bois-Verger (Dlle), en 1738, 8,125 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Girard de la Batisse (*Michel*), abbé, doyen du chapitre de la Cathédrale, et plus tard président des administrateurs de l'hôpital Saint-Joseph, en 1774, 3,000 liv. et en 1789, tous ses biens d'une valeur de 17,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Glaine (Dlle), en 1702, 600 liv. et une terre à l'hôpital Saint-Joseph.

Gontard (Dlle), en 1660, 300 liv. à l'Hôpit.-Génér.

Gosse (*Marie*), veuve de *Claude Baudoin*, en 1697, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Got (*Anne*), épouse d'*Antoine Heraud*, en 1820, 200 fr.

Gouge de Charpaignes (*Martin*), évêque de Clermont, en 1444, un bon lit garni, 10 liv. tournois et 12 septiers de froment à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; 100 sous tournois et un lit garni à l'*hospitali de ante domum de Sochet Claromontensi;* et 100 sous tournois à la léproserie de Montferrand.

Grandsaigne-Deschamps, en 1734, vingt journaux de terre et 7,900 liv. pour 200 liv. de rentes viagères à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; vingt journaux de terre, 3,900 liv., à l'hôpital Saint-Joseph, où il fait construire aussi un escalier.

Gras (*Etiennette*), veuve d'*Antoine Simonet*, en 1699, 200 liv. à l'hôpital de la Charité.

Gras (*Françoise*), veuve de *Jean Ronat*, avocat, en 1728, 25 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Gros, négociant, en 1773, 7,000 liv. à l'hôpital de Saint-Joseph.

Gros, curé de Saint-Maurice, en 1803, 50 draps de lit.

Gros, femme *De La Gardette-Desgiraux*, en 1836, 500 fr.

Guerrier de Besance, en 1697, une chasuble de damas rouge, garnie de passements et de galons d'or fin; et en 1702, conjointement avec D^me^ *Tissandier*, 150 liv. de chanvre à l'hôpital de la Charité.

Guerin (*Charlotte*), veuve d'*Antoine Moranges*, con-

seiller du roi en l'élection générale du Bas-Auvergne, en 1658, 1,000 liv. en viager à l'Hôpital-Général.

Guerin (*Anne*), veuve de *Jean Lecourt*, sieur *de Vazeilhes*, conseiller du roi en la cour des aides de Clermont, en 1711, 400 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 1,000 liv. à l'hôpital de la Charité.

Guerin, en 1782, 500 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Guernier, abbé, en 1819, 80 fr.

Guibaud (*Anne*), en 1618, 200 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Guyart (*Jean-Christophle*), vicaire de Saint-André-des-Arts, à Paris, en 1719, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit destiné à une femme enceinte, et pour les frais de la layette de l'enfant, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Hélias, bourgeois, en 1704, une maison à l'hôpital Saint-Joseph.

Heyraud (*Pierre*), économe de l'Hôpital-Général, en 1652, 1,700 liv. en viager à l'Hôpital-Général, et en 1691, deux terres à la maison du Refuge.

Héraud (*Marguerite*), veuve de *Laurent Bohet*, en 1826, 100 fr.

Ichamp (*Etienne*), en 1662, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Imbert (*Jeanne*), en 1760, 400 liv. pour 25 liv. de rentes viagères, et en 1775, 4,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Imertie (*Anne*), dite *du Corail*, en 1789, 1,000 l. à l'hôpital Saint-Joseph.

Jally (*Michel*), en 1629, 602 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Janolles, desservant de la paroisse d'Avèze, en 1829, 400 fr.

Jean (*Etienne*), chanoine de l'église de Notre-Dame de Chamalières, en 1632, 10,885 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Jouanceau, en 1703, 90 liv. 18 s. d'aumônes à l'hôpital de la Charité.

Jounanceau (Dme), en 1697, un lit complet à l'hôpital de la Charité.

Jounanceau, en 1701, quatre poinçons de vin à l'hôpital de la Charité.

Journaire (Dlle), en 1765, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Jouvenceau, en 1691, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Joyeux (*Marguerite*), en 1782, 1,200 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Joyeux (*Catherine*), en 1782, 600 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

Juge, administrateur de l'Hôtel-Dieu, en 1771, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Juge, négociant, en 1780, 1,230 liv. à l'Hôpital-Général.

Julhe (D^lle^), en 1779, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

Julhien de Laborye, en 1701, différents héritages à l'hôpital Saint-Joseph.

Julien, chantre à la Cathédrale, en 1711, vingt-sept œuvres de vigne à l'hôpital Saint-Joseph.

Julien, avocat, en 1783, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Juric (*Marthe*), en 1737, le tiers d'un moulin à l'Hôpital-Général.

Laborieux (*Claude*), chanoine de la Cathédrale, en 1666, sa maison pour l'établissement de la maison du Refuge; en 1683, 1500 liv.; en 1684, deux œuvres de vigne; en 1689, 200 liv.; et en 1690, 200 liv. et les grains produits de son bénéfice pour cette année, à la même maison.

Labourieux (D^me^), en 1669, 200 liv. et le lit où elle décédera à l'Hôpital-Général.

Labournat (*de*) conseiller, en 1684, 900 liv. à

l'Hôpital-Général, et 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Lacoste de Plaisance, abbé, professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont, en 1826, 1,000 fr.

Lacoste (*Paul-François*), en 1829, 365 fr. 65 c.

Lafarge (*Alexis*), marchand, en 1777, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

La Fayette (Dme *de*) en 1770, 500 liv. à l'hôpital de la Charité.

Laforest, en 1777, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit en faveur d'un pauvre malade de la paroisse de Saint-Pierre de Lezoux, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Laforest (*Jean*), ancien maître-d'hôtel de l'abbé Canillac, en 1784, 1,000 liv. pour la fondation de deux messes basses à perpétuité à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Lagat (*Pierre*), en 1797, 400 liv.

Lagathe, femme *Dumontel*, en 1810, 3,000 fr.

La Jairie (*François de*), baron *de Clairvaux*, en 1619, 1,700 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

La Jonquière (Dme *de*), en 1773, 1,000 fr. à l'Hôpital-Général.

Lambefort, en 1765, 9,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

Lande (*de*), en 1702, 40 pots de vin et 6 setiers de froment à l'hôpital de la Charité.

Langhac (*Louis de*), seigneur abbé de Bonnabaud, en 1732, 8,700 liv. à l'Hôtel-Dieu St-Barthélemy.

Lanlier (*Marie*), épouse de *Jacques Couturier*, en 1805, 200 fr.

Laperière (*François*), curé, en 1764, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Laporte (*Bertrand*), dit *Courtesseire*, en 1592, une maison, et en 1629, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Larouvière, veuve de *Savy*, conseiller à la cour des aides, en 1787, 200 liv. pour la fondation de trois messes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Lasty (*Charlotte*), en 1730, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Laurent (*Noël*), en 1562, 20 setiers de blé à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Lauscat-Terni, en 1702, 35 pots de vin à l'hôpital de la Charité.

Laville (*Jean*), Sr *de la Tourfondue* et *de la Rochette*, conseiller du roi en la cour des aides, trésorier général de France, en 1619, 300 liv.; en 1640, 450 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Laville, conseiller à la cour des aides, en 1671, 500 liv., et en 1688, 400 liv. à l'Hôpital-Général.

Laville (*Gabrielle*), épouse de *Martial du Cary*, seigneur de Saint-Angel et de Vergnes, conseiller

du roi à la cour des aides de Clermont, en 1676, 60 liv. à la maison du Refuge.

Laville (*Jean*), Sr *de la Tourfondue*, conseiller au présidial de Clermont, en 1689, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général, et 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Laville, Sr *de Rochefort*, bourgeois, en 1697, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,600 liv.

Laville, veuve de *de Lavolpillière de la Mentonière*, bailly d'Allanches, en 1695 et en 1700, 4,000 l. à l'hôpital Saint-Joseph; en 1701, 400 liv. à la maison du Refuge.

Laville (*François-Jean*), Sr *de Chignat*, écuyer, en 1747, toutes ses denrées et tous ses meubles de Chignat à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Leblanc, intendant d'Auvergne, en 1704, 21,720 l. (pour le droit de contrôle et le centième denier de la donation de *Lefebvre-d'Ormesson*, intendant), à l'Hôpital-Général.

Lebrun (*Charles*), conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection d'Issoire, en 1699, 200 liv., et en 1702, 20 liv. de rentes à l'hôpital de la Charité.

Le Court de Vazeilles (*Jean*), conseiller à la cour des aides, en 1691, 2,200 liv. pour la fondation d'une messe chaque jour à la maison du Refuge; en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital

Saint-Joseph par le don de 1,000 liv., et en 1702, donne encore 500 l. à la maison du Refuge.

Lecourt, veuve de *de Vernaison*, trésorier de France, en 1729, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Lecourt de Saint-Aigne (*Victor*), conseiller d'honneur à la cour des aides de Clermont, en 1732, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; autres 1,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

Lecourt (*Jean*), écuyer, conseiller du roi à la cour des aides, en 1757, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général; 600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et à l'hôpital Saint-Joseph.

Lefebvre-d'Ormesson, intendant d'Auvergne, en 1704, 360 liv. de rentes à l'hôpital Saint-Joseph.

Legendre (*Guillaume*), instituteur, en 1818, 1,500 fr.

Lelarge (*Jean*), chanoine de la Cathédrale, en 1695, 500 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et en 1701, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Lelarge, abbé du chapitre de Saint-Genès, en 1748, 200 liv. à l'hôpital de la Charité.

Lemaistre de la Garlaye (*Jean-François*), évêque de Clermont, en 1762, 10,000 liv. à l'Hôpital-Général; en 1767, 20,000 liv. à la maison du Refuge; et en 1776, 150,000 autres livres à l'Hôpital-Général.

Lemasson, abbé, en 1835, 500 fr. pour la réparation des dégâts causés par les orages de cette année.

Léomy (*Marie*), en 1765, 450 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Ligier (*Pierre*), médecin, en 1710, un clos et sept journaux de terre à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthé-thélemy.

Ligier (D^{lle}), en 1765, 600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Limoges, veuve *Gras*, en 1820, 3,500 fr.

Loche (*Nicolas*), prêtre-diacre de Saint-Amable de Riom, en 1663, une maison à l'Hôpital-Général.

Lolier (*Jean*), Sr *de Châteaurouge*, conseiller honoraire du roi à la cour des aides de Clermont, en 1692, 30 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Loriolle (*Marguerite*), veuve *Barghon-Dauzat*, en 1626, plusieurs héritages à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mage (*Pierre*), en 1820, 500 fr.

Magne (*Joseph*), élève de l'Hôpital-Général, en 1786, 410 liv. à cet établissement.

Magnol (*Marie*), épouse de *Denis Vaissier*, en 1779, tous ses biens à l'Hôpital-Général.

Majour (*Guillaume*), chanoine de la Cathédrale, en 1723, 500 liv. et neuf œuvres de vigne à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Malescot, en 1682, tous ses biens à l'Hôpital-Gén.

Mallet (*Jeanne*), épouse de *Claude Roussel*, Sr *de la Bâtisse*, en 1629, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mallet (*Gabrielle*), veuve de *Jean Dulac*, en 1629, plusieurs bâtiments, jardins et rentes à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Mallet, conseiller à la cour des aides, en 1755, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

Mallet (*Antoine*), marchand, en 1757, 1,628 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Malouet (*Thérèse*), femme *Brunel*, en 1805, 6,000 f.

Manglieux (l'abbé de), en 1775, fonde deux lits à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Manlhot (*Jean-Baptiste*), notaire, en 1811, 200 fr.

Marcillat (*de*), en 1702, 206 l. à l'hôp. de la Charité.

Mareschal (*Marie-Antoinette-Geneviève-Sophie*), femme *Guérin*, en 1817, 13,000 fr.

Mareuge (*de*), en 1783, 600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Marillat (*Anne*), veuve de *Blaise Dalbiat*, en 1615, 100 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Mariton (Dlle), en 1696, 200 liv. à l'Hôpital-Gén.

Martin, en 1698, 300 liv. à l'hôpital de la Charité.

Martin, notaire, en 1710, 100 liv. à la maison du Refuge.

Martinet (*Marie*), en 1804, 500 fr.

Mascon (*Jean-Baptiste de*), en 1812, 500 fr.

Massillon (*Jean-Baptiste*), évêque de Clermont, en 1727, 4,000 liv.; en 1742, donne tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et fonde deux lits à la maison de la Chasse.

Massis, médecin, en 1757, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Masson (*Anne*), veuve de *Louis Duplessis*, en 1734, une maison d'une valeur de 1,200 liv. à la charge de deux messes à perpétuité à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mathat (*Marie*), en 1808, 200 fr.

Maugue-Pommerol, en 1778, 20,000 liv. affectées à la fondation de 6 lits, pour trois hommes et trois femmes, atteints de maladies vénériennes, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Maugue (D^me^), en 1809, 600 fr.

Maugue-Bellot (*Henri-Isaac*), en 1830, 800 fr.

Mauguin (*Marien*), en 1595, 33 écus à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mauguin, chanoine, en 1623, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mauguin (*François*), conseiller, en 1627, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mauguin (*Gilbert*), président en la cour des monnaies, en 1665, 75 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu St-Barth.

Mège (*François*), syndic de Romagnat, en 1705, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Messonnier (D^lle^ *Sugères*), en 1808, 1,000 fr.

Meyrand, conseiller, en 1666, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

Meyrand (D^{lle} *Amable*), en 1747, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph; en 1751, 6,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'hôpital de la Charité.

Meyrand, abbé, en 1755, 600 liv. à l'Hôp.-Gén.

Michel (D^{me}), en 1789, 1,200 liv., et en 1803, un soleil en argent, à l'Hôpital-Général.

Moignon, en 1762, 2,310 liv. à l'Hôpital-Général.

Mondory (*de*), en 1662, 500 liv. à l'Hôp.-Gén.

Monet (*Françoise*), en 1716, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Moneton (*Gabrielle*), veuve de *Jean Aubignat*, en 1748, tous ses biens, à l'hôpital de la Charité.

Monier (D^{lle}), en 1707, 4,302 liv. 8 s. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1710, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Monneville (*de*), en 1686, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Montboissier-Beaufort (*Claude-François de*). Voir *Canillac*, abbé.

Montel (*Marie*), en 1745, 58 liv. 10 s. de rentes à l'Hôpital-Général.

Monteynard (D^{lle}), en 1768, 2,100 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph, et en 1778, 1,500 liv. à la maison du Refuge.

Montmorin St-Hérem (*de*), en 1664, 25 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Montmorin Saint-Hérem (*François-Gaspard*, marquis *de*), grand louvetier de France, gouverneur de Fontainebleau, en 1701, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Montorcier, président, en 1667, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Montorcier, seigneur de Villars, conseiller au présidial, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

Montredon (*de*), chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine, en 1768, 1,200 liv., et en 1774, 2,200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Montreuil (*de*), prêtre, en 1768, divers ornements d'église à l'Hôpital-Général.

Montrosier, receveur-général des tailles à Clermont, en 1777, 12,000 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Morandon (*Marguerite*), veuve d'*André Bournat*, en 1669, 15 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Morandon (Dlles), sœurs, en 1727, 6,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Moranges (*Michelle*), femme *Gontard*, en 1660, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

Moranges père, en 1781, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Moranges (*Baptiste-Claude*), en 1805, 200 fr.

Morel (*Claudine*), veuve de *Noël*, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont., en

1756, 93 liv. 2 s. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1758, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général ; en 1767, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Moron (*Anne*), en 1624, 25 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mournat (*Jeanne*), veuve *Tixier*, en 1770, 10,000 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Mouton, veuve *Guyot*, en 1681, 4,000 liv. en viager, à la maison du Refuge.

Neyrat (*de*), en 1728, 700 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Neyron, en 1630, une vigne pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Neyron (*Thérèse*), en 1741, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Nonan (*de*), lieutenant-colonel au régiment de Bigorre, en 1703, 20 liv. de rentes à l'hôpital de la Charité.

Odiot (*Marie*), veuve *Girot*, en 1818, 600 fr.

Olanier (*Gilberte*), en 1680, 100 liv. à la maison du Refuge.

Olivier (*Anne*), veuve de *Claude Colmet*, en 1630, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Parades (Dlle), en 1835, 500 fr.

Parrot, chanoine de la Cathédrale, en 1811, 200 fr.

Pascal, général, en 1619, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pascal (*Blaise*), écuyer, en 1660, 100 liv.; en 1662, au choix des pauvres, 3,000 liv., ou le quart de ses droits sur les carosses de Paris, à l'Hôp.-Gén.

Pascal (*Pierre*), seigneur du Montel, écuyer, conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, en 1670, 800 liv. à l'Hôpital-Général.

Pascal (*Jacques*), bourgeois, en 1687, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Pascal, secrétaire du roi, en 1688, 9,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pascal, Sr *de la Pradelle*, en 1691, 50 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Pascal (*Marguerite*), veuve de *Michel Noellas*, conseiller et procureur du roi en l'élection de Clermont, en 1692, 400 liv. à l'Hôpital-Général.

Pascal (*Gilberte*), veuve de *Florin Perier*, seigneur de Bien-Assis, en 1693, 1,000 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pascal, abbé, en 1729, 2,000 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

Passemard, curé, en 1701, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Paye (*Antoinette*), en 1765, 8,000 liv. à l'Hôpital-Général; en 1774, 14,600 liv. (à la charge de

300 liv. de rentes en faveur du supérieur du séminaire), à l'hôpital Saint-Joseph; en 1780, 7,800 l. pour la fondation de deux lits d'incurables, à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph; en 1785, 1,000 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôpital-Général, et en 1797, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Peghoux (*Françoise*), veuve d'*Annet Rigoulet*, en 1600, des lits et une somme d'argent; en 1629, deux lits, des matelas, draps, rideaux et 60 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Peghoux, veuve *Laville*, en 1685, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

Peghoux (*Anne*), épouse de *Jean Laville*, Sr *de la Tourfondue*, conseiller au présidial de Clermont, en 1694, 300 liv. pour une messe basse à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pegny (*Jean*), curé de Vergeas, en 1672, 56 liv. 5 s. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pélissier (*Mathieu*), conseiller et secrétaire du roi, en 1667, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Pélissier-Poisson, en 1678, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pélissier (Dlle), en 1696, 150 liv. à l'Hôpital-Gén.

Pélissier, en 1697, quinze aunes de toile, trente-six serviettes et un matelas à l'hôpital de la Charité.

Pélissier (*François*), Sr *de la Garde*, en 1699, 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pélissier (D^me), épouse du conseiller, en 1701, deux poinçons de vin à l'hôpital de la Charité.

Pélissier, doyen et chanoine de Chamalières, en 1702, 100 liv. à l'hôpital de la Charité.

Pélissier de Féligonde, en 1702, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

Pélissier (*Catherine*), veuve de *Robert d'Espagne*, et *Pélissier* (*Marie*), veuve de *Benoît Roux*, sa sœur, en 1702, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

Pélissier, chanoine de la Cathédrale, en 1704, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

Pélissier de Vassel, en 1718, 400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Pélissier (D^lle), en 1744, 3,337 liv. et divers ornements d'église à l'hôpital de la Charité.

Pélissier (*Marie*), en 1776, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général; 2,000 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Pélissier de Féligonde (D^lle), en 1776, 100 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Pélissier de Féligonde (*Michel-Claude*), en 1817, 517 fr. 40 c.

Pereyret, official, en 1659, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Perez (D^lle), en 1697, divers ornements d'église à l'hôpital de la Charité.

Perier (*Florin*), seigneur de Bien-Assis, conseiller du roi à la cour des aides, en 1669, 2,000 liv. et la moitié du prix de vente d'une maison et d'un jardin à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1682, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Perier (*Louis*), chanoine, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre de Clermont, et D[lles] *Marguerite* et *Jacqueline Perier*, ses sœurs, en 1693, 2,700 liv. et 56 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et à l'Hôpital-Général. En outre, les mêmes donnent à ces deux hôpitaux quarante-huit œuvres de vigne, une terre et un cuvage pour exécuter le don verbal de 2000 liv., fait par *Flor. Perier*, leur frère.

Périer (D[lle]), en 1720, le domaine de Gerzat à l'Hôpital-Général, et en 1733, 400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Périer de Saint-Mesmin, épouse de *Michel Poisson*, seigneur de Lempdes, en 1777, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Périer, veuve *Durand de Saint-Cirgues*, en 1778, 8,000 liv. pour la fondation de deux lits à l'hôpital de Saint-Joseph.

Perol (*Catherine*), veuve *Laporte*, en 1822, 500 f.

Pesant (*Jean*), marchand boucher, en 1555, 350 f. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pezan-Pichoton (*Jean*), en 1570, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Pichot (*Louis*), inspecteur des manufactures de Nîmes, en 1749, 1,000 liv. à l'hôpital de St-Jos.

Pigny (*Michel*), en 1626, une maison et une vigne à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Poisson (*Marie*), épouse de *Ribeyre*, seigneur de Nébouzat, trésorier de France, en 1685, 600 l. à la maison du Refuge et à l'Hôpital-Général.

Poisson des Vallettes, en 1757, 500 liv. en viager à l'hôpital de Saint-Joseph, et 1,600 liv. pour 40 l. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Poisson (*Gabrielle*), épouse de *de Fontenille*, conseiller au présidial, en 1761, 2,000 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy.

Poisson, chanoine de la Cathédrale, en 1764, 42 l. 16 s. de rentes pour fondation de messes à l'Hôpital-Général.

Poisson (*Michel*), seigneur de Lempdes, en 1777, 2,200 liv. pour 60 liv. de rentes viagères à l'Hôpital-Général, et 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Poisson (Dme), en 1800, 6,000 fr.

Pommeyrat (*Jeanne*), veuve de *Pierre Gaillardon*, tanneur, en 1766, 1,000 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

Potière d'Aurillac, en 1692, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Pouyet (*Marguerite*), veuve de *Pierre Desolias*, greffier au siége présidial, en 1692, huit journaux de terre pour 60 liv. de rentes viagères à l'Hôpital-Général.

Pouyet et Dlle *Pouyet*, en 1697, une maison à la maison du Refuge.

Pouyet (*Antoinette*), en 1819, 100 fr.

Pradettes (*Gabriel*), procureur au présidial et administrateur de l'Hôpital-Général, en 1664, 100 liv. à cet établissement.

Pradettes (*Etienne*), prêtre, en 1693, tous ses biens d'une valeur de 48,000 liv. à l'Hôpital-Général, et en 1696, 500 liv. à la maison du Refuge.

Prevost et Dme *Bernard*, en 1713, douze cartonnées de terre, et vingt-six œuvres de vigne à l'Hôpital-Général.

Prevost (*Jean*), chanoine du Port, en 1735, six œuvres de vigne, et 6 liv. de rentes à l'Hôpital-Gén.

Prevost, en 1755, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Prolongue (*Jeanne-Rosalie*), veuve *Durand de Labrot*, en 1822, 4,300 fr. pour la fondation d'un lit d'incurable.

Prulière (*Guillaume*), en 1818, 160 fr.

Pruny (*François*), en 1836, 1,600 fr.

Rabusson-Lamothe (Dlle), en 1836, 100 fr.

Rainaud (*Anne*), en 1726, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Rallier, marchand, en 1666, 400 liv. à l'Hôp.-Gén.

Ranuyer (*Etienne*), seigneur de Montaigut et du Cendre, conseiller et secrétaire du roi, en 1655, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Raymond, curé de la Cathédrale, en 1821, 4,000 f.

Rechignat, conseiller au présidial, en 1778, 200 l. à l'hôpital Saint-Joseph.

Rechignat, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, en 1782, 2,000 liv. pour 60 liv. de rentes perpétuelles *payables aux pauvres de Saint-Beauzire*, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

Rechignat-Desmarants, chevalier de Saint-Louis, en 1784, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Redon, bourgeois, en 1684, seize setiers de seigle, seize setiers de fèves et dix charges de vin à l'Hôpital-Général.

Redon, marchand, en 1697, une chasuble à l'hôpital de la Charité.

Redonchal (*François*), en 1603, 180 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Regin (*Madelaine*), veuve de *Michel Duclaux*, Sr *de Martillat*, en 1628, 140 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Ribeyre (*Jeanne*), veuve d'*Etienne Dalmas*, seigneur de Montdesir, Chanat et La Pradelle, conjointement avec *Jacques Tubeuh*, seigneur de Blanzat, etc., conseiller ordinaire du roi, surintendant des finances de la reine, président en la chambre des comptes de Paris, en 1650, 1,200 liv. à l'hôpital Saint-Adjutor.

Ribeyre (*Antoine*), seigneur d'Ompme, chevalier, conseiller ordinaire du roi et conseiller

d'État, président et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne à Clermont, puis conseiller d'honneur au parlement de Paris, en 1650, 1,200 liv. à l'Hôpital-Général; en 1656, 26,000 liv., neuf journaux dix cartelées de terre avec trois œuvres de pré, et en 1660, 500 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1665, deux maisons, trois domaines et trente-quatre œuvres de vigne, à l'Hôpital-Général; en 1666, concourt à la fondation de la maison du Refuge par le don de seize œuvres de pré; enfin en 1695, donne 100 liv. de rentes pour la fondation d'une messe annuelle à l'hôpital de la Charité. — L'épouse d'*Antoine de Ribeyre* donne, en 1697, le grand tableau qui ornait l'autel de l'hôpital de la Charité et divers autres objets.

Ribeyre (*Paul*), seigneur de Tauves et Saint-Sandoux, conseiller du roi et d'Etat, premier président en la cour des aides de Clermont, en 1659, 1,200 liv. à l'Hôpital-Général.

Ribeyre (*Jean*), seigneur de Fontenilhes, Lezoux, Seychalles, etc., conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, trésorier de France, en 1664, le domaine de Laval ou du Barry (vendu en 1820, 15,700 fr.), à l'Hôp.-Gén; en 1666, 4,000 liv. à la maison du Refuge; en 1674, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et 34 liv. de rentes à l'Hôpital-Général; en 1683, un domaine, 155 liv.

de rentes, ses meubles et son argenterie (vendus 4,118 liv.), à la maison du Refuge.

Ribeyre (*Charles*), seigneur de Lezoux, conseiller d'État, en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital St-Joseph par le don de 1,000 liv.; donne, en 1696, 200 liv. de rentes pour la fondation d'un lit, et en 1697, 100 l. de rentes à l'hôp. de la Charité.

Ribeyre (*de*), conseiller d'État, en 1713, 800 liv. à la maison du Refuge.

Ribeyre (*de*), épouse de *Dauphin*, trésorier de France, en 1720; 700 liv. à l'hôpital de la Charité.

Ribeyre (*de*), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du roi, en 1733, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Ribeyre (*de*), premier président, en 1739, 1,000 l. à l'hôpital Saint-Joseph.

Ribeyre (*de*), épouse du marquis *de Roussille*, en 1758, 300 liv. à l'Hôpital-Général, et en 1782, 300 liv. à la maison du Refuge.

Ribiere, général, en 1621, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy,

Richard (*James*), en 1629, quatre héritages à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Rigaud (*Françoise*), veuve de *Gilbert Brun*, conseiller du roi et greffier en chef en la cour des aides de Clermont, en 1677, 2,300 liv. à l'Hôpital-Général; en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 300 liv.; en

1697, donne tous ses biens à l'Hôpital-Général et à la maison du Refuge.

Riol (de), abbé, en 1768, 1,600 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

Riom (Etienne de), chanoine de Saint-Pierre, en 1529, un moulin, un verger, une terre et des prés à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Roche (Marie), en 1830, 300 fr.

Rochefort, curé de Sauxillanges, ancien principal des colléges du Puy et de Billom, en 1839, 1,500 fr.

Rochette-Sagrandre (D^me), en 1761, 100 liv. à l'hôpital de la Charité.

Rochon, femme *Senèze*, en 1706, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

Roddes de Vernières, en 1830, 6,000 fr.

Roddier (Jeanne), en 1817, son mobilier d'une valeur de 182 fr. 50 c.

Ronat, chanoine, en 1728, cinq journaux de terre et sept œuvres de vigne à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Ronzière (Louise de la), femme *de Saint-Pardoux*, en 1645, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

Roussel (Baptiste), contrôleur ordinaire des guerres, en 1591, 15 livres de rentes à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Roussel (Claude), trésorier, ci-devant receveur des tailles, en 1625, 40 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Roussille (*Marguerite de*), en 1786, 10,500 liv. pour la fondation de deux lits à l'hôpital Saint-Joseph, et 500 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Roux, en 1788, 300 liv. de rentes pour la fondation de deux lits à l'hôpital Saint-Joseph.

Rosier (*Jeanne*), en 1809, 148 fr. 70 c.

Rozier (*Marie-Madeleine*), en 1781, 2,200 liv. pour fondation de messes et de bénédictions du Saint-Sacrement, à l'Hôpital-Général.

Russias (*Charles*), en 1627, quatre œuvres de pré à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Sabatier, curé de la Cathédrale, en 1733, 2,700 liv. à l'hôpital de la Charité, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1737, autres 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Sadourny (*Marie*), en 1745, 1,125 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Saillant (*du*), chevalier de Saint-Louis, ex-officier de cavalerie, en 1782, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Saingènes, ancien maître boulanger des hospices, en 1834, 1,300 fr.

Saint-Agnès (D^me^ veuve *de*), en 1703, 250 liv. à l'Hôpital-Général.

Saint-Genès (*de*), en 1787, 1,000 l. à l'Hôp.-Gén.

Saint-Genès (le curé de), en 1697, un poinçon de vin à l'hôpital de la Charité.

Saint-Fargheau (Dme *de*), en 1804, 240 fr.

Saint-Roch (*Anne*), en 1831, 107 fr. de rentes.

Sarret (*Jeanne*), conjointement avec *Sarret* (*Sébastien*), son frère, en 1736, une maison et 70 liv. 18 s. 6 d. de rentes à l'Hôpital-Général ; en 1740, donne de son chef, tous ses biens avec réserve de l'usufruit en faveur de son frère, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Saulnier (*Etienne*), receveur des tailles, en 1629, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Saulnier d'Enchald, en 1837, 42 fr. 50 c. de rentes.

Sauret (Dlle), en 1777, 100 liv. à l'hôp. St-Joseph.

Savaron (*Jean*), président et lieutenant-général en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Clermont, maître des requêtes de la reine Marguerite, député aux Etats-Généraux, en 1623, 30 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Savaron (*Jacquette*), en 1663, 27 liv. 15 s. 6 d. de rentes à l'Hôpital-Général.

Savignat, en 1766, 3,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Savignat (*Jean-François*), ex-bénédictin, en 1817, 600 fr.

Schneider (*Pierre*), pensionnaire de l'Hôpital-Général, en 1823, 1,000 fr. pour fondation de messes.

Senèze (Dlle), en 1667, 50 liv. à l'Hôpital-Général.

Servant (*Catherine*), femme *Noël*, en 1627, 400 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Servant (*Gabriel*), lieutenant-général de police, en 1722, une septérée de terre à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Servières-Duteillot (D^{me}), en 1810, 4,000 fr. pour la fondation d'un lit d'incurable.

Sobre (*Marguerite*), en 1732, 100 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Strada (*de*), seigneur de Sarliève, en 1699, 200 l. de rentes à l'hôpital de la Charité.

Sugères (*Anne*), en 1777, 4,000 liv. affectées à la fondation d'un lit d'incurable pour les pauvres de Saint-Genès, à l'hôpital Saint-Joseph.

Taillandier, doyen, en 1660, 150 l. à l'Hôp.-Gén.

Taillandier major, en 1702, une vigne au Refuge.

Ternier, conseiller du roi à la cour des aides, en 1701, 660 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Thenard (*Hugues*), prieur d'Augè, en 1731, 5,333 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Thomazet (*Jean*), procureur au parlement de Paris, en 1749, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Tissandier (*Paul-Etienne*), religieux de l'ordre des capucins, en 1658, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

Tixier (*Jean-Baptiste*), avocat, en 1753, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Tixier, chanoine de la Cathédrale, en 1778, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Toureix (*Marguerite*), veuve *Astier*, en 1749, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

Tourneire (Dlle), en 1765, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Trichon (*François*) et sa fille, *Jeanne*, femme *Faulconnier*, en 1570, tous leurs biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Trotier (*Jean*), en 1609, 100 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

Trottier (*Balthazard*), président en l'élection, en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Trottier (*François*), Sr *de Lavart*, en 1693, 710 liv. à l'Hôpital-Général.

Ussel-Jaby, en 1825, 800 fr.

Vacher, directeur du séminaire de Limoges, en 1709, 200 liv. à la maison du Refuge.

Vachier (*Etienne*), Sr *de Beaurepaire*, trésorier de la gendarmerie de France, en 1629, 600 liv.; en 1640, quatre œuvres de verger et 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Vachier, veuve *Dessaigne*, en 1666, 1,500 liv. à la maison du Refuge.

Vachier, procureur du roi, en 1668, 150 liv. à l'Hôpital-Général.

Vachier (*Marguerite*), veuve de *Pierre Pascal*, écuyer, conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Clermont, en 1691, 100 liv. à la maison du Refuge.

Vachier (*Pierre-François*), Sr *de Beaurepaire*, écuyer, conseiller du roi et garde des sceaux en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Clermont, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

Vangon, abbé de Saint-Genès, en 1659, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

Vanvier (*Etienne*), conseiller et secrétaire du roi, en 1655, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Vassadel (Dme), en 1733, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Vassadel, en 1821, plusieurs jardins.

Vassel (*Pierre*), Sr *de Beaurepaire*, en 1645, cinq œuvres de pré verger à l'hôpital Saint-Joseph.

Vasson (*Antoinette*), en 1677, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

Vayny d'Arbouze (*Gilbert de*), évêque de Clermont, en 1681, tous ses biens à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Vazeilles, veuve de *Jean Lecourt*, conseiller à la cour des aides, en 1711, 1,000 liv. pour fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

Védilhe, chanoine, en 1660, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

Védrine (*Louis*), desservant de la paroisse de Roche-d'Agout, en 1828, 6,432 fr.

Verdier, prêtre, directeur du séminaire, en 1691, 400 liv. à la maison du Refuge.

Vergne (*Marguerite*), veuve de *Gourby*, receveur des consignations, en 1682, 46 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

Vernet (*Pierre*), conseiller du roi et avocat-général en la cour des aides de Clermont, en 1677, dix œuvres de vigne, un journal trois éminées de terre, 8 liv. 10 s. de rentes à la maison du Refuge; 200 liv., trois journaux de terre et 131 liv. 1 s. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; 20 liv. de rentes et une maison à l'Hôpital-Général.

Vernet, chanoine de la Cathédrale, en 1730, 500 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1742, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph. En 1732, conjointement avec D^lle^ *Concordant*, il avait donné 145 liv. de rentes et une maison à l'Hôpital-Général.

Veron (*Imbert*), bourgeois, greffier en chef de la juridiction consulaire des marchands, en 1651, 16 setiers de seigle, 2 setiers de fèves, 10 charges de vin et 7 liv. 14 s. de rentes pour la fondation d'une messe de mort; en 1679, 1,200 liv.; en

1692, 41 œuvres de vigne et 12 journaux de terre pour la fondation de cinq lits; en 1699, 1000 liv. et six journaux de terre pour la fondation de quatre autres lits, à l'Hôpital-Général.

Vial, chanoine de la Cathédrale, en 1732, 600 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph; en 1738, 1,200 liv. au même hôpital, et 500 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Viallon, imprimeur, en 1778, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Vichi (*Jeanne-Huguette-Suzanne-Antoinette de*), en 1827, 4,000 fr. pour la construction d'une salle de bains.

Vigier (*Pierre*), chanoine de la Cathédrale, en 1690, 15 liv. de rentes à l'Hôpital-Général, et 25 à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Vigne (*Louis*), chanoine, en 1567, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

Vigne-Magot, en 1682, 500 liv. et deux journaux de terre à l'Hôpital-Général.

Villot (*Jeanne*), veuve d'*Antoine Aubier*, en 1666, un jardin et un cuvage à l'Hôpital-Général.

Vimal, abbé, en 1818, 2,000 fr.

Vinzelles (*de*), président, en 1730, 2,500 liv. pour la fondation d'un lit en faveur d'un malade de Bansac ou de Teix, plus 3,000 liv. pour la fondation de messes et de prières à l'Hôtel-Dieu St-Barthélemy; en 1733, 5,490 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

Vivier (*Gabrielle*), veuve de *Blaise Huguet*, en 1813, 3,000 fr.

Ymonce (D^lle^), en 1699, 200 liv., suivant testament de son mari, à l'hôpital de la Charité.

Divers anonymes ont donné, de 1663 à 1788, à

l'Hôtel-Dieu St-Barthélemy.	20,000 liv.
A l'Hôpital-Général.	3,400
A l'hôpital Saint-Joseph	1,200
A la maison du Refuge. . . .	1,200
Total.	25,800 liv.
Et d'autres, de 1810 à 1836. . .	10,550 fr. 60 c.

ERRATA.

Page 213, au lieu de *Bernard* (*Ligier*), lisez *Ligier* (*Bernard*).

Même page, au lieu de *Bernard de Fontfreide*, lisez *Fontfreide* (*Bernard de*).

LISTE DES ADMINISTRATEURS.

Administrateurs de l'Hôtel-Dieu St-Barthélemy.

De 1445 *à* 1449.

1445. Gayte, Pierre, chanoine du chapitre de Notre-Dame.

De 1560 *à* 1773.

1560.

Doultre, Guillaume, abbé de Clermont et de Chantoin.
De Laporte-Blardin, chanoine de la Cathédrale.
Enjobert, Jacques, marchand.
Guayte, Jean, sieur de Nohanent.
Bouthinel, Antoine.
Ribet, Martin.
Pascal, Jean.
Andrieu, Pierre.
Laurent, Annet.
De la Roche, Pierre.
Champflour, Claude.
Le Riche, Pierre.

1561.

Etienne Mauguin, chanoine de la Cathédrale.
André, Pierre.
Aymé, Jean.
Cheron, Pierre.
Pardinel, Jean, avocat.
Picollet, Pierre.
Pradetes, Martin.
Sarsaz, Hugues.
Bourgoignon, Gilbert, procureur de la reine mère.

1562.

Téallier-Imbert, chanoine de la Cathédrale.
Guerin, Jean, médecin.
Pélissier, Durand, receveur-général du taillon.
Saunier aîné, Estienne.
Chaudessole, Antoine.
Ribeyre, Guillaume, marchand.
Fournet, Guillaume.
Dupré, Jean, avocat.

Andrieu, Pierre.
Des Allées, Bernard.
Dupré, Louis, syndic.

1563.

Bournier, Antoine.
Fontfreyde, Antoine.
Serbier, Etienne.
Coustz, Gabriel.
Esparvyer, Antoine.
Durant, François.
Pascal, Jean.
Martin, Jean.
Jean, Pierre.
Chambon, Gilbert.
Gendre-Paladel, Jean.
Noëllas, Michel.
Chaloze, Jean.
François Savaron, Sr de Varvasse.

1564.

Renouvellement par 6 *jusqu'en* 1613.

Thierry, chanoine de la Cathédrale.
Crespat, Claude.
Desgeraulds, Genès.
Neuffons, Antoine.
Brun-Favette, Jean.
Quillet, Guillaume.

1565.

Guayte, Jean.
Vidilhe, Antoine.
Faure, Hugues.
Brun, Joseph.
Sarsat.
Viallar, syndic.

1566.

Allègre, chanoine de la Cathédrale.
Le Riche, Pierre.
Grasdepain, Annet.
Augier, Antoine.
Gontard, Pierre.
Saunier, Etienne.

1568.

Picolet, Pierre.
Peghoux, Gabriel.
Chatry, Antoine.
Faure, Annet.
Cisternes, Bertrand.
Roussel, Jacques.

1569.

Champflour, Claude.
Thiolier, Reymond.
Dupré, Louis.
Rigoulet, Annet.
Dufraisse, Gaspard.
Paye, Pierre.

1570.

Ribet, Martin.
Treilhon, Jean.
Ceyssat, Laurent.
Durant, Jean.
Salesses, François.
Fortias, Jacques.

1572.

Debrion, Antoine.
Jean, Pierre.
Robin, Imbert.
Laville, Jean.
Bournet, Antoine.
Ribeyre, Guillaume.

1573.

Peghoux, Gabriel.
Desfarges, Antoine.
Bourlin, Jean.
Neuffons, Antoine.
Vidilhe, Antoine.
Jean, Etienne.

1574.

Mazerat, Jean.
Vachier, Etienne.
Picollet, Pierre.
Ceberet, Michel.

Trottier, Balthazard.
Debrion, Gilbert.

1576.

Le Riche, Pierre.
Boudet, Pierre.
Poisson, Jean.
Jean, Martin.
Martin, Claude.
Saunier, Claude.

1577.

Mège, Etienne.
Savel, Léger.
Mazerat, Clément.
Esparvyer, Geraud.
Girard, Joseph.
Bezot, Pierre.

1578.

Rigoulet, Annet.
Ribet, Pierre.
Jean, Pierre.
Boudet, François.
Tournaire, Guillaume.
Paye, Gabriel.

1579.

Champflour, François.
Fournet, Guillaume.
Chassalais, Antoine.
Mège, Guillaume.
Fontfreyde, Jean.
Debrion, Paul.

1584.

Bonnefont, Claude.
Garrel, Gilbert.
Cassière, Antoine.
Chevoghon, Robert.
Blau, François.
Saunier, Jean.

1585.

Dalmas, lieutenant-général civil et criminel en la sénéchaussée de Clermont.
Antoine, official.
Delambres, doyen de la Cathédrale.
Desoliadières, procureur du roi.
Bilhon, chanoine de la Cathédrale.
Samoel, Léger, syndic.

1586.

Esparvyer, Antoine.
Dauphin, Guillaume.
Begon, Victor.
Bournet, Jean.
Pascal, Jean.
Sarsat, Gilbert.

1590.

Durant, Jean.
Champflour, Jean.
Bezot, Pierre.
Veyrier, Guillaume.
Pascal, Etienne.
Poisson, Jean.

1593.

Fontfreyde, Guillaume, receveur des tailles.
Tailhandier, Jean, receveur des consignations.
Roux, François, procureur.
Esparvyer, Pierre.
Garrel, Claude.
Ravel aîné, Antoine.

1594.

Constance, Pierre, chanoine de la Cathédrale.
Guillaume Enjobert receveur-général des décimes.
Bonnafos, Pierre.
Rassion, Jean.
Maritan, Gilbert.

Dufraisse, Jacques.
Mithon, Bonnet.

1596.

Mège, Bertrand.
Debort, Hugues.
Vigier, Annet.
Paye, Gabriel.
Ribeyre, Antoine.
Reynauld, Amable.

1599.

André Delaire, receveur des décimes.
Peghoux, Jean.
Debrion, Gilbert, bourgeois.
Ceberet, Antoine.
Fortias, François.

1606.

Poisson, Hugues, sieur de Durtol.
Defretat, Pierre, conseiller, élu.
Desegaulx, Étienne, bourgeois.
Ceyssat, Guillaume, avocat.
Thiolier, Antoine, bourgeois.
Varaigne, Geraud, procureur.

1610.

Trottier, Étienne, conseiller, élu.
Roussel, Claude, receveur des tailles.
Gontard, Jean, receveur des tailles.
Bournet, Paul, bourgeois.
Dalmas, Étienne, sieur de Mondesir.
Nugier, Antoine, chirurgien.

1613.

Renouvellement par 3, *jusqu'en* 1680.

Enjobert, Jean, conseiller des guerres.
Mauguin, Bertrand, bourgeois.
Meyrand, Étienne, procureur.

1617.

Tissandier, chantre.
Blau, André, conseiller, élu.
Garrel, Claude, bourgeois.
Galobre, Paul, procureur.

1620.

Vigier, chanoine de la Cathédrale.
Senézes, Guillaume, bourgeois.
Vigier, Jean, greffier.
Fournet, Jean, bourgeois.

1623.

Augier, François, secrétaire du roi.
Begon, Jean, conseiller, élu.
Rochette, Blaise, receveur-général du taillon et des décimes.

1626.

Enjobert, Robert, conseiller du roi et lieutenant assesseur au siége présidial.
Neyron-Imbert, conseiller, élu.
Bourlin, Jean, marchand.

1629.

Vangon, Jean, conseiller et avocat du roi au siége présidial.
Trottier, Gilbert, lieutenant assesseur en l'élection.
Brun, Pierre, marchand.

1632.

Roussel, Florin.
De Bretanges, Gilbert, conseiller du roi, lieutenant criminel.
Montorcier, Amable, élu.
Laville, Annet, avocat.
Assolent, syndic.

1635.

Crespat, Jean, conseiller du roi, assesseur.
Dufraisse aîné, Jean, marchand.
Mège, Toussaint, sieur du Petit-Allagnat.

1636.

Pereyret, official, chanoine.

1638.

Poisson, président en la cour des aides.

Champflour, avocat-général, conseiller à la cour des aides.

Redon.

Fontfreyde, chanoine de la Cathédrale.

1640.

De Lamare, chanoine de la Cathédrale.

Begon, chanoine de la Cathédrale.

Portal.

1641.

Bardin, conseiller du roi au siége présidial.

Carmantrand, secrétaire du roi et receveur des décimes.

Laporte, marchand.

1642.

Ducroc, prévot, chanoine de la Cathédrale.

1644.

Montorcier, président en la cour des aides.

Chardon, ancien avocat.

Pellissier, sieur de Féligonde, bourgeois.

1645.

Aragonnès, lieutenant criminel en l'élection.

Boudet, bourgeois.

Chausseyras.

1647.

Chardon, chanoine de la Cathédrale.

Delaire, conseiller.

Leriche, avocat.

1648.

Dalmas, avocat.

1649.

Gorce, scribe et notaire.

Emery, Paul, syndic.

1650.

Delaire, président en la cour des aides.

Bunyer, avocat.

Grollier, marchand.

Belaigue.

1653.

Chardon, conseiller à la cour des aides.

Redon, conseiller au présidial.

Dufresne, bourgeois.

1654.

Concordant, marchand.

Taliandier, chanoine de la Cathédrale.

1656.

Sidoine Savaron, seigneur de Sarcenat, chanoine de la Cathédrale.

Blaise-Rochette, seigneur de Lempdes, conseiller et secrétaire du roi et de ses finances.

Thomas Mousnyer, marchand apothicaire et juge des marchands.

Bontemps, bourgeois.

1659.

Redon, conseiller à la cour des aides.

Mathieu, élu.

Galaix, marchand.

1662.

Lecourt, sieur de Vazeilhes, conseiller au présidial.

Durand, lieutenant particulier en l'élection de Thiers.

Julhien, bourgeois.

1665.

Defighat, conseiller à la cour des aides.

Dufraisse aîné, marchand.

De Bretanges, bourgeois.

1667.

Jean Domat, avocat du roi au siége présidial de Clermont.

Montorcier, bourgeois.

Mareschal, marchand.

1668.

Perier, conseiller à la cour des aides.

Jouvenceau, receveur des décimes.

Dalmas de Beauclair, bourgeois.

1669.

Vigier, chanoine de la Cathédrale.

1671.

Defretat, avocat du roi au siége présidial.

Mallet et Delespines, bourgeois.

1674.

Vernet, avocat-général en la cour des aides, échevin.

Potière, élu.

Vassadel, marchand orfèvre.

1677.

Jean Gaschier, sieur de Noalhat, avocat.

David, Etienne, march. confiseur.

1678.

Jean Domat.

Ribeyre, seigneur d'Opme.

1680.

Delaire, conseiller et président en la cour des aides, échevin.

Guérin, seigneur de Saint-Bonnet, conseiller au présidial, échevin.

Debenoist, marchand.

Majour, marchand.

1683.

Laville, sieur de la Rochette.

Blaise Champflour, conseiller à la cour des aides.

Montorcier, seigneur de Villars, conseiller au siége présidial.

1686.

Pellissier, conseiller à la cour des aides.

Girard, marchand.

1691.

Pellissier, chanoine de la Cathèdrale.

1692.

Bourlin, Jean, avocat en parlement.

1693.

Lolier, conseiller à la cour des aides.

Durant, seigneur de Pérignat, conseiller à la cour des aides.

1694.

Dauphin, conseiller à la cour des aides.

Chamalières, procureur.

1695.

Bergouhnioux, Annet, marchand.

1698.

Aragonnès, lieutenant civil et criminel en l'élection.

Mège, conseiller au présidial.

1699.

Montorcier de la Charme.

1701.

Mallet, marchand.

Lecourt, sieur de Saint-Agnhe, conseiller au présidial.

1709.

Champflour, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial.

Pelissier de Féligonde, conseiller audit siége.

Frédefont fils.

Besson, marchand.

Ces quatre membres nommés par la ville.

1712.

Périer, chanoine de la Cathédrale.

André Laroche, conseiller au présidial.

De Frédefont, conseiller au présidial.

Reynauld, procureur.

Dufaud, marchand.

1713.

Guyot, marchand.

Mairand, chanoine de la Cathédrale.

1714.

Lecourt, sieur de Mondory, conseiller à la cour des aides.

Lecourt de Saint-Aignes, conseiller à la cour des aides.

1715.

Champflour, lieutenant particulier, conseiller du roi.

Nommé par la ville.

1719.

Rochette, seigneur de Lempdes, conseiller à la cour des aides.

1720.

Barbe, conseiller à la cour des aides.

Gaschier, sieur de Fontgiève, avocat.

1721.

Coussayre, marchand.

1726.

Tixier, avocat en parlement.

1729.

De Fontenilhes, cons. au présidial.

1737.

Blau (*ou* Blot, *suivant les registres de la ville*), conseiller au présidial.

Cassière, procureur du roi en l'élection.

1739.

Garnaud, conseiller à la cour des aides.

1749.

Champflour de Joserand, conseiller à la cour des aides.

Juge, bourgeois.

1750.

Beuf, avocat en parlement.

1753.

Galliardon, procureur.

1755.

Aubier de Lamonteilhe, avocat du roi au présidial.

Dauphin, président en l'élection.

Rochette, chanoine de la Cathédrale.

1758.

Cisternes, procureur.

1759.

Champflour, conseiller à la cour des aides.

Teilhard de Beauvezeix, conseiller à la cour des aides.

1761.

Bernard, conseiller au présidial.

1766.

Despaleines, avocat.

1767.

Triozon, procureur au conseil supérieur.

1771.

Champflour, procureur-général au même conseil.

Aubier de Lamonteilhe, conseiller au même conseil.

Bernard, *id.*

Blau, *id.*

1772.

Guillot, marchand, bourgeois.

Chassaigne, procureur au présidial.

Administrateurs trésoriers de 1641 *à* 1772.

1641. Carmantrand.
1650. Belaigue.
1656. Bontemps.
1662. Durand.
1667. Montorcier.
1668. Jouvenceau.
1674. Vassadel.
1677. David.
1683. Laville.
1686. Girard.
1692. Bourlin.
1695. Bergouhnioux.
1712. Dufaud.
1713. Guyot.
1721. Coussayre.
1727. Mairand.
1749. Juge.
1772. Guillot.

De 1773 *à* 1797. (Hôtel-Dieu actuel.)

1773.

Brunel, Antoine, conseiller au présidial.

Aubier fils, avocat du roi.

1776.

David, chanoine de la Cathédrale.

1777.

Dauphin de Confolant.

1780.

De Féligonde, chanoine de la cathédrale.

1784.

Boirot.

1787.

Renoux, *trésorier* jusqu'en 1790.

L'abbé de Clary, de St-Angel.

1791.

Juge.
Doulcet, docteur en médecine.
Blatin.
Leblanc.
Boyer.
Durand.
Pyrent.
Monestier.
Chazelède.
Chaudessolle.
Dufaud, médecin.

1792.

Bouchard.
Louis Voyret, médecin.

1793.

Chassaigne, notaire.
Domergue, oncle.
Chabrol, homme de loi.
Olphan, horloger.
Bancal aîné.
Espinasse, notaire.
Desaignes, directeur.
Joseph Delbès.
Pierre-Antoine Chandezon, notaire.
Durand, receveur.
Vernines, vicaire-général.
Croix, homme de loi.
Dufraisse, vicaire épiscopal.

1794.

Dulac, médecin.
Pierre Bonnet, chirurgien.
Defournoux, chirurgien.

1795.

Guyot.
Biauzat, maire.
Brunet.
Laporte père.
Barthomeuf, marchand.
Monestier, défenseur officieux.
Louis Heulz, commissionnaire.
Chapel aîné, apothicaire.
Laforie, homme de loi.
Montaloy.

1796.

Enjelvin, en remplacement de Heulz, démissionnaire.

Administrateurs (Commissaires) de l'Hôpital-Général.

De 1657 *à* 1797.

1657.

Echevins.

Jean Champflour, lieutenant particulier.

Mathieu, élu en l'élection d'Aurillac.

Thomas Mousnyer, marchand apothicaire.

Membres nommés par l'Hôtel-Dieu.

Sidoine Savaron, seigneur de Sarcenat, chanoine de la Cathédrale.

Rochette, Blaise, seigneur de Lempdes, conseiller, notaire, secrétaire du roi et de ses finances.

Redon, Pierre, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial.

Membres nommés par la ville.

Delaire, Jacques, conseiller du roi et président en la cour des aides.

Périer, Florin, seigneur de Bien-Assis, conseiller du roi en la cour des aides.

Jean Domat, conseiller et avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne.

Champflour, Antoine, conseiller du roi et élu.

Bechot, Pierre, avocat en parlement.

Bourlin, Michel, marchand, bourgeois.

Dufraisse, Etienne, marchand de soie.

Pradettes, Gabriel, procureur en la cour des aides.

1659.

Chardon, Jean, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de Sidoine Savaron.

1660.

Redon, en remplacement de Rochette, Blaise.

Carmantrand, en remplacement de Bourlin, Michel.

1662.

Lecourt, sieur de Vazeilles.

1664.

Dalmas, sieur de Beauclair, en remplacement de Gabriel Pradettes, décédé.

1665.

Defighat.

1667.

d'Albiat, en remplacement de Champflour.

Blau, en remplacement de Bechot.

Concordant, en remplacement de Carmantrand.

1668.

Talhandier, avocat, en remplacement de Lecourt.

Durand, bourgeois, en remplacement de Dalmas.

1669.

Vigier, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de Chardon.

1670.

Dufloquet, avocat général en la cour des aides, en remplacement de d'Albiat.

Rochette, secrétaire du roi, en remplacement de Blau.

Guerin, receveur des consignations, en remplacement de Concordant.

1671.

Dalmas-Duclos, commissaire des guerres, en remplacement de Talhandier.

1672.

Galoubié, en remplacement de Périer, décédé.

1673.

Echevins.

Brulon.

Gibelin.

Bouchard, sieur de Regale

1676.

Girard.

Labournat.

Mège.

Crespat.

1677.

Le Court, Jean, sieur de Vazeilles, conseiller du roi en la cour des aides, en remplacement de Dufloquet.

Deydier, en remplacement de Guerin.
Pradettes, en remplacement de Crespat.

1679.

Guyot.

1680.

Le Vacher.
Cussat.
Dalbignat.
Portal.

1684.

Borye.
Michel André, sieur de Saint-Mesmin, avocat en parlement.
Dalmas, sieur de Beauclair.
Vachier, sieur de Beaurepaire.

1690.

Lassaigne, chanoine de la Cathédrale.
Enjobert, chanoine de la Cathédrale.
Vassadel, élu.
Delaire-Debard.

1691.

Delaire, conseiller au présidial.
Dufraisse, Etienne, marchand.
Pelissier, chanoine de la Cathédrale.
Baptiste, procureur.

1692.

Bompart de Saint-Victor.
Cousty aîné, marchand.
Laville, sieur de Rochefort.
De Fontenilhes.

1694.

Julbien, sieur de Laborye.

1697.

Bourlin, avocat.

1698.

Paye.
Reynauld, procureur.

1703.

Enjobert, chanoine de la Cathédrale.

1707.

Cheverlenges.
Fabre.

1708.

Noël, conseiller au présidial.

1709.

Cassière.
Dauphin, président en l'élection.

1711.

Potière, avocat.

1712.

Perier, chanoine de la Cathédrale.
Beraud.
Fournier.
Ardilhon.
Deydier
Laville de Bizard.

1714.

Mayrand, Joseph, chanoine de la Cathédrale, premier administrateur.
Ceyssat, bourgeois.
Vaschier.

1715.

Vazeilhes.

1719.

Maloet.
Perier de Saint-Mesmin.

1721.

Chazelèdes, conseiller en l'élection.
Favard père, conseiller au présidial.

1726.

Sadourny, avocat.

1729.

Dufraisse, conseiller au présidial.

1730.

Belaigue.
Escot, couseiller en l'élection.

1731.

Poisson de Vallettes, écuyer.
Mallet.

1732.

Favard fils.

1734.

Charbonnier, Michel, négociant.

1738.

Girard.
Villot, procureur.
Lecourt de Saint-Aignes père, conseiller à la cour des aides.

1740.

Delaire, président.

1743.

Vassadel de Lachaud, conseiller à la cour des aides.

1746.

Laville, sieur de Rochefort, conseiller au présidial.

1750.

Cheverlanges de Machal, avocat.
Sablon père, négociant.
Reboul, conseiller au présidial.

1751.

Tournadre, avocat.

1756.

Rochette, chanoine de la Cathédrale.

1758.

Artaud, Pierre-Paul, avocat.

Par délibération du 20 mai 1759, le nombre des administrateurs a été augmenté des 7 membres qui suivent :

Girard de Châteauneuf, conseiller à la cour des aides.
Belaigue, conseiller au présidial.
De Fonghasse, président en l'élection.
Pellissier de Féligonde, écuyer.
Bouchard, procureur du roi en l'élection.
De Florat, écuyer.
Bohet, avocat.

1761.

Tournadre, Antoine, conseiller, avocat du roi, en remplacement de Reboul, nommé lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont.

1765.

Lecourt de Saint-Aignes fils, président en la cour des aides, en remplacement de son père.

1767.

Rechignat, conseiller au présidial, en remplacement de Belaigue, décédé.
Pelet, conseiller en l'élection, en remplacement d'Escot, décédé.
Vazeilhes, bourgeois, en remplacement de Charbonnier, décédé.
De Chazelles, écuyer, en remplacement de Pelissier de Féligonde, décédé.

1769.

Magaud, avocat, en remplacement d'Artaud, décédé.

1770.

Durand de Pérignat fils, en remplacement de Poisson, décédé.

Petit père.

Albot de Chanat, en remplacement de Laville, sieur de Rochefort, décédé.

Tiolier, avocat, en remplacement de Tournadre, décédé.

1774.

Prévost, conseiller au présidial, en remplacement de Vassadel de Lachaud, décédé.

André d'Aubière, en remplacement de de Chazelles, décédé.

1775.

Besson.

1779.

Picot-Lacombe, conseiller au présidial, en remplacement de Rechignat, décédé.

1780.

Tixier, lieutenant criminel au présidial, en remplacement de de Florat, décédé.

1782.

Petit de Montséjour, président en l'élection, en remplacement de Fonghasse, décédé.

1783.

Vassadel de Lachaud fils, conseiller à la cour des aides, en remplacement de Châteauneuf, décédé.

Bernard, conseiller au présidial, en remplacement de Prévost, décédé.

Tronet, avocat, en remplacement de Bohet, décédé.

1786.

Vingt membres seulement.

L'abbé de Clary de St-Angel, en remplacement de Rochette, chanoine de la Cathédrale.

Sablon fils, en remplacement de son père, décédé.

Chassaigne, conseiller en l'élection, en remplacement de Petit père, décédé.

1788.

Chauty, procureur du roi en l'élection, en remplacement de Bouchard, décédé.

1789.

Frédefont de la Rochette, en remplacement d'Albot de Chanat, décédé.

Chaudessolle.

1791.

Busche.

Chappel.

1793.

Douze membres élus par le peuple.

Vassadel.

Degeorge aîné.

Perrier, évêque const. de Clermont.

Domergue père.

Doulcet, médecin.

Lustrat.

Marsilliat jeune, confiseur.

Lacarrière.

Tronet, avocat.

Imbert, homme de loi.

Grimaud.

Lecoq aîné.

1794.

Dartis-Marcillat.

Voyret.

Tixier.

Vazeilhes.

Dulac.

Juge.

1795.

Neuf membres nommés par la municipalité.

Dufresnoy.
Pigeon.
Lecoq.
Forest.
Delaire.
Chabot aîné.
Ballet.
Limet.
Chauvassaignes.

Dans le cours de la même année.

Chazelède, en remplacement de Lecoq, démissionnaire.

Fressat, en remplacement de Pigeon, démissionnaire.

Et pour compléter le nombre de douze.

Mabru fils.
Charles.
Voilliat.

Administrateurs trésoriers de 1669 *à* 1795.

1669. D'Albiat.
1670. Guerin.
1673. Bouchard.
1677. Le Court.
1693. Cousty aîné.
1726. Vazeilhes.
1755. Charbonnier.
1767. Vazeilhes.
1775. Besson.
1793. Lacarrière.

Administrateurs de l'hôpital de Saint-Joseph.

De 1693 *à* 1797.

Fondateurs.

1693.

De Champflour, Étienne, abbé.

Foulhioux, curé de Saint-Pierre.

Le Court, Jean, sieur de Vazeilles, conseiller à la cour des aides.

Vachier de Beaurepaire, conseiller au présidial.

Montorcier, seigneur de Villars, conseiller au présidial.

Gaschier, secrétaire du roi.

Laville, sieur de Rochefort, bourgeois.

Administrateurs honoraires, en exécution des lettres patentes de 1697.

1697.

François Bochart de Saron-Champigny, évêque de Clermont.

Lefebvre d'Ormesson, intendant d'Auvergne.

De Canillac, marquis du Pont-du-Château.

D'Estrada, seigneur de Sarlièvе.

Perier, doyen du chapitre de Saint-Pierre.

Foulhioux, curé de la Cathédrale.

Administrateurs ordinaires.

1699.

L'abbé de Champflour, Étienne.

De Frédefont, président au présidial.

Dauphin, président en l'élection.

Crespat, seigneur de Ludesse.

Julien, avocat.

Hélias, bourgeois.

Boyt, marchand.

Reynauld, procureur.

1701.

Le marquis de Langhac.

1703.

L'abbé Rochette.

1705.

Guérin, receveur des consignations.

Deydier, bourgeois.

1706.

Bompart aîné, apothicaire, en remplacement de Deydier, décédé.

1709.

Potière, en remplacement de Julien, décédé.

1712.

L'abbé Pons, official du diocèse.

De Grandsaigne-des-Champs, écuyer.

Dalbo, bourgeois, visiteur des gabelles, en remplacement de Boyt, décédé.

Bouchard, avocat, en remplacement d'Hélias, décédé.

Charbonnier, marchand et échevin, en remplacement de Potière.

1713.

Rolland, marchand.

1714.

De Frédefont, conseiller au présidial, en remplacement de son père, décédé.

Vernet, chanoine de Saint-Genès, en remplacement de Foulhioux.

1715.

Augier, doyen de la Cathédrale, en remplacement de d'Estrada.

1719.

Delaire, prévôt de la Cathédrale, en remplacement de l'abbé Rochette.

Sadourny, avocat et échevin, en remplacement de Guérin.

1721.

L'abbé Beaufort de Canillac, en remplacement du marquis du Pont-du-Château.

Mallet, Martial, en remplacement de Rolland.

De Champflour, Girard, doyen du chapitre de la Cathédrale, en remplacement d'Augier, décédé.

1725.

David, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de l'abbé Pons.

1726.

Dauphin, prévôt général de la maréchaussée d'Auvergne, en remplacement de son père.

1727.

Duclaux, procureur.

1731.

Pélissier de Féligonde, en remplacement de Dalbo.

Cisternes de Bansat, en remplacement de de Frédefont.

1736.

Vialles, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de David.

1742.

L'abbé Girard de la Batisse, chanoine de la Cathédrale.

Favard des Marets, conseiller au présidial, en remplacement de l'abbé Beaufort de Canillac.

1743.

L'abbé de Féligonde, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de son frère.

1748.

Geraud, marchand, en remplacement de Mallet.

Gaillardon, procureur, en remplacement de Duclaux.

1751.

Reboul, conseiller au présidial, en remplacement de Favard des Marets.

Beuf, avocat, en remplacement de Bouchard.

Fonfreide de Montredon, chevalier de Saint-Louis, en remplacement de Cisternes de Bansat.

1753.

L'abbé Dauphin, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de Girard de Champflour, doyen.

Buisson, curé de la Cathédrale, en remplacement de Vialles.

1754.

Artaud, avocat.

1757.

Gros, marchand, en remplacement de Geraud.

1758.

Gaultier, procureur, en remplacement de Gaillardon.

1760.

David, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de l'abbé Delaire.

Poisson, écuyer, seigneur de Lempdes, en remplacement de De Grandsaigne-des-Champs.

Dauphin d'Auzat, en remplacement de Buisson.

De Montrozier, en remplacement de Dauphin d'Auzat, décédé.

1766.

Compagne, directeur des vingtièmes, en remplacement de Beuf.

1768.

Champflour d'Allagnat, écuyer, en remplacement de l'abbé de Féligonde.

1769.

Tiolier, avocat, en remplacement d'Artaud.

1771.

Dauphin, chevalier de Saint-Louis, en remplacement de Champflour d'Allagnat, décédé.

1773.

L'abbé Girard de la Batisse, doyen du chapitre de la Cathédrale.

1774.

L'abbé de Féligonde, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de Fontfreide de Montredon, décédé.

Andraud, conseiller au présidial, en remplacement de Montrozier, décédé.

1778.

Gros, en remplacement de son père, décédé.

1780.

David, chevalier de Saint-Louis, en remplacement de l'abbé David, son frère.

1783.

L'abbé de Fretat, en remplacement de l'abbé de Féligonde, chanoine.

1788.

Andraud.

1789.

Dufraisse.

1793.

Pagès, prêtre.
Mazelhier.
Roudelle.
Albessard.
Bompard.
Boisson.

1794.

Blanzat, en remplacement de Boisson, officier municipal.

Domergue fils, en remplacement de Roudelle, officier municipal.

Bourdelier, en remplacement de Pagès, officier municipal.

Dufaud.

Bonnadier, en remplacement d'Albessard.

1795.

Roux-Ozy.
Giron.
Jean Vaury.
Terreyre aîné.
Boulle.

Administrateurs de la maison du Refuge.

De 1666 *à* 1792.

1666.

Fondateurs.

Laborieux, Claude, chanoine de la Cathédrale.

De Ribeyre, Antoine, seigneur d'Ompme.

De Ribeyre, Jean, seigneur de Fontenilles.

Delaire, Jacques, président en la cour des aides.

Dufraisse, Étienne, marchand.

1680.

Cisternes de Vinzelle, président en la cour des aides, en remplacement d'Antoine de Ribeyre.

1684.

Redon, conseiller au présidial, en remplacement de Cisternes de Vinzelle.

1688.

Vachier, seigneur de Beaurepaire, en remplacement de Redon.

1689.

Foulhioux, curé de Saint-Pierre, en remplacement de Claude Laborieux.

Le Court de Vazeilhes, en remplacement de Jean de Ribeyre.

1692.

Delaire, conseiller au présidial, en remplacement de Jacques Delaire, président.

1693.

L'abbé Etienne de Champflour, *comme* 6e *membre*.

1702.

Maloet, ancien receveur du Refuge, en remplacement de Le Court de Vazeilhes.

1703.

Sagnier, chanoine théologal du chapitre cathédral, en remplacement de l'abbé de Champflour, nommé à l'évêché de la Rochelle.

Laville, sieur de Rochefort, en remplacement d'Étienne Dufraisse, son beau-père.

1704.

Augier, doyen du chapitre de la Cathédrale, en remplacement de Foulhioux, curé.

Crespat, seigneur de Ludesse, *comme* 7e *membre*.

Bompart de Saint-Victor, *comme* 8e *membre*.

1708.

Julhien de Laborye, en remplacement de Bompart.

1711.

Reynauld, procureur.

1714.

Fournier, avocat, en remplacement de Laville de Rochefort.

1716.

Frehel, curé de Notre-Dame-du-Port, *comme* 9e *membre*.

Vernet, chanoine de Saint-Genès, *comme* 10e *membre*.

Pons, chanoine de Saint-Genès, *comme* 11e *membre*.

1719.

L'abbé Jean-Baptiste de Champflour, en remplacement d'Augier.

1722.

Cheverlange, curé du Port, en remplacement de Frehel.

1725.

Favard, conseiller en l'élection de Clermont, en remplacement de Julhien de Laborye.

1726.

Mallet, Antoine, marchand.

1727.

Dufraisse, conseiller du roi en la sénéchaussée de Clermont.

1732.

Aragonnès, chanoine du chapitre de la Cathédrale.

1738.

L'abbé Delaire, prévôt de la Cathédrale, en remplacement de l'abbé de Champflour, Jean-Baptiste, nommé à l'évêché de Mirepoix.

Sadourny, avocat, en remplacement de Fournier.

1740.

Viales, chanoine de la Cathédrale en remplacement de Vernet.

1743.

L'abbé de Féligonde, chanoine de la

Cathédrale, en remplacement d'Aragonnès.

1746.

De Fontenilles, conseiller au présidial, en remplacement de Dufraisse, conseiller.

1749.

Baux, chanoine de la Cathédrale.

1758.

Cheverlange de Machal, chanoine de la Cathédrale.
Aubier de Lamonteilhe, avocat du roi au présidial.
Tixier, avocat.
Reboul, conseiller au présidial, en remplacement de Sadourny.
Verdier, procureur.

1759.

Pellissier de Féligonde, écuyer, en remplacement de l'abbé Delaire.

1762.

Sertilhanges, bourgeois.
Deshoullières, procureur.

1767.

Champflour, chanoine de la Cathédrale.
Guerin, écuyer.

1768.

Teyras, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de l'abbé de Féligonde.

1772.

De Féligonde, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de Baux.
Dulin, marchand, en remplacement de Cheverlange de Machal.
Chassaigne, en remplacement de Champflour.

1782.

L'abbé Micolon de Blanval, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de Teyras.

1783.

L'abbé Dupuy, chanoine de la Cathédrale, en remplacement de de Féligonde.

1789.

Dufraisse.

Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

De 1699 *à* 1797.

1699.

Pourrat, Annet, curé.
Olier.
Gras, Joseph, avocat.
Barbe, Jean.
Servolle, Claude, bourgeois.
Casentine, procureur du roi de la maison de ville.

1703.

Ronat, avocat, en remplacement d'Olier.
Thomas, prêtre.

1709.

Ronat, Amable, chanoine, en remplacement de Servolle.

Jamot, vicaire, en remplacement de Casentine.
Garnaud, en remplacement de Ronat, avocat.
Moron, lieutenant particulier.
Baillard.
Thomaset.
Caldaguès, chantre et chanoine.
Jourdan aîné.

1711.

Chazeron, lieutenant-général.

1712.

Chambon, Jean-Grégoire, bourgeois.
Montorcier, écuyer.
Lemaistre.
Monier.
Chasseguay, Pierre, avocat.

1713.

Roux.

1717.

Servant, procureur du roi.
Fauchier, Gilbert, avocat.

1718.

Dumas.
Lemasson.
Fraisse.
Gras.

1721.

Aubier de la Monteilhe, conseiller, procureur du roi au bailliage.
Faure, Jacques, notaire.

1726.

Bonnefoy, Pierre, marchand.
Emery, Louis, bourgeois.
Servant, Gabriel, conseiller du roi, lieutenant-général de police au bailliage.

1730.

Monestier, curé.
Aubert, docteur en médecine.
Verdier, bourgeois.

1736.

Debelvezeix-Deveaux, Jean-Baptiste, chanoine.

1739.

Rotguié, curé.
Chambon, chanoine.

1741.

Soalhat, Jean, curé de Saint-Robert de Montferrand et docteur en théologie.

1747.

Bacquelin, échevin.
Rollet, Jean-Baptiste, bourgeois.
Olier, Antoine, ancien officier.

1749.

Bourdillon, chantre.
Parrouty, marchand et échevin, en remplacement de Verdier, décédé.
Thomazet, médecin.
De Launaguet, Pierre-François, écuyer, ancien capitaine de cavalerie.

1756.

Dumas, sieur de Poulave, conseiller en la sénéchaussée de Clermont.
Gras, François.
Fraisse, Martin, échevin, marchand.
Aubier, Emmanuel, ancien conseiller et procureur du roi.
Faucaud.
Chassaing.
Jourdan cadet, Jean-Baptiste.
Jourdan, chanoine.

1757.

Segret, bourgeois.
Dosias, bourgeois.
Chasseguay, notaire.

1767.

Artaud, Pierre-Paul, avocat, échevin.

Amariton, Claude-Isaac, avocat, échevin.

De Bar., Jean-Baptiste, chevalier, écuyer.

1777.

Charbonnier, Michel, bourgeois.

1779.

Dupuy, Jean-Joseph, chanoine.

De Montorcier, Antoine, avocat en parlement.

1780.

De Bar, Antoine, écuyer et lieutenant des maréchaux de France.

Jourdan, Victor, trésorier général de France, au bureau des finances de la généralité d'Auvergne.

1783.

Durocher, prêtre.

1788.

Bassin, Joseph, chanoine.

1789.

Legras, François, bourgeois.

De Luillier - d'Orcière, Gabriel, écuyer, chevalier.

De Montorcier, Jean, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel en la sénéchaussée de Clermont.

1795.

Gorce.

Brun, Annet, officier de santé.

Lacou.

Perol, Benoît, officier de santé.

Poutrat, Claude, géomètre.

1796.

Bacquelin, Martin, propriétaire.

Debert, Marien, propriétaire.

Bonhoure, Michel, cultivateur.

Administrateurs des hospices depuis leur réunion.

De 1797 *à* 1845.

1797.

Laporte père.

Chazelède.

Chauvassaigne père.

Besse.

Laforie.

1798.

Mabru.

Prieur.

Giron aîné.

Tantillon.

Grimardias.

Dumas.

1799.

Chandezon, notaire.

1800.

Grangier de Lamothe.

Juge.

Rousset.

Maugue.

André d'Aubière.

1801.

Lenormant de Flagheac.

1804.

Trémiolle-Imbert.

1805.

Duvalk de Dampierre, évêque de Clermont, *membre honoraire.*

1806.

Pélissier de Féligonde.

1808.

Cocq.

Domergue aîné.

1809.

Maugue.

1811.

Sablon.

Levet.

1812.

Desribe.

1814.

L'abbé de Guérines.

Bertrand-Rongier.

Roudelle.

D'Orcière.

Ces quatre membres furent nommés comme adjoints à l'administration.

1818.

Terreyre.

1819.

Tixier-Allant.

1822.

L'abbé Aragonnès d'Orcet.

1823.

Barron de Chardin.

1824.

Giraud, curé de la Cathédrale.

1825.

Chabert, ancien inspecteur aux revues.

Gannat, curé de Saint-Pierre-les-Minimes.

Narjot.

Bonnay, directeur des domaines.

Vazeilhes de Meydat.

1829.

Tixier-Dumas.

L'abbé de Gévaudan.

1831.

Lacombe-Ternant, banquier.

Geoffroi, ancien directeur des constructions navales.

1834.

Chartier, curé de la Cathédrale.

1837.

Pierre-Louis-Félix de Lavédrine.

Cavy, ancien notaire.

1841.

Hyppolite Magaud-Daubusson, lieutenant de vaisseau en disponibilité.

L'abbé Tixier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Introduction, pag. 38 et 39.

L'enquête sur l'hôpital de la Moréno, trop longue pour être reproduite, se termine par la pièce suivante qui en est le résumé :

Quod capella de la Mort Rayno sit sita infra fines parrochiarum d'Alanhac et de las Champs.	Probatur per fratrem Gervasum Vigerii preceptorem hospitalis Claromontensis de credulitate. Per fratrem Michaelem de Marlhit hospitalarium de sciencia.
Quod dicta capella de la Mort Rayno sit locus et ecclesia per se habens cimiterium, vbi sepeliuntur decedentes ibidem, in qua officiati fuerunt hospitalarii sacerdotes, tenendo et possidendo dictam capellam pacifice ut suam per trigenta annos et amplius, quod pertinet ad hospitale pauperum Claromontense et quod dicti hospitalarii consueuerunt instituere preceptorem in dicta capella et censum soluere domino episcopo pro eadem.	Probatur per dictum fratrem Gervasum Vigerii. Per fratrem dictum fratrem Michaelem de Marlhit. Per Petrum Langlada. Per Johannem Mathei de las Champs. Per Durandum Bernardi. Per fratrem Petrum Chanano hospitalarium.

Quod dicta capella sit sita infra fines parrochie de las Champs et quod dominus de las Champs consueuit percipere decimam terrarum circum adiacencium dicte capelle, et habitantes in dicta capella recipere ecclesiastica sacramenta in ecclesia de las Champs et cepeliri in cimiterio de la Mort Rayno decedentes ibidem per capellanum de las Champs, et baptizari in ecclesia de las Champs, et regi et gubernari dictam capellam per hospitalarios dicti hospitalis Claromontensis. et soluere annuatim illis qui pro tempore fuerunt episcopi Claromontenses duos solidos, nomine dicte capelle, per viginti duos annos.	Probatur per Durandum de Biliomo capellanum de las Champs. Per Petrum Daureyra excepta prestacione decime de quadraginta annis. Per Vitalem Daureyra de las Champs de triginta annis excepta prestacione decime.
Item quod Johannes Machabeus presbiter rexerit dictam capellam et officiatus fuerit ibidem, percipiendo iura dicte capelle quadraginta anni sunt elapsi per decem annos et post ipsum Durandus Preueyral presbiter et post ipsos hospitalarii dicti hospitalis successiue.	Probatur per Petrum Daureyra predictum. Per Vitalem Daureyrà de las Champs predictum. Per Petrum Rochafort.
Quod capella et domus de la Mort Rayno olim fuerit posite pro contentione comitis Delphini et domini de Mercorio ad manum domini Guidonis, quondam episcopi Claromontensis, per manum Johannis	Probatur per Thomam Perol.

de castro veteris, et dicte capella et domus restitute capitulo Claromontensi. et ab illo tempore citra hospitalarii hospitalis pauperum Claromontensis vsque modo rexerint et gubernarint predictas capellam et domum.

II.

Introduction, pag. 46.

L'extrait suivant, où il est question de l'hôpital de Cebazat, a été pris dans une pièce qui fait partie du livre de compte du duc de Berry, manuscrit appartenant à la ville de Clermont (1).

Jehan filz de roy de france duc de berry et dauuergne conte de poitou et lieutenant de mons le roy es diz pais et en plusieurs autres sauoir faisons a touz presens et a venir nous auons receu la humble supplication de guillaume de cerlede a maintenant

(1) M. Mazure a donné une première indication de ce manuscrit dans les pièces justificatives de l'important ouvrage qu'il vient de consacrer à notre province, sous ce titre : Tableau Historique de l'Auvergne depuis le commencement de l'invasion des Anglais, jusqu'à leur entière expulsion de cette province, au quatorzième siècle; par M. Mazure, inspecteur de l'Académie universitaire, etc. *Clermont, Aug. Veysset*, 1844; *in*-8o.

demourant boyer a cebazat auecques mess pierre baysse chanoine dud lieu contenant Que vng jour nagaires passé qui a este au mois de juillet derrenierement lediz suppliant comme boyer loies dud mess pierre auesques vng char a beufs admenoit et charieoit de certains champs estanz hors de la dite ville de cebazat vne charrete de gerbes de froment en vne grange que le diz messire pierre tient en la dite ville de cebazat et en passant parmj la dite ville et pres de la maison de saint esprit dud lieu la dite charrete de gerbes si fist cheoir dessus la dite maison vne table de pierre sur vne femme encienne qui en la rue joignant de la dite maison se gisoit malade nommee margot de saint esprit laquelle en cheant comme dit est brisa vng des bras et une des jambes de la dite margot led suppliant se recognoisant et estant senz coulpe comme cilz qui de ce ne se aduisoit est aduenu que tant pour les dites bleceures comme pour la maladie que la dite femme auoit parauant et comme par la anciennete et mauuais gouuernement dicelle ycelle femme dans cinq jours empres est alee de vie a trespassement Et comme ledit suppliant comme dit est dud cas soit senz coulpe doubtans rigueur de justice jassoit ce que la dite femme en sa derreniere volente ait descutuse et quitte led suppliant du cas dessus dit se soit absentez de la dite ville liquieulx onques mais ne fu repris de aucun mauuaix blasme ne repprouche. Suppliant que pour dieu et en pitie nous

plaise a luj pourueoir de notre gracieux et misericordieux remede nous melmans a la supplication dicelluj suppliant comme pitable aud suppliant de grace especiale certainne science et auctorite royal dont nous vsons en cette partie le fait et cas dessus dit auecques toute peinne corporelle criminelle et ciuile que pour ceste cause pourroit enuers mons le roy et nous auoir encouru auons quitte remis et pardonne et par la tenneur de ces presentes quittons remettons et pardonnons et le auons retourne et restitue mettons par ces lettres a son pais saine et bonne renommee........

III.

Première partie, p. 73.

De par le Roy

Chers et bien amez. Nous auons entendu que des le ixe jour de may dernier passe a este par arrest de notre court de parlement de paris. ordonne que lhospital et hostel dieu de la ville de clermont. sera regle, pollice, gouuerne et administre a linstar de celuy de notre ville dud paris, ou au plus pres que faire ce pourra selon que les biens et facultes dud hospital le pourront porter et quil sera depute deux bons et notables personnaiges de lad ville de clermont sur intendans pour auoir loeil sur tous lesd biens et reuenu a ce que aucun abbuz ou maluersation ny aduienne et que a la nommination des susdits sur intendans

M Anthoine du prat abbe de boulieu executeur du testament de feu monseigneur dud clermont vous et les administrateurs des dits pauvres serez appelez selon que verrez plus a plain par led arrest. Et pour ce que nous voulons comme protecteur des biens desd pauvres. quil sorte effect et soyt promptement execute de poinct en poinct. Nous vous mandons commandons et expressement enjoignons par la presente que vous ayez incontinant icelle receue a procedder suiuant icelluy a lelection et nomination desd sur intendans Et cela faict en faire bailler et deliurer tout aussy tost lacte a notre ame et feal conseiller et general de nos finances estably a ryom pour le faire tenir a notre procureur general en la dite court. Sy ny faictes faulte car tel est notre plaisir : Donne a Lyon le xvij^e jour de juing 1564.

(*Signé*) CHARLES.

(*Plus bas*)

BURGENSIS.

IV.

2e partie, p. 130.

Extraict du testament de nob. blaise pascal qui donne vng quart du droit quil auoit aux carrosses publiques de paris : ou au lieu de ce iii m aux choix des paüures.*

Du testament de blaise pascal escuyer demeurant ordinairement a paris pres la porte S.t michel passé

pardeuant Quarré et Guneau notaires au chastelet de paris le iiie jo d'aoust 1662
A esté extraict ce qui en suit
Jtem donne et legue led sieur testateur a l'hopital general de cette ville de paris, vng quart du droit appartenant aud s^{r}. testateur sur les carrosses publiques establyes depuis peu en cetted ville de paris a la charge neatmoingts de consentir sil y eschet qu'au lieu de la part appartenant a present a monsieur le grand preuost sur lesd carrosses, il appartienne a lauenir aud s^{r}. grand preuost vng sixiesme au total diceux en telle sorte qu'au lieu d'un pareil sixiesme qui appartient a present aud s^{r}. testateur au total desd carrosses; il ne luy appartiendra plus qu'n sixiesme aux cinq sixiesmes restans : et a condition de contribuer par led hopital a proportion, aux mesmes frais, charges, clauses, et conditions dont led s^{r}. testateur est tenu.
Jtem donne ; et legue led s^{r}. testateur aux mesmes conditions que dessus, a lhopital general de la ville de clermont en auuergne vng autre quart du mesme droict. Symieux nayme led hopital de clermont dans trois ans prochains du jour du decez dud sieur testateur prendre la somme de trois mil liures a vne fois payes pour lad portion laquelle en ce faisant, retournera a lad damoiselle sœur dud sieur testateur quj ne pourra riens pretendre a la jouissance qu'aura heu led hopital de lad portion pendant led temps.
Jtem donne et legue led s^{r}. testateur etc.

Ce fut ainsy faict, extraict, et collationne par les notaires gardenottes du roy notre sire en son chastelet de paris, soubz[nés] sur loriginal dud testament estant en papier ce fait rendu le quatriesme jo[r] de septembre gvj. [c]. soixante deux. sur lequel testament ny a autre chose concernant led hopital de clermont et signé de saint Vas, et Guneau.

Plus vne lettre de monsieur le con[er]. perier escripte a paris le v.[e] dud mois de septembre; a m[rs]. les administrateurs dud hopital general de clermont, par laquelle il les aduertit du legat faict led s[r]. pascal, son beaufrère; et son executeur testamentaire, et heritier; affin que lesd s[rs]. ayent a se determiner sur lalternatifue et choix dud legat

(*Registre n° 87, pour la transcription des titres de l'Hôpital-Général, pag.* 30 *v.*)

V.

2e partie, p. 130.

Donation de Jean Domat, 25 *février* 1670.

Fut present en sa personne monsieur M[e]. Jean domat aduocat du roy en la sen.[cée] et siege presidial dauuergne de cette ville de Clermont, y resident, lequel de son bon gré, a donné, et donne par ces pres[es] a tittre de donation entreuifs pure; perpetuelle et jrreuocable; et en la melheure forme que donation peut, et doit valloir; tant de droict que par la cous-

tume; cedde; quitte; remect, et transporte des maintenant et pour touj[rs] aux paüures de l'hopital general de cetted ville de clermont, a ce presens, acceptans, et stipulans pour lesd paüures monsieur maistre pierre Redon Con.[er] du roy en lad sen.[cee] et siège; et m.[e] Estienne Dufraisse marchand de soye residens aud Clermont en qualité dadministrateurs dud hopital general et ce en vertu de deliberation du bureau dud hopital general, en datte du second du present mois de feburier gvi.[c] soixante dix dont lextraict est demeuré attaché a la minutte du present. Assauoir vne vigne aud s[r]. domat appartenant, contenant enuiron dix heüures scittué dans la justice dud clermont terroir de boüay joignant lh commun de midj; la vigne de M.[r] durand Coessette chirurgien et celle des hoirs M.[r]...... bourlin marchand de jour la vigne de maille laboureur de nuict, et les vignes de michel oraire goudard, et de M.[r]..... de brion de bize et trauerse auec ses droitz et appartenances sans en riens reseruer ny retenir au cens, et charges quelle doit, et que led s.[r] domat a déclaré auxd s.[rs] administrateurs lesquelz en pourront jouir, et disposer comme de leur chose propre; et de laquelle led s.[r] domat sest des a present desmis, et dessaisy à leur proffit constituant les a tittre de precaire id promis garentir id car ainsy id id sougmis id pour requerir, et consentir a l'insinuation des presentes pardeuant monsieur le sen.[al] dauuergne ou son lieu[ant] aud Clermont

led s.^{r} domat donateur a fait, et constitué son procureur M.^{r}..... et lesd s.^{rs} redon et dufraisse donataires en lad qualité d'administrateurs M.^{rs}..... procureurs en lad sen.^{cee} et siege auxquels lesd partyes pour et en leurs noms donnent pouuoir de ce faire, et requerir acte de lad insignuation promettant auoir agreable sans renonciation id fait et passé aud clermont estude du notaire le cinq.^{me} feburier gvi.^{c} soixante dix auant midy en presence de françois desfarges, et Estienne Carboy clercs residens en lad ville soubz^{nees} avec lesd s.^{rs} domat donateur; redon, et dufraisse donataires a loriginal des presentes et le notaire royal titenant sen-suit la teneur dud deliberatoire Extraict du registre des deliberations du bureau de lhopital general de clermont du ij^{e} feburier 1670.

Led sieur delaire a aussy expose que led sieur domat vng des administrateurs desireroit donner à cest hopital vne vigne a luy appartenant de la contenue de dix heuures scittués au terroir de boüay prez montjuzet sans autre condition que de prier dieu pour feu son pere; et comme par vne pure liberalité ce qui a esté accepté et lesd s.^{rs} redon, et dufraisse nommés pour remercier led s.^{r} domat, et accepter la donation quil desire faire : et dautant que lad vigne, qui se donne chargée de dixme enuers les s.^{rs} abbé et religieux de s^{t} alire; et de la perciere enuers les s.^{rs} chanoines du chappitre de s^{t}. pierre ne seroit pas lauantage des paüures de cest hopital destre assencée,

et quil sera a propos, et comme necessaire de la balher en emphiteoze au plus offrant, et dernier encherisseur; lesd s.rs redon, et dufraisse aussytost appres que le contract de donation aura esté passé, sont pryés de le faire insignuer, et de faire mettre des affiches; et placardz aux lieux publics, et accoustumés pour le bail en emphiteoze de lad vigne, signé defigheat, et durand. Collationné sur loriginal dud registre par moy lun desd administrateurs a cest effect nommé, et led registre demeuré aux archives et signé delaire expedié au proffit desd paüures dud hopital ce requerant pour eux lesd s.rs redon et dufraisse administrateurs signé thomas

Ce requerant lesd donateur, et donataires comparant par m.es paul Emery, et austremoine albanel leurs procureurs fondés de procuration cy dessus transcripte ces presentes ont esté insignuées au registre des insignuations de la senechaussée et siège presidial dauuergne a Clermont, et au feulhet vj.xxix. dont a esté aux partyes octroyé acte pour seruir ce que de raison fait le vje. septembre 1670 signé Albanel, Chazeledes, et coll° Roddier.

(*Même Registre des archives des Hospices, p. 46 et 47.*)

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

LE procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation.

Après cette lecture, M. l'abbé Croizet, qui n'a point assisté à la précédente réunion, annonce une note sur le gîte ossifère de la Haute-Loire, où se trouvaient, dit-on, des ossements humains fossiles.

A propos des pierres à lithographie, découvertes en Auvergne, et présentées à la séance de décembre par M. le président, le docteur Nivet communique la note suivante : Un ancien interne en pharmacie des hôpitaux de Paris, Suisse d'origine, a fait, avant 1831, sur les calcaires jurassiques employés par les lithographes, des recherches intéressantes dont voici le résumé : 1°. Les calcaires, pour devenir aptes à faire de bonnes pierres à lithographie, doivent contenir de la magnésie ; 2°. les oxides de calcium et de magnésium, en se combinant avec les corps gras contenus dans l'encre et les crayons, forment des savons insolubles dans les acides affaiblis ; 3°. ces derniers liquides usent

la pierre dans les endroits où le savon n'a point été appliqué, ils mettent en relief ceux où il s'est formé; 4°. ces reliefs retiennent l'encre d'imprimerie, ce qui n'a pas lieu pour les autres parties de la pierre qui sont en creux, et qui sont, en outre, recouvertes d'une couche mince de sels déliquescents.

Si ces recherches sont exactes, tous les calcaires déposés par les eaux acidules de l'Auvergne, envisagés sous le point de vue chimique, sont propres à faire des pierres à lithographie; tous en effet contiennent de la magnésie. Il suffit de choisir ceux qui ont une structure convenable et une densité suffisante.

Les bancs de carbonate de chaux pur ou mêlé de silice, sont, en général, grenus et comme formés de cristaux agglutinés; les calcaires magnésiens présentent souvent une pâte homogène et un grain très-fin, qui leur permet de recevoir un beau poli et d'être pénétrés, avec une égale facilité, sur tous leurs points les corps gras. C'est principalement sur ce fait que j'appelle l'attention de l'Académie, et ce fait n'a été signalé ni dans le Manuel de lithographie de Roret, ni dans les ouvrages de Tudot et Chevalier et de Langlumé.

Walferdin nous assure que les schistes de Solenhofen reposent sur la dolomie, mais il ne dit pas qu'ils contiennent de la magnésie. La note géologique de cet auteur nous ôte l'espérance de trouver des pierres à lithographie en Auvergne, car il nous apprend que les

calcaires exploités en Allemagne, appartiennent aux terrains jurassiques qui manquent dans notre province. Les études chimiques signalées au commencement de cette note, doivent, au contraire, nous engager à faire des recherches auprès des sources de Rouzat, de Royat, de Prompsat, de Gimeaux, de Saint-Nectaire, de Coudes, de Nonette, de Saint-Martial, etc....; partout enfin où des travertins ont été déposés par les eaux acidules de notre département.

Les ouvrages suivants ont été offerts à l'Académie, par M. Desbouis :

1°. Par N. Ledigne, *le Tombeau de haut et puissant seigneur, comte de Randan*. Broch. in-8° ;

2°. Par M. Fayet, professeur de mathématiques à Colmar : *Essai sur la statistique intellectuelle des départements de la France, n° 17, tableau comprenant l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire*.

Au rapport de M. Smith :

M. Fayet, sur la proposition de MM. de Parieu et Gonod, sera porté sur la liste des candidats au titre d'associé correspondant.

3°. *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*. Broch. in-8°. 1844.

4°. *Procès-verbaux de la 115e et 116e séance publique de l'Athénée des Arts*. Broch. in-8°. 1844.

M. Baudet-Lafarge continue ensuite la lecture de la première partie de son rapport sur les éléments d'a-

griculture de Schwertz. La deuxième partie sera lue à une des prochaines séances.

M. Lecoq, au nom de la commission des journaux, indique les publications auxquelles l'Académie souscrira pour l'année 1845.

Sur la proposition de M. Tailhand, président, la *Revue archéologique* et la *Revue de philologie et de littérature* remplacent sur ce tableau le *Journal des Savants*.

M. Ferdinand de Douhet donne communication d'une note ayant pour objet un nouveau système de fumure appliquable aux céréales.

Ce procédé, par son économie et sa grande concentration, lui paraît devoir modifier, à l'avenir, les procédés actuels. Selon lui, l'engrais normal, tel que le fournit le fumier des fermes, ne contenant en moyenne que 50 pour 100 d'azote, apporte au terrain trop peu de fécondité pour être amené et enfoui aussi dispendieusement qu'on le fait présentement dans la plupart des localités. Il reconnaît, il est vrai, que cet engrais agit par son volume mécaniquement sur le sol en le divisant et en lui laissant une certaine quantité d'humus dont il faut tenir compte; mais il pense que ces avantages étant plus du domaine de l'*amendement* que de celui de la fumure réelle, il y a lieu de séparer ces deux opérations, en amendant d'une part le sol plus efficacement par les transports et les mélanges de terrains, que par l'application des faibles quantités de

fumier pailleux, employées usuellement, et d'autre part, en fumant au moyen de la plus grande concentration possible des agents azotés et phosphatés, qui représentent à eux seuls les vrais principes de la nourriture végétale.

C'est d'après ces considérations que M. Ferdinand de Douhet, négligeant pour le moment la question de l'amendement des terres si connue aujourd'hui, s'est surtout occupé de concentrer autour des plantes les agents vitaux ci-dessus, en s'adressant à leur semence.

Son procédé se compose de deux moyens simultanés:

1°. L'emploi des substances animales qui par leur concentration, représentent en moyenne trente fois environ leur poids de fumier de ferme;

2°. Celui de certains agents chimiques très-riches en azote, en carbone, tels que les sels ammoniacaux, cyanures alcalins et quelques nitrates.

Par les proportions dont il se sert, M. Ferdinand de Douhet arrive à porter les éléments énergiques et restaurateurs de ce mélange à une valeur de plus de quarante fois son poids de fumier normal, et il est aisé de comprendre alors que ce puissant engrais, employé à des doses très-légères, puisse d'autant mieux suffire à accompagner la période de végétation, qu'au lieu d'être répandu au hasard sur le sol, il est agglutiné préalablement autour des semences sous forme de *pralinage* ou d'*encapoulement*, ce qui lui permet d'éviter

les décompositions trop brusques, et de munir conséquemment chaque plante de sa nourriture annuelle.

M. F. de Douhet annonce qu'il a obtenu, l'année dernière par ce mode, des épis de blé d'Odessa dans le sable siliceux de l'Allier, mais que l'état chétif des grains ne rendant pas pour lui cette expérience entièrement concluante, il aurait attendu, pour faire sa communication à la Société la récolte des nouveaux et nombreux essais qu'il a entrepris cette année, lorsque la nouvelle donnée, par un journal, de tentatives de nouvelles fumures faites en Belgique, par des procédés qu'il a pu croire plus ou moins analogues au sien, bien qu'il ne soit fourni à cet égard aucune indication, l'a décidé à présenter de suite ses moyens d'action, et à les garantir par les voies ordinaires.

Son système de pralinage ou d'encapsulement mi-partie chimique et animal des semences, tandis que jusqu'à ce jour, lorsqu'on avait prétendu opérer des merveilles, la chimie seule avait été appelée au secours de l'agriculture, et était toujours restée ou insuffisante ou nuisible, lui paraît d'ailleurs constituer une véritable nouveauté. Il est, en effet, évident que si, comme le prétend M. de Douhet, cet encapsulement peut se faire fructueusement et à bas prix sur les semences de toute nature, même sur les graines forestières, telles que pin, sapin, etc., etc., en variant seulement la composition du pralinage, suivant les espèces et les terrains, il y a dans ce nouveau sys-

tème de fumure tout ce qui constitue une découverte importante.

M. F. de Douhet de Romananges termine en ajoutant qu'il pourra sans doute, dans le courant de l'année, fixer la valeur de son système par les nombreuses expériences qu'il a, en ce moment, entreprises.

Après la lecture de M. de Douhet, M. Jusseraud prend la parole en ces termes :

« Je crois devoir faire les objections suivantes aux propositions émises par M. F. de Douhet, propositions qui, d'ailleurs, s'appuient sur des expériences pleines d'un intérêt véritable.

» Jusqu'à présent les agriculteurs ont été trompés dans leurs espérances toutes les fois que, pour développer la végétation par des engrais plus ou moins riches, plus ou moins azotés, ils se sont adressés aux semences des plantes et non point à la masse du sol lui-même.

» Qu'arrive-t-il, en effet, lorsque dans un sol médiocre, mauvais ou d'une culture négligée, de jeunes plantes viennent à se développer avec vigueur sous l'influence immédiate des agents énergiques avec lesquels leurs semences ont été mises en contact ?

» Tant que se fait sentir autour de leurs racines l'action puissante de ces substances, les plantes se montrent brillantes et pleines d'espérances ; mais quand arrive une période de végétation plus avancée, quand, pénétrant les couches profondes du sol où les racines

ont besoin de s'étendre pour soutenir des tiges plus nombreuses et plus pesantes, quand surtout commence à s'accomplir l'acte important de la fécondation, alors que la plante, moins herbacée, demande plus au sol et moins à l'atmosphère; qu'arrive-t-il? ces végétaux si luxuriants de cette richesse tout artificielle dont vous avez entouré leur berceau, mais leur berceau seulement, languissent bientôt et deviennent inhabiles à la production du grain. Leurs tiges affaiblies fléchissent sous le moindre effort du vent, et le peu de semence que l'on en obtient sont menues et rachitiques: on remarque généralement que les céréales ainsi traitées résistent moins bien à l'intempérie des saisons que celles qui, à terres et cultures égales, n'ont point été soumises à l'influence des préparations appliquées aux semences.

Il importe en effet, et cela en vertu d'une loi qui s'impose à tous les êtres organisés, que la nutrition, pendant l'âge adulte des individus, ne soit pas au-dessous de celle qui a été départie à leur jeune âge, sous ce rapport, décheoir c'est languir. Voyez ce qui se passe pour les arbres élevés dans des pépinières à sol riche ou largement engraissé; transplantés après quatre ou cinq années d'une existence vigoureuse dans des terres médiocres ou négligées, ces sujets meurent en grand nombre, et presque tous témoignent longtemps par leur aspect souffrant de l'effet funeste des privations auxquelles ils ont été soumis.

Si vous avancez encore dans l'échelle des êtres, vous remarquerez que les animaux de nos écuries, arrivés à l'âge adulte, sont affectés d'un mauvais régime prolongé d'une manière d'autant plus grave qu'ils ont été plus largement nourris pendant leur jeunesse.

Voyez aussi avec quel soin nos paysans, bons observateurs parfois, s'éloignent sur nos marchés des bestiaux élevés chez de riches propriétaires. Ils savent, en effet, qu'à ces animaux amplement pourvus depuis la naissance, il faut une continuité de soins et de bonne nourriture sans lesquels ils supporteront beaucoup moins bien que d'autres plus chétifs, la fatigue des rudes travaux auxquels ils sont destinés. Eh bien! pour les végétaux, pour les céréales surtout, ces rudes travaux, ce temps d'épreuve pour lequel ils doivent faire appel à toutes les forces de la nature, à toutes celles que l'art cherche à leur procurer, c'est le temps de la fécondation et de la formation du grain.

Qu'il me soit permis de faire remarquer ici, qu'impérieuse à l'égard des individus, la loi dont je viens de parler ne l'est pas moins à l'égard des races, et qu'il ne faut peut-être pas chercher ailleurs que dans l'absence d'un régime énergique continué de la naissance à l'âge adulte, la cause de ces tristes et nombreuses déceptions subies par les hommes qui ont mis trop de hâte à introduire des types reproducteurs de grande taille ou de races exigeantes au milieu d'une

agriculture qui n'était apte encore ni à maintenir les souches, ni surtout à développer convenablement leurs produits. Voyez, à ce sujet, ce qu'il est advenu parmi nous de l'importation des animaux suisses, et quels ont été les résultats de l'intervention des chevaux de trait dans nos rares éducations chevalines.

Sans doute, on comprend qu'en rappelant ici des faits de pratique journalière, je ne veux pas les offrir comme des modèles à suivre et conclure à la nécessité d'arbres chétifs et d'animaux malingres, tant s'en faut; mais je pense que les moyens les plus sûrs d'arriver au progrès, résident moins dans l'emploi de stimulants énergiques appliqués aux semences, que dans la réitération judicieuse de vigoureux labours et dans le choix d'assollements propres à permettre une prodigue alimentation des animaux de toutes les races.

Si les réflexions que je viens de faire semblent s'éloigner de la question soulevée par les expériences de M. de Douhet, quoique, selon moi, elles s'y rattachent par une connexion fort intime, il est une objection beaucoup plus directe et dont la valeur n'échappera certainement pas à l'esprit éclairé de notre collègue.

Si l'on arrache une touffe ou pied de froment arrivé à la maturité, en dépouillant avec une minutieuse précaution les racines et les radicules de toute la terre qui y est adhérente, on reconnaît, ainsi que j'ai pu le constater moi-même plusieurs fois, que,

dans un bon sol, ces racines, dont la masse superficielle est considérable, comme chacun le sait, s'étendent en profondeur jusqu'à douze et quinze pouces. Or, peut-on admettre que quelques centigrammes de substance perazotée déposés autour du germe à sa naissance, pourront avoir une bien longue influence sur une plante ainsi constituée? Je ne le pense pas.

Il faut, au reste, reconnaître, ainsi que M. de Douhet le fait pressentir dans l'exposé de sa méthode, que la réalisation de ses espérances serait le signal d'une immense révolution agricole; révolution dont l'accomplissement pèserait de tout son poids sur notre riche Limagne, qui doit à l'excellence originelle de son sol, et aux infatigables labeurs de sa nombreuse population l'avantage de fournir aux besoins des contrées montagneuses qui l'environnent, contrées à sols pauvres et qui ne tarderaient point à avoir recours à des agents faciles de fertilisation dont le premier effet serait incontestablement d'enlever une large part de leur influence actuelle à la richesse de la terre et au travail énergique de l'homme.

Quelques observations sont également présentées par MM. Lecoq, Dumolin, Aubergier et de Laizer.

La séance a été levée après cette discussion.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation.

Les ouvrages suivants ont été offerts à l'Académie :

1°. Par M. Bouillet : *Tablettes historiques de l'Auvergne*, *cinquième année*, *n° 4* ;

2°. Par le même, *Mémoires concernant la province d'Auvergne*, publiés par les ordres de M. d'Ormesson, intendant ;

3°. *Annales de la Société d'agriculture du Puy*. 1841-42.

MM. Durif et Delzons, d'Aurillac, adressent à l'Académie des lettres pour la remercier du titre d'associé correspondant qui leur a été décerné dans une des dernières séances.

M. Nivet, au nom de la commission des Annales, donne lecture d'un rapport sur les académies dont les publications seront échangées avec les Annales scientifiques de l'Auvergne. La liste comprise dans le travail de M. Nivet est définitivement adoptée.

M. Lecoq lit ensuite une note sur un plan en relief du Mont-Blanc exécuté à Genève par M. Séné. Cette note recueillie dans un voyage que M. Lecoq a fait en Suisse l'année dernière, renferme des détails pleins d'intérêt; elle sera imprimée dans les Annales.

M. Nivet communique ensuite à l'Académie une notice sur les eaux minérales du département du Puy-de-Dôme.

Après cette lecture une discussion s'engage entre plusieurs membres sur le produit de la source bitumineuse du puy de la Poix.

Il résulte des observations de MM. Bouillet, Lecoq, Nivet, Tailhand et de Laizer que le produit a constamment varié; que l'époque des chaleurs, en juillet et août, facilite beaucoup l'ascension du bitume dont l'émission est moins forte pendant la mauvaise saison. D'où il résulte l'impossibilité d'un calcul même approximatif sur cette source bitumineuse dont le produit semble varier d'un demi-kilogramme à un kilogramme et demi par jour. MM. Lecoq et Bouillet, qui ont observé par eux-mêmes, conviennent que jusqu'ici les observations n'ont pas été assez suivies, et que les renseignements recueillis par eux dans la localité n'offrent aucun élément de certitude.

MM. Pierre Bertrand et Lecoq, à propos des eaux de Saint-Nectaire et du mont Cornador, ont reconnu dans les gaz de ces fontaines, la présence du gaz hydrogène sulfuré. M. Bertrand n'a trouvé dans les eaux

du Mont-d'Or aucune quantité appréciable de ce gaz; seulement les soupapes d'argent noircissent au bout d'un certain temps par leur séjour dans ces eaux thermales.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 6 MARS 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

En l'absence de M. Thevenot, M. Nivet est chargé de rédiger le procès-verbal.

M. le docteur Peghoux n'étant point présent, la lecture de son Mémoire sur les hôpitaux, est renvoyée à une séance prochaine. M. Nivet fait remarquer que cette lecture est devenue inutile, parce que la commission de rédaction ayant manqué de matériaux, l'impression de l'ouvrage du docteur Peghoux a été votée par elle.

MM. Bouillet et Mathieu demandent que, dorénavant, on n'insère dans les *Annales d'Auvergne* que les travaux lus en séance et votés par l'Académie. Le premier de ces académiciens reproduit à cette occasion les observations qu'il a déjà faites à propos des mémoires de MM. Baudin et Pomel.

M. Nivet répond que le comité de rédaction a été réorganisé afin d'éviter les inconvénients signalés par M. Bouillet. Il ajoute que les *Annales*, d'après le

traité passé entre M. Lecoq et l'Académie, doivent renfermer trente-cinq ou trente-six feuilles, et que ce traité n'ayant point été annulé, l'Académie doit tenir ses engagements. Or, comme les lectures, rapports, procès-verbaux et autres travaux lus ou jugés sont insuffisants, la commission de rédaction use du droit que lui a accordé la note annexée à l'art. 10 du règlement, et elle vote l'impression des travaux nécessaires pour compléter les trente-cinq feuilles qui, jusqu'à présent, ont été publiées sans réclamations.

MM. Lecoq et Bertrand fils demandent que l'ancien état de choses soit maintenu.

Sur la proposition de M. Tailhand, l'Académie décide qu'elle continue d'accorder à la commission de rédaction les pouvoirs et la confiance qu'elle lui a conférés dans son règlement, mais elle désire connaître avant l'impression les travaux dont la commission de rédaction votera dans l'avenir l'insertion dans les *Annales*. Cette mesure ne s'applique point aux ouvrages lus en séance, ou sur lesquels l'Académie s'est prononcée.

M. de Parieu est invité par le président à résumer verbalement les observations qu'il a consignées dans sa note sur les avantages comparés de la fabrication fromagère.

M. de Laizer donne ensuite quelques renseignements sur la manière dont le lait s'exploite dans quelques cantons de la Suisse.

M. Smidt demande que le travail de M. de Parieu renferme quelques détails sur les avantages de l'association.

M. Bayle-Mouillard répond que le but et l'utilité de l'association sont consignés dans une foule de livres, et que les résultats obtenus par M. de Parieu sont entièrement neufs ; il est nécessaire, à cause de cela, de les mettre en relief en les publiant isolément.

M. de Parieu ajoute que la division de la propriété dans les montagnes de la Suisse rend l'association utile, nécessaire même, tandis que, dans les montagnes du Cantal et du Mont-Dore, les tènements étant considérables, chaque propriétaire ou fermier possède une quantité suffisante de vaches laitières pour alimenter un buron. D'ailleurs il résulte des documents rassemblés par M. de Parieu que l'industrie fromagère en Auvergne n'exige aucun changement important, et qu'il suffira de la perfectionner pour réaliser des bénéfices aussi considérables que possible.

M. Nivet continue la lecture de son travail sur les eaux minérales du Puy-de-Dôme.

La séance est close à quatre heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

M. le secrétaire lit le procès-verbal du 6 février 1845. M. Nivet donne aussi lecture du procès-verbal de la séance du 6 mars, où il a rempli les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Thevenot. Ces procès-verbaux sont successivement adoptés sans réclamation.

Les ouvrages suivants ont été offerts à l'Académie :

1°. *Le Journal des Haras*, 38e liv. Avril 1845.

2°. *Bulletin de la Société d'horticulture*. 1845.

M. Nivet, membre de la commission de rédaction, propose d'envoyer les *Annales* à la bibliothèque d'Aurillac. L'Académie approuve cette proposition. La bibliothèque d'Aurillac recevra un exemplaire aussi complet que possible.

M. Bertrand père lit ensuite une note sur l'orthographe du nom du Mont-d'Or. Cette note sera insérée dans les *Annales*. M. Bertrand fait aussi don d'un exemplaire des *Souvenirs pittoresques du Mont-d'Or et de ses environs*, par M. Lacour, de Bordeaux.

M. Bravard a ensuite la parole pour une communication géologique au sujet d'ossements fossiles qu'il présente à l'Académie.

Le mastodonte découvert à Cros-Rolland est évidemment une espèce nouvelle. Le système dentaire de cet animal diffère de celui du mastodonte de l'Ohio, et du mastodonte à dents étroites, en ce que à l'état adulte les machelières antérieures sont toutes à huit pointes, soit en haut soit en bas, tandis que ce nombre varie dans les deux grandes espèces connues. Cet animal dépassait de $0^m\ 50^c$ au moins, la hauteur du plus grand de ses congenères qui, d'après Cuvier, ne paraît jamais avoir atteint 4^m. Dans la prochaine séance M. Bravard présentera un mémoire où toutes les considérations qui l'ont amené à faire de ce proboscidien une nouvelle espèce, seront exposées en même temps que les caractères ostéologiques qui lui sont propres.

Après cette lecture, l'ordre du jour indique le renouvellement triennal du bureau; l'Académie étant en nombre, on procède au scrutin.

M. Tailhand, président sortant, a été renommé à l'unanimité.

M. Gonod a été renommé vice-président à une grande majorité.

M. Pierre Bertrand, ayant aussi obtenu la majorité des suffrages, a été nommé secrétaire.

M. Mathieu, trésorier sortant, a aussi été réélu à une très-grande majorité.

MM. Besse-Beauregard et Bertrand père ont été réélus commissaires à l'unanimité moins deux voix.

Après cette opération, la séance est levée à quatre heures et demie.

ROYAT ET LE MONT-D'OR.

MÉMOIRE LU A L'ACADÉMIE

Par le Docteur PIERRE BERTRAND, Médecin-Inspecteur adjoint des Eaux du Mont-d'Or.

VIVRE c'est souffrir. La douleur est née le même jour que le monde. Compagne fatale et inévitable de l'homme, elle l'attend à son entrée dans la vie, traverse avec lui l'existence, et ne l'abandonne qu'au tombeau.

Venu bien tard, le dernier de tous les êtres créés sur cette terre dont il s'est néanmoins avec tant d'orgueil proclamé le maître, un des premiers instincts de ce dominateur faible et nu a donc été la lutte contre le mal : un de ses besoins les plus urgents, la recherche et la possession des moyens capables de prévenir la souffrance, de la guérir, ou du moins de l'atténuer.

La première douleur a, tant bien que mal, fait le premier médecin. Et cela est simple autant que vrai. Il est si naturel de fuir la souffrance ; de bondir sous l'aiguillon, surtout à sa première atteinte. L'expérience seule apprend le calme et la résignation. *Durum, sed levius fit patientiâ.*

Bien des siècles donc avant que la médecine eût la prétention d'être une science, à l'origine, les pre-

miers habitants du globe avaient, tout comme nous aujourd'hui, cherché des remèdes à leurs maux : hélas! et vraisemblablement aussi, de même que celles de leurs fils, bien plus souvent encore, les espérances des pères avaient été déçues.

Ces moyens de guérison, la nature seule devait et pouvait alors les fournir à ses sauvages enfants. Car leur main était, il faut le croire, peu habile à manier le creuset et le fourneau d'où l'on a fait depuis jaillir tant de miracles.

La vapeur s'élevant des eaux thermales, leur odeur particulière, souvent bien caractérisée, et mieux que tout le reste, leur chaleur, propre à elles seules, constante malgré toutes les influences variées du dehors, et sans explication alors prochaine ni possible, voilà, ce semble, autant de circonstances qui durent vivement impressionner les hommes de cette première époque. Pour toutes les imaginations, surtout quand elles sontvives et neuves, le merveilleux appelle la foi. Une tentative heureuse amena rapidement d'autres essais. Les maux étaient simples; les organisations vigoureuses, dans toute leur sève et leur puissance, toutes fraîches encore échappées des mains de la nature. Les bons résultats des eaux thermales purent donc se produire de loin en loin, et puis se répéter à mesure que se multipliaient les expériences. Le bonheur et l'espérance sont deux habiles convertisseurs. Plus accessibles à la reconnaissance que puissants

raisonneurs, trop ignorants et trop naïfs encore pour s'élever jusqu'à l'ingratitude par le savoir, les malades guéris parlaient de leur cure et en exaltaient la cause miraculeuse. Ils se faisaient ainsi les fondateurs et les ministres d'un culte nouveau; et celui-là du moins avait toute la foi et le respect de ses sectaires. Ainsi se forma, grandit et se consolida la clientelle des eaux minérales. Enfin on voulut une influence surhumaine, divine pour présider aux bienfaits reçus, et conduite à la poésie par la reconnaissance, l'imagination plaça près de chaque source salutaire une nymphe amie et bienfaisante, un génie tutélaire dont la main délivrait des étreintes du mal tous ceux qui venaient confiants implorer son secours.

Mais sortons du passé; venons à notre époque. Plus pauvre de foi, moins colorée de gracieuses allégories, la trouvons-nous donc bien plus riche de savoir incontestable?... j'ai hâte d'ajouter en ce qui concerne les eaux minérales, car tel est le domaine où je m'empresse de circonscrire ma pensée.

Disons-le tout d'abord : les travaux ont été nombreux, vastes et sérieux. Conduits avec une habileté sagace et persévérante, ils nous ont beaucoup appris. Gardons-nous d'être injustes ou ingrats envers la science. Est-ce donc sa faute si le doigt de Dieu a posé des bornes infranchissables aux invasions de l'intelligence humaine, comme il en a mis à celles des mers? *Non amplius ibis.*

Mais enfin, et à tout prendre, que sait-on, à cette heure, de positif sur les eaux minérales?... Et d'abord, leur efficacité! Faut-il encore aujourd'hui livrer bataille sur ce terrain? Non, il est désormais acquis, incontestablement et à jamais acquis. Il est de ces faits matériels, saisissants, palpables et appréciables pour tous, qui peuvent se passer de preuves. Deux mots néanmoins à cet égard.

Un homme a la peau moite de sueur. Obligé de sortir, il est trempé par une averse, ou refroidi par un courant d'air. De là viennent un rhumatisme qui perclut le malade, un rhume ou une fluxion de poitrine qui l'emportent.

Un malheureux est livré à l'exaltation d'une vive irritation cérébrale, ou en proie au feu sombre et dévorant d'une manie furieuse. On le plonge dans un bain frais, on arrose la tête d'eau glacée; le foyer s'éteint: le calme renaît.

Personne a-t-il jamais eu jusqu'ici la prétention de méconnaître dans ces divers cas l'influence de l'eau froide? Non, que je sache, à moins d'avoir, pour son propre compte, besoin des douches fraîches dont je parlais tout à l'heure.

Un individu bien portant, jeune et vigoureux, se met dans un bain chaud. Au bout de quelques minutes les mouvements du cœur s'accélèrent, se précipitent. Le pouls bat fort et rapide; la respiration devient fréquente et un peu pénible; la peau s'injecte de

sang ; la figure se gonfle et se colore ; les yeux sont animés, brillants et comme saillants ; la sueur coule sur le front et le long des tempes sous lesquelles le sang bat ses artères à les rompre. Contestera-t-on ici l'influence de la chaleur ?...

Voilà donc, ce me semble, deux effets positifs et bien établis, résultant de l'action de la température seulement. Et l'on viendra dire que ce qui, dans un cas, est capable de produire le mal, est inhabile à produire le bien dans certaines conditions données, et sous la direction d'une main exercée. Mais alors, je le demande, qu'est-ce donc qu'un remède ?... Mais, on l'oublie donc, les plus puissants sont justement ceux qui, à dose un peu élevée, deviennent les poisons les plus énergiques. Quelle qu'elle soit, toute force, par cela même qu'elle peut nuire, n'est-elle pas également susceptible de servir ? Ainsi, nous avons établi ce premier point : Les eaux thermales possèdent une action à raison même de leur chaleur.

Mais en elles réside un autre principe d'activité : leur minéralisation, les éléments fixes ou volatils qui s'y trouvent dissous. Pour les indiquer d'une manière générale et sommaire, ces principes sont le plus ordinairement l'azote et l'oxygène en faible proportion, l'acide carbonique, le fer, le soufre, le chlore, parfois l'iode et le brôme, divers sels à base de chaux, de soude et de magnésie, et une matière organique encore mal connue. Ces divers éléments, tous les jours

nous en proclamons, nous en préconisons la puissance médicinale; tous les jours nous les prescrivons aux malades, et nos formulaires se grossissent chaque année de quelque méthode nouvelle pour leur administration. Faut-il donc admettre qu'ils perdent toute leur puissance du moment qu'ils sont dissous dans une eau minérale? Singulière et déplorable fatalité qui paralyse entre les mains de la nature toutes les vertus dont les avait doués le doigt du pharmacien! Raisonnablement donc et de bonne foi, l'on ne peut plus contester l'efficacité propre des eaux minérales, efficacité résultant forcément et de leur *chaleur* et de leur *minéralisation*. Si quelques hommes graves, si quelques praticiens même, conservent encore des doutes sur ce point, c'est que jamais leur pensée ne s'est arrêtée sérieusement sur ce sujet. Eloignés de ces sources, n'ayant pas l'habitude de conseiller un remède dont ils n'ont pu juger les effets, leurs incertitudes se maintiennent sans avoir d'autre raison d'être que celle d'avoir été. Il en est ainsi de beaucoup de choses en ce monde. Et les mêmes hommes qui ne croient pas aux sources minérales, conseillent tous les jours en pleine assurance des *bains simples* ou des *bains composés* contre une foule d'affections. *O altitudo!*

Qu'importent maintenant quelques plaisanteries banales et vieillies? Monnaie de salon, souvent émise bien moins par conviction que par contenance, et bien

des fois aussi par le besoin de légitimer son séjour aux eaux, et de couvrir sous les brillants vernis d'une existence inoccupée, d'une apparente élégance, les exigences impérieuses ou les secrets désespoirs d'une maladie ou d'une infirmité qu'il importe avant tout de déguiser au monde. Car, heureux ou malheureux, il faut l'être tout bas. Le bonheur éveille l'envie; et le malheur va trop souvent au dehors se heurter contre une railleuse incrédulité, ou, ce qui est plus cruel, à une complète indifférence. Il est si commode de révoquer le mal en doute. On n'a plus dès-lors à le partager ni à le plaindre.

Thermalité, présence de certains éléments gazeux ou salins, voilà donc ce que la science nous apprend de la constitution des eaux minérales. Mais nous dit-elle tout? Savons-nous complétement voir, saisir et peser? Jugeons-nous toujours bien les proportions et les formes? Evidemment non. J'en veux seulement pour preuve les différences entre les analyses faites sur les mêmes eaux par les hommes les plus capables, les discussions élevées entre eux à ce sujet, et ces termes vagues se retrouvant dans toutes : *Traces insaisissables*, *substance organique*, *matière étrangère*, etc. Si nous avons fait une partie de la route, nous n'avons pas encore touché le but. Est-ce à dire que nous n'y arriverons pas? Dieu seul sait l'avenir : l'homme l'ignore; mais son intelligence chaque jour travaille et marche en avant. L'on avait trouvé beaucoup avant

nous; nous avons trouvé pour notre part; d'autres viendront et trouveront après. Il y a peu d'années encore (1826), Balard découvrait dans les eaux des marais salants le *Brôme* reconnu plus tard dans les sources de Bourbonne. A une époque de peu antérieure (1813), Courtois examinant les eaux mères des soudes de Varech, y découvrait à son tour l'*Iode*, médicament devenu si précieux depuis; et la présence de cet agent dans les eaux de Sales en Piémont, de Castel-Nuovo, d'Asti, nous expliquait les vertus merveilleuses et auparavant incompréhensibles de ces sources contre le goître. Tout récemment encore, M. Cantu, professeur de chimie à l'université de Turin, pose comme résultat d'une longue série d'expériences commencées d'abord sur les eaux minérales des Alpes, le principe que voici : Dans toutes les productions des deux règnes se trouvent l'iode et le brôme à l'état de iodure et de bromure, lorsqu'elles contiennent des chlorures. Et, pour le dire en passant, les analogies frappantes dans les propriétés physiques de ces trois substances, dans leurs réactions chimiques, leur coexistence dans la nature, ne tendent-elles pas à faire présumer que ces prétendus corps simples sont de vrais composés renfermant un radical commun?... Ainsi nous ne savons pas tout; la création ne nous a pas encore livré sans réserve tous ses secrets. Sachons donc nous résigner et attendre.

En ce qui concerne le mode d'action des eaux sur l'organisme, il est de deux sortes bien tranchées.

1°. Stimulation plus ou moins vive sur toute la surface externe.

La vaste étendue de la peau la ressent la première. Peu à peu, si l'action se prolonge, si surtout elle se répète chaque jour, la stimulation se propage et s'étend. Elle gagne du dehors au dedans; elle rayonne jusque sur les organes profonds dont la manière d'être actuelle, et peu à peu les fonctions, se trouvent sensiblement modifiées. De cette excitation qui saisit tout l'ensemble, de ces secousses répétées chaque jour, et comme dosées pour ainsi dire par l'expérience pratique du médecin, mesurées par lui à la force de chaque malade, résulte une perturbation générale dont les influences ne sont pas et ne peuvent pas être contestées.

Le premier effet des eaux minérales, prises soit à l'intérieur en boisson, soit employées à l'extérieur sous forme de douches et de bains, est donc l'excitation. Toutes, sans exception aucune, sont excitantes. Sous ce rapport il n'y a de différence que du plus au moins. A cette condition seulement elles peuvent être efficaces. On va rappeler les noms de *Néris* et de *Saint-Sauveur* avec leurs eaux si *douces*, si favorables pour les nerfs irrités. Or, Saint-Sauveur et Néris rentrent complétement dans la règle posée tout à l'heure. Dans les maux de nerfs qui s'y guérissent il s'agit bien plus

de fortifier que de calmer. Plus le système nerveux est affaibli, peu importe la cause, plus il se montre impressionnable, et par suite accessible et vibrant aux influences du dehors. Rétablissez l'équilibre; par une pratique douce, lente et sagement ménagée, arrivez à fortifier tout l'ensemble de l'organisation, et vous faites cesser les maux de nerfs qu'une médecine débilitante, sous prétexte de calmer, n'eût pas manqué d'aggraver.

A cet effet de stimulation générale avec révulsion sur la peau, effet dont les résultats peuvent aisément être constatés et compris, les eaux thermales en joignent un autre. Celui-ci est spécial, particulier à chacune d'elle et inhérent à leur composition.

Si quelquefois il est permis de s'en rendre compte, de le pressentir même *à priori* d'après certains éléments composants, comme à Vichy et dans les Pyrénées, le plus souvent il demeure pour nous inexplicable. Les Eaux-Bonnes produisent les résultats les plus avantageux dans les diverses affections de poitrine, voire même dans celles de nature tuberculeuse, si toutefois elles ne sont pas trop avancées. Les sources du Mont-d'Or ne leur cèdent en rien à cet égard, bien qu'en ait dit l'académie de médecine par le rapporteur organe de la commission des eaux minérales; écho bien oublieux ou bien infidèle, car, dans je ne sais quel but, il répète comme venant du médecin de ces eaux et de ses écrits, une opinion tout diamétralement contraire à celle bien des fois émise par ce der-

nier. Or, entre le Mont-d'Or et Bonnes, pas la moindre analogie ni dans la nature des principes les plus saillants, ni dans leur proportion. Les unes sont fortement sulfureuses, les autres ferrugineuses et acidules. D'où vient donc leur similitude d'action? Il y a là véritablement un secret qui nous échappe, et dont la chimie ne nous a pas encore rendu compte. C'est justement le côté mystérieux des eaux minérales, le trait qui rend leur physionomie assez délicate à exprimer dans les badigeonnages auxquels s'évertue la contrefaçon à grand renfort de réclames.

Les eaux du Mont-d'Or ont une action puissante et spéciale. Rien dans la proportion pas plus que dans la nature de leurs éléments connus jusqu'à cette heure, ne peut, à beaucoup près, en donner la raison. Qu'y a-t-il de plus? Je ne sais; mais à coup sûr il y a quelque chose. Si l'on voulait nier tout ce que l'on ne voit point ou tout ce que l'on comprend peu dans notre monde, certes la liste de nos connaissances ne serait pas longue à dresser.

Dans mes recherches et mes questions à cet égard et au sujet du Mont-d'Or, il m'a été quelquefois répondu par des hommes spéciaux et éclairés: mais le chlorure de sodium, mais le fer de vos sources! A la bonne heure.

Tous les jours pourtant nos deux repas enrichissent chacun de nous, malade ou bien portant, d'une certaine quantité de ce chlorure, et jusqu'à présent on

ne s'est guère avisé, surtout pour s'en féliciter, de son influence thérapeutique sur les rhumes ou les phthisies. D'autre part, pendant quelque temps, les médecins ont tenté son emploi direct et avec les précautions usitées contre ce genre de maladies. Les succès sont encore à venir.

Pour ce qui est du fer, on l'ordonne incessamment à des doses vingt et trente fois plus élevées que celles auxquelles il existe dans les eaux en question. Et l'on ne voit rien dans ses effets consécutifs capable de légitimer sa merveilleuse activité dans les sources dont nous parlons. Mais, ajoute-t-on, la forme sous laquelle il est peut-être. Oh! du moment qu'on me concède un *peut-être* et *une forme encore à déterminer*, le débat est forcément clos. Car, comme moi, l'on commence à convenir d'une inconnue. Qui la dégagera? Ce n'est, après tout, qu'un motif de plus pour redoubler de curiosité et de travail, chacun dans sa sphère. Ignorer n'a rien d'humiliant ni de blâmable. Les esprits droits et éclairés ont, tout des premiers, le bon goût de reconnaître leur ignorance dans certaines limites. Pour eux le mystère enfante le désir, et le désir est un des plus grands biens comme des plus puissants mobiles dont la Providence ait doté l'homme.

Voilà donc, si je ne me trompe, quelques points hors de conteste :

1°. Nous sommes loin encore de tout savoir sur la constitution des eaux minérales.

2°. Ces eaux sont efficaces, à raison de leur *température*, elles le sont à raison de leurs *principes*.

3°. Elles possèdent deux genres d'action distincts : action de *stimulation générale*, en même temps que de *révulsion externe ;*

Action *spéciale*, propre et exclusive à chacune d'elles par suite de sa composition.

Si ces propositions sont vraies, on le conçoit, la découverte d'une nouvelle source minérale ne doit jamais être un fait complétement indifférent. Aussi tel n'a pas été le sentiment qui a accueilli les récentes fontaines de Royat à leur résurrection. Je me sers à dessein de ce mot, car des restes de constructions antiques et des piscines subsistant encore dans leur entier, nous l'attestent ; notre génération n'est pas venue la première leur demander secours contre ses douleurs. Plus familiers avec les arts anciens, des érudits vous diront à quelle époque le caractère de ces thermes remonte dans l'histoire. Je reste dans mon domaine purement médical.

A l'apparition des sources, en 1843, de vives sympathies, des espérances brillantes entourèrent leur enfance. Déjà l'on voyait s'élever aux portes de notre ville, but salutaire d'une promenade journalière et délicieuse, un vaste établissement peuplé d'une foule empressée. Déjà l'on prédisait une concurrence ardente et fatale aux sœurs aînées des nouvelles venues. Les choses même allèrent loin sous ce rapport : si bien

que des craintes vagues d'abord, puis de vives appréhensions s'éveillèrent parmi les existences menacées. Les inquiétudes étaient déraisonnables et vaines. Puissent les espérances, et je le dis avec sincérité, n'être pas comme les inquiétudes. Quoi qu'il en soit, j'ai pour but, dans le reste de cette notice, de comparer entre elles les eaux de Royat et celles du Mont-d'Or; de faire, autant que possible, bonne et juste la part de chacun, et de démontrer surtout que leur voisinage, loin d'engendrer l'envie et le mauvais vouloir, doit au contraire amener des intérêts et, par suite, des vœux communs.

L'analyse des eaux de la Madeleine, faite par M. Bertrand, l'inspecteur actuel, et c'est la dernière publiée, sauf celle de M. Berthier (Annales des mines, 1822), donne les résultats suivants :

Mont-d'Or.

Température....................	45 centig.
Acide carbonique................	0.133 lit.
Oxygène, Azote................	des traces.
Bicarbonate de soude............	0.386 gram.
Chlorure de sodium..............	0.292
Sulfate de chaux................	0.116
Bicarbonate de soude............	0.237
Bicarbonate de magnésie.........	0.078
Bicarbonate de fer..............	0.023
Silice..........................	q. indéterm.

Un de nos collègues dont vous appréciez, Messieurs, la valeur scientifique, M. Aubergier a été chargé par la commune d'analyser les eaux de Royat. Voici ses données :

Source de la Buvette.

Température, à la naisce de la source.	34 centig.
Oxygène, Azote..	traces.
Acide carbonique libre...........	0.215 lit.
Bicarbonate de soude...........	0.8398 gram.
Chlorure de sodium.............	1.6734
Sulfate de soude................	0.2258
Bicarbonate de chaux...........	0.9868
Bicarbonate de magnésie........	0.4028
Bicarbonate de fer..............	0.0372
Silice.......................	q. indéter. (1).

Ce qui frappe tout d'abord, en comparant ces deux analyses, c'est la différence de température, 45 au Mont-d'Or, 34 seulement à Royat.

Mais si ce dernier est moins bien partagé en calorique, il prend largement sa revanche sous le rapport des substances en dissolution.

---

(1) Je dois à l'amitié de M. H. Aubergier communication de cette analyse qu'il n'a pas voulu publier encore, la regardant plutôt comme une donnée approximative que rigoureusement certaine, et se réservant d'ailleurs de reprendre ce travail plus tard et dans des conditions plus favorables.

Ainsi, la proportion du *bicarbonate de soude* est presque double :: 38 : 83.

Le *chlorure de sodium* est surtout en énorme excès :: 1.637 : 0.292.

Le volume *d'acide carbonique* est aussi près de deux fois supérieur :: 0.215 : 0.133.

Enfin, on y trouve une forte proportion de chaux et de magnésie dissoutes par la grande quantité d'acide carbonique mêlé à ces sources. Aussi abandonnent-elles rapidement un dépôt considérable et comme boueux par leur exposition à l'air, à mesure que le gaz s'évapore. Le fer lui-même s'y montre en léger excès relatif.

Les eaux de Royat possèdent des propriétés purgatives bien prononcées. Elles les doivent au chlorure de sodium et aux bicarbonates de chaux et de magnésie.

Les eaux du Mont-d'Or, beaucoup moins largement pourvues de ces trois sels, exercent sur les entrailles une action tout opposée, et la constipation devient d'autant plus forte que ces eaux sont mieux digérées. Elles passent par la peau dont elles activent les excrétions; aussi les urines deviennent rouges, foncées et rares comme les garde-robes, après quelques jours de traitement.

Ainsi donc, entre ces sources,

1°. *Différence de température :* 45 au Mont-d'Or, 34 seulement à Royat;

2°. *Différence de minéralisation*, portant surtout sur les *proportions réciproques* des sels dissous ;

3°. *Enfin*, *différence d'action* : Les unes sont purgatives, elles appellent sur les entrailles ; les autres, au contraire, agissent sur la peau : elles sont sudorifiques.

Reste donc une seule analogie, un point de contact unique, l'action tonique générale appartenant, comme nous l'avons dit, à toutes les sources thermales, mais subordonnée, bien entendu, à leur température et à leurs principes minéralisateurs.

Quant aux vertus spéciales de Royat, ici comme partout, le temps seul doit les révéler. De la composition néanmoins, il est permis de tirer quelques inductions. Ainsi, je serais tenté de croire à l'efficacité de ces eaux prises en boisson dans les dispositions aux congestions cérébrales, dans les engorgements chroniques du foie et de la rate, dans bon nombre de maladies de la peau, dans toutes les circonstances enfin, et elles sont fréquentes, où une stimulation un peu vive et journellement répétée du tube digestif peut opérer une diversion utile, et faciliter la résolution des engorgements organiques anciens et profonds.

D'autre part, j'y aurais peu confiance pour l'une des affections les plus communes, les plus tenaces et les plus désolantes de notre climat si variable, je veux dire le rhumatisme, insaisissable *Prothée* qui tour à tour affecte les formes et les siéges les plus divers. A

l'humidité froide qui l'engendre, il faut opposer l'eau ardente qui le détruit. Pour le maîtriser et lui faire lâcher prise, il faut des bains, des douches liquides de haute température, des bains et des douches de vapeurs brûlantes, de la chaleur enfin, de la chaleur toujours. Royat n'est malheureusement pas assez riche sous ce rapport. Il pourra bien parfois soulager ou guérir; mais ce sera l'exception. Sa forte proportion d'acide carbonique, et par suite la stimulation déterminée sur la peau par ce gaz, peut à la vérité, suppléer dans certaines limites, le défaut de température. Mais, en résumé, l'action obtenue reste toujours moins rapide, beaucoup moins énergique, et rend surtout indispensable la surveillance la plus attentive dans le mode d'emploi des bains, et principalement dans l'installation des cabinets. Ces derniers ne sauraient être trop spacieux et trop largement aérés, afin de se débarrasser d'une manière facile et complète du gaz méphitique sans cesse exhalé par les eaux.

Comment donc se fait-il que tout d'abord on ait voulu rapprocher, par des analogies forcées, Royat et le Mont-d'Or?.. Comparer entre elles deux sources qui n'étaient pas comparables. Exalter les unes aux dépens des autres. Eh mon Dieu! *chacun chez soi, chacun pour soi*, est une bonne et vieille maxime. Ne forçons point notre talent, dit quelque part notre *Lafontaine*. Royat et le Mont-d'Or ont chacun leur puissance et leur mérite; seulement, ces puissances

diffèrent, voilà tout. N'en faisons donc point des rivaux ennemis, quand ils peuvent et doivent se prêter un mutuel concours. Le Mont-d'Or est un vétéran qui a fait ses preuves. Le nouveau venu a pour lui l'avenir, et saura, comme il faut le souhaiter, le mettre à profit. Et qu'on ne voie pas dans leur voisinage si rapproché une cause d'inévitable et malveillante rivalité. Non, tel n'est pas le point de vue d'où les esprits droits et un peu élevés voient les choses. Supposons Royat doté d'un vaste établissement bien complet, centre d'attraction d'une clientelle nombreuse. Le Mont-d'Or devrait-il en souffrir? Non, certes, loin de là. Ce serait chaque jour un échange mutuel de visites et de clients. Au lieu d'un seul rival de cette sorte, nous voudrions en voir, dans un certain rayon, plusieurs entrer en lutte, pourvus de toutes les conditions nécessaires de prospérité. Y aurait-il ici dommage pour quelqu'un? Encore une fois non; chacun agirait dans sa sphère; chacun appellerait à lui du dehors et au loin; chacun de ces établissements enfin, prêterait à ses voisins et en recevrait à son tour des visiteurs qui, sans la chance de rencontrer ainsi plusieurs sources diverses dont l'une au moins pourrait leur convenir, n'auraient bravé ni les inconvénients et les fatigues, ni surtout les frais du voyage. Voyez plutôt les Pyrénées; l'inspecteur en chef et le médecin adjoint du Mont-d'Or l'ont cent fois dit ou écrit.

A cette heure donc, on le comprendra j'espère, ma

parole est ici vraie et impartiale comme ma pensée ; et devant vous, Messieurs, amis éclairés de tout ce qui peut faire le bien du pays, je pourrai franchement aborder cette question : Royat possède-t-il des chances sérieuses de succès pour un grand établissement ?

Pour une entreprise de ce genre, deux sortes de conditions sont nécessaires : les unes extérieures si je puis le dire, et jusqu'à certain point indépendantes de la localité en elle-même. Ainsi le voisinage, pas trop immédiat néanmoins, d'une grande ville : Quand donc l'inconnu, ou ce qui nous coûte un peu de peine, perd-il ses droits sur l'esprit humain ? Ainsi, la situation au milieu de contrées riches et populeuses, ou bien mieux encore, mêlant comme les Pyrénées, la richesse artificielle développée par la main de l'homme, au luxe éclatant et immense versé à profusion par la main de Dieu. Ainsi, les routes, les moyens de communications multipliés, faciles et peu dispendieux, des édifices thermaux complets, commodes, pourvus d'un service exact et bien dirigé ; enfin toutes les mille exigences de luxe, de plaisir, de bien-être, tous ces besoins intraitables d'une vie riche et élégante, toutes ces fantaisies sans nombre comme sans nom, satisfaites et devinées à l'avance ainsi qu'on s'efforce de le faire aux grands établissements d'Allemagne, toutes ces choses, dis-je, que l'argent crée ou que le temps développe et perfectionne,

constituent autant de causes puissantes de prospérité pour des eaux minérales. A cet égard, Messieurs, chacun peut juger la situation des nouvelles sources (1).

Mais ce n'est là que le côté industriel. Pour des *eaux sérieuses* et destinées aux véritables malades, trois choses sont avant tout nécessaires : *Volume*, *minéralisation*, *température* : inutile d'en faire ressortir l'importance, il suffit de les indiquer.

Or, de ces trois éléments, j'en trouve bien deux à Royat : *minéralisation*, les eaux sont surchargées ; *volume*, il est considérable, et j'en ai la conviction, de nouvelles fouilles pourraient l'augmenter encore. Je regrette en vain le troisième ; 34 degrés centig. sont insuffisants. Comment avec cette médiocre chaleur qui est celle d'un bain domestique ordinaire, laisser des eaux entreposées durant plusieurs heures dans des réservoirs ?.. Comment les forcer à décrire les mille circuits nécessaires pour aller se distribuer en bains dans chaque cabinet, se précipiter en douches d'un seul jet ou en arrosoir, en douches surtout dont l'impression toute mécanique de choc masque à un degré difficile à croire, si on ne l'a point essayé soi-même, la sensation de chaleur, très-affaiblie d'ail-

(1) M. Thibaud, administrateur de la commune, encourage et dirige les travaux. Ses efforts sont actifs et pleins de zèle. Puissent-ils obtenir tout le succès dont ils sont certainement dignes !

leurs à raison de la surface si restreinte qui la perçoit. Non, ce sang qui court dans les veines de plomb de ce grand corps qu'on appelle un édifice thermal n'a plus assez de chaleur pour aller du centre à la circonférence dispenser le mouvement et la vie.

Mais ne pourrait-on remplacer par une chaleur artificielle la température refusée par la nature ?.. A la rigueur la chose est faisable pour les douches liquides ; mais très-certainement impraticable pour les bains, du moins sans décomposer complétement ces eaux déjà si disposées par elles-mêmes à s'altérer. La chaux et la magnésie n'y demeurent dissoutes qu'à la faveur de l'acide carbonique en excès. Chauffez : le gaz s'évapore, les bi-carbonates sont ramenés à l'état neutre. Devenus insolubles, ils se déposent, et de plus précipitent inévitablement avec eux une quantité sensible des autres principes. Mais indépendamment de ce fait chimique incontestable, a-t-on oublié que ce moyen de chauffage décrédite toujours les sources obligées de s'en aider ; si bien que la confiance et la faveur publiques semblent, par une marche rétrograde, baisser d'autant de degrés dans leur échelle, que le chauffeur s'évertue d'en faire gagner au thermomètre de sa chaudière.

Voyant la forte proportion de principe alcalin uni dans ces sources soit au chlore, soit à l'acide carbonique, quelques personnes avaient cru pouvoir les assimiler à celles de Vichy, avantageuses surtout pour

dissoudre les graviers, ou bien plutôt pour en prévenir la formation en neutralisant les tendances trop acides des sécrétions urinaires. Mais ici encore le rapprochement n'est pas plus heureux. Comparons :

Royat.

Bicarbonate de soude..............	0.8398
Chlorure de soude (ce sel est purgatif).	1.6734

Vichy (grande grille).

Bicarbonate de soude...............	4.981
Chlorure de soude.................	0.570

(Longchamp, 1832.*)*

Comptons maintenant les carbonates calcaires et magnésiens abondants à Royat, en très-faible quantité à Vichy, et l'on jugera si le rapprochement était fondé, et si les effets thérapeutiques peuvent se ressembler.

En effet, les eaux de Vichy sont reprises à l'intérieur par les vaisseaux absorbants, et mêlées à la masse du sang dont elles modifient la composition. De là leur action se porte spécialement sur les reins; elles en activent les sécrétions et font varier les produits. Les urines se montrent plus abondantes; elles changent complétement de nature et d'aspect. Telle est la cause des succès de Vichy contre les dispositions calculeuses.

En est-il, en peut-il être de même à Royat? Tout d'abord la chose se montre peu probable si l'on en

veut juger *à priori* par la composition chimique. Ici ce n'est plus le carbonate alcalin qui prédomine comme à Vichy. Tant s'en faut. Ce sont les carbonates de chaux, de magnésie, et le sel marin. Tous ces corps sont purgatifs : de là les propriétés communiquées par eux aux sources de Royat. Excitées et comme surprises par leur impression, les entrailles réagissent vivement. Car tel est le principe inhérent à notre organisme ; telle est sa force principale de résistance et de conservation : réaction vive, soudaine, universelle contre toute matière étrangère introduite au-dedans ; effort pour s'en délivrer et la rejeter au dehors. Choc véritable entre deux forces mystérieuses et ennemies, l'une s'évertuant à détruire, l'autre à conserver. Lutte dont l'enveloppe matérielle de l'homme doit être le prix comme elle en est le théâtre. Seulement quand elle prend fin, quand s'éteint l'antagonisme, la vie plus forte reste en possession du corps qu'elle conserve et qu'elle anime, ou la mort triomphante se saisit d'un cadavre.

Mais revenons. Chargées de sels purgatifs, les eaux de Royat, disais-je, mordent vivement les entrailles. Les évacuations alvines ne tardent pas à se produire. Par cette voie les eaux sont rejetées au dehors, du moins pour la plus grande partie. Une faible proportion seulement a pu être absorbée à raison même du genre d'action vive et soudaine produite sur le tube digestif.

En fait d'eaux minérales, il est chanceux de vouloir juger par induction, et conclure de l'analyse aux résultats thérapeutiques. Je le sais et je l'ai dit. Toutefois, il n'y aurait pas d'exagération, ce me semble, à penser, du moins jusqu'à preuve contraire, que dans les affections calculeuses on devrait se défier quelque peu des eaux de Royat à cause de la forte proportion de sels insolubles qu'elles renferment et de la facilité avec laquelle ces corps s'en séparent.

Elles nous fournissent, au surplus, une preuve nouvelle d'un fait bien remarquable en lui-même. Dans les conditions ordinaires, pour agir comme purgatifs, les sels calcaires et magnésiens doivent être donnés à la dose de 20 à 30 grammes. Et voici qu'à Royat quelques décigrammes de ces mêmes composés déterminent des résultats aussi prompts que certains. La nature peut donc nous donner encore quelques leçons.

Dans l'analyse que je dois à l'amitié de M. Aubergier, analyse que lui-même, je le répète, ne considère pas comme absolument définitive et concluante, je ne vois signaler la présence d'aucune matière organique. Cette substance, variable suivant les sources, et encore très-imparfaitement connue, se retrouve, on le sait, dans la plupart des eaux thermales. Manque-t-elle absolument à Royat, ou bien sa proportion trop minime la rend-elle inappréciable?

La même incertitude se présentait pour le Mont-

d'Or. Toutefois, à la page 104 de ses Recherches sur ces eaux (édition 1823), mon père pressentait et indiquait comme très-probable l'existence de ce produit. Son opinion se basait sur deux faits bien caractéristiques :

1°. Si l'on recueille le sédiment des eaux chargé de quelques petits flocons noirâtres apparaissant surtout dans les temps orageux, et semblables à de la poudre impalpable de charbon, ce sédiment desséché lentement, après l'avoir lavé dans l'eau, répand, au bout de quelques jours, une odeur analogue à celle de substances organiques en décomposition ;

2°. Une pièce d'argent plongée dans ce même sédiment humide, ne tarde pas à y prendre une teinte jaune tirant de plus en plus sur le brun.

Au mois de juin 1840, j'eus l'heureuse occasion d'accompagner au Mont-d'Or le docteur Frontan, bien connu par ses recherches et ses travaux analytiques sur les sources pyrénéennes. Là quelques essais furent tentés sur les lieux pour déterminer, non point bien entendu les *quantités*, mais seulement la *nature* des substances qui pouvaient se trouver dans nos eaux. Il serait sans but de les énumérer. Je dirai seulement ceci : Préoccupé, pour ma part, de l'existence probable d'une matière organique et de sa combinaison possible avec le fer ou la soude, comme dans les eaux ferrugineuses de Porta (Suède), où Berzélius a constaté la présence de Chrénate et d'Apochrénate de soude

et d'ammoniaque, je voulus essayer de la rechercher dans l'eau de la Madeleine. Cette eau, traitée par l'azotate d'argent, fournit de suite un précipité blanc, abondant et caillebotté de chlorure d'argent, passant rapidement au violet par la lumière.

Ce précipité fut dissous par l'ammoniaque, et la liqueur redevenue transparente, ne présenta point de teinte rosé appréciable, ce qui semblait indiquer l'absence des chrénatés de fer.

Quatre ans plus tard, au mois de septembre, M. Aubergier et moi nous reprîmes l'épreuve; seulement elle portait cette fois sur les eaux de César. Soumises au traitement indiqué plus haut, et le chlorure d'argent redissous par l'ammoniaque, la liqueur fut additionnée d'un léger excès d'azotate d'argent. Alors il nous fut facile de constater dans la masse une teinte rosée bien sensible indicative de l'existence probable des acides organiques nommés par Berzélius, chrénique et apochrénique.

Plus tard une assez forte quantité de sédiment abandonné par les eaux fut soumise au traitement indiqué par le même chimiste pour en isoler les acides organiques. L'opération terminée nous laissa pour résidu une matière consistante, collante au vase, translucide, brunâtre, inodore, d'une saveur acide bien prononcée, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool absolu, présentant enfin tous les caractères attribués par Berzélius à l'acide apochrénique.

Dans quelle combinaison se trouve engagée cette matière organique des eaux du Mont-d'Or ? Très-probablement elle est unie avec le fer ; et vraisemblablement aussi, c'est par cette cause que ces mêmes eaux abandonnent difficilement leur oxide ferrugineux dont celles de Royat se séparent avec plus de promptitude et de facilité.

Maintenant sait-on bien l'origine de cette substance organique dans les eaux, sous quelle forme elle s'y trouve, quels sont ses effets sur l'économie, si même elle en possède de réels ? Non : ces questions sont encore autant de problèmes.

Quoi qu'il en soit, la présence de cette substance dans nos eaux offrait d'autant plus d'intérêt à constater que, différentes en cela de la plupart des sources minérales, celles du Mont-d'Or ne contiennent point d'animalcules. Tel est du moins le résultat de quelques investigations dont j'ai été le témoin, investigations faites par un homme dont le nom brille au premier rang dans la science, M. Dumas.

Au nombre des conditions les plus propres à répandre la réputation des eaux et à maintenir leurs succès, figure certainement la facilité avec laquelle elles se prêtent au transport, sans altération ni décomposition sensibles. On connaît en ce genre la réussite des eaux de Vichy et l'énorme quantité livrée chaque année à l'exportation. Certes il y a là une immense puissance pour empêcher ces sources de tomber jamais

dans la solitude et l'oubli. Bien d'autres partagent avec Vichy ce genre d'avantages, je veux dire la faculté de supporter le transport sans s'altérer. Malheureusement pour lui, Royat n'est pas du nombre. Au bout de peu d'heures, en effet, ses eaux, même enfermées dans un vase clos, laissent séparer un dépôt abondant, comme boueux, formé surtout par les sels calcaires et magnésiens qui s'y trouvent en grand excès. Pour peu ensuite que le vase soit agité, l'eau en sort trouble, louche et repoussante à boire.

Pourrait-on avec profit créer à Royat des bains et des douches de vapeur?.. Sans nul doute, rien ne s'y oppose; et ce mode d'emploi constitue l'un des moyens les plus puissants des édifices thermaux.

J'ai souvent ouï dire et dans un certain nombre d'établissements, que les bains et les douches de vapeur n'avaient à peu près là d'autre action que celle des vapeurs de l'eau ordinaire. Ceci est une erreur positive et matérielle.

D'abord, dans les vapeurs d'eaux minérales vous avez, presque toujours, de l'acide carbonique. Or, respiré ou bien appliqué à l'extérieur, il exerce sur le poumon et sur la peau un picotement, une stimulation incontestables.

Mais il y a plus : quelques-uns des principes en solution sont entraînés par le courant des vapeurs, à l'état de division extrême. Nous l'avons constaté au Mont-d'Or avec M. Aubergier. Une certaine quantité

de vapeurs s'échappant du conduit de la douche ont été condensées ; l'eau recueillie a donné les caractères suivants :

Eau de chaux : précipité blanc de carbonate de chaux.

Azotate d'argent : trouble blanc bien sensible (chlorure d'argent).

Chlorure baritique : trouble blanc sensible après quelques instants. Un sulfate baritique formé, non redissous par addition d'acide azotique.

La potasse et l'ammoniaque ajoutées ensuite dans la liqueur n'y déterminent point d'action. Le sulfate volatilisé était donc du sulfate de soude, et l'autre principe, le chlorure de sodium. L'eau des vapeurs condensées et celle du réservoir en cuivre traversé par ces mêmes vapeurs, ne donnent aucune réaction par l'ammoniaque ni par l'acide gallique en poudre. Ni l'une ni l'autre ne contiennent donc aucunes traces sensibles de fer ni de cuivre.

Voilà donc ces vapeurs d'eaux minérales chassées par un fort courant, arrivant avec une puissante chaleur, chargées de tout l'acide carbonique contenu dans les eaux, et en outre, d'une partie sensible de leurs sels. Ces vapeurs enveloppent de toutes parts l'individu soumis à leur action ; il les respire à flots mêlés avec l'air. La peau se gonfle, rougit ; les pores se dilatent, la sueur coule en abondance, et sur toutes ces myriades des bouches absorbantes ouvertes au de-

hors sur la peau ou à l'intérieur sur la vaste surface des poumons, viennent incessamment s'appliquer les masses compactes et nuageuses des vapeurs chargées des sels qu'elles emportent dans leur vol. Niera-t-on qu'il y ait, qu'il puisse résulter de toutes ces données des effets nécessaires? Pour moi, médecin attaché depuis dix-huit ans à ce genre spécial de pratique, j'ai regardé, j'ai vu sur les autres, j'ai éprouvé par moi-même, et il me faudrait bien des théories accumulées et plus d'une preuve à l'appui pour me rendre infidèle à mes convictions.

Les eaux de Royat saturées de principes salins peu solubles, les abandonnent très-facilement avons-nous dit, à mesure que, par leur contact avec l'air extérieur, elles perdent de leur chaleur et de leur acide carbonique. Aussi, dans les fouilles entreprises pour découvrir les sources, a-t-on mis à nu des masses compactes de travertins déposés par elles, et dans lesquels dominent l'arragonite et le peroxide de fer hydraté. M. Lecoq, dont les nombreux et savants travaux ont souvent appelé toute votre attention et votre intérêt, et qui s'occupe beaucoup de l'étude des formations contemporaines, a déjà dans une note de 1842 indiqué l'existence et la nature de ces travertins. A ce sujet je veux seulement signaler un fait. Peut-être, Messieurs, n'avez-vous point perdu le souvenir d'une note sur des antiquités découvertes au Mont-d'Or. Dans ce mémoire lu au sein de l'Académie, le mé-

decin-inspecteur vous entretenait d'une piscine en madriers de sapins trouvée au centre d'un empâtement considérable formé par le dépôt des eaux.

Ce fait si curieux, le seul alors peut-être de son espèce dans les annales des eaux minérales, vient de se reproduire à Royat. Dans les déblais opérés cet hiver pour mettre à nu la nouvelle source, et profondément empâtées dans les travertins parmi lesquels elle se frayait passage, on a tout à coup rencontré diverses pièces de bois façonnées de main d'homme et faisant autrefois partie de constructions détruites à cette heure. Mais cette découverte, il faut le dire, est loin de présenter le même intérêt que celle faite au Mont-d'Or. La rapidité et l'abondance avec laquelle se forment les dépôts à Royat, et d'autre part le caractère et l'aspect des parties d'anciennes constructions décombrées, semblent évidemment leur assigner une date bien plus récente.

Au Mont-d'Or, au contraire, la lenteur de formation des sédiments, l'épaisseur presque inappréciable que chaque année ajoute à l'année qui l'a précédée, tout fait attribuer à la piscine retrouvée une origine antérieure d'au moins quinze ou vingt siècles à l'époque romaine. Le front s'incline rêveur, la pensée fermente et s'agite devant ce monument des anciens jours. Écho lointain et affaibli à travers les âges, il vient nous raconter comment ceux qui nous devancèrent sur ce globe avaient, eux aussi, fourni leur tâche dans le travail in-

cessant de la race humaine ; comment, eux aussi, avaient possédé leur civilisation et souffert leurs douleurs. Antique et vénérable débris, descendu jusqu'à nous comme à la dérive sur le flot des temps, flot qui jamais, hélas ! ne s'arrête ni se retire ; voix ranimée pour une heure d'un monde tombé depuis des milliers d'années dans le néant, il nous apporte quelques mots de l'histoire de nos devanciers, passions, intérêts et tourments ; histoire éternellement vraie et éternellement la même, car son héros non plus, l'homme ne change pas.

Je dois le répéter avant de finir. Ce mémoire ne peut avoir la prétention de traiter complétement tout ce qui concerne les eaux de Royat. Leur composition chimique sera déterminée avant peu d'une manière rigoureuse. Quant à leurs propriétés médicinales, il faut des années pour les étudier et les constater d'une façon sérieuse, le nouvel établissement compte à peine deux ans de service. Mon but était avant tout de comparer entre elles les sources de Royat et du Mont-d'Or, d'examiner leurs similitudes prétendues, de mettre en relief leurs nombreuses et saillantes différences. C'était une question toute de localité quant à son intérêt. J'espère l'avoir résolue.

NOTE

SUR L'ORTHOGRAPHE DU NOM DU VILLAGE DU MONT-D'OR,

Lue à la séance du 3 avril 1845,

Par M. le Docteur BERTRAND père.

Dans tous les ouvrages de médecine français comme latins, dans tous les traités d'eaux minérales, dans les titres, soit manuscrits, soit imprimés des anciens seigneurs du Mont-d'Or, dans la Cosmographie de Belleforest, dont l'impression remonte à 1575, etc., le nom du village, célèbre par ses eaux thermales, a toujours été orthographié comme je le fais ici.

Le baron Ramond a condamné cette orthographe. On trouve dans son admirable nivellement des monts Dores et des monts Dômes le passage suivant : « Le » Mont-Dore, *Mons duranius* des anciens, est évi» demment le mont de la *Dore*, et non pas le Mont» d'Or, *Mons aureus*, comme on s'obstine à l'écrire » en français et en latin. »

Mais, dans l'énorme pâté de ces montagnes volcaniques, nous avons, comme on peut le lire dans la notice sur l'Auvergne, par Delarbre, la banne d'Or-

denche, en latin *Dens auri*; Cornador, *Cornu auri*; Orière, *Rivus auri*; le Trador, *Trajectus auri*; etc.; leur nom dérive-t-il aussi de la Dore, faible filet d'eau à son origine, dont quelques-uns des lieux que je viens d'indiquer, ne sont pas à moins de quinze kilomètres de ses rives?

Ainsi donc, à la très-grande différence du temps actuel, il y aurait eu, d'après cette étymologie, de l'or partout dans nos montagnes. Une tradition, presque sans écho de nos jours, voudrait qu'on en eût extrait de leur sein. Bonne chance aux industriels qui se sont mis à les fouiller depuis deux ans, et qui ne désespèrent peut-être pas qu'après l'antimoine qu'ils en retirent, ils pourraient bien aussi rencontrer quelque filon d'or.

Quoi qu'il en soit, l'opinion d'un homme aussi éminent sous tant de rapports, que l'était M. Ramond, devait avoir une grande autorité; aussi son orthographe fut-elle adoptée par presque tous les savants et surtout par les naturalistes.

Ainsi voilà le Mont-d'Or, *Mons aureus* de Kircher et de tant d'autres, transformé en celui de Mont-Dore *Mons Douræ*.

Cependant la brèche était faite, et, dans la controverse émue à ce sujet, les amendements n'ont pas plus manqué que dans bien d'autres discussions. Et d'abord, Maltebrun, et après lui son savant collaborateur et continuateur, M. Huot, ne veulent pas plus

du Mont-d'Or avec son apostrophe qu'avec son *e* final, et soutiennent qu'il faut écrire Mont-Dor, ce qui a le mérite incontestable d'être plus tôt fait.

Brochant sur le tout, voici d'autres philologues qui rejettent également Mont-d'Or avec ou sans apostrophe, et Mont-Dore avec son *e* final. Ni l'or ni la Dore, suivant eux, n'ont rien à voir dans ce débat; c'est Mont-d'Aure qu'il faut écrire, *Mons Auræ*, à cause des vents et des brises qui règnent sans cesse dans ces hautes régions.

Plein du sentiment de mon insuffisance, je me garderai bien de me risquer dans ce conflit d'étymologies plus ou moins élastiques, et d'ailleurs, comme les hommes débonnaires, toujours prêts à donner raison à qui les violente. La coutume locale, et mes vieux titres à la main, pour être compris des malades et des médecins auxquels seuls j'ai affaire, je reste humblement dans le camp des *obstinés*, et demeure fidèle à l'apostrophe que l'on est venu troubler dans son antique et paisible possession.

Si cette note pouvait avoir quelque publicité, on n'aurait plus à m'écrire, comme on l'a déjà fait bien des fois, pour s'informer si les eaux du Mont-d'Or, *Mons aureus*, sont les mêmes que celles du Mont-Dore, *Mons Douræ*, ou si elles en diffèrent, et constituent un établissement distinct.

RAPPORT

SUR LES

POÉSIES INTITULÉES MOSAÏQUE,

DE M. LE COMTE CÉSAR DE PONTGIBAUD,

Par M. DES MARANDS.

MESSIEURS,

M. le comte César de Pontgibaud vous a fait hommage d'un volume de poésie, dont je viens vous entretenir.

C'est un mérite et un progrès acquis aux poètes de notre époque que de faire présider à toutes leurs œuvres, l'étude de l'idée et de la forme poétique. C'est par là qu'ils ont de prime abord, un immense avantage sur leurs devanciers. — Qui se souvient des poètes de second ordre du siècle de Louis XIV? ou plutôt qui les a jamais lus?

Aujourd'hui on ne peut disconvenir que les œuvres même qui sont loin d'être classées au premier rang, ne renferment des beautés singulières, de style et de pensée, des effets de rythme, un éclat de cou-

leur, d'un ensemble saisissant pour l'imagination du lecteur. — J'irais presque jusqu'à dire que ce qu'on appelait autrefois le génie (peut-être avec un peu trop d'emphase), se reproduit maintenant, par des combinaisons, par des procédés d'artiste, arrivant plus sûrement au but que l'inspiration livrée à la fougue inhabile.

Ces réflexions m'amènent à l'objet de ce rapport; l'ouvrage de M. de Pontgibaud se distingue au premier coup d'œil par le cosmopolitisme des sujets et des couleurs, ~~par une étude savante~~ des secrets de la versification, d'après les grands maîtres de l'école dite romantique.

Le titre de *Mosaïque* adopté par lui, n'est pas seulement un brillant portique jeté à l'entrée de son monument; c'est le programme d'un système que je dois avant tout vous faire connaître.

« Aujourd'hui, nous dit M. de Pontgibaud, l'es-
» prit humain fait un retour sur lui-même; il analyse,
» il perfectionne, il se complaît dans les détails d'une
» observation fine; après les ébauches gigantesques,
» il rétrécit graduellement son cadre, descend à des
» données microscopiques; et se réfugie dans la con-
» templation de ses miniatures; il brise les idoles
» antiques, les sphynx de marbre et de porphyre pour
» en faire des *Mosaïques*. »

Pour ne point faire attendre ma pensée sur ce système, je féliciterai tout d'abord l'auteur de s'être

fait de l'école des Victor Hugo et de Sainte-Beuve ; d'avoir adopté, après eux, la forme ressuscitée (mais avec plus d'éclat) de Baïf, de Ronsard et de Regnier, et devenue un véritable talisman dans les mains d'André Chenier. — Chaque siècle a sa moisson, heureux ceux qui sont venus les premiers, et ont cueilli, guidés par le seul charme des yeux, toutes les fleurs les plus belles dans le champ de la poésie. A nous la science et l'analyse des siècles civilisés, nous découvrant des richesses moins faciles, je veux dire des idées nouvelles plus profondément enfouies, mais non moins attachantes dans leur vérité intime, des détails dédaignés jusqu'alors dans leur exiguité, mais qui, ciselés en or et en diamant, brillent sur le dessin comme une fine et riche broderie. A la manière du vaisseau fabuleux de la Mythologie, nous allons dans toutes les régions du globe, chercher un jardin des Hespérides, et nous en rapportons à la France des fruits exotiques beaux de leur étrangeté. — Enfin, nous faisons diversion par la multiplicité et l'habile entente des moyens de versification, à la solennité peut-être un peu monotone des anciens poëmes, telle est la part d'innovation féconde qui nous était réservée ; elle a produit et produira de plus en plus un rajeunissement puissant dans la poésie.

Mais M. de Pontgibaud penserait-il que nous avons perdu pour toujours les grands horizons de nos devanciers ? voudrait-il réduire l'art désormais à des don-

nées microscopiques? Ce serait ne point faire la part des deux natures de l'homme, qui le poussent alternativement du petit au grand, du fini à l'infini? Pourquoi donc le génie humain pâlirait-il aujourd'hui devant l'éclat de la création? parce qu'il a porté plus avant le flambeau dans ses mystérieuses obscurités; parce qu'il en a pénétré plus profondément l'analyse, aurait-il perdu cette magnifique synthèse qui résume dans l'œil de l'homme un monde, dans son âme un Dieu, dans sa mémoire le passé, dans ses espérances l'avenir? La poésie ne brise point les idoles antiques, elle exhume religieusement leurs débris de la poussière des temps, et reconstruit des divinités qu'elle vivifie de son souffle; les sphynx de marbre et de porphyre qu'elle interroge avec la science, nouveaux Memnons, s'animent à la voix, et laissent tomber pour elle le mot de l'énygme du passé.

Je crois donc que notre époque n'est pas seulement celle des ballades, et des sonnets, des poésies à facettes prismatiques, mais encore celle des grands poëmes; l'épopée morale, philosophique, rétrospective sur les annales des peuples éteints, ou chantant l'hymne des générations à venir, convient aujourd'hui et conviendra toujours aux grandeurs de la destinée humaine. — Je dirai donc à M. de Pontgibaud comme à M. de Sainte-Beuve, recherchons les finesses du pinceau, sans renoncer aux grandes lignes du dessin; produisons de la richesse de détails, à la manière de

ces architectures moyen-âge et renaissance, qui jettent leurs ogives ou leurs frontons dans les cieux, et comme par surcroît font pulluler sur toutes les pierres un monde fantastique de fleurs, de fruits, d'êtres vivants.

Au reste, M. de Pontgibaud ne s'est pas rigoureusement renfermé dans sa poétique. Il a fait beaucoup plus que de la miniature; si la plupart de ses pièces attestent la recherche d'une *manière* dans laquelle on sent l'hésitation et le tâtonnement d'une première étude poétique; si, pour compléter sa *Mosaïque*, il a inséré dans son cadre des tableaux de marquetterie, qui ne peuvent figurer que comme nombre et comme remplissage; plusieurs autres pièces procèdent d'une de ces inspirations franches dans lesquelles le poëte développe le libre essor de son allure naturelle. Ainsi, à part quelques imperfections, quoi de plus vrai, de mieux senti, de plus poétique que la pièce intitulée Notre-Dame d'Orcival. Cette pièce mentionnée honorablement en 1843, au concours des jeux floraux, est, selon moi, une des plus remarquables du recueil; elle ne porte aucune trace d'imitation; c'est notre nature pittoresque, c'est l'Auvergne, cette Suisse française avec ses grottes volcaniques, ses fraîches vallées, ses abruptes montagnes, ses traditions religieuses, qui a inspiré M. de Pontgibaud. Comme cette pièce, outre le talent qu'elle révèle, a encore pour nous un mérite de nationalité, je

ne puis mieux faire que d'en lire quelques fragments à l'Académie.

Oh! que d'impressions ne m'as-tu pas laissées,
Que d'images encor fraîches dans mes pensées!
Patriarcale Auvergne, ô terre des volcans,
Dont les pics sont pareils aux tentes de deux camps!
Terre où les cœurs virils, au vieux culte fidèles,
Sont de roc et d'airain comme les citadelles;
Telle enfin qu'elle était quand elle en vint aux mains,
Avec les conquérants du monde, les Romains.
Dix-neuf siècles n'ont pas altéré ses usages;
Elle a tout conservé : les types des vieux âges,
Sa parole celtique et ses cheveux gaulois,
Ses naturelles mœurs plus sages que nos lois,
Ses toits couverts de chaume et ses pavés de briques,
Ses cratères béants, ses monuments Cimbriques;
Mais des dons du progrès elle a tout rejeté,
Tout, hormis l'Évangile, hormis la vérité.
La croix avait brillé, Sidoine Apollinaire
Eclaira les esprits à son grand luminaire,
Le druide brisa son scalpel inhumain,
Et la seule rosée abreuva le dolmen;
L'esclavage sentit tomber ses lourdes chaînes;
On cisela les rocs, on abattit les chênes,
Et la cloche argentine animant les déserts,
Balança son cantique et ses pleurs dans les airs;
Le temps qui détruisit nos Babels plus récentes,
Epargna vos arceaux basiliques puissantes.
Des pèlerins encor accourus par milliers,
De vos vieux souterrains embrassent les piliers,
Et montrent dans un siècle avide de scandales,
Un peuple agenouillé sur la poudre des dalles.

Voici des vers qui sont beaux parce qu'ils sont simples et vrais; leur facture est l'ancienne facture épique; ils seraient avoués par toutes les époques et par toutes les écoles, si on ne les reconnaissait toutefois à la richesse de la rime, comme appartenant au dix-neuvième siècle.

Je pourrais citer plusieurs autres pièces de ce recueil, qui n'ont d'autres défauts que de ressembler à tout ce que la nouvelle école a fait éclore du Romancero espagnol, des Mille et une Nuits, des Traditions orientales et scandinaves. Le Chant de la Claymore, expression énergique de la fidélité d'un vieil Écossais à la race déçue des Stuarts; Rêverie d'une jeune fille; Première pensée d'amour encore pleine d'innocence; la Peste de Castille, tradition arabe, d'un grand effet d'action et de poésie; Migration, morceau plein de la mélancolique pensée de l'homme à la vue des oiseaux s'exilant vers un autre ciel; la Caravane des Esprits, ne seraient point indignes de figurer dans les Orientales de Victor Hugo. L'imitation de ce maître de l'école romantique a même été poussée un peu trop loin, ce me semble, dans la pièce intitulée la Caravane des Esprits. On se rappelle la pièce des Djinns de Victor Hugo; chaque muse peut sans doute s'emparer de cette donnée de la Mythologie arabe; mais M. de Pontgibaud a-t-il pu légitimement emprunter le rythme si singulièrement caractéristique dont l'harmonie imitative exprime, dans la pièce des

Djinns, la marche progressive, puis ensuite décroissante de la Caravane des Esprits? Cet effet de rythme était un véritable tour de force, qu'il fallait peut-être laisser la propriété de l'inventeur. C'est, au reste, du courage que d'oser suivre d'aussi près l'aigle qui affronte le soleil. La Ronde des Willis, quoique la pensée n'en soit pas nouvelle, brille toutefois d'un éclat et d'une fraîcheur qui lui donnent une seconde nouveauté.

La clarté de la lune est douce;
Le gazon est soyeux et frais,
Tournons en ronde sur la mousse,
Balançons-nous sous les cyprès;
Notre pied aérien glisse,
Où les mortels posent les leurs,
Et nous dormons dans le calice
Sur l'odorant duvet des fleurs;
Les roses, par nous entr'ouvertes,
Ont toujours des tiges plus vertes.

Les Orientales de Victor Hugo ont fructifié. Avec lui M. de Pontgibaud appartient à ce mouvement qui pousse toute une génération de poètes vers l'Orient. Dans cette croisade beaucoup moins sainte que celles du moyen-âge, la muse qui était partie chrétienne revient Willis ou Péri. Nos aïeux, ces fiers champions de la foi contre l'islamisme, ont dû frémir dans leurs armures de fer : qu'ils se rassurent toutefois, la vérité est assez haut placée au dix-neuvième siècle, pour

pouvoir enchaîner à son char toutes les erreurs, comme les ornements de son triomphe. Au reste, quel que soit le facile enchantement de cette mythologie orientale tout empreinte de volupté, de cette poésie dépourvue de pensée semblable à une musique indolente qui berce le sommeil d'un enfant; je rappellerai au poète qui a si bien décrit le pèlerinage à Notre-Dame d'Orcival que l'Orient est aussi le berceau de la haute inspiration religieuse. L'enthousiasme habite aux rives du Jourdain, a dit M. de Fontanes. C'est dans les traditions bibliques à peine encore explorées que M. de Pontgibaud eût trouvé une source inépuisable de sublime poésie. La pièce intitulée le Feu du Ciel, est restée incontestablement le chef-d'œuvre lyrique de Victor Hugo, et la voie qu'il a tracée est encore illuminée de son génie et de l'auréole des prophètes.

Au reste, la *Mosaïque* considérée comme prélude poétique, nous révèle un talent plein d'avenir, et nous annonce sans doute des chants plus graves dans la pensée, plus arrêtés dans la forme. La pièce intitulée le Dix-neuvième Siècle, est un morceau de haute inspiration philosophique, qui justifie cette espérance.

Sur son char étoilé que ce siècle va vite!
Tel qu'autour du soleil un globe en feu gravite
A travers l'espace emporté!
Le voici qui d'un bond mesure sa carrière,
Dépasse ses rivaux, et déjà crie: Arrière!
Aux temps dont il marche escorté.

Son aîné lui léguait une sanglante aurore
Sur des crimes usés, des crimes près d'éclore;
Un peuple, vrai Caméléon,
Le vaisseau de l'Etat menacé du naufrage,
Mais lui, pour dominer l'orage par l'orage,
Fait d'un éclair Napoléon.

Sa moisson de lauriers est bientôt assez ample,
Il veut d'autres festons pour décorer son temple.
D'un signe il appelle les arts,
Les arts qui sommeillaient sur leurs couches lointaines,
Qui cherchaient, éperdus, un abri vers Athènes,
Et vers la tombe des Césars.

Mais il fallait la paix à ces oiseaux timides,
L'aigle qui prit son vol du front des Pyramides,
Effaroucha ces doux ramiers;
Ils frissonnaient au bruit de la cité brumeuse,
Eux que berçait hier la cascade écumeuse,
Et le murmure des palmiers.

Autrefois isolé, le travail s'organise,
Reine de ce concert, au clavier s'est assise
L'industrie aux doigts diligents.
Et sous ses lois la force unie à la science,
Scellera désormais son heureuse alliance
Par des efforts intelligents.

Sublime avénement du règne des idées,
Les peuples ont grandi de cinquante coudées
En voyant leurs droits méconnus.
L'autorité n'est plus une marâtre injuste,
Et notre siècle d'or a seul, depuis Auguste,
Fermé le temple de Janus.

Puisse-t-il, consacrant son pacte d'armistice,
Du progrès social atteindre le solstice
Pour ne jamais rétrograder.
Puissent les nations, oubliant leurs querelles,
Confondre leur essor et disputer entr'elles,
Non pour ravir, mais pour fonder.

Que le Midi réponde à l'aube éblouissante,
La voix de l'avenir à l'histoire récente,
L'âge mûr à la puberté.
Et pareille à la fleur sous les frimats éclosé,
Qu'après les factions brille l'apothéose
De ta sagesse, ô liberté !

C'est bien là le lyrisme philosophique, et l'idée actuelle mise en œuvre très-poétiquement, dit M. Emile Deschamps, dans une appréciation que vient de publier un de nos journaux.

En résumé, l'hommage fait à l'Académie doit être d'autant mieux accueilli par elle, que l'Auvergne se montre moins riche en productions poétiques. M. de Pontgibaud a respiré avec l'air de son berceau les émanations poétiques de nos paysages ; le murmure du flot limpide de la Sioule a bercé ses nuits d'enfance ; dans la merveilleuse vallée que nous connaissons tous, son génie a dû se rafraîchir de la rosée des cascades poussée par le terrible vent des monts Dômes ; le bruit incessant de l'industrie agitant ses mille leviers, a complété pour lui le tableau de cette nature pittoresque ; quelle qu'ait été l'influence des lieux sur

son éducation poétique ; toujours est-il, et l'on peut s'en convaincre en lisant ses œuvres, que M. de Pontgibaud est le poète du passé comme de l'avenir, de la foi et du progrès. Il a compris la nouvelle loi des sociétés, le travail. On trouve dans son livre la rêverie enchantée des heures de loisir, et la féconde activité des idées nouvelles. C'est comprendre et embrasser son siècle, c'est être chrétien, philosophe et poète.

Le rapporteur de l'Académie lui propose de s'associer M. de Pontgibaud en le nommant à l'une des premières places vacantes dans son sein.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 8 MAI 1845.

Présidence de M. Tailhand.

L'Académie reçoit les ouvrages suivants :

1°. *Annuaire de l'économie médicale pour* 1845, par le docteur Munaret.

2°. *Tablettes historiques de l'Auvergne*, 1845, n°1.

3°. *La première année au Collége*, ou *Essai sur la réforme de l'éducation et de l'instruction publique*, par M. Gardissal.

4°. *Considérations générales sur le zona et la mélancolie*, par le docteur Brindel, de Besse.

5°. Pièce de vers, par le même.

6°. *La Revue agricole*, avril 1845.

7°. *De la Fécondation naturelle et artificielle des végétaux, et de l'hybridation*, par M. H. Lecoq.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président annonce que M. Léon de Chazelles demande à l'Académie une autorisation pour la représenter au congrès central d'agriculture. L'autorisation

a été provisoirement transmise par M. le président. Elle est unanimement ratifiée.

L'ordre du jour appelle les lectures indiquées.

M. le docteur Nivet remet à la prochaine séance la suite de son travail sur les eaux minérales de l'Auvergne.

M. Bertrand fils lit un mémoire sur les propriétés comparées des eaux de Royat et du Mont-Dore.

Après cette lecture, M. Mathieu, trésorier, dépose les comptes de l'année 1844. La commission nommée pour les examiner, se compose de MM. Duranthon, Sersiron et Bouillet.

M. le docteur Peghoux a la parole pour continuer la lecture de ses Recherches sur les hôpitaux de Clermont. Il fait observer que son mémoire étant maintenant en grande partie imprimé, la lecture en séance n'offre plus le même intérêt.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.



RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE CLERMONT,

Par M. P. BERTRAND, Secrétaire.

(Année 1844-1845.)

MESSIEURS,

Aux solennités pareilles à celle de ce jour, une autre voix que la mienne avait coutume de s'élever dans cette enceinte. Un autre de vos membres, estimé de tous pour son digne caractère, de tous honoré pour ses laborieuses et intéressantes recherches, venait vous présenter le compte rendu des travaux de l'année. Appelé par vos suffrages à l'honneur inespéré autant qu'inattendu de lui succéder aujourd'hui, mon premier sentiment est celui de la gratitude. Mais ce

sentiment, permettez-moi de le dire, Messieurs, n'est pas le seul que j'éprouve. Il se mêle de regrets et de craintes : regrets pour celui de nos collègues que j'ai remplacé près de vous, et dont les occupations devenues plus importantes chaque jour et plus nombreuses, ont réclamé tout le temps : craintes et défiance de ma part pour la mission qui m'est remise. Je n'ai malheureusement pu consacrer tout le loisir nécessaire pour rendre ce travail tel que j'eusse voulu le voir, c'est-à-dire, à la fois court et complet.

Avant d'entrer directement en matière, permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre quelques considérations générales sur le but et l'utilité des sociétés scientifiques dans les provinces.

Vous savez les commotions et les déchirements où vint expirer le dernier siècle et commencer le nouveau; luttes ardentes des intérêts ennemis, des opinions et des passions en délire; sanglantes convulsions des guerres civiles; choc retentissant des peuples violemment heurtés dans une effroyable mêlée, et s'écrasant sur les champs de bataille. Parmi ce désordre universel, venu comme un orage immense s'abattre sur le monde, comment ne pas craindre et se dire : Les temps sont accomplis; tout va périr. Et voyez cependant; peu à peu tout ce bruit s'éloigne et s'apaise, l'agitation cesse, le calme renaît, et du sein de cette grande poussière soulevée par les ruines d'une société qui s'écroule, surgit et s'élève, retrem-

pée par sa transformation, une société neuve et vigoureuse. Agonie du volcan qui s'éteint, quelques tressaillements viennent parfois la surprendre encore; mais elle reste ferme et debout. De longues années de paix lui permettent de bien asseoir tous ses éléments, de les coordonner entr'eux, de se consolider et de grandir de plus en plus. Enfin elle le reconnaît, les anciennes voies ne sont plus les siennes. Elle les quitte, et confiante et résolue s'élance vers ses destinées nouvelles. De ce moment toute la vigueur de conception, toute la somme de courage et d'activité dépensées naguère dans les luttes physiques, se précipitent vers les champs infinis de l'intelligence. Les bras se reposent : les têtes seules travaillent et fatiguent sans relâche. Une fièvre ardente et sans trêve s'empare de tous. Un besoin immodéré de bien-être, d'élévation, de fortune, de célébrité, de jouissances de toutes sortes agite les premiers rangs, et chaque jour pénètre plus profondément et ébranle les masses. Comme un esquif perdu dans l'espace, et abandonné seul aux tourmentes de cette mer des hommes, l'individu réduit à lui-même se sent faible et impuissant. Que peut sa voix isolée dans la tempête de ces voix sans nombre? Que pèsent ses forces contre les forces de toutes ces masses humaines? *Væ soli*, dit quelque part une sainte écriture, *malheur à celui qui est seul*. Ce sentiment réfléchi, ce besoin bien compris révèlent la pensée de l'association. Alors le grand problème

d'Archimède est résolu; son levier est trouvé, car celui-là, Messieurs, peut soulever le monde.

Oh! ne le craignez point, Messieurs; ce n'est pas une pensée, ce n'est pas davantage une thèse politique dont il s'agit ici. Loin de moi l'idée malencontreuse de venir passionner cette paisible enceinte. Non. Que l'accès en demeure fermé avec soin et pour jamais à ces souffles brûlants, à ces folles tempêtes. Les sciences et les lettres ont besoin de silence et de paix. Restons donc calmes et étrangers à ces bruits du dehors. Qu'ils n'arrivent pas à notre oreille, ou si nous les entendons, que ce soit seulement pour dire avec le poète :

Quàm juvat immites ventos audire cubantem!...

Ce principe de l'association, Messieurs, je n'ai donc point à le juger; seulement je le constate. Depuis long-temps il existe; de nos jours surtout il se développe de plus en plus, et acquiert une haute importance. Plus d'une fois il s'est égaré dans des théories vagues et hasardeuses. Mais ramenons-le dans l'ordre des faits matériels sagement étudiés et compris. Sur ce terrain il se montre puissant et fécond. Par lui les intérêts divers se reconnaissent et s'expliquent. Souvent jusques alors rivaux et ennemis, ils parviennent à se raisonner mieux, à se concilier et s'unir. Ainsi, peu à peu les besoins amènent entre les populations des désirs et des liens communs. Ainsi

on les voit se chercher, se rapprocher, se mêler de plus en plus. Laissez faire à cette grande influence encore quelques années de ces tendances salutaires, et vous verrez entre les peuples de notre vieille Europe mis en communauté de besoins et d'intérêts, s'établir le même travail d'arrangement, de rapports mutuels, de fusion enfin qui, jadis agissant entre des provinces éparses, a constitué les grands Etats d'aujourd'hui. Dans ce principe entendu et dirigé de la sorte, n'y a-t-il pas une force irrésistible et bonne en elle-même, un moyen de rapides progrès pour nos sociétés modernes, enfin une raison de plus en plus déterminante d'ordre et de repos pour tous?...

Notre réunion ici, Messieurs, n'est, après tout, qu'un des nombreux effets de cette cause. Pour jaillir et rayonner au dehors, la pensée, étincelle de l'âme, a besoin du choc. Le frottement la fait germer et grandir. L'excitation intellectuelle par influence, ce que j'appellerais volontiers le magnétisme des masses sur l'individu, est incontestable. J'en trouverais au besoin des preuves nombreuses. Tel homme pense, agit, parle et s'élève en public, qui, abandonné à lui-même et aux énervantes langueurs de la solitude, n'eût jamais connu la valeur d'intelligence déposée en son sein.

Dans ces idées se trouve l'origine des sociétés savantes et l'indication de leur but. Chacun de leurs membres, pour sa part, cherche, travaille et s'efforce

pour apporter sa pierre à l'édifice. Tous y mettent la main : quel petit nombre y laisse un souvenir! Un peu d'estime et de considération dans sa modeste sphère; de loin en loin quelque illustration, bien rarement quelques atomes de cette impalpable et enivrante fumée qu'on appelle la gloire, tel est pour chacun le prix de ses sueurs et des maux soufferts. Puis vient la fin. Il cède la place et disparaît. Mais qu'importe après tout, si sa vie a été calme, honnête et consacrée aux affections par lesquelles seulement elle acquiert quelque valeur?... Qu'importe s'il a laissé derrière lui des souvenirs qui l'honorent, des amis qui le regrettent, si enfin on peut dire aussi sur sa tombe : Il passa en faisant le bien.

Ce que chacun de leurs membres tente dans sa sphère, les académies, Messieurs, le font dans la leur. Elles deviennent autant de centres d'action. Tout mouvement y converge pour se réfléchir et se répandre autour d'elles. Ces foyers sont riches et actifs dans les grandes cités; car partout les forces se proportionnent aux masses; c'est la loi universelle. Plus modestes dans nos provinces aux villes moins populeuses, les sociétés scientifiques n'y restent cependant point stériles. Elles appellent au loin et réunissent les hommes de savoir; les mettent en échanges habituels de travaux entrepris, de recherches tentées, de connaissances acquises. Elles donnent l'impulsion, soutiennent et encouragent le zèle. De bons résultats

doivent nécessairement en sortir à la longue pour la connaissance exacte du sol, de ses produits de tout genre, de ses ressources, de ses besoins, de son histoire, enfin pour l'appréciation juste et éclairée de sa situation relative. De ces patients travailleurs la plupart agissent modestes et en silence. Ils s'avancent laborieusement sur leur voie; à force de temps et de peines, pénètrent au cœur de la carrière, extraient, choisissent et rangent les matériaux. Puis quelque jour un architecte habile s'en empare, et bientôt un magnifique monument s'élève. Voyez Cuvier. Il prodigue les études et les veilles. Son vaste génie recompose pièce à pièce, ressuscite à nos regards émerveillés un monde perdu depuis des milliers d'années. Réduit à lui seul, privé des travaux obscurs mais utiles de tant d'autres observateurs érudits, eût il donc accompli son œuvre?... Et cependant, des générations passent et s'usent à la tâche; non toutefois sans écarter quelques difficultés toujours, non sans arracher quelques épines de la voie. C'est que pour la frayer jusqu'au bout, pour la rendre facile et praticable à tous, il faut une haute pensée marchant appuyée sur une volonté ferme. Sur son passage, les dégoûts elle les dompte; les tourments elle les méprise et les brave; les obstacles elle les broie.

Mais c'est chose rare qu'une grande pensée, Messieurs; pour celui dont elle est fille, c'est souvent un malheur. Car voici son histoire. Pour la première fois

jetée au monde, elle soulève tout d'abord des résistances infinies. En effet, ne vient-elle pas, usurpatrice, troubler des existences faites, frapper de mort des usages reçus, des idées adoptées, compagnes familières, habituelles et par suite chères à tous. Elle qui la commence, pourquoi donc se plaindre de la guerre? Alors, violemment repoussée de tous comme étrange et bizarre tout au moins, souvent comme impossible ou folle, abandonnée, livrée au ridicule ou au mépris, va-t-elle donc périr?... Non. Le germe est vivace : sa vie n'est pas éteinte; seulement elle sommeille. Secouant sa torpeur, elle se ranime, fermente et s'agite. Insensiblement elle se met en marche, gagne du terrain, s'étend et s'empare à la longue des esprits qu'elle avait effrayés d'abord. Enfin le travail est accompli, tout est prêt. Vienne l'homme inspiré qui sache à propos lui tendre la main, qui, brisant l'enveloppe de la brillante chrysalide, ouvre les espaces à ses puissantes ailes, et bientôt elle plane triomphante et radieuse sur le monde enthousiasmé. Oh! ce spectacle est sublime. Il enorgueillit l'humanité dont il va peut-être modifier l'existence. Mais combien de peines amères ont dû le payer! La locomotive, corps de fer, âme de feu, se précipite fumeuse et haletante sur le rail, emportant dans son vol des populations entières. Audacieuse et sûre de ses forces, elle se lance à travers les Océans, déchire les flots qu'elle dompte, et supprimant les distances,

réunit au commandement de l'homme les mondes qu'avait séparés la volonté de Dieu. Mais *Salomon de Caus* et bien d'autres meurent fous ou misérables pour nous la léguer. L'Amérique se couvre de canaux et de voies de fer. Mais pour leur chercher et montrer le passage, que d'aventuriers intrépides, combien de hardis *pionniers* ont trouvé la mort, inconnus et oubliés dans les solitudes sans bornes des prairies, ou sous les sombres profondeurs des forêts.

Il est temps, je viens à ma tâche. Pardonnez-moi, Messieurs, ces considérations générales, bien longues j'en ai peur. Elles avaient pour but de caractériser la destination de nos sociétés scientifiques, de signaler la part de travail et d'utilité légitime qui leur appartient. Il est permis de la trouver encore satisfaisante et digne.

Vous savez, Messieurs, combien sont attrayantes les études géologiques. Par elles s'ouvrent à l'esprit sérieux et éclairé des méditations profondes, à l'imagination des champs nouveaux et sans bornes. En effet, se saisir de notre globe, examiner curieusement sa surface, fouiller ses entrailles, exhumer son passé, étudier son présent; puis, à l'aide de toutes ces données acquises et comparées, calculer ses destins à venir, tenter, en un mot, le secret de la création, n'est-ce pas un noble domaine? Le siècle actuel a payé un riche tribut à ces sciences et fait d'heureux efforts pour en reculer les limites. Notre

Auvergne, sous ce rapport, révélée tout récemment au monde, est surtout devenue le théâtre et le témoin des plus féconds résultats en ce genre. Votre société a pris dignement sa part de ces travaux. Plusieurs membres dont les noms vous sont familiers, ont successivement, dans ces dernières années, communiqué les produits de leurs investigations. Déjà connu par de savantes publications sur les gîtes ossifères de notre contrée, un digne élève de Cuvier, M. Bravard vient nous signaler une découverte par lui faite à Cros-Rolland. C'est une espèce nouvelle de mastodonte. Son système dentaire, en effet, la distingue complétement du mastodonte à dents étroites, ou de celui de l'Ohio. Dans celui de Cros-Rolland, et à l'état adulte, les machelières antérieures sont toutes à huit pointes, soit en haut, soit en bas. Ce nombre varie, au contraire, pour les deux grands genres déjà connus. M. Bravard estime que ce monstrueux *proboscidien* surpassait de 0^{m} 50^{c} au moins, la taille du plus grand de ses congénères qui, suivant Cuvier, ne semble avoir jamais atteint 4 mètres. Vous avez entendu avec un vif intérêt le Mémoire savant où l'auteur décrit les caractères ostéologiques du nouveau colosse de l'ancien monde, en même temps qu'il expose et motive les considérations qui l'ont conduit à en faire une espèce nouvelle.

Les plaines aujourd'hui si populeuses et si fertiles de notre Limagne, jadis habitées par ces grandes

races végétales ou animales maintenant disparues, quelles profondes modifications de sol, d'air et de climat ont-elles donc subies pour arriver à leur état actuel? Ces monts si convulsionnés jadis par des agitations incessantes, faisant retentir les airs des rugissements prolongés des volcans, secouant sous le ciel leurs ondoyants panaches de feux et de rouges fumées, regardez-les. Ils sont calmes et muets à cette heure. Autant leur jeunesse fut turbulente et folle, autant leur vieillesse est tranquille et sage. La végétation, signe de paix, s'empare de leurs pentes. Pas à pas elle efface les brûlures encore livides de leurs anciennes colères. Des troupeaux parcourent leurs longs tapis de verdure. Le botaniste et le géologue y récoltent sans trouble leur scientifique moisson. Partout les feux sont éteints, les volcans dorment, et maintenant refroidie par les âges, leur tête plonge calme et sereine dans les profondeurs azurées du ciel. Mais quel annaliste saura jamais retrouver pour nous les phases de cette curieuse histoire?

La science des plantes et ses applications fournissent à l'homme des ressources précieuses. Pour lui tout vient de là, tout doit y retourner. Grains, prairies, bestiaux, engrais, se consommant, se reproduisant tour à tour; tel est, en dernière analyse, le cercle suivant lequel tout s'accomplit. L'homme maîtrise et dirige ce mouvement dont il profite. Médicaments salutaires, aliments réparateurs ou délicats,

fruits délicieux, fleurs élégantes, suaves parfums, le règne végétal nous prodigue tous ces trésors. Mais la science et ses pratiques habiles doivent lui venir en aide. La nature a fait le diamant brut. Le joaillier le taille, et la lumière en jaillit vibrante par rayons étincelants. Laissant en quelque sorte son œuvre incomplète et ses bienfaits inachevés, la création nous avait livré la plupart des fruits presque impropres à notre usage. L'homme fait appel à son intelligence, émanation d'en haut que Dieu lui prête. Sa main reprend l'œuvre où l'avait abandonnée la main du Créateur, et des richesses inconnues viennent payer ses efforts. Tels sont les résultats de l'*hybridation*. Son objet est de croiser les races végétales, et de chercher à obtenir des produits nouveaux et plus parfaits en mariant entre elles des espèces différentes. Tout ce qui concerne cet art merveilleux et délicat vient d'être traité avec supériorité par un membre de cette Académie. Longue et patiente pratique, observations multipliées, style toujours clair et précis, utiles enseignements, vous trouverez tout cela, Messieurs, dans le volume où M. Lecoq traite de la *Fécondation naturelle et artificielle des végétaux, et de l'hybridation considérée dans ses rapports avec l'horticulture, l'agriculture et la sylviculture*. Le titre seul que vous avez entendu annonce l'importance de l'ouvrage, et quant à sa valeur, il me suffira de dire qu'il vient d'être couronné par le *Cercle général d'horticulture*. L'introduction

fait comprendre et ressortir tous les avantages de l'hybridation. L'auteur expose ensuite tout ce qui est relatif à la fécondation naturelle des plantes. Il décrit leurs organes. Il explique et la nature de leurs fonctions, et la manière souvent si curieuse dont ils les accomplissent. Puis, vient la fécondation artificielle. On voit quels soins exige le choix des sujets, leur préparation, et les précautions nécessaires pour les procédés à suivre. Je résiste avec peine, Messieurs, à la tentation d'analyser devant vous les travaux de l'auteur, de le suivre dans ses descriptions et ses recherches, dans les délicates opérations auxquelles il soumet le calice de la fleur sans la flétrir, changeant en elle les habitudes, les formes et les produits de la vie antérieure. N'est-ce pas là quelque chose de surprenant en effet? Toucher, que dis-je, commander au principe de la vie, à cette incompréhensible essence dont la nature s'était réservé l'empire! Disons-le, un peu d'orgueil quelquefois nous est permis. On peut bien alors le tolérer. Ces occasions sont si rares.

Eh bien! le croira-t-on? dans Londres, cette capitale qui, donnant la main à la nôtre, marche en tête de la civilisation, des hommes poussés par un fanatisme incompréhensible et bizarre, se sont élevés avec violence contre le genre de recherches dont je parle. « Sans doute, ajoute l'auteur, si ces zélés sec-
» tateurs de la création primitive, étaient forcés de
» se contenter, pour légumes, de la carotte des

» champs et des tiges durcies de la chicorée sauvage, » et s'ils étaient condamnés à se rafraîchir avec les » fruits du poirier et du pommier tels qu'ils sont » sortis des mains du Créateur, et qu'ils existent en- » core dans nos bois, sans doute ils admettraient » quelque restriction à leur vote ridicule, et recon- » naîtraient à l'auteur de la nature le pouvoir de » faire le bien, en employant toutefois des intelli- » gences supérieures à celle qu'ils ont montrée dans » ces pitoyables discussions. »

Ces réflexions, Messieurs, vous ont, comme à moi, paru piquantes et sévères. Mais qui pourrait en contester la justesse?... Comme si l'homme, roi de cette terre que Dieu lui a momentanément assignée pour demeure, ne pouvait pas en disposer en maître! comme si son droit n'était pas de chercher partout un bien-être juste et sage! comme si sa mission ne le forçait pas à travailler sans cesse et marcher en avant! Faites-lui place, car il lui faut le travail et la lutte. Dieu jadis ne lui a-t-il pas dit dans un jour de colère : Tu travailleras pour vivre. Tel est son droit et son devoir. Laissez-le donc accomplir sa tâche ; heureux quand sa voie facile le conduit exempt de trop rudes épreuves et l'appelle à l'étude de ces sciences, comme la botanique, tout à la fois utiles et douces. Laissez-le, amant de la nature, partir à la molle lueur des étoiles, devancer le soleil sur les monts lointains, et rafraîchir son front brûlant aux souffles vivifiants et

purs des hautes cimes. Laissez-le, au sein du calme de ces régions où n'arrivent plus les bruits de la terre, foulant aux pieds les plantes voilées de rosée, scintillante parure que leur a jetée la nuit du haut du ciel, laissez-le contempler les splendeurs de la création, et porter ainsi son âme jusques aux pieds du Créateur. Qu'il se recueille, qu'il médite en silence. Qu'au sein des corolles brillantes et embaumées, il cherche à surprendre les habitudes et les charmes de la vie des fleurs, les mystères de leurs suaves et chastes amours. Pendant ce temps du moins, s'il est jeune encore, il sentira redoubler ses forces, sa confiance et son bonheur. S'il est plus avancé dans la vie, si déjà ce triste fruit qu'on nomme expérience, a laissé son amère saveur à ses lèvres; eh bien! pour un instant, ses passions ou ses chagrins s'endormiront au fond de son cœur. Il n'entendra plus les voix des hommes, ni le retentissement de leurs agitations. Pour quelques heures enfin il oubliera, et bien souvent, dans notre pauvre vie, oublier ne vaut-il pas mieux que se souvenir!...

Puisque nous en sommes aux études agricoles, Messieurs, c'est ici le lieu de parler du Mémoire qui vous a été lu par M. de Douhet. Il a pour but de faire connaître un nouveau système de fumure applicable aux semences. Ce travail dénote les études et les connaissances les plus sérieuses. Il repose sur les idées que voici.

Les plantes annuelles et surtout les céréales, en cela semblables à tous les êtres organisés, ne peuvent consommer chaque année pour leur développement qu'une quantité facile à déterminer de substances alimentaires. Or, la partie d'engrais non absorbée par la végétation, et abandonnée au contact de l'air, de l'humidité et des terrains, subit à la longue des réactions qui changent sa nature, et par suite modifient ses effets à l'égard des récoltes suivantes. Tout excès d'engrais enfoui dans une terre coûte donc un emploi de temps et des frais inutiles.

D'autre part, les végétaux, durant leur vie, se nourrissent et croissent par l'assimilation de certaines substances toujours les mêmes pour chaque plante, et dont la nature est aujourd'hui connue.

Partant de ces données, M. de Douhet pense que l'agriculture peut, abstraction faite de la nature même du sol, influer puissamment sur le développement de la plante par le choix rationnel et par la proportion convenable des matières devant servir à l'alimentation. Il indique ces substances qui, toutes, sont des produits riches en azote et en carbone, et il compose avec elles une sorte d'engrais concentré, dépassant de beaucoup la puissance du fumier ordinaire. Au moyen de procédés particuliers, chaque semence est enveloppée d'une quantité déterminée de ce composé, et ainsi approvisionnée, logée comme une amande dans sa coque, au sein des éléments énergiques destinés à la

nourrir, on la confie au sol. M. de Douhet a vu toutes les graines préparées de la sorte, germer et pousser avec une extrême vigueur. Il estime donc arriver par ce système, sinon à les nourrir suffisamment toute l'année, du moins à leur procurer une enfance robuste et une organisation vigoureuse qui leur permette de se suffire plus tard par elles-mêmes. Si jamais cette idée devenait pratique et applicable à toutes les semences, même aux graines forestières, comme le dit l'auteur, on conçoit les services signalés que l'agriculture aurait le droit d'en attendre. Des expériences ont été faites avec succès : elles se poursuivent, et la solution de cette question importante ne peut guère tarder. Honneur, Messieurs, à qui sait ainsi donner un but utile et noble aux loisirs de sa vie.

Toutefois, les idées de M. de Douhet ne se sont pas produites sans conteste.

« Les agriculteurs, dit un de nos collègues, ont
» été trompés dans leurs espérances, toutes les fois
» que pour développer la végétation par des engrais
» plus ou moins azotés, ils se sont adressés aux se-
» mences des plantes et non point à la masse du sol
» lui-même.

» En effet, tant que se fait sentir autour des ra-
» cines de la jeune plante l'action puissante de ces
» substances, elle se montre brillante et pleine d'es-
» pérances. Mais quand vient une période de végé-
» tation plus avancée, quand pénétrant les couches

» profondes du sol où les racines ont besoin de s'é-
» tendre pour soutenir des tiges plus nombreuses et
» plus pesantes, quand surtout commence à s'accom-
» plir l'acte important de la fécondation, alors que
» la plante moins herbacée demande plus au sol et
» moins à l'atmosphère, qu'arrive-t-il? Ces végétaux
» si luxuriants de cette richesse tout artificielle dont
» vous avez entouré leur berceau, mais leur berceau
» seulement, languissent bientôt et deviennent inha-
» biles à la production du grain. Leurs tiges affaiblies
» fléchissent sous le moindre effort du vent, et le peu
» de semences qu'on en obtient sont menues et ra-
» chitiques. En général, les céréales ainsi traitées ré-
» sistent moins bien à l'intempérie des saisons que
» celles qui, à terres et à cultures égales, n'ont point
» été soumises à l'influence des préparations appli-
» quées aux semences.

» Il importe, en effet, et cela en vertu d'une loi
» qui s'impose à tous les êtres organisés, que la nu-
» trition, pendant l'âge adulte des individus, ne soit
» pas au-dessous de celle qui a été départie à leur
» jeune âge. Sous ce rapport, déchoir c'est languir.»

Ce jugement, Messieurs, n'appartient point à votre secrétaire. Ce sont les propres termes de M. le docteur Jusseraud. Tout en reconnaissant ce que l'idée de M. de Douhet aurait de capital si elle pouvait devenir pratique, il nous dit quels sont, dans sa pensée à lui, les inconvénients et les impossibilités de ce sys-

tème. Style élégant, toujours clair et précis, raisons fortement motivées, analogies saisissantes, tout cela condensé en quelques pages, tel est ce mémoire. La science gagnerait vite à coup sûr, si toujours on nous la faisait aussi accessible et aussi précise.

Parmi les travaux scientifiques de l'année, je dois rappeler le savant rapport de M. Baudet-Lafarge sur le *Traité de la culture des plantes à grains farineux*, par Schwertz.

M. Lafarge commence par quelques considérations relatives à l'emploi des pailles comme substance nutritive. Seule, ou bien mieux encore, hachée et mélangée avec quelques autres matières, telles que graines, bâles, substances farineuses, la paille peut suffire à entretenir convenablement les vaches durant l'hiver, pourvu, toutefois, qu'on ne leur demande ni lait, ni travail. La quantité à donner pour chaque bête varie suivant la qualité de la paille, qualité subordonnée elle-même à la nature du sol, au climat, à la manière dont s'est faite la récolte, etc. Si ces expériences sont bien fondées, voilà donc une précieuse ressource pour nos pays montagneux et pour toutes les contrées se livrant à l'élève du bétail, lorsque, comme cette année, les longueurs inusitées d'un hiver rigoureux auront épuisé les provisions de fourrages et retardé la végétation des prairies.

Le rapporteur consacre, en passant, quelques mots au système tant blâmé des jachères. Il montre ce qu'il

y a dans cette opinion de trop absolu. Suivant lui, la jachère peut constituer quelquefois un moyen utile de culture. « Justement appelée ruineuse, dit-il, » quand, à l'aide d'un assolement approprié et d'un » capital suffisant, on peut la supprimer, elle devient » quelquefois indispensable soit pour ameublir un sol » trop compact, soit pour nettoyer un champ envahi » par une végétation parasite. » Passant ensuite en revue les méthodes signalées par Schwertz pour donner aux froments une bonne préparation, et les comparant aux nôtres, il en fait ressortir les différences et le mérite relatif. Cette analyse sérieuse, jugement pratique, éclairé, plein de faits comparés, vous l'avez tous, Messieurs, écoutée avec autant d'intérêt que d'utilité.

Enfin, voici les *Considérations sur le profit de la fabrication fromagère dans les montagnes d'Auvergne, comparé à celui des fromageries suisses et italiennes.*

En 1437, dit l'auteur, M. de Parieu, le quintal de fromage auvergnat se vendait en gros 2 livres, et 8 livres 10 sols en 1625. La *Cour des Grands-Jours* de Clermont fixa, en 1665, le prix du fromage de Salers à 20 livres le quintal, porté à Clermont. Si la valeur de nos fromages a varié avec le temps, leur procédé de fabrication est demeuré stationnaire depuis des siècles.

Les profits des *burons* ou *mazuts*, deux termes

sous lesquels on désigne les châlets dans la Basse et la Haute-Auvergne, reposent sur le beurre, le fromage et le petit-lait. Les procédés de fabrication, et par suite les produits fabriqués y sont incontestablement inférieurs à ceux de la Suisse et de l'Italie. Hâtons-nous donc; changeons au plus vite tout cet arsenal grossier et barbare. Non, Messieurs, attendez; l'agitation n'est pas toujours du progrès; nous devrions l'avoir appris en France. Courir, ce n'est pas infailliblement se rapprocher du but.

Homme d'esprit et de raison, M. de Parieu le sait: le moyen de bien voir, c'est d'aller examiner soi-même. Donc, préoccupé de cette question si grosse d'utilité pour nos régions montagneuses, le voilà qui se met en route. Touriste exceptionnel et plus heureux que tant d'autres, car il a devant lui un intérêt qui le guide, et un but à atteindre. En judicieux observateur, occupé de recueillir des faits et non de faire des lieues, il visite successivement les montagnes de la Suisse et les fromageries italiennes. Ses investigations soigneusement faites et comparées, qu'en résulte-t-il? Ecoutez, Messieurs, il va nous le dire lui-même :

« Le prix de 10 à 12 centimes le litre constitue » donc, sauf de légères différences, la valeur la plus » ordinaire, la plus constante du lait converti en » fromages, soit dans la partie de la Suisse qui nous » est le mieux connue, soit dans les riches plaines

» de la Lombardie, soit enfin, si nos calculs ne sont
» pas trop inexacts, dans la plus grande partie des
» montagnes d'Auvergne.

» Il me semble que ces chiffres, dont on excusera,
» j'espère, l'aridité nécessaire, permettent de tirer
» une double conséquence qui doit terminer ces con-
» sidérations. On peut conclure de ce qui précède,
» d'abord qu'il ne faudrait que de très-légers per-
» fectionnements dans la fabrication du fromage
» d'Auvergne pour que le profit qui en résulte fût
» décidément supérieur à celui qu'obtiennent les fa-
» bricants étrangers. Et en second lieu, on croit voir
» clairement en face de ces calculs, qu'il serait pro-
» bablement frustratoire et sans but sérieux de cher-
» cher, comme on l'a fait quelquefois dans le Can-
» tal, à changer *radicalement* le procédé de la fa-
» brication auvergnate par l'imitation de certaines
» méthodes étrangères? Eût-on réussi mieux qu'on
» ne l'a fait, sous le rapport de la *qualité produite*;
» il est presque certain qu'on ne pouvait obtenir un
» progrès *économique* considérable dans ces essais
» dont le résultat a été plus ou moins curieux, mais
» ne pouvait guère être, pécuniairement parlant,
» très-profitable.

» Ce qui serait peut-être le plus à désirer pour
» les progrès réels de la fromagerie d'Auvergne,
» serait que, sans changer son système, elle amé-
» liorât, épurât ses produits et parvînt à livrer au

» commerce une qualité de choix à côté de sa qua-
» lité commune, pour joindre une consommation
» plus recherchée à la consommation vulgaire, mais
» étendue qui lui est déjà acquise. »

La conclusion est certainement remarquable et tout-à-fait inattendue. Je l'ai dit, elle repose sur des recherches positives et traduites en chiffres, cette dernière raison de tout. Notre collègue sait voir et calculer. Remercions-le donc au nom de nos montagnes. Grâces à lui, les voilà maintenues en possession paisible et sans trouble de leurs vieux usages toujours si chers, et de plus, rassurées sur les chances de concurrence à venir.

Vous le voyez, Messieurs, l'agriculture a eu sa part largement faite parmi vous cette année. N'est-elle pas le premier des arts, comme on affecte de le lui répéter si souvent, hélas! sans jamais se mettre beaucoup en peine de le lui prouver. Paroles dorées, monnaie légère dont cherche à la payer une ingratitude oublieuse. Au surplus, si les sciences agricoles trouvent parmi vous d'habiles représentants, elles n'y manquent pas davantage d'éloquents interprètes. Vous avez appris, Messieurs, avec un juste sentiment de satisfaction, les succès de MM. de Douhet et Dumiral au congrès central des agriculteurs où ils étaient délégués au nom de l'Auvergne.

Mais j'ai déjà parlé des montagnes et de ce qu'elles peuvent offrir d'attraits ou de charmes. Peut-être à

votre tour sentez-vous poindre le désir de quelque excursion lointaine. En ce cas, Messieurs, suivez-moi sur le Mont-Blanc; et ne croyez ni aux fatigues, ni aux dangers du voyage: vains épouvantails dont la vanité de quelque voyageur fanfaron tente d'effrayer votre courage. Partons sans crainte; la route est facile et brève. Regardez, voici le mont fameux. Ses vastes solitudes de neige resplendissent au soleil. Ses éternels glaciers ouvrent leurs noires crevasses, tandis que leurs plans, brusquement coupés à pic, montrent de loin leurs tranches d'azur. Les vallées naissent, s'étendent, se creusent et vont se perdre dans de sombres profondeurs. Les torrents écumeux, détachés des cimes, se déroulent en longues écharpes blanches, ou tout à coup, lancés d'un bond immense dans l'abîme, s'écroulent en cataractes tonnantes et fumeuses. Les rocs noirs et nus se dressent en grandes aiguilles profilées sur le bleu du ciel. Lacs, neiges, glaciers, déchirures, fleuves, vallées isolées ou communiquant par leurs cols, l'œil embrasse et comprend tout d'un regard. Car le colosse a 29 pouces de haut (à raison d'une échelle de 1 ligne par 42 pieds). La taille de ses accessoires se proportionne à la sienne, et le tout repose sur une table de 8 mètres carrés environ, supportant le groupe du Mont-Blanc et des montagnes voisines dont la masse réelle occupe une étendue de 18 lieues de long sur 13 et 1/2 de large, ou 243 lieues carrées à peu près. Tel est, Messieurs, le relief si re-

marquable exécuté par M. Sené, de Genève, et décrit dans la note que nous devons à M. Lecoq.

En parlant d'excursions lointaines, vous me permettrez, Messieurs, de mentionner celle qu'un de nos jeunes concitoyens, M. Victor Tixier, vient d'accomplir dans les *prairies Osages*. L'auteur vous a fait hommage de cette relation où se présentent aux regards tantôt les scènes pittoresques de la vie sauvage, tantôt les aspects imposants de ces paysages et de cette nature du nouveau monde aux proportions grandioses. Ces récits, vivement colorés et toujours attachants, dénotent cette sève d'imagination et de style, privilége heureux de la jeunesse.

Maintenant nous changeons de domaine. Nous quittons la pure atmosphère des vastes prairies et des hauts sommets, pour nous asseoir au chevet d'un lit de douleur. Recommandable par sa vieille expérience et par ses longs services, un médecin va devenir notre guide. Le docteur Bertrand, du Pont-du-Château, a traité d'une manière complète la *Relation historique de l'affection typhoïde et épidémique* qui, en 1843, a sévi dans le canton de Vertaizon. Causes, symptômes, diagnostic, moyens curatifs et préservatifs, son érudition expose, décrit tout; et en fait sortir de sages déductions. Sans doute, Messieurs, je suis ici sur mon terrain. M'abandonnant à une pente glissante assez de fois signalée, mais plus souvent encore méconnue, sans doute je pourrais évoquer autour de

moi les formules et le dialecte de la science. Pourtant ne craignez rien ; je ne dévoilerai pas devant vous ce lugubre tableau. Je ne viendrai point assombrir vos imaginations troublées avec tout ce sinistre spectacle de la maladie, de ses progrès, de ses incidents, des irrésistibles dégoûts qu'elle amène ; des luttes du médecin aux prises avec le mal ; des espérances tour à tour ranimées ou déçues, des tortures incessantes, enfin de l'agonie et de ses désespoirs. Tirons le voile sur toutes ces douleurs. Ces souffrances et ces blessures, le médecin du moins va les guérir ou les fermer. Son œil les mesure ou les reconnaît. Sa main, tour à tour prudente ou hardie, va les toucher, et bientôt peut-être il aura, lui aussi, le bonheur de pouvoir dire avec notre grand et naïf Paré : *Je le pansay, Dieu le guaryt*. Mais les douleurs et les plaies de l'âme ne sont point comme celles du corps. Car il est peu de sympathies pour ce genre de souffrances. Souvent entourées de toutes les apparences du luxe ou du bien-être, loin d'appeler le regard, elles se voilent et cherchent à le fuir. Une sorte d'instinct secret les porte à éviter la foule qui ne les voit point, et qui d'ailleurs n'y croit guère. Aussi, vous sentez-vous blessé?... serrez fortement l'armure sur votre poitrine, et que le sang coule en dedans, dût-il vous étouffer. Alors, nouveau gladiateur dans l'arène, le regard calme, la voix assurée, vous pourrez dire au monde, cet autre César bien plus exigeant que celui des am-

phithéâtres de Rome : *Morituri te salutant* (César, ils te saluent, et vont mourir). Car ce qu'il vous demande avant tout, c'est de respecter ses plaisirs. Malheureux, demeurez à l'écart : ne venez point l'importuner de vos tristesses.

Venons maintenant aux eaux minérales. Depuis long-temps on en a fait le sujet de discussions non moins intarissables que leurs bienfaisantes sources. On en a dit beaucoup de bien, et encore un peu plus de mal. Se venger par la médisance du secret qui nous reste impénétrable, cela console. Messieurs, il ne faut jamais, après tout, vous le savez, croire que la moitié de ce qu'on dit. Les eaux minérales sont-elles donc une panacée, et comme une sorte de champion tenant la lice contre quiconque se présente?... Bien fou qui s'y fiera. Quel homme sage pourra le penser ou le croire? Qui prouve trop ne prouve rien, c'est ici le cas. Mais sont-elles dénuées de toute vertu thérapeutique?... Cette autre exagération serait non moins fausse et absurde que la précédente. Prenons le juste milieu. Les eaux minérales sont efficaces. Elles le sont à raison de leur température; elles le sont à raison des principes constituants que nous y trouvons; probablement encore à cause de quelques éléments jusqu'à ce jour restés pour nous insaisissables, et peut-être aussi par suite du mode de combinaison sous lequel tous ces principes s'y trouvent unis. Enfin l'opportunité de leur administration et leur

mode d'emploi, deux circonstances capitales dont le médecin reste appréciateur en dernier ressort, ne contribuent pas médiocrement à les rendre avantageuses ou nuisibles. Telle est la vérité, je le pense du moins, en ce qui concerne les eaux minérales.

Un de nos collègues, M. le docteur Nivet, s'occupe en ce moment d'un travail étendu sur les sources de ce genre situées dans notre département. L'auteur a pour but de faire un exposé détaillé de l'historique, des propriétés physiques, chimiques et médicinales de ces eaux. Déjà, Messieurs, vous avez entendu quelques parties de ce travail. Vous avez pu apprécier ce qu'il avait dû coûter de soins et d'exactitude. Sa complète publication ne peut manquer de nous fournir des renseignements profitables sur les eaux minérales de notre département.

Et au sujet de ces eaux, en voici de bien malencontreuses en vérité. On leur conteste, non pas seulement leurs propriétés, ceci serait peu; mais encore leur nom. La chose devient forte. Mais après tout, nos vieux monts ont vu bien d'autres déchirements. Je n'inscris point leur nom sur ce papier; car dans la confusion régnante, je ne saurais trop comment m'y prendre, et j'aurais peur de quelque grossière faute. Mont-d'Or (*Mons auri*), mont de la Dore (*Mons Doræ*), mont de l'Aure (*Mons auræ*), et quelques autres encore, j'en passe et des meilleurs. Choisissez; pour moi, je ne m'y risque point. D'ailleurs,

je suis suspect, car j'ai mes habitudes faites. L'inspecteur en chef de ces eaux, M. Bertrand vous a communiqué, Messieurs, les pièces de ce singulier procès dont l'issue ne semble pas, au reste, lui inspirer de bien vives appréhensions. Peu importe en effet, dit-il, l'orthographe et l'étymologie qu'on fera prévaloir. Une chose seulement essentielle, c'est qu'il n'y ait pas confusion; et qu'il demeure bien entendu que toutes ces variantes de noms indiquent toujours et exclusivement la même source depuis si long-temps connue.

Avant de quitter les eaux minérales, et dans le seul but de remplir strictement mon office de rapporteur, je dois ajouter, Messieurs, que votre secrétaire a eu lui-même l'honneur de vous soumettre un Mémoire sur les propriétés comparées des sources de Royat et du Mont-d'Or.

J'ai déjà parcouru une assez longue liste de travaux écrits et lus dans vos réunions. Il me serait facile d'étendre de beaucoup cette nomenclature si, moins discret qu'un certain nombre de vos membres, et plus impatient qu'ils ne le sont dans leurs laborieuses recherches, je voulais en faire éclore le fruit un peu à la hâte. Je pourrais, par exemple, vous entretenir des travaux de M. Aubergier sur l'extraction de l'opium. Ce suc précieux, retiré du *papaver somniferum*, nous est fourni par l'Asie. Peut-être cesserons-nous, avant peu, d'être ses tributaires sous ce rapport, et nous devrons cet affranchissement aux investigations de notre

jeune et savant collègue. Il nous a déjà donné le *lactucarium*, remède aujourd'hui légitimement admis dans la pratique. Aidé par le sol vigoureux de notre Limagne, peut-être parviendra-t-il à nous doter de l'*opium indigène*. Vous comprenez, Messieurs, quel puissant et juste intérêt s'attache au résultat de ces efforts. L'opium est à la fois l'objet d'un commerce immense, et un remède énergique et utile à plus d'un titre. Point de médecine possible sans lui. Dans bien des cas il guérit; presque toujours il soulage. Le malade lui doit une trêve momentanée à ses douleurs. Il y puise pour quelques heures le sommeil et l'oubli. Consoler et calmer quand on ne peut guérir; suspendre pour un instant cette crise d'agonie entre l'homme et le mal, cette lutte suprême entre la vie et la mort quand l'âme fait effort pour rompre ses dernières entraves, quand son enveloppe matérielle va se séparer d'elle et se dissoudre, n'est-ce donc rien?

L'homme et la douleur sont nés le même jour. Le même berceau a vu commencer leur éternelle lutte. Heureusement, entre eux, fille du ciel, est bientôt venue se placer la douce pitié. Instinct impérissable et sublime déposé dans notre sein, rayon céleste et révélateur, c'est elle qui peut-être nous indique le plus sûrement l'origine de notre âme. Secourir la souffrance et l'infortune est un mouvement spontané, soudain dans notre cœur à tous, une idée vieille comme l'humanité et qui l'honore. Partout, en tout temps, dès

qu'il y a eu une civilisation, on s'est occupé du malheur. Les Egyptiens et les Babyloniens exposaient leurs malades dans les rues et sur les places publiques; et une loi voulait que nul ne passât sans s'arrêter, afin que chacun eût à dire et son mal, s'il en avait jamais éprouvé, et le remède qui l'avait guéri. La Grèce avait avait ses *Nosocomia*, ses *Asclépions;* Rome, ses temples d'Esculape où les souffreteux allaient porter leurs offrandes au dieu, le consulter et se faire traiter de leurs maux. Enfin le christianisme fortifié par ses martyrs et triomphant désormais, vient faire briller sur le monde le dogme fécond d'une âme immortelle. A cette grande voix qui l'appelle, l'humanité écoute et relève son front. Elle retrouve le sentiment de sa dignité perdu dans l'esclavage. L'égalité morale commence, et c'est là le grand principe de liberté dont la religion a doté les peuples. Alors un souffle universel de charité s'étend sur la terre. Les puissants et les riches repentants de leurs fautes, touchés de l'esprit de Dieu, ou reconnaissants de quelque grand bienfait qu'ils rapportent à sa divine merci, fondent de toutes parts des maisons de refuge et de secours. Argent, meubles précieux, terres, ils se dépouillent de tout pour ces œuvres méritoires. Des maisons à Dieu, des maladreries, des léproseries s'élèvent en foule. C'est un saint fanatisme de bienfaisance. Rome, devenue catholique, veut faire prévaloir la croix sur le turban. Elle s'efforce d'établir l'unité religieuse, et tend ainsi à reprendre l'empire

spirituel de la terre, comme elle en eut jadis la possession réelle et souveraine. Ses prédicateurs parcourent le monde chrétien. Les populations s'arment, et se précipitent par bandes innombrables et confuses vers la Terre sainte à ce cri partout retentissant : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* L'ébranlement général imprimé par les croisades, la teinte à la fois guerrière et religieuse dont elles imprégnent vivement leur époque, loin de ralentir le zèle universel de charité, ne font que le propager. La fin du moyen-âge lui-même, ses longues et atroces guerres, ses pillages, ses pestes, ses famines, ses déchirements de tous genres, n'arrêtent pas davantage cette ferveur. Et cela est naturel et simple. Quand donc l'homme se fait-il humble et suppliant devant Dieu, si ce n'est à l'heure du danger. Enfin, lorsque insensiblement la société échappe à ce chaos de ruines et de sang, quand l'ordre renaît, les grands établissements de bienfaisance se développent, et par des améliorations successives arrivent à l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Ce que je viens de résumer bien imparfaitement en quelques phrases, M. le docteur Peghoux l'a exposé avec détail dans ses *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*. *Recherches* est véritablement le titre qui convenait à cette œuvre ; car, outre les idées philosophiques et d'ensemble présentées dans une introduction aussi bien dite que bien pensée, on s'aperçoit aisément des investigations considérables aux-

quelles a dû se livrer notre collègue pour arriver à la multitude et à la précision des détails qu'il nous fournit.

Messieurs, on a dit quelquefois : Les hôpitaux sont une prime à la mendicité et à la fainéantise : ils sont inutiles et manquent leur but ; on devrait les supprimer. Supprimez donc alors du même coup la maladie, la vieillesse et la misère ; car, à moins de cela, je ne vois pas trop comment se passer d'hospices ou de quelques institutions qui en tiennent lieu. Ces établissements absorbent de grosses sommes. Mais, Messieurs, depuis quand donc, en ce monde, quelque chose pour rien ? Ceci serait neuf à coup sûr, et la bienfaisance commode à ce prix et mise à la portée de tous. Charges et bénéfices, qu'est-ce donc autre chose que la société ? S'associer c'est mettre en commun ses forces, ses ressources et son intelligence pour garantir à chacun et au jour du besoin, la protection et le secours de tous. C'est un contrat accepté successivement et transmis par les générations de siècle en siècle. Si notre société doit respect au travail qui fait la propriété, protection à la fortune qui est devenue l'expression de ce travail, la classe aisée à son tour doit sympathie et secours à la détresse et aux douleurs du pauvre. Tendez-leur donc la main ; ceci est à la fois devoir et sagesse. Et ne comptez pas de trop près. Si quelquefois vous êtes trompé, qu'importe ! mieux vaut être dupe que trompeur. Car, en ce monde, eût-

on le malheur de ne pas être honnête homme par organisation, on devrait le devenir par calcul. Le bienfait s'est égaré dans sa route? Regardez-y mieux une autre fois. Mais allez-vous pour cela fermer à jamais la main! Non, la bienfaisance est de sa nature imprudente et crédule. Ce n'est pas un placement à intérêt; non, car trop souvent hélas! elle ne rapporte rien; rien, pas même un peu de gratitude.

Toutefois, Messieurs, loin de moi de vouloir exalter à vos yeux une prodigalité déraisonnable et irréfléchie. Qu'elle soit, au contraire, calculée et dirigée par une administration sage, car alors elle saura tirer meilleur parti de ses ressources, et faire beaucoup avec peu. Je n'ai pas voulu davantage glorifier les profusions de cette prétendue philanthropie niaise et abusive qui, un bandeau sur les yeux et les mains pleines, s'en va de toutes parts épandant ses largesses: qui cherchant avec une tendre et comme exclusive sollicitude le voleur dans sa prison, ou le scélérat au fond des bagnes, les presse dans ses bras, et s'épuise pour eux en consolations et en largesses. Evidemment non. Ceci n'est qu'un abus d'un autre genre, une invention toute neuve, et exagérée comme tout système nouveau. Il faut l'espérer, avant peu l'honnête homme sera réhabilité, et le bandit passera de mode. J'ai voulu dire seulement une chose; il est sage, il est juste, il est indispensable de venir en aide au malheur. Il faut le chercher et l'aider partout et sous

quelque forme qu'on le rencontre. C'est à cette heure la mission des hôpitaux. Pour atteindre au même but, qu'on indique une route meilleure, et nous serons tous prêts à la suivre.

Un de vos correspondants, M. Blanchard, a publié, cette année, un Traité d'arithmétique décimale simplifiée, destinée à l'enfance. Je voudrais être plus pertinent appréciateur de la science des calculs pour vous exposer les avantages de ce travail.

Je me vois avec regret, et je le dis non sans quelque honte, car tout homme devrait connaître et comprendre la loi de son pays, je me vois réduit à la même incompétence par le titre que voici : *De la Minorité et de la Tutelle*. Ce travail est le fruit des méditations d'un grave magistrat que notre Société s'honore de compter dans ses rangs. M. de Fréminville, dans cette œuvre sérieuse, aborde l'un des sujets où, près des intérêts les plus élevés, naissent pour le jurisconsulte les difficultés les plus ardues. La justice et la magistrature sont la base de tout édifice social. A travers bien des tempêtes, nous les voyons en France arriver pures et respectées jusques au milieu de nos jours de discussions et de doutes. Ce haut respect qui, pour le bien de la société, doit les entourer sans cesse, ne peut que redoubler et se mêler de gratitude quand leurs sages délibérations prévoient, débattent et règlent à l'avance la condition et les intérêts des citoyens pour cet âge où ils sont inhabiles encore à les sauvegarder par eux-mêmes.

Je n'aurai pas non plus, Messieurs, à vous entretenir longuement des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, recueil toujours croissant et de plus en plus utile à consulter pour les faits qui peuvent toucher à l'histoire du pays. L'auteur a, sous ce rapport, atteint le but auquel il visait. Vous savez, comme tout le monde, ce que M. Bouillet consacre de soins, de zèle et de sacrifices pour rendre son œuvre profitable. Cette année encore les Tablettes nous ont donné un texte développé autant qu'exact et une carte complète de la *Statistique monumentale* de notre département. C'est une nouvelle dette de reconnaissance contractée par le pays envers M. Bouillet.

M. Fialin de Persigny a fait hommage à l'Académie de ses recherches sur la *Destination et l'utilité permanentes des pyramides d'Egypte et de Nubie contre les irruptions sablonneuses du désert*. L'auteur est presque un concitoyen pour nous, car il fut élève de notre collége, et bien qu'il ne compte point au nombre de vos membres, vous me permettrez, je l'espère, Messieurs, de mentionner ici son envoi. Ce travail a été entrepris et poursuivi dans des conditions particulières qui en doublaient les difficultés. Quelques mots vous feront juger de son intérêt.

M. de Persigny ne considère pas les pyramides seulement comme des monuments funéraires ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici. Il y voit de plus l'œuvre d'une science avancée, d'une civilisation perfectionnée et pré-

voyante, toutes deux aux prises avec un fléau destructeur. En effet, la spacieuse vallée du Nil, c'est-à-dire l'Egypte tout entière, se trouve comprise entre deux cordons montagneux, la chaîne *Arabique* à l'est, la chaîne *Lybique* à l'ouest. Cette dernière borde la rive gauche du fleuve, et en arrière de ses sommets s'ouvre le grand désert ou *Sahel*, océan de sables mouvants dont les solitudes inconnues vont se perdre dans les profondeurs de l'Afrique centrale. Quand soufflent les vents d'ouest ou de sud-ouest, et ce sont les plus fréquents dans ces contrées, les flots de cette mer sableuse se soulèvent, et chassés en masses épaisses par les courants atmosphériques, ils tendent à se précipiter dans la vallée du Nil où ils rencontrent un abri. Heureusement les monts Lybiques interposent leur puissant rideau, et protégent l'Egypte contre ces funestes irruptions. Mais par malheur aussi la ligne de défense n'est pas partout continue. Trois grandes coupures existent dans ce rempart naturel. Ce sont les embouchures du *Fayoum*, des *lacs de Natron*, et du *Fleuve sans Eau*. Ces vallées spacieuses, dont les deux dernières sont complétement envahies par les sables, coupent toutes trois la chaîne Lybique, et laissent par leur ouverture la vallée du Nil où elles débouchent, en communication avec le Sahel. Par ces grandes brèches tendent à s'avancer sous l'action des vents, les invasions sableuses. Or, M. de Persigny observe que les pyramides se trouvent précisément

groupées, et toujours dans un certain ordre, tout juste à l'entrée de ces vallées. Ces monuments lui semblent dès-lors avoir pour objet de suppléer par leur masse aux montagnes absentes. De cette considération et de bien d'autres qu'il serait impossible d'exposer ici, l'auteur croit pouvoir inférer que ces prodigieuses constructions avaient bien moins pour objet de servir de tombe à quelque souverain ignoré aujourd'hui, que de protéger les terres cultivables contre les invasions du Sahel.

Certes, je me garderai, Messieurs, d'émettre un jugement dans une question dont la solution exige à la fois les connaissances archéologiques les plus profondes, les notions de géographie locale les plus précises, et qui demanderait surtout des données positives et malheureusement inconnues encore sur la force de résistance et les mouvements des fluides élastiques. L'opinion de M. de Persigny a été soumise aux hommes les plus compétents, à d'anciens et illustres membres de la commission scientifique d'Egypte; elle a reçu de tous l'accueil le plus encourageant. Ce n'est encore qu'une hypothèse, il faut bien en convenir; mais cette hypothèse du moins est séduisante, étayée de preuves nombreuses, d'observations bien étudiées, de comparaisons et de conséquences bien liées et bien déduites. On aime à voir avec l'auteur une haute pensée de prévoyance se substituer à une inspiration de vanité dans la construction de ces masses gigantesques,

depuis tant de siècles victorieuses du temps. Immuable et silencieux comme elles, le Sphinx repose accroupi près de leur base, et comme elles, il semble éternellement jeter aux générations qui passent le défi de l'énigme dont il garde le secret. Ce mot mystérieux serait-il donc enfin trouvé?

L'usage, en cela raisonnable et prudent, je m'empresse de le proclamer, restreint votre secrétaire à vous entretenir seulement des travaux présentés par les membres de l'Académie. Mais les espérances dont votre société est le but, et que vous serez heureux, Messieurs, de pouvoir réaliser un jour, ne méritent-elles pas aussi quelque faveur? Cet usage d'ailleurs, vous m'avez permis de le faire fléchir un instant pour MM. Tixier et Fialin de Persigny. Pourriez-vous me refuser la même latitude pour l'ouvrage publié par M. Gardissal sur l'instruction publique, et dont il a récemment fait hommage à l'Académie. Si le système d'organisation nouvelle présenté par l'auteur, est quelquefois discutable, ce qui concerne la partie critique paraît souvent juste et habilement présenté. Ceci est le livre 'un esprit sage, loyal et convaincu. C'est l'opinion impartiale d'un homme pratique, et à ces divers titres elle mérite sérieuse considération de la part de tout homme raisonnable préoccupé de cette question immense pour le pays.

Vous savez tous, Messieurs, la rapide impulsion communiquée dans notre pays à l'art de la peinture

sur verre. Je ne suis pas complétement étranger à la chimie, et peut-être pourrais-je vous dire les difficiles recherches, les essais bien des fois répétés, les obstacles qu'il faut deviner et calculer avant d'apprendre à les vaincre, les combinaisons délicates et mûrement réfléchies, les attentions enfin de toute nature qu'il faut apporter ici pour arriver à des procédés et à des résultats satisfaisants. Mais ce n'est là que la partie matérielle; et, sous tous les rapports, les progrès et les perfectionnements en ont été remarquables. Ce qu'il faudrait vous raconter, ce serait la partie artistique; ce serait l'habileté du dessin, la pureté des formes, le bonheur des attitudes. Ce serait l'harmonieuse combinaison des teintes aujourd'hui si bien fondues, l'éclat et le velouté de ces riches couleurs, enfin le puissant effet d'ensemble de ces belles productions. Elles n'ont plus rien maintenant à envier aux anciens ouvrages du même genre. Voilà, Messieurs, ce que j'ai pu voir récemment et à deux reprises dans les ateliers de M. Thévenot, sous sa complaisante direction. Voilà ce dont vous pourrez vous convaincre à l'examen des derniers vitraux exécutés par lui pour Notre-Dame-du-Port, ou bien en visitant les belles verrières de M. Emile Thibaud à Saint-Genès-les-Carmes. Aussi, pour la peinture sur verre, grâces aux travaux de nos habiles collègues, la *Renaissance* datera désormais de l'Auvergne, et notre ville comptera, sous ce rapport, de doubles droits dans l'avenir.

Mais je parle d'avenir! Hélas! il vient de s'ouvrir pour la mémoire de l'un des fils les plus distingués de l'Auvergne. L'un de nos collègues, renommé pour son haut savoir, honoré pour sa haute position dignement conquise, cher à tous par les charmes de l'esprit, à tous regrettable pour sa facile bienveillance, le docteur Breschet vient de mourir. D'autres, Messieurs, ont déjà raconté la carrière, les travaux et les succès du profond anatomiste, du professeur érudit, du savant distingué de l'Institut. D'autres feront de lui un éloge digne et juste. Ici, au milieu de ses concitoyens, de ses amis, il suffira de le nommer. Des souvenirs de reconnaissance, des pensées de regrets et de tristesse viendront au cœur à tous pour cette noble existence éteinte, pour cette belle intelligence disparue.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces tristes paroles d'un deuil auquel vous vous associez tous. Mais pourquoi donc travaillerait et souffrirait l'homme de cœur en ce monde, si, lorsqu'il le quitte à jamais, quelques mots amis, quelques larmes sincères ne venaient descendre sur sa tombe.

Comme tout ici-bas, si notre société a ses heures de tristesse, le temps lui porte aussi de loin en loin quelque compensation. A ce titre, Messieurs, vous avez accueilli tous la distinction venue à notre digne vice-président, et dont l'Académie le félicite aujourd'hui par ma voix. Récompense juste, récompense

bien acquise d'une vie honorable, tout entière consacrée au bien; d'un zèle incessant que rien ne décourage, d'un travail enfin utile à tous, et dont tous nous profitons chaque jour. Ce n'est pas dans cette enceinte où se rangent dans un ordre admirable et si long-temps désiré tant de livres et de manuscrits, passion unique et inoffensive du savant bibliothécaire, ce n'est pas au milieu de nous que pourrait n'être pas appréciée toute la justice de la noble rémunération qui est venue l'y chercher.

Je vous entretenais tout à l'heure de pieux édifices, Messieurs : nous en voyons renaître et s'achever un des plus remarquables. Dans son grand ouvrage sur les églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme, déjà l'un de nos collègues avait élevé un monument à l'Auvergne. Ce que M. Mallay avait jadis consacré de persévérantes études à la théorie de l'art, ce qu'il en avait recueilli de savoir et d'expérience, il le porte aujourd'hui dans ses applications. Voyez Notre-Dame-du-Port, un des plus beaux, et quand il sera terminé, l'un des plus complets spécimens de l'architecture romane. Quelle fidélité, quel fini dans ces travaux de restauration! Quel sentiment exquis, quel amour de l'art respirent dans le moindre détail de cette œuvre. Restaurer ainsi c'est créer; et désormais le nom de l'habile architecte est inséparable de son œuvre. Aussi, les merveilles qu'a retrouvées M. Mallay pour notre Auvergne,

on vient les lui demander pour d'autres contrées, et sous sa direction, des travaux considérables s'entreprennent ou se poursuivent pour les églises de Saint-Flour et du Puy. Nous croyons même savoir que l'année prochaine, l'Académie verra publier une nouvelle production de la même main, la monographie de la Cathédrale du Puy, ouvrage où la richesse de détails et le luxe d'exécution seront vraiment dignes du sujet.

M. Mallay ne manie pas seulement avec bonheur le crayon de l'architecte : la plume du littérateur ne lui est pas moins familière. C'est pour lui que véritablement tous les arts sont frères. Vous vous rappelez, Messieurs, ce fragment lu dans votre dernière séance publique : *Influence des femmes sur les beaux-arts*. Chez tous les peuples et à toutes les époques, la part d'activité, d'influence sociale laissée aux femmes, mesure exactement celle qui est faite aux beaux-arts. Tout doré d'une chaude et harmonieuse lumière, se baignant aux flots scintillants et bleus d'une mer qui répète les splendeurs de son ciel d'azur, le sol fortuné de la Grèce est peuplé de femmes jeunes et belles, aux habitudes fastueuses, aux mœurs molles et élégantes. Les orateurs, les poètes, les grands hommes qui gouvernent l'État, les environnent de leur admiration, et se disputent leur amour. Les artistes célèbres s'inspirent de leurs délicates pensées, de leurs magnifiques formes aux types si riches, si suaves et

si purs. Ils animent ces inspirations du feu de leur génie, et la toile et le marbre transmettent jusques à nous d'inimitables merveilles.

Rome est encore austère et sauvage. La rudesse de ses mœurs la prépare en silence à conquérir le monde. Le sénat cherche à conserver intacte l'antique austérité. Sa prudence l'avertit de quel côté vient le danger, bien qu'il soit loin encore. Les vieux pères de la patrie soupçonnent et redoutent l'influence des femmes. Ils s'efforcent de les maintenir dans la dépendance et l'inaction. « Prenez garde, s'écrie le » vieux Caton : laissez les femmes disposer à leur gré » de votre fortune, et vous verrez quel usage elles » feront de leurs richesses. Les intérieurs somptueux, » les vêtements de pourpre, les statues et les tableaux » deviendront pour elles des besoins indispensables. » Croyez-moi, l'introduction des chefs-d'œuvre de » Syracuse est une hostilité contre Rome. N'entendez-» vous pas déjà vanter les ornements de Corinthe et » d'Athènes, et tourner en ridicule vos dieux d'ar-» gile ? Puissent-ils nous protéger long-temps ! »

Mais à son tour Rome est devenue la reine des empires. Emancipés avec les femmes, les beaux-arts entrent triomphants dans ces murs jusques alors pour eux inhospitaliers. Ils peuplent cette enceinte d'œuvres merveilleuses dont la *Vénus d'Arles*, dit M. Mallay, est une des plus brillantes. Bientôt, ajoute l'auteur, le colosse qui pesait sur le monde, s'écrase sur

sa base. Les arts sont entraînés dans sa chute. Le goût du beau s'éteint dans les désastres des guerres civiles et des invasions des barbares.

Ainsi, curieusement, pas à pas, M. Mallay suit et nous conte toute cette histoire dont on ne peut se détacher. Après Athènes et Rome, il reprend les phases de son récit vers l'an mille, et nous fait traverser avec lui la période du moyen-âge. Il arrive ensuite à la brillante époque de François Ier, de chevaleresque mémoire, et il nous explique le commencement, la grandeur et l'éclat de la *Renaissance*. Affaiblie déjà sous François II et Charles IX, elle ne fait plus que se traîner languissante jusques au règne de Henri IV. Enfin sous Louis XIII elle jette un dernier rayon et s'éteint. Puis viennent Louis XIV avec son siècle tout resplendissant de brillante galanterie et de gloire militaire; la Régence et ses dissolutions; puis les premiers éclairs, précurseurs de la grande tempête qui va bouleverser la terre; les phases sanglantes de la Révolution, les triomphes retentissants de l'Empire, les années plus calmes de la Restauration, enfin la nouvelle ère qui s'ouvre en 1830. Toutes ces époques, dis-je, sont tour à tour examinées et décrites du point de vue de l'auteur. Rien n'est à la fois plus juste d'observation et plus fin de pensée, plus pur et plus heureux de style. La forme est nette et douce comme il convenait au sujet. Elle se fait brillante et colorée pour parer la pensée qu'elle revêt. Parfois on

serait tenté de croire que quelqu'une de ces brillantes natures dont l'auteur nous dit l'heureuse influence, lui a prêté, pour ce moment, toutes les exquises délicatesses de son génie. C'est quelque chose d'incontestable et de merveilleux, en effet, que l'influence des femmes. Sans elles l'homme peut être fort, intelligent et brave. Près d'elles seulement il se dépouille de son instinctive rudesse. De leur commerce seul et de leurs inspirations peuvent naître ce goût exquis, ce sentiment du beau, cette élégance polie, ces vives saillies d'esprit, cet heureux tour de langage dont le dernier siècle a emporté avec lui le charme et le secret. Près d'elles la jeunesse rencontre l'enthousiasme et l'amour, ces deux habiles maîtres, ces deux puissants enchanteurs. Eclairé de leur flamme, quel homme ne s'est senti plus fort, plus confiant, plus heureux et surtout meilleur? Le bonheur rend égoïste, dit-on. Erreur. L'infortune où la souffrance seules ouvrent cette plaie au cœur. Leur triste souffle dessèche, irrite l'âme, et rend l'homme méchant. Quiconque est heureux, se sent aussi compatissant et bon. Il est si doux de faire du bien. C'est ajouter encore un peu de bonheur à celui qu'on possède déjà.

La note de M. Mallay nous a ouvert le champ des études littéraires. Là aussi vient prendre place le travail de M. Mathieu. Notre collègue chargé de vous présenter un rapport sur les mémoires de la Société de Bayeux, s'est d'abord acquitté de sa tâche. Abordant

ensuite un autre ordre de considérations, il met en relief les avantages résultants pour chaque contrée d'une exposition des produits de son industrie locale, et il vous propose de suivre en cela, pour notre province, l'exemple donné par la Société de Bayeux. M. Mathieu développe les motifs de son opinion incontestablement bonne en elle-même, et il termine en indiquant les moyens d'exécution. Ce mémoire, en conséquence des questions qu'il soulève, et des propositions qu'il renferme, doit appeler plus tard une attention spéciale de la part de l'Académie.

L'âme vivement impressionnée enfante une pensée. L'imagination la pare de son éclat, l'éloquence et l'harmonie lui prêtent leurs ailes de flamme, et cette radieuse fille de l'intelligence, impatiente de l'espace et destinée à vaincre le temps, s'appelle la *Poésie*. Son divin langage est une émanation du cœur; car l'esprit peut bien apprendre les procédés, les combinaisons et l'art du rythme. Mais le cœur seul est poète.

Dans un morceau semé d'observations fines et de mots heureux, M. Jouvet-Desmarands a cherché à caractériser les tendances et le génie propres aux poètes de notre époque. Son but était l'appréciation d'une nouvelle œuvre poétique, *Mosaïque*, par M. le comte César de Pontgibaud qui en a fait hommage à l'Académie. Le jugement de votre rapporteur est

tout en faveur du jeune poète, et pour vous convaincre que c'est justice, permettez-moi, Messieurs, de lire quelques vers extraits des pièces de ce recueil.

RONDE DES WILLIS.

La clarté de la lune est douce;
Le gazon est soyeux et frais;
Tournons en ronde sur la mousse,
Balançons-nous sous les cyprès.

Notre pied aérien glisse
Où les mortels posent les leurs,
Et nous dormons dans le calice,
Sur l'odorant duvet des fleurs.
Les roses par nous entr'ouvertes
Ont toujours des tiges plus vertes;
Et sans fléchir sous notre poids,
Sans qu'elle se rompe ou se penche,
Nous venons autour d'une branche,
Voltiger toutes à la fois.

LE PRINTEMPS.

Dès qu'arrive du sud la cigogne fidèle,
Dès qu'autour des créneaux voltige l'hirondelle,
Dès que l'hiver est détrôné,
Sur son berceau de fleurs écloses de la veille,
Le voilà qui sourit, le voilà qui s'éveille,
Blond et gracieux nouveau-né.

Il rend le rossignol à la forêt déserte;
Leur babil aux oiseaux, aux champs la moisson verte,

L'azur au ciel, aux prés l'émail.
S'il touche l'arbrisseau de sa main transparente,
La branche jette aux vents une neige odorante,
Qui promet les fruits de corail.

Et plus loin, dans la même pièce :

Adieu, dit-il, adieu, je pars.....
Mes jours étaient comptés, mes blanches tourterelles
Emporteront demain mon char aux essieux frêles
Sous des cieux plus purs et plus doux,
Peut-être vers Ophir, peut-être aux bords du Gange,
Pays où tout est d'or, les étoiles, l'orange
Et le visage des Hindoux.

Là, j'ai des colibris aux ailes satinées,
Des couchants radieux, de fraîches matinées,
Des fruits à suave liqueur.
A mon frère l'Amour je lègue mon ouvrage,
Et s'il reste avec vous, prenez, prenez courage,
L'amour est le printemps du cœur.

Rien n'est certainement plus suave et plus pur que ces vers. Et les compositions de ce genre, il est facile de s'en convaincre, ne sont pas les seules où M. de Pontgibaud nous révèle un talent véritable.

Mais des productions d'un autre ordre nous appellent.

L'histoire, Messieurs, est une source de grands et sérieux enseignements. De nos jours, et dans les conditions ordinaires de notre vie consacrée presque par tous aux études ou aux graves intérêts, les hommes

éclairés vont demander à l'histoire la connaissance indispensable des peuples et des temps qui nous ont précédés. Les esprits élevés, ceux que leur position ou leur intelligence supérieures appellent à se mêler aux affaires du pays, cherchent dans les fastes du passé des leçons pour le temps présent. Ils analysent les faits, remontent des effets aux causes, comparent entre eux les hommes et les circonstances, et de ces méditations, de ces rapprochements multipliés jaillit pour eux comme une sorte d'expérience anticipée avec ses utiles conseils. L'homme, en effet, ne change guère. Pour les masses comme pour l'individu, un intérêt, une passion ou bien une situation donnés ramèneront presque infailliblement le même résultat. Aussi, Messieurs, depuis que notre grande révolution a rendu communes à tous les affaires et les émotions de la vie politique, un redoublement d'intérêt s'est attaché aux études historiques. Mais là aussi le génie réformateur des temps modernes a marqué fortement son empreinte. L'histoire n'est plus comme jadis un monotone recueil de noms propres, d'événements et de dates entassés pêle-mêle, une façon d'almanach avec ses jours, ses mois et ses années, le tout rangé dans l'ordre le plus scrupuleux, avec l'impartialité la plus sincère, la plus sobre de toute réflexion et de toute pensée, mais aussi le plus désespérément ennuyeuse et aride. Les travailleurs de notre époque ont complétement changé l'aspect de

cette lande fatigante et triste dans les sables de laquelle le regard non plus que la pensée ne pouvaient jadis trouver un point où prendre un peu de repos. Rappelez-vous, Messieurs, les pages immortelles tracées par un illustre membre dont notre société s'honore, M. le baron de Barante. Exposition précise et nette des faits, corrélations logiques établies entre eux, grandes vues d'ensemble, appréciation saine et vigoureuse des hommes et des choses, forme brillante, dramatique et colorée, enfin beau langage au service d'une belle intelligence, voilà l'histoire. Comprise, étudiée et présentée de la sorte, elle passionne, elle entraîne. C'est l'intérêt du roman et du héros favoris auxquels on ne peut plus s'arracher. Mais pour toucher à ce but, combien la route est difficile!

« L'histoire d'un pays, dit un de nos collègues,
» c'est le tableau de ses mœurs, de ses institutions
» politiques et religieuses; c'est le résumé de sa lé-
» gislation et de ses croyances; c'est la marche pro-
» gressive de ses idées; c'est l'idiôme qu'il a parlé
» jadis, avec les diverses transformations qu'il a su-
» bies; ce sont ses vieilles légendes et ses chants po-
» pulaires, ses anciennes traditions, ses coutumes
» locales, les costumes de ses habitants, ses monu-
» ments et ses tombeaux. »

Ainsi, Messieurs, s'exprime M. Conchon dans le rapport qu'il avait à vous faire sur l'*Histoire poétique et littéraire de l'ancien Velay*, par M. Francisque

Mandet, un de vos correspondants. Le livre de M. Mandet est le fruit de recherches considérables faites avec la patience et l'amour du bibliophile éclairé. On y trouve une foule de détails vraiment curieux sur les pratiques, les hommes et les mœurs de cette période si vivement accentuée du moyen-âge. Quiconque aura commencé la lecture de ces récits s'ouvrant par les détails d'une *Cour d'amour* tenue au Puy, en 1265, continuera jusqu'à la fin, et toujours avec une attention et un plaisir bien soutenus. Vous n'attendez du reste, Messieurs, de votre secrétaire ni une appréciation ni une analyse de l'œuvre de M. Mandet. Le temps seul me manque, et non le désir. Au surplus, appréciation ou analyse, l'une comme l'autre serait une empiétation véritable sur l'excellent rapport de M. Conchon, rapport qu'il faut lire avant l'ouvrage lui-même, car il en est l'introduction, le résumé net et comme le guide. Dès long-temps, Messieurs, la pensée élégante, le style facile de M. Conchon étaient de vous connus et appréciés. Ni l'un ni l'autre ne lui ont fait défaut dans cette circonstance.

Le nom de M. le baron Delzons vous rappelle, Messieurs, les *Etudes sur le hault pays d'Auvergne*. Cette année encore, M. Delzons demeure fidèle à son genre de recherches favorites et à la mission qu'il s'est donnée de rendre aux annales de notre province leur lustre trop effacé par le temps. Vous en avez la preuve dans les *Etudes sur les noms*

propres des villages et des familles dans le haut pays d'Auvergne.

Le haut pays d'Auvergne est, on le voit, l'objet exclusif des sollicitudes de M. le baron Delzons. Notre bas pays pourrait lui envier cet heureux privilége. Mais nous allons voir qu'il trouve aussi ses historiens.

En effet, il y a maintenant une année, Messieurs, vous décerniez la couronne à un autre travail historique de l'un de nos collègues, M. Mazure, inspecteur de l'Académie, et déjà connu par la publication d'une excellente histoire du Béarn. Dans votre décision, vous étiez justes appréciateurs de la valeur du *Tableau historique de l'Auvergne depuis le commencement de l'invasion des Anglais jusques à leur entière expulsion de cette province au quatorzième siècle*. Vous aviez proposé le sujet, Messieurs; il était riche sans contredit, et prêtait merveilleusement au peintre. Je veux dire en peu de mots comment il a été traité.

Ce Mémoire se divise en trois livres.

Dans le premier, l'auteur expose l'état politique de l'Auvergne avant l'époque des luttes qu'il va décrire. Faisant ensuite un résumé rapide des guerres générales de l'Angleterre et de la France avant l'apparition des Anglais en Auvergne, il arrive à l'invasion dans notre province. Cette période commence en 1357 et s'étend jusques à 1385.

Le second livre est consacré tout entier aux récits et aux détails multipliés des combats, des escarmou-

ches, siéges, prises et reprises de châteaux, places et forteresses, épisodes variés autant que curieux de la lutte anglo-auvergnate, depuis 1385 jusques à l'an 1393, époque de l'expulsion complète des Anglais et des *Routiers*.

Enfin, dans le livre troisième et dernier, après quelques observations préliminaires, M. Mazure examine la situation de l'Eglise d'Auvergne au quatorzième siècle; il décrit l'organisation de l'administration royale dans la province, celle de la justice et la jurisprudence locale. Quelques détails sur la vie communale, des considérations sur l'état de notre pays après l'expulsion des étrangers, et enfin des pièces justificatives complètent et terminent ce livre.

Je voudrais, Messieurs, présenter une analyse étendue et fidèle de cette remarquable composition. Je n'ai que le temps de dire le vif et continuel intérêt avec lequel je l'ai lue. Et en effet, ici comment résumer, comment supprimer pour devenir bref?... Je ne sais que prendre, que choisir. Chacun des détails que je serais forcé de sacrifier me coûterait un regret. Car en les suivant avec soin, je vois se démêler, s'éclaircir à mes regards toute cette confusion en apparence inextricable de droits, de priviléges et de pouvoirs appartenant au seigneur, au roi ou bien à la commune. Toujours aux prises, ces trois principes opposés sont mêlés et confondus dans une lutte sans trève. L'un d'eux néanmoins doit succomber à la

longue. La pente qui l'entraîne est irrésistible et fatale comme la destinée. Sa ruine est la conséquence forcée, inévitable de leur organisation et de leur nature à tous. Pareille à l'un de ces vieux donjons, le signe jadis et le soutien de sa puissance, resserrée sans cesse et minée de toutes parts, un jour donc la féodalité s'écroule, et, debout sur ses ruines, il ne reste plus en présence que ses deux rivaux unis naguère pour la combattre, le peuple et le roi. Oui, je lis avec curiosité, avec orgueil ces détails sur nos anciens *Etats* d'Auvergne, inébranlables dans leur courageuse et loyale fidélité au souverain et à la commune patrie, mais sachant rester toujours nobles, intelligents et libres. Oui, ce sont encore ces énergiques Arvernes si rudes aux légions de César. Ils sont les mêmes toujours; et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, les mauvais jours devaient renaître, les anciens instincts d'énergie, de franchise et de courage de notre vieille terre se réveilleraient ardents et vigoureux au sein de ses jeunes enfants. Comment donc de ce livre retrancher quelque chose? Sera-ce, par exemple, la forte ville de *Montferrand*, surprise et enlevée la nuit, malgré ses hautes murailles, par *Perrot-le-Béarnais* et quarante de ses Routiers, tombés là au profond ébahissement et au grand effroi des bons bourgeois qui ne pouvaient s'expliquer la présence de l'ennemi dans leurs murs à pareille heure? Sera-ce le siége du bon château de *Ventadour* en 1389, et la mort de son

rude chef, *Geoffroy Tête-Noire* qui, dit Froissart dans sa pittoresque et vive chronique, *ne faisait compte d'occire un homme non plus qu'une bête?* Faudra-t-il ne rien dire du grand connétable, l'illustre *Duguesclin* qui arrive à *Clermont*, en 1380, traverse toute l'Auvergne dont, chemin faisant, il rassemble les seigneurs; va faire un dévôt pèlerinage à la renommée Notre-Dame du Puy, et chevauchant ensuite avec toute sa compagnie, parvient à *Châteauneuf de Randon*? « *Mes amis*, dit-il, *à ses* » *compagnons*, *c'est ici la dernière place anglaise* » *que je sache sur mon chemin pour m'en aller en* » *Espagne; mais, si Dieu le veut, je l'aurai.* » Hélas! il l'eut le brave connétable. Mais les clefs de la place furent déposées sur son cercueil qui, bientôt après, arrivait à Montferrand où devaient provisoirement reposer les restes du grand capitaine. Faudra-t-il enfin passer tant de pages si riches de vifs souvenirs pour nos contrées, *Émerigot Marcel*, dans ses fortes places d'*Alleuse* et de la *Roche-Vandeix;* le capitaine *Robert Channel* à la *Roche-Sanadoire* avec trois cents hommes d'armes et chevaliers de renom, parmi lesquels Richard Cœdo, fils du lord-maire de Londres. Protégés par leurs hautes et puissantes murailles, maniant avec vigueur l'épée et la lance, et rendant vaillamment coup pour coup, long-temps les Anglais tiennent tête aux assaillants. Le siége durait depuis un mois: il fallait en finir. Alors le duc de Bourbon,

Louis II, qui commandait les troupes, se met à la tête de ses chevaliers d'Auvergne et autres lieux. La palissade est attaquée avec furie, défendue avec rage. Mais la brèche est ouverte; les assaillants s'élancent ardents, irrésistibles. Les Anglais, obligés de plier, sont poursuivis, dispersés, taillés en pièces: le château est enlevé et démoli.

La ruine commencée par la main des hommes, le travail des siècles, lent mais sûr, est venu l'accomplir. Bien des fois le matin aux fraîches et naissantes clartés du jour, ou le soir, aux mourantes lueurs du crépuscule, j'ai visité ce site sauvage. Plus un vestige, pas une pierre ne révèle maintenant l'existence de l'antique forteresse. Où retentirent jadis les cris des guerriers, le fracas des armes et des batailles, règne à présent une paix profonde. La solitude est calme, muette et sombre comme si elle s'abandonnait à ses vieux et sanglants souvenirs. Pas une voix, pas un bruit humain ne la traversent à cette heure. Seulement la cascade bruït au loin, et l'œil la saisit par intervalles, glissant sous les gazons comme une couleuvre aux plis argentés. Çà et là un souffle de vent plus frais traverse en courant et fait légèrement frissonner les feuillages. Le parfum des fleurs, les aromatiques senteurs des plantes montagneuses s'exhâlent plus pénétrants et plus suaves dans l'atmosphère embaumée. Seul habitant de ces roches tristes et déchirées, l'aigle, comme un point noir perdu dans le bleu du ciel, se berce au

sein des airs sur ses puissantes ailes. Mais il va bientôt les ployer et regagner son aire ; car, messagère de la nuit, une planète d'or monte là-bas toute brillante à l'horizon. C'est l'heure où la nature va chercher le calme et le sommeil après les fatigues du jour. Paix aux souvenirs et aux cendres du passé. Ne troublons plus leur repos.

Et maintenant, Messieurs, ma tâche est remplie. J'ai usé longuement de votre attention et de votre bienveillance ; j'en ai abusé peut-être. Néanmoins, je croirais laisser incomplète la mission que vous m'avez confiée, si, avant de finir, je n'ajoutais au nom de votre Société quelques paroles de remercîments pour son honorable président. Depuis plusieurs années il dirige vos réunions et vos discussions scientifiques. Son esprit bienveillant et tout à la fois impartial, sa haute érudition le désignaient à cet honneur dont il était si digne, et tout récemment encore vos suffrages unanimes sont venus lui donner une preuve nouvelle de la considération et de la confiance profondes qu'il avait su conquérir parmi vous.

RAPPORT

DE M. BAUDET-LAFARGE,

SUR

LA SECONDE ET LA TROISIÈME PARTIE

DES

PRÉCEPTES D'AGRICULTURE PRATIQUE

DE SCHWERTZ.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1844.

Depuis le jour où j'ai eu l'honneur de lire devant l'Académie mon rapport sur le premier volume des *Préceptes d'agriculture pratique* de Schwertz, renfermant des considérations sur le *sol*, le *climat* et les *engrais*, deux autres traités du même auteur lui ont été envoyés, consacrés, l'un à certaines plantes spécialement cultivées pour leurs graines, l'autre à celles qui servent à la nourriture du bétail.

Le premier de ces deux volumes, formant la seconde partie des préceptes d'agriculture, est intitulé :

De la Culture des plantes à grains farineux ou céréales et plantes à cosses.

Aux premières pages se trouvent des considérations préliminaires destinées à faire ressortir l'importance de la paille.

Ces considérations préliminaires peuvent être divisées en deux catégories, les unes importantes pour la pratique, les autres intéressantes seulement au point de vue de la science. Cette division s'applique non-seulement à l'avant-propos, mais encore aux matières contenues dans la partie principale de l'ouvrage.

Les développements dans lesquels l'auteur est entré pour prouver l'importance de la paille, forment un plaidoyer complet en faveur de cette matière. Elle y est considérée, soit comme base des engrais les plus précieux, soit aussi comme fourrage; et sa cause est si parfaitement défendue sous ce double rapport, que dans un pays où celle des prairies artificielles serait moins bien gagnée, et surtout devant un auditoire moins éclairé, je croirais prudent de passer rapidement sur cette partie du traité, dans la crainte de voir l'autorité d'un nom aussi imposant que celui de Schwertz, imprimer un temps d'arrêt à la propagation de la culture des plantes fourragères.

Un semblable résultat serait certainement en opposition bien complète avec l'intention de l'auteur, qui a voulu seulement faire comprendre le parti que l'on

peut tirer de la paille. Le reste de son ouvrage le prouve assez, et notamment son troisième volume consacré aux plantes cultivées pour la nourriture du bétail, plantes dont il démontre l'extrême utilité.

Disons donc, puisque cela est aujourd'hui sans danger, que Schwertz fait ressortir la possibilité d'entretenir du bétail sans foin et avec de la paille seule pendant l'hiver, mais sous la condition de ne lui demander aucun travail pénible, et de ne pas attendre de la part des vaches un produit en laitage. Il va même plus loin, et il affirme, d'après A. Young, que, partout où les produits de la laiterie n'atteignent pas une certaine valeur, il doit y avoir avantage à nourrir ainsi les vaches en hiver ; et il indique des pays où le bétail est très-convenablement nourri dans cette saison sans manger un seul brin de foin.

Mais c'est surtout lorsqu'elle est hachée, mélangée avec des racines-fourrages, des bâles, divers résidus, ou donnée concurremment avec des farineux, qu'il considère la paille comme ayant une grande valeur nutritive. Elle convient surtout beaucoup pour les chevaux, si on y ajoute seulement une ration convenable d'avoine. Il cite à ce propos, et à l'appui de son assertion, des faits et le proverbe français : « Cheval de paille, cheval de bataille. »

Il est cependant une considération importante sur laquelle l'auteur a négligé de s'arrêter en parlant de la convenance qu'il peut y avoir, dans certains cas,

à ne donner que de la paille au bétail pendant l'hiver. Il ne dit pas, en effet, si, avec un pareil régime, on peut obtenir un engrais abondant et de bonne qualité. Mais il n'avait pas grand besoin de présenter avec détail le côté faible de la nourriture à la paille pure, qu'il a soin de qualifier de *pis-aller*. Tout ce qu'il dit de favorable à cette substance, doit donc être considéré seulement comme destiné à la réhabiliter, à faire connaître le parti qu'on en peut tirer dans des circonstances fâcheuses, et à faire sentir la nécessité d'éviter de la détourner de sa véritable destination, la conservation de la fertilité du sol qui la produit.

Schwertz s'attache à exposer le rapport de la valeur nutritive des diverses espèces de paille entre elles et avec certains fourrages; il donne aussi le rapport de la valeur de chaque espèce de paille comparée au grain qu'elle porte. Ces données basées uniquement sur des moyennes empruntées à des agronomes de divers pays et sur celles que l'auteur a recueillies dans ses propres cultures, peuvent être curieuses sans doute; mais le cultivateur se gardera bien de calculer sur de semblables indications la ration de son bétail et le nombre de têtes qu'il devra entretenir; car il saura que les fourrages, comme les pailles, n'ont pas partout la même valeur relative; il saura que leurs qualités varient suivant la nature du sol et du climat, et sont encore modifiées par d'autres circonstances, telles que celles qui ont pu influer sur leur récolte et sur leur vé-

gétation. S'il l'ignorait, l'auteur lui-même se chargerait de le lui apprendre.

Ce chapitre se termine par de très-sages conseils sur les précautions à prendre pour préparer les pailles et les conserver en bon état, comme aussi sur la manière de les faire utilement consommer par le bétail.

Le traité de la culture des plantes à grains farineux renferme deux subdivisions: dans la première, sont rangées les *céréales*, dans la seconde les *plantes à cosses*.

Pour les uns et pour les autres, Schwertz procède de la même manière; entrant dans de longs développements sur les plantes dont la culture est, pour ainsi dire, générale; s'en tenant pour les autres à quelques indications principales, et cherchant à faire ressortir les avantages qu'elles peuvent offrir dans certaines situations, et aussi leurs dangers ou leurs inconvénients.

Pour le *froment*, l'*épeautre*, le *seigle*, l'*avoine*, l'*orge* et le *maïs*, chaque chapitre présente à peu près les mêmes divisions dans lesquelles l'auteur traite des variétés de l'espèce, du sol qui convient à celle-ci, de la place qu'elle doit occuper dans la rotation, et par conséquent des meilleurs précédents pour chaque espèce, de la préparation du sol, des engrais, du choix et de la préparation de la semence, de la semaille, des soins et façons que la plante doit recevoir pendant sa végétation, de la récolte et du rendement, et quelquefois des avantages de l'espèce dont il traite.

Il serait difficile de résumer tous les détails que ce plan comporte. Je me bornerai à faire observer qu'il ne faut pas chercher dans cet ouvrage une longue énumération des variétés plus ou moins nombreuses de chaque espèce de plante : les principales y sont seules mentionnées, mais on y trouve des indications utiles sur plusieurs circonstances de la culture, et notamment sur la meilleure préparation à donner au sol, suivant sa nature, ses qualités et les récoltes qu'il vient de produire. Avec tous les hommes prudents qui n'admettent pas que tout soit défectueux dans une pratique consacrée par un long usage, Schwertz se garde bien de condamner d'une manière absolue la jachère, justement appelée ruineuse, quand, à l'aide d'un assolement approprié au sol et d'un capital suffisant, on peut la supprimer, mais indispensable quelquefois, soit pour ameublir un sol trop compacte, soit pour nettoyer un champ envahi par une végétation parasite.

La jachère peut donc, même dans un bon système de culture, être encore quelquefois un des moyens auxquels il est permis de recourir, afin de préparer un champ pour une semaille de froment.

Les soins à donner à la semence de cette précieuse céréale, sont d'une grande importance; elle peut, en effet, être considérablement avariée par certaines maladies, et, entre autres, par le *charbon* et la *carie*, qui détruisent les grains.

Divers procédés sont indiqués pour prévenir ces

fléaux, et parmi eux celui qui s'est naturalisé dans ces derniers temps en Auvergne, où il a donné de bons résultats, le traitement par le sulfate de cuivre serait cependant le moins recommandable.

L'Académie a désiré que, dans les rapports qui lui seront faits sur des ouvrages d'agriculture, on s'attachât à mettre en relief les méthodes qui diffèrent des nôtres, et qu'il serait intéressant d'expérimenter parmi nous; je croirai donc me conformer à cette volonté, en rapportant ici divers procédés que l'auteur indique pour donner une bonne préparation aux semences de froment.

« M. Schmitz, de Durren, pays de Juliers, prend pour 500 livres de grains de froment, une livre d'alun, une livre de vitriol de fer, un quart de livre de salpêtre, un quart de livre de vert-de-gris. Les ingrédiens, pulvérisés, sont mis sur le feu avec de l'eau, pour les dissoudre: leur dissolution refroidie est étendue avec une quantité d'eau suffisante pour humecter toute la masse de grains; on brasse plusieurs fois cette masse, et, après vingt-quatre heures de macération, on sème. Depuis le grand nombre d'années que Schmitz emploie ce procédé, ses grains n'ont jamais été charbonnés. Il a souvent offert et offre encore une prime d'un ducat pour un épi charbonné trouvé dans ses champs. » Ce procédé a cependant un inconvénient très-grave, celui d'employer une matière aussi dangereuse que le vert-de-gris.

Voici une méthode plus simple : « On choisit pour la semence les grains les plus développés, on les mêle avec de la chaux en poudre, on verse sur le mélange de la mare fermentée, et l'on attend pour semer que le grain ait déjà germé. Vingt-deux années se sont écoulées, dit Lobbes, l'inventeur de ce procédé, pendant lesquelles je n'ai trouvé qu'un seul épi charbonné dans mes champs. » J'ajouterai, d'après mes propres expériences, que l'emploi des semences germées est sans inconvénients, et a même pour résultat de hâter la naissance du blé.

Suivant Schmalz, la macération du grain avec de la mare fermentée, de la chaux et de la cendre, produit les meilleurs effets.

Mais le plus simple de tous les procédés consisterait à choisir les plus beaux grains, récoltés bien mûrs et rentrés très-secs, à les étendre sur l'aire en y ajoutant une mesure de cendre de bois bien sèche sur quatre mesures de grains. Le mélange passe ainsi quinze jours, pendant lesquels il doit être journellement remué ; on le conserve ensuite jusqu'au moment de la semaille ; on passe alors au crible pour séparer la cendre, qui peut encore être employée à tout autre usage économique.

Avec beaucoup d'autres agronomes, et se fondant d'ailleurs sur les avantages qu'on obtient dans divers pays du hersage des blés au printemps, Schwertz le signale comme une bonne pratique. D'après Thaër, il

dit : « Lorsque le champ ressemble, après cette opération, à un champ nouvellement retourné, lorsqu'on y aperçoit à peine quelques tiges et quelques feuilles vertes encore debout, lorsqu'il ne se montre à la surface que de la terre ameublie, cette opération a bien réussi. »

Le hersage a tantôt pour but de briser une couche dure formée sur le sol par les pluies de l'hiver, tantôt de porter de la terre meuble sur les racines des plantes mises à découvert par l'effet des gelées et du vent; c'est alors une espèce de buttage; il n'est pas applicable seulement lorsque le froment a levé très-épais, mais encore lorsqu'il se présente clair-semé, et bien plus dans le dernier cas que dans le premier, afin de favoriser le tallement. C'est très-souvent le moyen de sauver et de faire renaître un champ de froment déjà condamné à être retourné.

Mais il en est du hersage comme des meilleures choses qui ne sont pas toujours exemptes d'inconvénients; ainsi on lui reproche de faciliter le développement des chardons et des coquelicots; tort grave, surtout aux yeux des Allemands, chez lesquels le sarclage ne paraît pas être universellement usité comme chez nous.

On connaît généralement l'efficacité du saupoudrement des blés avec la colombine, comme moyen de rétablir ceux qui sont languissants. On obtient aussi un bon résultat en la mêlant avec de la cendre. Mais

ce qui est moins connu et ce qu'il peut être utile de signaler, c'est l'emploi de la chaux, de la cendre ou de la suie, pour prévenir le versage qui suit une crue trop active. On emploie aussi, pour obtenir un résultat semblable, le pâturage par les moutons et les chevaux, et l'effiolage, qui consiste à couper les feuilles sans toucher au cœur de la plante.

A ce propos, Schwertz rapporte un fait curieux. Du froment qui n'était pas encore en épi, mais qui avait déjà atteint 65 centimètres de haut, fut fauché par le pied, les grains furent parfaits, mais un peu plus petits, et la paille un peu plus courte. Il pense que ces inconvénients auraient été évités si le fauchage avait eu lieu quinze jours plus tôt. Cette méthode, si de nouvelles expériences venaient fortifier un premier résultat, permettrait d'obtenir d'une semaille de froment d'abord un produit en fourrage, et plus tard le produit ordinaire en paille et en grain. Mais combien de temps ne s'écoulerait-il pas avant que l'on osât traiter ainsi une céréale si précieuse!

L'auteur partage l'opinion des agronomes qui prescrivent de récolter le froment avant qu'il soit parvenu à un état de maturité parfaite : comme eux, il dit que le moment où il convient de le faire, est celui où le lait contenu dans le grain, s'est solidifié au point de résister au même degré que la cire à la pression des doigts; mais il ajoute que lorsque le grain est dans cet état, il ne faut pas procéder à la moisson, si le temps n'est

pas favorable; par un temps contraire il y aurait d'autant plus lieu à retarder, que le froment prématurément coupé, coule plus facilement pendant la pluie, et que d'ailleurs, dans ces circonstances, il s'égrène moins facilement sur pied. Je ne me souviens pas d'avoir lu nulle part, ou entendu citer aucune observation semblable à celle que je viens de rapporter, et dont il serait utile que la connaissance se propageât si elle est exacte; car, faute de la connaître, nos cultivateurs parmi lesquels l'usage de prématurer commence à s'introduire, pourraient éprouver de cruels mécomptes. Or, rien n'est plus nuisible au succès d'une bonne méthode, que l'ignorance où sont laissés, sur ses inconvénients, ceux à qui on la conseille.

L'épeautre, ou froment locar, est une espèce de froment: ce qui a été dit de la culture de cette dernière céréale s'applique donc à l'autre. Mais à cela près que l'épeautre s'accommode d'un terrain un peu plus sec et un peu plus léger, qu'il se contente d'une proportion un peu moins forte d'engrais, qu'il exige moins que le froment de la vieille force dans le sol, il ne paraît pas posséder assez de bonnes qualités pour pouvoir se substituer au froment partout où ce dernier prospère; car il a le désavantage, sans être plus productif, de donner un pain plus rude et qui ne se maintient pas aussi long-temps frais, et d'exiger une disposition spéciale dans les moulins pour débarrasser le grain des écales qui lui sont adhérentes.

Le seigle constitue le principal élément de la nourriture dans toute l'Allemagne septentrionale, y compris la Belgique. Aussi l'auteur allemand a-t-il donné à ce qui concerne une culture aussi importante, les développements qu'elle méritait; et il s'étonne de voir cette céréale si peu prisée en Angleterre, où elle n'est pas assez connue, dit-il, parce que la routine fait regarder comme bon ce qui est mauvais, et repousser comme mauvais ce qui est le plus utile.

Le seigle joue dans les terrains légers le rôle du froment dans les terres fortes, et son grain donne une nourriture saine et substantielle. Il a le mérite de mûrir de bonne heure et de supporter le froid dans les premiers temps de sa croissance, mieux que toute autre céréale. On le rencontre, par cette raison, depuis la moyenne région des Alpes jusqu'aux limites des neiges de la Laponie.

Indépendamment des conditions indispensables pour la réussite de toutes les plantes; savoir, une bonne préparation du sol qui leur convient par une culture et des engrais appropriés, une place bien choisie dans la rotation, etc., il en est de particulières pour le seigle, telles que d'être semées de très-bonne heure en automne, par un temps sec et sur une terre qui n'a pas été remuée depuis trois semaines ou un mois; cette dernière condition surtout est essentielle. « Pourquoi le repos de la terre pendant un certain temps avant la semaille convient-il à cette céréale,

c'est ce que nous ignorons, dit Schwertz; nous savons seulement qu'il en est ainsi, parce que l'expérience s'obstine à nous l'apprendre. » C'est aussi sur l'expérience qu'il se fonde pour recommander de ne pas semer le seigle du 10 au 20 octobre, et à ce propos il fait les réflexions suivantes : « Il y a incontestablement encore dans la nature un si grand nombre de secrets jusqu'à présent inexplicables, que nous ne devons pas nous étonner qu'on fasse encore, chaque jour, les plus singulières découvertes; et lorsque des coutumes se sont établies sur des découvertes ou des observations sans explication, et sont généralement suivies, elles prennent, à nos yeux du moins, et par cela même, un grand degré de confiance. »

Je trouve dans le paragraphe intitulé : *Croissance, soins et façons*, deux observations intéressantes à recueillir, l'une parce qu'elle me paraît neuve, l'autre parce qu'elle confirme un fait déjà signalé dans plusieurs écrits, mais dont l'authenticité n'est peut-être pas assez connue.

La première est relative à l'emploi du fumier, comme moyen de détruire certaines mauvaises herbes dont l'extirpation est généralement fort difficile, et entre autres le chiendent. M. de Bœnninghausen, cité par l'auteur, attribue à la forte fumure et à la grande quantité de semence en usage dans la Twente, cette circonstance particulière qu'un sol sablonneux, annuellement cultivé en céréales, ne se remplit pas de chien-

dent : lorsque ce dangereux ennemi du seigle commence à prendre possession du sol, on augmente la fumure et on a la presque certitude de le voir disparaître l'année suivante. Lorsque cette attente n'est pas remplie, ou lorsque la provision de fumier n'est pas suffisante pour cette année, on a recours, l'année suivante, à une récolte de sarrasin fumé qui nettoie le sol.

La surélle, l'agrostis éventé et la flouve sont d'autres plantes parasites dont les cultivateurs de la Twente débarrassent souvent le sol par l'augmentation de la quantité d'engrais.

La seconde observation que je veux rapporter, concerne la funeste influence du voisinage de l'épine-vinette sur le seigle. Une distance de quinze à vingt pas ne suffit pas pour le mettre à l'abri de l'action nuisible d'un seul pied de cette plante; un plus grand éloignement même ne fait que diminuer, mais ne détruit pas cette influence. Quant à son effet, elle ne produit aucune des maladies ordinaires du seigle. Ni la paille, ni les épis vides ne pâlissent, mais ils se couvrent d'une espèce particulière de crasse épaisse, brune, qui ressemble à une croissance filamenteuse ou à un amas de petits vers. Le mal disparaît dès qu'on fait disparaître la cause.

Dans la Twente, une forte quantité de semence, une semaille hâtive jointes à des fumures abondantes, déterminent dans les champs de seigle et même avant

l'hiver, une végétation luxuriante que l'on utilise, dès que les gelées viennent, en conduisant sur les champs les moutons qui restent en possession de ce pâturage pendant tout l'hiver, et quelque temps qu'il fasse, jusque vers le 25 mars. Plus tard le seigle ne ralentit pas sa belle végétation, et il est impossible de voir des champs de céréales plus drus et de plus belle espérance : bientôt la paille atteint une hauteur de deux mètres.

Schwertz mentionne deux variétés d'orge d'été ; la grande à deux rangs, la petite à quatre rangs, connue encore sous les noms d'orge céleste ou petite orge nue. La préférence à donner à l'une sur l'autre ne peut guère être déterminée que par les circonstances locales. Si la grande a des grains plus forts et plus farineux, la petite se contente d'un sol moins riche, supporte une semaille plus tardive, résiste mieux à la sécheresse, réussit plus sûrement, et, dans les mêmes circonstances, rend aussi bien, souvent mieux, au boisseau que la grande.

Cette variété dont l'introduction a été tentée dans notre pays, il y a une quinzaine d'années, ne paraît pas avoir répondu à l'attente de nos cultivateurs, car on ne s'aperçoit pas qu'elle se soit naturalisée parmi eux.

Les partisans exclusifs des systèmes de culture alterne, ont souvent blâmé un usage admis dans la culture triennale, et qui consiste à faire succéder l'orge

à une céréale d'hiver. Ils avaient raison à leur point de vue. On ne fait pas adopter une innovation radicale en attaquant mollement un usage profondément enraciné, comme l'a été celui qui reposait sur la jachère suivie invariablement de deux céréales, faisant place, à leur tour, à la jachère. Mais depuis longtemps les avantages de l'alternance, de la production des plantes fourragères et ceux des assolements qu'elle nécessite, sont assez généralement compris pour qu'il ait été permis de reconnaître que dans les anciennes pratiques, si vivement condamnées pendant un certain temps, il y en avait qui se recommandaient par leur utilité. Schwertz appartient à cette école éclectique, qui, tout en se montrant favorable aux innovations utiles, se garde bien de professer un superbe dédain pour les vieilles coutumes. Nous en avons trouvé plusieurs preuves déjà dans ce qu'il dit de l'utilité de la paille considérée comme fourrage, et de la jachère qu'il ne proscrit pas d'une manière absolue ; il nous en donne une nouvelle en traitant de la place que l'orge peut occuper dans l'assolement. Il n'hésite pas à dire qu'elle réussit fort bien après une céréale d'hiver, dans un sol suffisamment riche et sur chaumes rompus immédiatement après la moisson. Le cultivateur auvergnat viendrait, au besoin, témoigner en faveur de la possibilité d'obtenir de beaux résultats d'un pareil système. Comme moyen de rendre ces résultats plus complets et mieux assurés, l'auteur re-

commande aux cultivateurs attachés encore à la culture triennale une pratique usitée dans le Palatinat, et qui consiste à intercaler entre la céréale d'hiver et l'orge, des vesces que l'on plâtre et que l'on enfouit. Des fèves produiraient le même effet.

Schwertz blâme les cultivateurs de n'avoir pas une assez grande estime pour l'avoine, plante peu épuisante, s'accommodant de tous les précédents et d'une nourriture empruntée aux détritus les plus grossiers, pouvant facilement se succéder à elle-même (surtout la variété noire), et donnant de très-beaux produits lorsqu'elle est confiée à un sol bien préparé et encore pourvu d'une bonne dose de fécondité. Dans de semblables circonstances, elle pourrait souvent être substituée à l'orge, et donner un produit plus considérable et plus certain, parce qu'elle redoute moins les froids tardifs du printemps. Aussi insiste-t-il vivement pour conseiller d'accorder à cette céréale des soins qu'elle paye généreusement. Ce conseil serait, sans doute, difficilement compris de nos petits cultivateurs de la Limagne, qui consomment beaucoup d'orge, et pour lesquels il semble, par-dessus tout, essentiel de produire tout ce qui leur est directement utile, lorsqu'ils devraient bien plutôt s'attacher à obtenir de leurs terres le produit net le plus considérable, pour l'échanger contre ce qu'ils ne peuvent créer avec avantage.

Outre la faculté de se nourrir de détritus indiges-

tibles pour les autres céréales, l'avoine en possède encore une fort précieuse et trop peu connue, celle de laisser le sol assez riche après elle, si on lui a donné une fumure, pour permettre de lui faire succéder du froment; c'est une pratique suivie dans les Pays-Bas; et, au rapport de Burger, une rotation à laquelle on attache beaucoup d'importance en Carinthie et en Silésie.

Dans les contrées où, comme en Allemagne, le sarclage n'est pas fort usité, on a recours au hersage pour détruire les mauvaises herbes; cette opération, effectuée sur une avoine ayant atteint un doigt de hauteur, arrache bien quelques pousses, mais celles qui restent, tallent d'autant mieux, et leurs tiges deviennent plus fortes. Les Westphaliens appellent cela *réveiller l'avoine*. Le hersage convient d'ailleurs dans tous les sols dont la couche extérieure a été durcie par les pluies après les semailles.

L'usage si généralement suivi de laisser l'avoine en javelles sur le champ pour y rester exposée à la pluie est complétement condamné par l'auteur. « Il se peut, dit-il, qu'elle soit, après cela, plus facile à battre, mais il faut une foi bien robuste pour croire que cela fasse réellement augmenter le volume du grain. » Schwertz me paraît manquer ici à cette tendance de son esprit, qui le porte souvent à respecter les vieilles croyances, alors même qu'elles admettent des faits dif-

ficiles à expliquer ; l'argument tiré contre le javelage de l'altération que la paille en éprouve a certainement plus de valeur.

Le maïs est une des cultures principales dans certaines parties de l'Allemagne ; il paraît offrir de très-grands avantages partout où, avec un climat, un sol et des soins convenables, se trouve réuni l'usage de l'employer à la nourriture de l'homme. Son produit alors, si d'ailleurs on tient compte de la valeur de la paille, des tiges, des rafles, etc., peut dépasser celui du froment. Son grain est, comme on sait, très-propre à l'engraissement du bétail ; il y a même des pays où on le donne aux chevaux, qui lui accordent une préférence marquée sur l'avoine. Toutes ces qualités réunies sont cause sans doute que Schwertz traite de la culture de cette plante avec les mêmes détails que pour le froment, l'épeautre, l'orge et l'avoine. Le peu de place qu'il accorde dans son Traité à l'orge d'hiver, au petit épeautre (*Triticum monococcum*), au blé amidonnier ou grand épeautre (*Triticum dicoccum*), à l'épeautre d'été, au blé de mars, au seigle d'été, au millet, indique assez que dans les cultures de l'Allemagne, pour laquelle les *Préceptes d'agriculture pratique* ont été écrits, ces plantes n'occupent qu'une place proportionnée à leur mérite, fort restreint lui-même.

La seconde partie du Traité des plantes à grains farineux, consacrée aux plantes à cosses, renferme des indications fort utiles, mais généralement connues.

Je ne m'arrêterai donc pas sur ce qui concerne la culture des pois, des vesces, des lentilles et des fèves : sur celle des fèves surtout l'ouvrage présente un grand nombre de détails pleins d'intérêt.

A la suite de ces plantes l'auteur traité du sarrasin. « Nous classons ici, dit-il, seulement sous le rapport économique, à cause de son rendement en grains farineux, une plante qui diffère d'ailleurs extrêmement des céréales et des plantes à cosses. Son peu d'exigence, sous le rapport du sol et de l'engrais, la promptitude de sa croissance, la propriété qu'elle possède, à un plus haut degré que toute autre plante, de nettoyer le sol, et son rendement tout à fait exceptionnel, quand elle réussit, la mettraient au rang des plus importants objets de la grande culture, si ce rendement même n'était pas sujet aux influences des vents et de différentes températures, et, par conséquent, très-variable et très-incertain. »

Le sarrasin n'est peut-être pas assez bien apprécié des cultivateurs, auprès desquels devrait le recommander surtout sa faculté de mûrir ses grains assez promptement pour que, étant semé en juillet, on puisse le récolter en automne. « Là, dit Burger, où la moisson des céréales d'hiver a lieu dans les premiers jours de juillet, et où l'on n'a pas de fortes gelées à craindre dans le mois de septembre, le sarrasin est d'une très-grande importance comme seconde récolte. » Sous ce rapport, il pourrait être utilisé en Auvergne, surtout

dans certaines régions où la culture du seigle domine. Le grain de cette plante peut entrer utilement dans la nourriture de l'homme; mais c'est principalement comme favorisant à un très-haut degré l'engraissement du bétail qu'il doit être considéré.

On attribue cependant quelques inconvénients au sarrasin employé à la nourriture du bétail; toutefois il suffit de les connaître pour se tenir en garde contre eux, et ils ne doivent lui rien faire perdre de ses titres à l'attention du cultivateur. Ainsi, on lui reproche de faire gonfler la tête et de donner le vertige aux moutons exposés au soleil immédiatement après en avoir mangé. Les cochons nourris de sarrasin vert, semblent éprouver, lorsqu'ils sont au soleil, des crampes et des douleurs très-vives. On prétend avoir remarqué encore que lorsqu'on nourrissait des vaches pies avec de la paille de cette plante, il en résultait une maladie de peau escarotique qui ne paraissait cependant que sur les parties couvertes de poils blancs, et que les vaches sous poil zain de couleur foncée en étaient exemptes. Enfin, cette paille employée comme fourrage, nuirait à la production du lait chez les vaches, sous le double rapport de la quantité et de la qualité.

Nonobstant ces inconvénients rapportés par un assez grand nombre d'agronomes, pour n'être pas rejetés au rang des fables, malgré la singularité de quelques-uns, le sarrasin offre assez d'avantages pour que l'essai en soit recommandé à nos cultivateurs, non comme

récolte principale toutefois, mais comme seconde récolte.

Le troisième volume des préceptes d'agriculture pratique, intitulé *Culture des plantes fourragères*, s'ouvre par un avant-propos dans lequel Schwertz trace à grands traits le tableau des principales phases par lesquelles l'agriculture a passé pour arriver à son état actuel.

Aux premiers temps, le bétail se nourrissait des produits spontanés du sol, et l'homme alors ne cultivait que des espaces peu considérables. Mais la population humaine devint plus nombreuse; il fallut porter la charrue dans les pâturages pour fournir à ses besoins nouveaux. La part réservée au bétail fut successivement réduite, et un jour vint où, la terre fatiguée de produire, et l'homme ne pouvant plus rétablir sa fertilité par des engrais devenus plus rares, depuis qu'il avait réduit ses troupeaux, celui-ci se vit contraint d'inventer la jachère. Cet état de choses durerait encore s'il n'avait découvert la possibilité de cultiver sur une grande échelle les plantes fourragères et de produire une masse considérable d'engrais en nourrissant à l'étable un nombreux bétail. « Les Pays-Bas furent le berceau de cette grande amélioration, dit l'auteur : les habitants de ces contrées connaissaient de temps immémorial la culture des plantes fourragères, et principalement du trèfle rouge. » Dans leurs émigrations ils en portèrent la connaissance aux

contrées où ils allaient chercher un asile, payant ainsi largement l'hospitalité qu'ils recevaient.

Cependant cette heureuse révolution basée principalement sur le trèfle, aurait pu être compromise par la diminution des produits de cette plante, si l'observation n'en avait fait connaître la cause qui se trouvait dans le retour trop fréquent du trèfle sur le même champ.

D'un autre côté, la culture trop étendue des autres plantes fourragères, et notamment de celles qui exigent de fréquents et coûteux binages, a pu produire des mécomptes. Mais on ne risquera plus de s'aventurer trop dans cette voie si l'on prend pour règle de conduite le principe posé par Schwertz à la fin de son introduction : « La culture des plantes fourragères, dit-il, n'est pas le but lui-même, mais le moyen de l'atteindre; le but est toujours la culture des céréales que celle des fourragères permet de rendre plus parfaite et plus productive. » Principe trop absolu toutefois, et qui réduisant le bétail au rôle d'instrument de travail et de machine à fumier, justifierait l'opinion de certains agronomes qui le considèrent comme un mal nécessaire au lieu d'y voir une branche de produits importants pour le producteur comme pour le consommateur.

Dans le volume que j'analyse, les plantes destinées à la nourriture du bétail sont divisées en deux classes. A la première appartiennent les *fourragères propre-*

ment dites; à la seconde, les racines et tubercules auxquels on a joint les choux à têtes.

La méthode adoptée par l'auteur dans son Traité des plantes à grains farineux pour la subdivision des chapitres, a été suivie dans ce troisième volume. L'Académie voudra bien me dispenser d'entrer dans de nouveaux détails à ce sujet.

Au premier rang des *fourragères proprement dites*, Schwertz place le trèfle rouge. « Il est, dit-il, le pilier d'appui de toute forte exploitation, de toute bonne économie rurale, et toutes les fourragères après lui, à l'exception de l'herbe des prés, ne sont que des supplétifs, qui n'ont de valeur qu'autant qu'il manque. »

Cette énumération de fourragères principales me paraît incomplète, et je réclamerai en faveur du sainfoin ou esparcette, l'estime qui lui est due. Cette plante n'eût-elle d'autre qualité que celle de donner, pendant plusieurs années consécutives, et presque sans frais, des produits précieux sous le rapport de leur abondance, et surtout de leur qualité, mériterait encore d'occuper une place importante dans nos cultures; mais loin d'être seulement un supplétif du trèfle, elle en est aussi un précieux auxiliaire, puisqu'en s'intercalant entre deux semailles de trèfle sur le même sol, elle permet de rendre le retour de ce dernier moins fréquent, et par conséquent, d'en assurer la réussite, sans réduire la masse du foin récolté dans

l'exploitation, et sans recourir aux fourragères annuelles d'une production toujours coûteuse.

Plus heureuse que nous, l'Allemagne possède deux variétés de trèfle rouge, dont l'une, connue sous le nom de trèfle vert ou de Styrie, se distingue de l'autre en ce qu'elle fleurit quinze jours plus tard, pousse des tiges plus longues, atteint dans un sol convenable un rendement plus élevé, et est surtout très-appropriée à la consommation en vert.

Pour assurer la réussite du trèfle il importe beaucoup de bien choisir dans la rotation la place qu'on doit lui donner; il lui faut surtout une terre pourvue d'une bonne dose de vieille force : il succède d'ailleurs volontiers aux diverses plantes cultivées, si ce n'est à lui-même. Malgré quelques exemples d'une belle réussite obtenue dans des circonstances contraires, l'auteur estime qu'il convient de ne pas le faire revenir avant une révolution de six années sur le terrain où il a été déjà cultivé. Le mépris ou l'ignorance de ce principe est peut-être la cause du reproche que certains cultivateurs font au trèfle, les uns de réussir moins bien qu'autrefois, les autres de trop effriter la terre. Pour lutter contre le défaut attribué au trèfle de ne pouvoir revenir fréquemment sur le même champ, Schwertz conseille d'intercaler une récolte de vesces, de seigle ou de maïs, pour faucher en vert. On ne conçoit pas pourquoi il affecte un si grand dédain pour la méthode de M. de Crud qui emploie la

luzerne dans le même but. La luzerne, il est vrai, ne s'accommode pas de tous les terrains; mais l'esparcette pourrait lui être substituée souvent avec avantage.

Une pratique peu connue, c'est celle du pasteur Meyer qui conseille de semer le trèfle dans de l'avoine que l'on fauche, lorsqu'elle a atteint 30 à 32 centimètres de hauteur. On peut aussi la faucher une seconde fois et faire une troisième coupe en automne, lorsque le trèfle entre en fleur. « Jamais, dit Meyer, je ne sèmerai le trèfle d'une autre manière. Les vaches nourries de ce mélange donnent un tiers plus de lait qu'avec le trèfle pur. »

On peut encore semer le trèfle avec du sarrasin ou des vesces que l'on fauche en vert, et il réussit bien.

Celui que l'on sème au printemps ne réussit pas toujours; diverses causes peuvent contrarier soit la germination de la graine, soit le développement de la jeune plante. On peut alors trouver un remède à un si grand mal dans une semaille faite sur les chaumes des céréales d'hiver. Aussitôt qu'on a pu enlever celles-ci, et sans perdre un moment, on écorche le chaume et on herse de suite. On donne un peu de repos à la terre qui doit avoir reçu une bonne fumure l'année précédente, et on aime à la voir se couvrir de mauvaises herbes; puis on laboure et on sème du trèfle seul et sans y mêler une autre plante pour le protéger. Aussitôt qu'il est un peu hors de terre, on

le plâtre. Cette pratique est établie en Alsace et dans le Palatinat.

A mesure que l'on a mieux compris l'importance du trèfle, on a senti aussi qu'il ne fallait négliger aucun des moyens propres à en augmenter les produits. Dans ce but, l'usage s'est établi de lui appliquer divers engrais en couverture. Schwertz cite, comme le plus généralement employés, le fumier solide ou liquide, la fiente de pigeon, la mare, les cendres, la marne, la chaux, le plâtre, le sel. Le choix de l'un ou de l'autre de ces engrais, ne doit pas être dicté seulement par son plus ou moins d'efficacité, mais aussi et surtout par l'importance de l'augmentation de produit qu'on en obtient. Le plâtre est généralement le plus économique et le plus communément employé.

Il règne une grande divergence d'opinions sur l'époque qu'il convient de choisir pour plâtrer. Ici on plâtre dès que le trèfle commence à paraître sous la céréale qui le protége; là on plâtre aussitôt après la récolte de la céréale : ailleurs, à la fin de l'hiver. Le plus communément au printemps lorsque le trèfle commence à couvrir le sol. Souvent on plâtre deux fois; la première en automne, la seconde au printemps. Souvent aussi on plâtre une première fois après la première coupe, et une autre après la seconde. J'ajoute que M. de Dombasle a conseillé de répandre, en même temps que la semence, la moitié de la

quantité de plâtre que l'on emploie ordinairement au printemps, en réservant l'autre moitié pour cette époque de l'année suivante.

L'usage de plâtrer avant l'hiver commence à se répandre dans quelques parties de notre département, et on en obtient de bons effets; on lui reproche seulement de rendre le trèfle plus sensible à la gelée, ce qui n'est pas sans inconvénient lorsque l'hiver suivant est rigoureux; mais cette méthode doit être bonne pour fortifier un trèfle qui se montrerait trop faible.

Il est à présumer que l'agriculture allemande emploie exclusivement le plâtre cru, puisque Schwertz dit ne point connaître d'expérience de l'emploi du plâtre brûlé.

Divers modes de fanage sont indiqués par l'auteur. L'un, emprunté au Norfolk, et qui consiste à mettre le trèfle en tas assez grands pour que cinq ou six puissent faire la charge d'une voiture, et dans lesquels la dessication s'achève, est assez semblable à celui que notre collègue, M. Jusseraud, dans sa Statistique de Vensat, a décrit comme usité dans cette commune pour la récolte du sainfoin.

Suivant une autre méthode, offrant beaucoup d'analogie avec la première, le trèfle, après un premier degré de dessication, est disposé en tas pointus et très-légers; un jour ou deux après, ces petits tas doivent être retournés avec beaucoup de précaution; lorsque le temps est défavorable, il faut encore réu-

nir trois à quatre de ces petits tas en un seul, en choisissant le moment où la rosée disparaît. La règle principale en faisant les petits et les grands tas, est de les faire aussi légers, aussi peu élevés que possible, de les soulever un peu le lendemain, en y introduisant un manche de fourche ou de rateau pour leur donner de l'air. Lorsque la température n'est pas par trop défavorable, ce fanage doit être terminé en six à sept jours.

Pour les pays à température très-variable, le séchage sur bâtis paraît offrir de grands avantages. On peut employer pour cela une perche enfoncée en terre et armée de longues chevilles sur lesquelles on dispose le trèfle, ou l'appareil inventé par Schwertz et employé avec succès à Hohenheim. Ce dernier consiste en une série de chevalets composés de deux perches liées par une de leurs extrémités, et s'appuyant sur le sol en formant entre elles un certain angle. Ces chevalets supportent des perches horizontales sur lesquelles on dispose le trèfle. Suivant l'auteur, cette méthode offre assez d'avantages pour compenser largement les frais d'achat du matériel qu'elle emploie, la main d'œuvre pour le fanage étant sensiblement moindre que par le mode ordinaire.

Schwertz condamne formellement, d'après de nombreuses expériences, la méthode de Klappmayer, c'est-à-dire, un fanage pour lequel on provoque dans des tas faits sur le pré un certain degré de fermentation, et qui donne du foin noir.

Enfin, les Westphaliens ont une manière particulière de préparer et de conserver le trèfle ; c'est d'en faire une espèce de choucroute. Cette méthode employant une assez grande quantité de sel, n'est pas à la portée des pays où cette matière est à un prix élevé.

Quelques considérations sur la production de la graine de trèfle, terminent ce chapitre dont les longs développements démontrent assez la haute estime de l'auteur pour ce végétal, et contre laquelle il n'y aurait aucune objection, si elle n'était pas par trop exclusive. Je suis d'autant plus étonné d'avoir à faire cette remarque que le fait sur lequel elle porte, se trouve en opposition avec la tendance habituelle de l'auteur, qui est de rejeter les opinions trop absolues.

Ainsi que je l'ai déjà fait pressentir, la luzerne n'est pas pour Schwertz une plante que l'on doive classer au premier rang parmi les fourragères. S'il la compare au trèfle, il trouve qu'elle lui est bien inférieure ; il démontre que la très-longue durée dont elle est susceptible, est loin de lui donner l'avantage sur le trèfle, du moins si on veut la considérer comme culture principale, attendu que le sol ne se trouve guère plus amélioré après une vieille luzerne qu'après un trèfle retourné à sa première année de production. La luzerne, à moins de ne la laisser durer que quatre ans, se prêterait mal aux combinaisons d'un assolement, et elle veut trouver soit dans le sol, soit dans le sous-sol surtout, des conditions telles que le trèfle

lui est préférable, malgré certaines qualités précieuses qui la distinguent. Toutefois, si j'en juge par ce que l'on peut remarquer dans notre agriculture auvergnate où l'on voit souvent de belles luzernes sur des sols pour lesquels on n'a pas pris les précautions de défoncement et de cultures soignées, en vue de prévenir une production trop abondante de mauvaises herbes, précautions indiquées par l'auteur, pour assurer la réussite de la luzerne, on peut croire que celui-ci a un peu chargé le tableau des soins que cette plante exige. Il ne se refuse pas d'ailleurs à reconnaître l'utilité de la luzerne cultivée sur une petite échelle et en dehors de l'assolement pour s'assurer une bonne production de fourrage vert, soit de bonne heure au printemps, soit pendant les ardeurs de l'été.

Le rendement de l'esparcette n'est pas aussi considérable que celui du trèfle et de la luzerne ; mais elle produit du foin encore meilleur, et sans doute le fourrage le meilleur et le plus sain qui soit au monde, d'où lui vient le nom français de sainfoin. Dans les contrées élevées, sèches, impropres à la culture du trèfle et pauvres en prairies naturelles, c'est à l'esparcette seule qu'est due la possibilité d'entretenir une quantité suffisante de bétail ; c'est par elle que le Palatinat de la rive gauche du Rhin, est devenu ce qu'il est aujourd'hui ; riche, de pauvre qu'il était.

Malgré l'autorité de Schwertz qui présente les terrains à sous-sols très-secs comme les seuls où le sain-

foin puisse réussir, et sans contester qu'une couche supérieure, quelque mince qu'elle soit, lui convienne mieux que toute autre, pourvu qu'elle couvre une couche de chaux pierreuse ou de craie; je puis dire, d'après des observations faites dans les parties les plus basses de notre Limagne, où il ne faut pas creuser très-profondément dans un sous-sol argilo-calcaire pour trouver l'eau sous-jacente, que le sainfoin prospère encore fort bien dans de semblables circonstances, où la luzerne ne donne que de chétifs produits, et n'a qu'une très-courte durée.

Voici la manière de récolter l'esparcette conseillée par Schwertz. Lorsque la moitié des fleurs sont épanouies, c'est le moment de faucher. On retourne, le soir, les andains du matin, de manière à les rapprocher deux à deux, mais sans les superposer. Le soir du second jour on fait, en se servant de fourches légères en bois, des petits tas d'un peu plus d'un mètre de hauteur; on a soin de froisser et de mêler le moins qu'on peut. On glane aussitôt au rateau, et ce qui se recueille se dépose au sommet des tas. Lorsque le temps est favorable on peut engranger le troisième jour. Lorsqu'il survient de la pluie après qu'on a fauché, il ne faut pas toucher aux andains pour les retourner avant qu'ils soient secs. Il faut suivre cette règle, même alors que la pluie ne survient que le lendemain de la coupe. La pluie dût-elle persister huit jours et plus, il ne faut pas se laisser aller à toucher

aux andains. Cette méthode est encore, à peu de chose près, celle de la commune de Vensat.

« Quant même le foin d'esparcette n'est pas rentré parfaitement sec, sa qualité n'en est pas altérée, dit Schwertz; seulement il faut le placer dans un endroit clos et non exposé au courant d'air, l'étendre par couches égales et unies, et ne le tasser que modérément. Dans ce cas, on le couvre d'une couche de paille pour recevoir et retenir les vapeurs qui se dégagent du foin humide, pour empêcher surtout qu'elles y retombent et y produisent la moisissure. Lorsque le foin est rentré bien sec, il se conserve dix ans et plus sans perdre de sa qualité. »

Je ferai remarquer que l'usage en Auvergne est d'attendre pour faucher, que la floraison soit très-avancée. On obtient ainsi une récolte plus considérable en poids et en volume; mais la plante fauchée, lorsque son développement est moins avancé, doit être plus succulente et plus nourrissante.

Un chapitre spécial est affecté aux fourragères supplétives, c'est-à-dire, aux plantes que l'on peut employer dans l'intervalle des coupes des fourragères principales, ou que l'on peut cultiver pour parer à une pénurie de fourrages provenant d'une cause quelconque. Dans cette classe, l'auteur range les vesces, les pois, les fèves, le sarrasin, la moutarde, la navette, le fromental, l'avoine, le seigle, le maïs, la spergule; mais il est bien éloigné de les recommander

au même degré. Il en est, comme la moutarde, la navette, le fromental, qui ne lui paraissent pas mériter l'attention du cultivateur, et l'on ne comprend pas pourquoi il leur en accorde lui-même plus qu'à la chicorée, à l'ortie, à la laitue et à quelques autres plantes qu'il ne mentionne pas, dit-il, parce que leur culture est un fait trop exceptionnel pour qu'il ait cru devoir lui donner place. Quant à la pimprenelle, il se réserve d'en traiter en même temps que des herbes à pâturage.

Schwertz recommande d'une manière toute spéciale la culture des vesces dans les exploitations dont le sol, convenable pour cette plante, ne produirait pas la luzerne, et dans celles où l'on aurait besoin de trouver un moyen de ne pas faire revenir trop souvent le trèfle sur la même place : il préférerait même les pois si la valeur de la semence, à raison du volume des grains, n'était pas si élevée.

Le sarrasin pourrait convenir aux pays sablonneux; cependant il y est peu employé comme fourrage vert. Thaër cite une méthode pour utiliser le sarrasin qu'il serait intéressant d'essayer; il la donne comme une pratique dont il a eu à se louer. Elle consiste à semer, en juillet, un mélange de sarrasin et de seigle, d'en prendre une coupe en automne, et de récolter le seigle l'année suivante. C'est surtout dans les chaumes des vesces-fourrages que cette culture trouvait sa meilleure place.

Mais la fourragère supplétive par excellence des terres sableuses, c'est la spergule dont on obtient un bon fourrage sec ou vert; qui convient pour être pâturée, que l'on peut commencer de semer dès le mois de mars, et faucher au mois de mai; que l'on peut traiter comme culture principale, ou comme récolte dérobée; et dont la végétation si prompte (soixante jours y suffisent), permet de la placer en automne entre deux céréales. Il est regrettable qu'une plante aussi précieuse pour des terrains habituellement peu productifs et auxquels il faut une grande quantité d'engrais soit aussi peu connue parmi nous; quoique dans beaucoup de parties notre sol se montre peu favorable à la spergule, il en est d'autres, et d'assez considérables, où elle pourrait être semée avec de grandes chances de succès.

La seconde partie du traité de la culture des plantes fourragères comprend, je l'ai déjà dit, les racines et tubercules.

Tout en reconnaissant leur utilité, Schwertz s'attache à prémunir le cultivateur contre l'importance exagérée que quelques agronomes ont voulu leur attribuer. Pour lui, la convenance particulière du sol à cette espèce de végétaux, le revient plus ou moins élevé des frais de production, leur emploi plus ou moins utile, l'appréciation aussi exacte que possible de leur part contributive dans la production des engrais, les besoins qu'elles font éprouver au sol sous ce

rapport, la bonne combinaison des rotations de culture, la bonne distribution des assolements, et enfin l'organisation générale de l'exploitation, sont les éléments qui déterminent le plus ou moins d'avantages ou d'inconvénients de la culture en grand des racines et des tubercules.

Les navets se cultivent de deux manières : sur jachère et sur chaume. Le premier mode appartient surtout à l'agriculture anglaise. Schwertz ne le trouve bon pour l'Allemagne que pratiqué en petit, et par le cultivateur qui, n'étant pas pourvu de luzernes, de maïs ou de choux, serait embarrassé pour alimenter son bétail depuis le moment où la nourriture au trèfle vert tire à sa fin, jusqu'à celui où il pourra disposer de ses betteraves et pommes de terre. Il faut reconnaître que, réduite à ces proportions, cette culture perd beaucoup de son importance ; car dans une multitude de circonstances on pourra se dispenser d'y recourir, et s'en tenir à l'autre mode dont l'avantage est d'être moins onéreux.

Dans la culture des Pays-Bas on herse à plusieurs reprises les jeunes plantes, et l'on regarde l'opération comme bien faite lorsqu'elle n'en a laissé debout qu'un petit nombre, et qu'elle a couché ou dérangé tous les autres ; cette culture dispense du binage.

Dans la pratique d'Alsace, au contraire, ce dernier mode prévaut. Il s'opère de manière à dénuder chaque plante, et à ne la laisser attachée que par un fil

au fond d'une petite cuvette. On dit que les navets veulent être déchaussés et dérangés pour réussir.

L'auteur entre, sur l'emploi des navets, leur conservation, leurs propriétés nutritives et sur la production de leurs semences, dans des détails qui ne sauraient être utilement analysés.

On cultive les betteraves de deux manières, soit en plantant les graines à des distances régulières, soit en produisant des replants, et en les repiquant. La première est bonne dans les années sèches, la seconde meilleure dans les années humides.

Comme beaucoup d'autres agronomes, Schwertz proscrit l'effeuillage des betteraves. Il considère une seule opération de ce genre comme faisant baisser le produit des racines de 7 pour 100, et un double effeuillage comme portant ce déficit à 36 pour 100. Dans tous les cas, les bénéfices qu'on retire de ce fourrage ne peuvent en couvrir les frais que dans les très-petites exploitations. Schwertz estime que lorsque la pénurie des fourrages oblige à recourir aux feuilles de la betterave, il vaudrait mieux arracher la plante entière que la soumettre à une opération aussi nuisible à son développement, et de réensemencer immédiatement le champ en navets. Ce moyen de suppléer à un fourrage d'hiver me paraît peu satisfaisant, car la nature du sol et l'époque à laquelle il faudrait y recourir, ne permettent pas toujours de le faire utilement. Mais d'ailleurs est-il toujours nécessaire, en

effeuillant, de dépouiller les betteraves au point de nuire à leur végétation? N'y a-t-il pas une époque où un grand nombre de feuilles, commençant à se détacher naturellement, sont bien près de se faner, et peuvent être impunément enlevées? Je reconnais cependant que ce fourrage donné seul au bétail, ne nourrit pas parfaitement; mais il peut être très-convenablement mélangé avec du foin, ou même avec de la paille que le bétail mange alors très-volontiers, ou à tout autre fourrage dont on prolonge ainsi la durée.

Les betteraves donnent peu de lait; mais pour être juste à leur égard, il faudrait ajouter que le lait des vaches qui en sont nourries, est de très-bonne qualité; en revanche, elles produisent beaucoup de graisse.

Suivant de nombreuses expériences faites dans le Palatinat, c'est à la nourriture des chevaux qu'on emploierait le plus avantageusement les betteraves depuis le commencement d'octobre jusqu'en juin. On les mêle avec de la paille hachée et on donne par supplément une petite quantité de foin; à ce régime les chevaux augmentent en chair, même pendant les travaux.

La question de savoir si la betterave épuise le sol n'en est plus une; mais elle produit assez pour qu'on ne lui en fasse pas un reproche. Les cultivateurs auvergnats lui ont souvent fait celui de mal préparer le terrain pour le froment, et ils me paraissent fondés à le lui adresser. Toutefois, ce ne serait pas un motif

suffisant pour la proscrire ; plusieurs expériences m'ont démontré qu'après cette plante on obtient dans des sols médiocres de bonnes récoltes de céréales de mars, auxquelles on peut mêler avec les plus belles chances de succès des semences de prairies artificielles.

La carotte, le panais et le chou-navet, parmi les plantes fourragères cultivées pour leurs racines, sont les seules, avec la betterave, dont il soit fait mention par Schwertz ; encore ne s'arrête-t-il, avec quelques détails, que sur la carotte dont il fait ressortir les bonnes qualités, mais sans rien nous apprendre qui ne soit déjà bien connu.

Après ces plantes, viennent celles qui produisent des tubercules utiles, la pomme de terre et le topinambour.

En traitant de la pomme de terre, l'auteur fait une incursion dans un domaine qui n'est pas celui de l'agriculture pratique, son principal, on peut même dire son unique sujet. Après avoir protesté de tout son respect pour le précieux et surtout utile tubercule (ce sont ses expressions), il accumule contre lui de nombreux griefs. La pomme de terre est une des causes de l'augmentation de la population, et cette augmentation de population, parvenue à de certaines limites, pour des pays dont l'existence tout entière est attachée à la culture, n'est pas un bienfait. L'existence ne suffit pas seule pour faire le bonheur des individus, et les citoyens d'un état civilisé ont d'autres besoins que celui

d'apaiser leur faim avec des pommes de terre. Il met encore sur leur compte la manie du mariage qui s'est emparée des *mangeurs de pommes de terre*, et qui doit finir par conduire l'Allemagne à un résultat semblable à celui que l'on observe en Irlande. Cette plante aurait, avec la tolérance qui permet le mariage entre gens qui n'ont rien, une part à cette dégénérescence morale toujours plus effrayante et à laquelle vient contribuer l'usage toujours plus immodéré de l'eau-de-vie auquel excite la nourriture à la pomme de terre. L'exemple de l'année 1816 prouve que la pomme de terre ne préserve pas toujours de la disette, et cette plante mérite d'ailleurs le reproche d'être cause de l'énorme abaissement du prix des grains, et par suite, de la décadence générale de l'industrie agricole.

Après cette véhémente sortie contre le végétal utile, on serait fort disposé à considérer comme constituant une grave inconséquence toutes les instructions que renferme ce Traité, sur les moyens d'obtenir les meilleurs produits de la pomme de terre, de procéder à sa conservation, et d'en faire emploi; car il semble peu digne d'un homme sérieux de vouloir concourir à un résultat considéré par lui comme déplorable; mais l'auteur, en même temps qu'il déclare n'être pas l'ennemi et le détracteur de la pomme de terre, prend soin de dire que son seul but a été de conseiller de restreindre dans de justes bornes la culture de cette plante dont il ne faut pas s'exagérer l'importance, comme

matière alimentaire pour les hommes et pour les animaux.

Ce chapitre renferme peu d'enseignements qui ne soient généralement connus; il en est cependant quelques-uns qui me semblent dignes d'être rappelés ici.

Schwertz nous apprend qu'en Flandre on applique avec succès à la pomme de terre, comme engrais, les plantes aquatiques produites par les marais, les fossés, les cours d'eau. Suivant que le sol est sec ou frais, on place cet engrais en-dessus ou en-dessous du tubercule planté; mais pour qu'il produise de l'effet il ne doit pas s'écouler plus de quarante-huit heures entre le moment où l'on cueille les plantes et celui où on les emploie. Les Flamands se sont tellement convaincus de l'utilité de cette manière de fumer que, dépourvus d'autres semblables moyens d'engrais, ils coupent souvent du trèfle, pour en remplir les fosses des pommes de terre.

De nombreuses expériences ont été faites pour découvrir s'il fallait préférer pour la plantation des tubercules entiers aux tubercules divisés, les gros à ceux de moyenne grosseur et aux petits. Les résultats connus de Schwertz le portent à admettre 1°. que dans beaucoup de cas, et surtout quand on a à redouter l'humidité, qu'elle provienne du sol ou de la température, la division est une mauvaise méthode; mais que si on croit devoir y recourir, le quart d'une très-

grosse pomme de terre vaut mieux que la moitié d'une moyenne, et que deux petites entières.

2°. Que les grosses donnent le produit net le plus considérable, et les plus petites le moindre.

Et fût-il démontré que de petits tubercules, des dés, des tranches peuvent donner un produit égal à celui des gros employés entiers, il n'admettrait pas, à moins de l'avoir vu, qu'on puisse rapprocher les produits en qualité.

Un procédé de plantation très-productif, malgré les lacunes considérables qu'il laisse dans le champ, et surtout très-convenables aux terrains humides, même tourbeux, et aux herbages en général, est celui que pratiquent les Irlandais, si intéressés à produire en abondance la pomme de terre. Des sillons étroits sont seuls cultivés pour recevoir la plantation qui se fait sans symétrie. Entre ces bandes, d'autres demeurent incultes, dont le terrain est employé à recouvrir les pommes de terre. Lorsque les plants dépassent le sol de six à sept centimètres, on reprend de nouveau de la terre dans les intervalles pour en répandre sur les sillons. Quand les plants dépassent encore une fois cette seconde couverture, on leur en donne une troisième de la même manière; en donnant cette dernière couverture, on coupe à la bèche les parois des fossés, et on en approprie le fond avec soin.

On rencontre une méthode assez analogue dans les Pays-Bas où on l'emploie quand on prévoit une année pluvieuse.

Schwertz se montre partisan du buttage appliqué à la pomme de terre, excepté pour les climats méridionaux très-chaux et pour les terres arides. Il faut donner un premier buttage superficiel, et quinze jours après un plus profond. La principale règle à observer, c'est de ne pas le faire pendant que la terre est mouillée ou très-humide. Il paraîtrait cependant que ces précautions ne suffisent pas pour rendre le buttage utile; car un agronome français cherchait, il y a peu d'années, à expliquer les mécomptes auxquels cette opération a donné lieu, et il en trouvait la cause dans l'application du buttage à des plantes déjà trop développées, commençant à former leurs tubercules et troublées ainsi dans ce travail.

On sait généralement combien il est préférable d'employer la pomme de terre cuite plutôt que crue pour la nourriture du bétail; mais ce mode d'emploi est coûteux partout où le combustible est rare. Fort heureusement il n'est pas nécessaire que la cuisson soit parfaite; une bonne demi-cuisson est suffisante. Peut-être même, suivant quelques observateurs, pourrait-on se contenter d'échauder simplement les pommes de terre, coupées en petits morceaux, en versant dessus de l'eau bouillante, pour atténuer les effets nuisibles attribués à la pomme de terre.

Un autre mode de préparation consiste dans le pressurage des tubercules pour les débarrasser de leur eau de végétation. Employée par Pictet, cette manière

de nourrir n'a laissé rien à désirer, soit sous le rapport de la production du lait des brebis, soit sous celui de la santé et de la prospérité des moutons en général

Le procédé de préparation par la fermentation des pommes de terre coupées et mélangées avec de la paille hachée, quoique d'origine allemande, n'est pas rapporté dans les préceptes d'agriculture pratique. Mais peut-être son invention qui nous fut révélée, il y a peu de temps encore, par les journaux d'agriculture, est-elle postérieure à la publication de cet ouvrage. Un essai, par M. Rochette, de Lempdes, de ce procédé très-économique paraît avoir donné de bons résultats.

Schwertz ne s'est pas attaché à indiquer quelles seraient les meilleures variétés de pommes de terre parmi celles en grand nombre que la culture a produites; et il pourrait se dispenser de le faire, puisque ses observations l'ont conduit à admettre que toutes dégénèrent après quelques années de culture dans le même sol : résultat que quelques faits m'autorisent à considérer comme vrai.

L'auteur indique le moyen de prévenir cette dégénérescence; il le trouve dans certains soins appliqués à la culture des plantes destinées à donner des reproducteurs. Quelques observations me portent à penser qu'on atteindrait le même but en prenant les reproducteurs hors de l'exploitation et en les choisissant parmi ceux

qui ont été récoltés sur un sol de nature différente, ce qui dispenserait de beaucoup de soins.

Je ne terminerai pas cet extrait des détails dans lesquels l'auteur est entré sur la production et l'emploi du végétal précieux qui nous occupe sans rappeler le procédé peu connu peut-être, inventé par Einhof, pour utiliser les pommes de terre frappées par la gelée. Il consiste à les faire pénétrer complétement par l'action du froid, à les écraser grossièrement, puis à les faire passer sous la meule. Cette farine, ainsi préparée, peut, dit l'inventeur, entrer, sans autre préparation, dans la panification, comme dans toutes les préparations culinaires.

Le topinambour possède de nombreuses qualités qui sembleraient devoir le recommander à l'attention des cultivateurs, et cependant tous, à l'exception des Alsaciens, ces maîtres dans l'art de cultiver, tous, dis-je, font peu de cas de cette plante.

Indépendamment de l'abondance et de la qualité du fourrage qu'il produit tant en tubercules qu'en tiges et feuilles, et du combustible que l'on obtient de ces tiges quand on ne les donne pas au bétail, le topinambour a d'autres mérites précieux. Il s'accommode de presque tous les sols, depuis la meilleure terre à blé jusqu'au sable graveleux le plus aride qu'on emploie à empierrer les routes, et jusqu'au sable de montagne : les marais seuls ne lui conviennent pas. Il s'accommode aussi de tous les précédents. Les gelées les

plus rigoureuses n'endommagent pas la jeune plante ni les tubercules restés en terre, qualité qui permet de n'arracher ceux-ci qu'au fur et à mesure des besoins: ceux même qui, hors de terre, ont été atteints par la gelée, ne sont pas absolument perdus, puisqu'ils peuvent être utilisés, à la condition d'être consommés immédiatement.

Un champ planté de topinambours peut donner ses produits pendant plusieurs années consécutives; il paraît même que ceux de la seconde sont plus considérables que ceux de la première. Les tiges de cette plante s'élevant jusqu'à quatre mètres de hauteur et se couvrant de larges feuilles, donnent un fourrage abondant en vert et en sec, et utile pourvu qu'il soit employé en mélange avec d'autres: il plaît surtout aux chevaux et aux moutons, et convient à tous les animaux. Le rendement du topinambour est égal, sinon supérieur à celui de la pomme de terre.

Une autre propriété du topinambour, mais omise par Schwertz, c'est de pouvoir végéter à l'ombre des arbres et de donner encore d'assez bons produits dans cette position. Aussi a-t-on proposé de l'employer pour utiliser les clairières des bois et les portions des champs voisines des haies ou autres plantations de végétaux ligneux.

Un inconvénient assez grave pourrait compenser toutes ces qualités; je veux parler de la persistance du topinambour à repousser dans le sol qu'il a une

fois occupé. Cette fâcheuse tendance n'a pas peu contribué sans doute à en faire abandonner la culture sous l'empire de l'assolement triennal pur; mais il semble qu'il aurait dû retrouver quelque faveur depuis l'adoption d'un système meilleur, celui de la culture alterne et des prairies artificielles. On a remarqué, en effet, que le trèfle, et surtout le sainfoin et la luzerne à cause de leur longue durée, facilitent singulièrement la destruction du topinambour.

Le chou à tête complète la série des plantes fourragères admises par Schwertz dans son Traité. C'est encore un de ces végétaux utiles auxquels les agriculteurs de quelques contrées seulement accordent une place plus ou moins étendue dans leurs cultures. En Angleterre, en Saxe, le beurre des vaches nourries aux choux, est recherché pour son bon goût, et renommé pour sa propriété de se conserver. La prédilection pour les choux comme fourrage pour les vaches laitières, est si grande dans l'Altembourg, que la culture des pommes de terre n'y a pas encore resserré l'espace consacré à celle des choux. Ce fourrage, bon pour toute espèce de bétail, est très-utilement donné à celui que l'on veut engraisser.

Schwertz conseille d'arracher la plante entière pour la donner au bétail lorsqu'on manque de fourrage vert en automne, plutôt que de procéder à l'effeuillage, dont l'effet est de contrarier le développement des têtes et de causer un déficit considérable sur le produit définitif de la plantation.

Dans quelques contrées de l'Allemagne on fait aigrir les choux non-seulement pour la nourriture de l'homme, mais encore pour celle des animaux. Dans cette préparation la cendre peut être substituée au sel, et il suffit, pour assurer la conservation, de maintenir toujours la couverture immergée de saumure. On donne cette choucroûte au bétail, qui la trouve excellente, comme addition aux fourrages hachés ou comme base de potages.

Quoiqu'il soit consacré aux plantes fourragères, ce Traité est étranger à tout ce qui concerne les prairies naturelles et les pâturages. Il entrait dans le plan de Schwertz de faire sur celles-ci un Traité spécial. Aura-t-il pu l'écrire? Je l'ignore. Lui-même manifeste souvent la crainte de ne pouvoir achever son œuvre. L'âge avancé auquel il était parvenu quand il en publia les premières parties, la lui inspirait. L'état de cécité dont il était affecté long-temps avant la fin de sa carrière, dut mettre un grave obstacle à la continuation de ses travaux. Il serait déplorable aussi que le Traité du bétail, annoncé dans ses premiers volumes, fût demeuré à l'état de projet. Il aurait, sans doute, le mérite des autres productions du même auteur; et il serait nécessaire de le connaître pour comprendre d'une manière exacte et complète la portée de cette idée émise par ce dernier (et déjà relevée dans ce rapport), que le produit des céréales doit être

le but principal de l'agriculture. Entendu dans un sens trop absolu (je le répéterai), ce principe réduirait le bétail à un rôle bien moindre que celui qui lui appartient dans l'économie rurale. Telle n'était pas, sans doute, la pensée de Schwertz.

L'Académie me pardonnera-t-elle les longs développements dans lesquels je viens d'entrer? Je l'ai espéré. Lorsqu'elle m'a fait l'honneur de me demander un rapport sur l'œuvre d'un maître, ce n'était certainement pas pour avoir le sentiment particulier et peu important de l'un de ses membres sur le mérite de celle-ci. Il m'a semblé qu'elle voulait la connaître. J'aurais atteint mon but, si j'étais parvenu à en donner une idée à peu près exacte à ceux de mes collègues que la nature de leurs travaux laisse étrangers aux choses de l'agriculture, et si j'avais inspiré aux autres le désir d'étudier l'auteur dans ses propres écrits. Ceux-là me pardonneraient, j'en suis sûr, d'avoir mis leur patience à une aussi longue épreuve.



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

Les ouvrages suivants sont envoyés à l'Académie:

Traité de la Minorité et de la Tutelle, par M. de Fréminville, conseiller à la cour royale de Riom.

De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte et de Nubie contre les irruptions sablonneuses du désert, par M. Fialin de Persigny.

Voyage aux prairies osages, par M. Victor Tixier.

Société archéologique de Béziers, séance publique du 1er mai 1845.

Chronologie de l'histoire universelle mnémonisée, par l'abbé Laden, curé de Billom.

Etudes sur les noms propres des villages et des familles dans le haut pays d'Auvergne, par M. le baron Delzons.

Bulletin de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts de Limoges, nº 1, tome 23.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, tome 1, 1845.

Ce dernier envoi est accompagné d'une lettre du président de l'Académie de Lyon, par laquelle on demande qu'à l'avenir les deux sociétés de Lyon et

de Clermont échangent leurs mémoires. La proposition est accueillie, et dorénavant un numéro des *Annales de l'Auvergne* sera envoyé à l'Académie de Lyon.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après modification de l'un de ses paragraphes.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. de Chazelles remercie l'Académie du mandat qui lui avait été confié, et rend un compte succinct des travaux du congrès central d'agriculture.

Sur les observations de M. Bouillet, il est décidé que le Mémoire de M. Delzons sera remis à M. de Parieu pour être lu dans une séance ultérieure.

M. le président fera le rapport sur l'ouvrage de M. Fialin de Persigny.

M. Dumolin est chargé du rapport sur le voyage de M. Victor Tixier, dont le nom, sur la demande de MM. Bayle-Mouillard et Nivet, sera porté sur la liste des présentations.

M. le docteur Peghoux annonce que M. Duchassaing renvoie à la prochaine séance sa lecture sur la colonie agricole de Mettray.

La parole est à M. Mathieu pour son rapport sur les mémoires de la société littéraire de Bayeux.

La lecture achevée, et après quelques observations échangées entre divers membres, l'Académie, afin de ne pas interrompre l'ordre du jour pour les lectures, décide que la discussion et le vote sur l'impression de

la portion du travail de M. Mathieu, relative à la proposition d'une exposition des produits de l'industrie auvergnate, sont remis à l'une des prochaines séances.

M. Mallay lit ensuite une légende du Gévaudan; et M. Maury, une ode à M. de Châteaubriand.

M. Jouvet-Desmarands fait alors son rapport sur une œuvre poétique portant ce titre : *Mosaïque*, par M. le comte César de Pontgibaud.

L'Académie décide que ce rapport sera imprimé, et sur la demande de M. Jouvet-Desmarands, il est arrêté que M. de Pontgibaud sera porté pour l'une des premières nominations.

M. le président fixe la séance publique au jeudi, 19 juin, à deux heures.

La commission, chargée du choix des lectures pour cette séance, se compose de MM. Conchon, Caillat et Lizet.

SÉANCE DU 19 JUIN 1845.

La séance est ouverte à deux heures et demie au milieu d'une assemblée nombreuse.

Le secrétaire présente le compte-rendu des travaux annuels.

M. Mallay lit ensuite une légende du Gévaudan et M. Maury, une ode à M. de Châteaubriand.

La séance est levée à cinq heures.

DICTIONNAIRE

DES

EAUX MINÉRALES

DU DÉPARTEMENT

DU PUY-DE-DOME,

PAR V. NIVET,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Novembre 1845. 31

AVERTISSEMENT.

Le travail que nous livrons à la publicité, a exigé, de notre part, des recherches historiques, chimiques et médicales, longues et minutieuses. Après avoir extrait, des ouvrages publiés en France, depuis 1605 jusqu'à nos jours, des documents précieux; nous avons parcouru une grande partie de la Basse-Auvergne, demandant aux médecins, aux pharmaciens et aux naturalistes des renseignements sur les fontaines minérales inconnues des auteurs anciens; étudiant leur température, les terrains d'où elles sortent et les dépôts qu'elles abandonnent.

Nous avons également recueilli sur les lieux, ou reçu par l'intermédiaire de personnes en qui nous avons toute confiance, des échantillons d'eaux médicinales qui ont été analysées avec le plus grand soin.

Il eût été utile de classer méthodiquement les matériaux rassemblés par nous. Malheureusement des obstacles nombreux nous ont empêché d'accomplir cette tâche difficile.

Pour faire une bonne classification des eaux minérales, on doit prendre en considération : 1°. leur température; 2°. la nature et la proportion des sels

et des gaz qu'elles tiennent en dissolution. Si nous avions adopté une pareille base, il en serait résulté que le même village, la localité la plus circonscrite, nous aurait fourni la matière de deux ou trois articles. Dans plusieurs endroits, en effet, des sources froides jaillissent à côté d'autres sources tièdes ou chaudes; des fontaines simplement acidules avoisinent des fontaines plus ou moins salines. Ces répétitions eussent été fastidieuses pour le lecteur et sans profit pour son instruction.

Un chapitre aurait nécessairement été consacré aux eaux minérales dont la composition est inconnue, et les propriétés médicinales douteuses; ce chapitre eût été dénué de tout intérêt. Nous avons évité ces écueils en réunissant, dans un même article, toutes les sources appartenant à la même commune. Il est nécessaire cependant de signaler les dissemblances principales que peuvent offrir les eaux les plus connues et les plus abondantes. C'est pour atteindre ce but important que nous avons établi les divisions suivantes :

CLASSIFICATION DES SOURCES MÉDICINALES

DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

1°. *Fontaines froides contenant une notable quantité de sulfure de sodium et d'hydrogène sulfuré; de*

l'acide carbonique et beaucoup de sels solubles et terreux (1).

Source du puy de la Poix, commune de Clermont-F[d].

2°. *Fontaines froides contenant de l'eau pure et de l'acide carbonique.*

Sources de Lafayole, c. de St-Amant-R.-S.
du Tambour, c. du Mont-d'Or.
de Sainte-Marguerite, c. du Mont-d'Or.
des Roches (grande source), c. des Martres-de-Veyre.

3°. *Fontaines acidules et ferrugineuses froides.*

Source de Thiers.

4°. *Fontaines froides renfermant moins d'un gramme de substances salines, et dans lesquelles l'acide carbonique et le carbonate de fer sont les éléments thérapeutiques les plus actifs.*

Sources d'Arlanc.
de Lagarde, c. du Chambon.

---

(1) Les sources minérales de la Bourboule, de Châteauneuf, de St-Nectaire, de Thiers, contiennent une proportion indéterminée d'hydrogène sulfuré; mais elle est si minime, qu'on peut, sans inconvénient, ranger ces eaux parmi les eaux acidules.

Sources du Cornet, c. de Glaine-Montaigut.
de Chanonat.
de Grandrif.
de Sagnetat, c. de Job.
de la Bécherie, c. de Job.
de la Couche, c. de Job.
de la Villetour, c. de Besse.

5°. *Fontaines dans lesquelles l'analyse a signalé la présence de l'acide carbonique, des bicarbonates de soude, de chaux, de magnésie et de fer, d'un peu de sulfate de soude et de silice, et, pour quelques-unes, d'une quantité minime d'alumine ou d'hydrogène sulfuré.*

A. *Fontaines contenant moins de deux grammes de substances salines par litres d'eau et faisant monter le thermomètre à plus de + 36° centigrades.*

Sources salines du Mont-d'Or.

B. *Fontaines renfermant plus de deux grammes de sel, et marquant plus de + 36° centigrades.*

Sources de la Bourboule, c. de Murat-le-Q. (gr. bain).
de Saint-Nectaire.
de Châteauneuf (grand bain et bain tempéré).

C. *Eaux minérales abandonnant un résidu pesant plus de deux grammes et dont la température varie entre + 30 et + 36° centigrades.*

Sources de Sainte-Marguerite, c. de Saint-Maurice.
dans la rivière, c. de Saint-Maurice.
des Fièvres, c. de Murat-le-Quaire.
de Saint-Mart, c. de Chamalières.
du bain de César, c. de Royat.
de Royat.
du Bain Auguste, c. de Châteauneuf.
de la Rotonde, c. de Châteauneuf.
du Bain frais, c. de Châteauneuf.
du Bain du Petit-Rocher, c. de Châteauneuf.
de Chevarier, c. de Châteauneuf.

D. *Fontaines marquant* + 24° à + 30° (1), *et contenant plus de deux grammes de sels par litre d'eau.*

Sources du Tambour, c. des Martres-de-Veyre.
du Saladi, c. des Martres-de-Veyre.
de Saint-Martial, c. des Martres-de-Veyre.
du Gravier, c. de Saint-Maurice.

---

(1) Dans nos observations nous nous sommes toujours servi du thermomètre centigrade.

Sources de Saint-Alyre, c. de Clermont.
de Rouzat, c. de Beauregard-Vandon.

E. *Sources froides tenant en dissolution un à deux grammes de sels.*

Sources de la Reveille, c. de Sauxillanges.
d'Enval, c. de Saint-Hipolyte.
de la Pique, c. du Chambon.
de Châteldon.
de Javelle, c. de Bromont.

F. *Sources froides renfermant plus de deux grammes de sels par litre d'eau.*

Sources du Monteel ou de Laschamps.
du Champ des Pauvres, c. de Clermont.
de Sainte-Claire, c. de Clermont.
de Jaude, c. de Clermont.
des Roches, c. de Chamalières.
de Châteaufort, c. de Chapdes-Beaufort.
de Beaulieu.
d'Augnat ou de Barrège.
de Ternant.
de Saint-Myon.
de Lacroix, c. de Châteauneuf.
de Lagarenne, c. de Châteauneuf.

Sources du Petit Rocher, c. de Châteauneuf.

du Moulin, c. de Châteauneuf.

de la Pyramide, c. de Châteauneuf.

de Désaix, c. de Châteauneuf.

de Courpière ou de Rhodias.

de Bard, c. de Boudes.

des Grèves, c. de Saint-Maurice.

On doit ajouter à cette liste plusieurs sources froides de Saint-Nectaire et du Saladi.

6°. *Les fontaines désignées dans ce groupe diffèrent des précédentes en ce qu'elles ne présentent point de traces sensibles de bicarbonate de soude.*

Sources de Châtelguyon, température + 25 à 35°.

de Gimeaux, + 24°.

7°. *Sources dont la composition est inconnue* (1).

Nous ne donnerons pas plus d'étendue à ces préliminaires, nous réservant de publier bientôt un second travail sur la théorie, l'analyse (2), l'aménagement

(1) Deux de ces fontaines sont thermales, ce sont celles de Corne et du Chambon (source chaude de la vallée de Chandefour).

(2) Le *chiffre total* placé au bas de nos *analyses trouvées* a été obtenu en évaporant un litre d'eau minérale. Le résidu a été chauffé fortement dans une capsule en porcelaine, placée au-dessus d'une bonne lampe à huile.

et les effets thérapeutiques comparés des eaux minérales froides et thermales de la Basse-Auvergne. Nous ne pouvons terminer cependant sans avertir les bibliophiles, que nous avons omis, avec intention, de citer beaucoup d'analyses et plusieurs renseignements, soit parce qu'ils ont été imprimés récemment dans le journal de l'Académie de Clermont-Ferrand, soit parce qu'ils ne nous ont point paru suffisamment utiles ou exacts.

DICTIONNAIRE

DES

EAUX MINÉRALES

DU

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

AIGUEPERSE et CHAPTUZAT (1).

SUR les pentes orientales du coteau de la Bosse, on voit, au-dessus du chemin qui conduit au village de Bens, un terrain pénétré de suintements ferrugineux et couvert de roseaux. Vers l'extrémité méridionale de ce marécage, des ronces et des arbrisseaux cachent une petite source incrustante. Le canal d'où elle sort est creusé au-dessous d'un massif de traver-

---

(1) La source d'Abein n'est pas, comme on l'a écrit, *dans les montagnes de la Croix-Morand et du Mont-d'Or;* elle est située dans la commune de Condat ou de Marcenat, et près de l'ancienne abbaye de Féniers (Cantal).

tin d'origine récente. Le sommet de la colline, au contraire, appartient à l'époque tertiaire. Il est couronné par le château de la Roche (1), dont les vieilles tours reposent sur des pierres poreuses ressemblant à des mousses, des conferves et des friganes incrustées. Ces deux espèces de roches offrent des rapports si nombreux, qu'on peut supposer, sans invraisemblance, qu'elles ont une origine commune, et qu'elles diffèrent seulement en ce que les premières se sont formées avant, et les secondes après l'évacuation des eaux du lac de la Limagne.

On observe, en outre, près de l'église de Chaptuzat, au-dessus du domaine de Saint-Mayard, deux minces filets d'eau minérale calcaire et martiale. (Panchaud, docteur-médecin.)

A Aigueperse, quelques puits creusés dans le faubourg de Gannat, se sont remplis d'eau minérale acidule impure. La saveur de cette eau est légèrement bitumineuse. (H. Lecoq.)

Ces suintements et ces sources sont les restes des fontaines plus abondantes qui ont déposé les masses considérables de calcaires à friganes formant l'étage supérieur des collines du château de la Roche, des carrières de Chaptuzat et de la Roche-Verjat.

---

(1) Le chancelier de l'Hospital est né dans ce château, en 1504 ou 1505.

Alagnat et Ceyssat.

Dans le village de Ceyssat, près du four banal (1), on rencontre une petite source froide, légèrement chargée d'acide carbonique et qui n'abandonne aucun dépôt ferrugineux ou calcaire.

Alyre (saint), voyez Clermont.

Ambert.

Trois des fontaines acidules de la commune d'Ambert sortent des argiles : ce sont celles de la Gerle, de Rodde et de Lachons. Elles sont froides, peu gazeuses et peu abondantes. Leur saveur est argileuse et un peu aigrelette.

La quatrième fontaine, celle de Talaru, s'échappe des terrains cristallisés.

1°. La source de la Gerle, enfermée dans une maisonnette, est placée, au milieu des prairies, sur la rive droite d'un ruisseau, à l'est et à une petite distance de la ville d'Ambert. Le bassin qui la reçoit, a la forme d'un carré long. Des bulles d'acide carbonique la traversent; elles sont rares et partent de plusieurs fentes isolées.

2°. L'eau du hameau de Rodde ressemble à celle

---

(1) Renseignements du docteur Mercier, de Rochefort.

de la Gerle, sa température est de $+ 11$ à $+ 12°$ centigrades.

3°. La petite source de Lachons vient sourdre à un kilomètre nord de la ville d'Ambert, entre la route de Clermont et la rivière de la Dore; elle était submergée quand nous avons visité les lieux. Les paysans du voisinage assurent qu'elle guérit la fièvre.

4°. La papeterie de Talaru est placée dans la vallée de Valeyre, sur le revers occidental des montagnes du Forez, et près de la commune de St-Martin-des-Olmes. On y trouve une fontaine acidule et ferrugineuse. Elle ressemble, dit-on, à celle de Grandrif.

5°. Nous devons rappeler ici un fait raconté par Legrand-d'Aussy, parce qu'il vient à l'appui des observations, recueillies par nous, dans les communes de Clermont, de Chaptuzat et de Volvic, sur la stérilité des terres traversées par des suintements d'eaux minérales ou des courants d'acide carbonique. En 1788 « il existait près de la chaussée (d'Ambert), sur le chemin de Clermont, un champ labouré dans lequel on remarquait un endroit qui n'avait jamais pu rien produire, quelque soin qu'on prît de le cultiver. Le propriétaire, curieux de connaître d'où provenait cette infécondité, fit une fouille; mais ayant trouvé l'eau à quatre ou cinq pieds, il s'arrêta et n'alla pas plus loin. » Les choses en étaient là lorsque Legrand fut conduit sur les lieux. Il vit un trou bourbeux à travers lequel s'échappaient des bulles de gaz. Au goût, l'eau de ce

trou avait la saveur de la vase; mais elle rougissait la teinture de tournesol, ce qui annonçait la présence de l'acide carbonique (1).

Ardes.

Quelques petites sources minérales se font jour dans la vallée de la Couze, au nord-est et à une petite distance de la ville d'Ardes. L'une d'elles plus abondante avait donné à son propriétaire, M. Girard, des espérances qui ne se sont pas réalisées.

Arlant ou Arlanc.

Le bourg d'Arlanc est bâti à l'extrémité méridionale du joli bassin du Livradois, à 95 kilomètres de la ville de Clermont, sur un monticule dont le pied est baigné par la Dolore. Deux fontaines minérales jaillissent près de ce bourg, à côté de la route de Nîmes. L'une d'elles a été décrite par M. Bravard-Deriols. Elle fournit une eau froide, abondante, limpide et incolore. Sa saveur aigrelette et piquante ressemble à celle de l'eau de Seltz. Les dépôts qui l'entourent sont rougeâtres et ferrugineux. Voici l'analyse qu'en a faite Barruel, chef des travaux chimiques de la faculté de médecine de Paris (2):

---

(1) Voyage fait en 1787 et 1788, dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne. Paris, an III, t. 2, p. 279.

(2) Thèses de Paris, 1837, nº 338.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,2720	Bicarbonate de soude. .	0,3840
Chlorure de sodium. . .	0,0440	Chlorure de sodium. . .	0,0440
Carbonate de magnésie.	0,1250	Bicarbonte de magnésie.	0,1860
— de fer. . . .	0,0550	— de fer. . . .	0,0750
— de chaux. . .	0,1460	— de chaux. . .	0,2090
Silice	0,2500	Silice	0,2500
Matière organique. . . .	traces.	Matière organique . . .	traces.
Total des sels par litre d'eau. . . .	0,8920	Total des sels par litre d'eau. . . .	1,1480

Cette analyse prouve que la source d'Arlanc est très-peu chargée de sels, et que le fer et l'acide carbonique sont les seuls éléments thérapeutiques, renfermés dans ce liquide, qui puissent avoir une action marquée sur l'économie. Les eaux minérales de cette commune sont, pour les paysans, une panaçée universelle qu'ils appliquent à toutes les maladies chroniques. Elles conviennent dans les affections atoniques du tube digestif, dans l'anémie et la chlorose.

M. Bravard ajoute à cette liste les gastralgies, l'hypochondrie, l'anaphrodisie, la stérilité, le scorbut, les scrofules, les hydropisies, les affections calculeuses et les fièvres intermittentes rebelles.

Augnat.

Cette commune possède deux fontaines acidules. Elles avoisinent le moulin de Barrège, dont elles portent le nom.

La première est à une petite distance de la route

d'Ardes, sur la rive droite de la Couze; la seconde est sur la rive gauche, et à trente ou quarante pas de la rivière (1).

Ces eaux minérales sont froides et moussent un peu quand on les agite. Leur saveur est acidule et légèrement alcaline.

Elles sortent d'une roche granitique, et le sédiment qu'elles abandonnent est rougeâtre et limoneux (2).

M. Cusson nous a adressé un litre d'eau puisé à la première source; elle renferme les substances suivantes :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,9350	Bicarbonate de soude. .	1,3314
Sulfate de soude.	0,0920	Sulfate de soude	0,0920
Chlorure de sodium. . .	0,6630	Chlorure de sodium. . .	0,6630
Carbonate de magnésie.	0,1700	Bicarbon^te de magnésie.	0,2578
— de fer. . . .	0,0300	— de fer. . . .	0,0415
— de chaux. . .	0,3800	— de chaux. . .	0,5460
Silice	0,2000	Silice	0,2000
Matière organique . . .	traces.	Matière organique . . .	traces.
Perte	0,0300	Perte	0,0300
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	2,5000	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	3,6117

On peut administrer les eaux de Barrège aux personnes qui sont affectées de chlorose, d'anémie,

(1) Renseignements fournis par M. Cusson, pharmacien à Saint-Germain-Lembron.

(2) Renseignements de M. Tafanel, médecin à Ardes.

d'engorgements de la rate ou du foie, et de gravelle. Déjà les médecins du pays les prescrivent aux chlorotiques et aux individus dont les digestions sont lentes et difficiles.

BARBECOT, voyez BROMONT.

BARD, voyez BOUDES.

BARRÈGE, voyez AUGNAT.

BEAUREGARD-VANDON.

Deux sources acidules viennent sourdre sur le territoire de la commune de Beauregard-Vandon. La moins abondante est froide. Elle est au milieu des vignes et à droite du chemin conduisant au château de Rouzat. On l'a enfermée récemment dans un puits carré en maçonnerie.

La fontaine du petit établissement thermal, créé, il y a quelques années, par M. de Lauzanne, est très-abondante. Quand le vaste réservoir où elle se rassemble est plein, elle fait monter le thermomètre centigrade à + 30 ou + 31°. L'eau minérale vue en masse est légèrement louche, mais elle paraît claire et limpide lorsqu'elle est reçue dans un vase de petite dimension. Elle est continuellement soulevée par un courant d'acide carbonique. Le réservoir est recouvert d'un plancher, au-dessus duquel une pompe aspirante et foulante, sert à conduire le liquide minéral à la chaudière munie de soupapes de sûreté, où elle est

soumise à l'action directe du feu. Deux conduits métalliques amènent l'eau réchauffée et l'eau minérale naturelle dans huit cabinets renfermant chacun une baignoire en bois, et des douches descendantes et ascendantes (1844).

La grande fontaine de Rouzat a déposé des couches fort épaisses de calcaires bleus ou grisâtres au milieu desquelles se trouvent des géodes ou des couches d'aragonite blanche fibreuse ou cristallisée. En creusant autour d'elle on a découvert des restes d'établissement thermal, des fragments de vases et de tuiles en terre rouge, et divers autres objets qu'on nous a dit être d'origine romaine?.

Nous avons étudié la composition chimique de la source thermale, nous allons indiquer les résultats de notre examen :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,2550	Bicarbonate de soude. .	0,3606
Sulfate de soude.	0,2850	Sulfate de soude. . . .	0,2850
Chlorure de sodium. . .	1,0080	Chlorure de sodium. . .	1,0080
Chlorure de magnesium.	traces.	Chlorure de magnesium.	traces.
Carbonate de magnésie.	0,0499	Bicarbonte de magnésie.	0,0757
— de fer. . . .	0,0241	— de fer. . . .	0,0334
— de chaux. . .	0,9700	— de chaux. . .	1,3939
Oxide de fer à l'état de crénate.	0,0100	Oxide de fer à l'état de crénate.	0,0100
Silice.	0,0850	Silice.	0,0850
Matière organique. . .	traces.	Matière organique. . .	traces.
Perte.	0,1630	Perte.	0,1630
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	2,8500	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	3,4146

L'eau de Rouzat est moins saline que celles de Saint-Nectaire, de la Bourboule, de Châtelguyon et de Châteauneuf, et ce défaut d'activité n'est point racheté, comme au Mont-d'Or, par une température élevée. L'appareil qui sert à réchauffer le liquide minéral est mal construit et doit nécessairement le décomposer en partie. Malgré ces circonstances défavorables, les bains de Rouzat ont été opposés avec succès aux maladies rhumatismales et scrofuleuses chroniques. L'avenir nous dira s'ils possèdent d'autres propriétés thérapeutiques.

L'établissement thermal est à 7 ou 8 kilomètres nord de la ville de Riom, à une petite distance de la route de Bourges. Un hôtel, destiné aux baigneurs, a été construit à côté des bains.

Le château de Rouzat est bâti sur le sommet d'une colline très-élevéé, d'où l'on aperçoit toute la Limagne d'Auvergne, les montagnes du Forez et les monts Dômes. Cette habitation est entourée d'avenues plantées d'arbres, de jardins et de pièces d'eau.

Beaulieu (1).

La source de Beaulieu est au sud-est du chef-lieu de la commune, au nord de Charbonnier, sur la rive gauche de l'Allagnon, au sud et à peu de distance

(1) La commune de Beaulieu fait partie du canton de Saint-Germain-Lembron et de l'arrondissement d'Issoire.

du château de la Roche. Ses eaux se rassemblent dans une petite excavation, à l'entrée d'une ancienne galerie, creusée dans des roches cristallisées; mais elle vient par un canal couvert des profondeurs de la montagne. Nous n'avons pas pu découvrir le conduit par lequel son trop-plein se rend dans la rivière.

On assure que cette fontaine est intermittente. (Monnet.) Elle paraît au printemps et disparaît en automne (1).

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est froide et très-gazeuse, et qu'elle pétille comme l'eau de Seltz quand on la verse dans un verre; sa saveur est aigrelette et un peu alcaline. Voici des données approximatives sur sa composition (2).

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,8000	Bicarbonate de soude. .	2,5454
Sulfate de soude. . . .	0,1660	Sulfate de soude. . . .	0,1660
Chlorure de sodium. . .	0,0830	Chlorure de sodium. . .	0,0830
Sels de potasse.	traces.	Sels de potasse.	traces.
Carbonate de magnésie.	0,0600	Bicarbon^te de magnésie.	0,0910
— de fer. . . .	0,0200	— de fer. . . .	0,0277
— de chaux. . .	0,2200	— de chaux. . .	0,3161
Silice.	0,0800	Silice.	0,0650
Matière organique. . .	traces.	Matière organique. . .	traces.
Perte.	0,0310	Perte.	0,0310
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	2,4400	TOTAL des sels par litre d'eau. . .	3,3252

(1) M. Raymond, docteur-médecin à Sainte-Florine, et plusieurs autres personnes, nous ont affirmé que le fait avancé par Monnet est parfaitement exact.

(2) Nous avons opéré sur une très-petite quantité d'eau, un quart de litre.

Monnet prétend que l'eau de Beaulieu purge certains sujets, et qu'elle est utile dans les obstructions et les fièvres intermittentes, rebelles à l'action du quinquina. On la conseille également aux chlorotiques et aux malades dont les digestions sont languissantes. Il nous semble qu'on pourrait la prescrire avec avantage aux goutteux, aux graveleux et aux calculeux.

BEAUREPAIRE, voyez CLERMONT.

BESSE.

« A deux portées de mousquet de cette ville, sur le chemin qui conduit à Notre-Dame-de-Vassivière, au pied du Mont-d'Or, on trouve une source vis-à-vis une petite chapelle et assez près du ruisseau ; cette source n'est pas considérable, et souvent se trouve altérée par l'eau de ce ruisseau, lorsqu'il arrive des inondations. » (Chomel.)

Elle porte, dans le pays, le nom de fontaine de la Villetour (1). Elle s'échappe au-dessous d'une coulée de lave, et sa température est de + 9 à + 10°. (Lecoq.)

Cette eau minérale est acidule, alcaline et ferrugineuse. La quantité de sels qu'elle contient s'élève

---

(1) Au-dessus de la fontaine de la Villetour, dans la même vallée, on remarque une autre source minérale froide très-peu abondante.

à 1/645 de son poids; ou à 155 centigrammes par litre de liquide. (Duclos.) Chomel a obtenu un résidu un peu moins considérable (1).

Ce liquide médicamenteux, d'après Pissis, intendant des eaux minérales d'Auvergne, et Bassin, médecin des eaux minérales de Clermont-Ferrand, est efficace dans les douleurs de tête invétérées, l'hypochondrie, les dérangements des digestions, les pesanteurs d'estomac, le dégoût, les inappétences et les affections nerveuses (2).

Francon assure qu'il guérit la dyspepsie, la gravelle, les affections calculeuses, et les engorgements du foie et des autres viscères du bas-ventre (3).

Nous ne comprenons pas pourquoi la chlorose ne fait point partie de cette longue liste de maladies.

La source de Besse est employée depuis bien des siècles. En 1605, on la buvait pour combattre *quelques maladies invétérées et rebelles*. (Jean Banc.)

BOUDES.

Au sud de Boudes, et à une petite distance du hameau de Bard (4), dans une vallée creusée au mi-

---

(1) Six litres d'eau lui ont donné une dragme de résidence terreuse et peu saline. Page 341.

(2) Raulin, tome 2, page 120. Paris, 1774.

(3) Notice sur les eaux minérales de l'Auvergne.

(4) Les eaux minérales citées par Bouillon-Lagrange, sous les noms de Bar et de Bard, sont les mêmes.

lieu des argiles rouges, trois sources minérales ont déposé des couches épaisses de travertins.

« La plus abondante se dégage au milieu d'une espèce d'auge formée par plusieurs grandes pierres. C'est celle dont on fait usage (1). »

La seconde s'échappe plus loin ; elle est cachée par des travertins et par les herbages d'une prairie. Nous n'avons aucun renseignement sur la troisième fontaine. Les eaux de Bard sont froides, aigrelettes, pétillantes et limpides quand on les puise ; mais au bout de peu de temps, elles se troublent, deviennent un peu louches, et acquièrent une saveur alcaline désagréable (2).

Leur température, d'après M. Lecoq, est de + 17°, 5 centigrades ; leur trajet est marqué par un dépôt ocreux. Monnet en a extrait des carbonates de soude, de magnésie, et de fer, du chlorure de sodium, de la silice et de la *sélénite*.

L'analyse que nous avons faite en 1844, nous a donné les résultats suivants (3) :

---

(1) Buc'Hoz a pris ces détails dans un mémoire lu par Monnet, de Champeix, à la société royale des sciences et belles-lettres de Clermont.

(2) Voyez le Traité des eaux minérales de Monnet. Paris, 1768.

(3) Cette eau nous a été envoyée par M. Cusson, pharmacien à Saint-Germain-Lembron. Nous en avons analysé un demi-litre.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,7500	Bicarbonate de soude. .	2,4548
Sulfate de soude	0,0800	Sulfate de soude	0,0800
Chlorure de sodium. . .	0,9510	Chlorure de sodium. . .	0,9510
Sels de potasse.	traces.	Sels de potasse	traces.
Carbonate de magnésie.	0,1500	Bicarbon^te de magnésie.	0,2275
— de fer. . . .	0,0300	— de fer	0,0415
— de chaux. . .	0,6800	— de chaux. . .	0,9772
Silice	0,1100	Silice	0,1100
Matière organique . . .	traces.	Matière organique . . .	traces.
Perte	0,1090	Perte	0,1090
Total des sels par litre d'eau. . .	3,8600	Total des sels par litre d'eau. . .	4,9510

Ces eaux purgent quelques personnes. On les oppose aux obstructions et aux fièvres intermittentes qui ont résisté au quinquina. (Monnet.) On pourrait les prescrire aussi aux chlorotiques et aux individus affectés de maladies asthéniques du tube digestif, de goutte ou de gravelle.

Bourdel, voyez Saint-Georges-des-Monts.

Bourg-Lastic.

Buc'Hoz est le seul auteur qui ait parlé de la source minérale de Corne ou de Bourg-Lastic. Voici ce qu'il en dit :

« Au bas du village de Corne, sur les bords d'un ruisseau, sont des eaux thermales acidules. »

Bourboule, voyez Murat-le-Quaire.

Bromont (1) et Chapdes-Beaufort.

Plusieurs fontaines minérales prennent naissance sur le territoire de ces communes. Elles appartiennent au bassin de la Sioule, et s'échappent des roches cristallisées. Quelques-unes ont été désignées par les auteurs sous le nom d'*eaux minérales de Pontgibaud*. Les plus importantes sont au nombre de cinq, deux appartiennent à la commune de Bromont, elles sont à gauche de la rivière; les autres jaillissent sur la rive opposée, et dans les dépendances de la commune de Chapdes-Beaufort.

A. *Eaux minérales de la commune de Bromont.*

1°. Fontaine de Javel ou de Javelle.

La source de Javelle, signalée autrefois par Jean Banc et Duclos, n'a commencé à être connue à Clermont qu'en 1770. Le docteur Delarbre en ayant obtenu de bons résultats, alors qu'il exerçait la médecine à Pontgibaud, l'a mise en vogue à cette dernière époque.

Elle est placée sur la rive gauche de la Sioule, très-près d'un petit ruisseau, et au sud des prairies marécageuses d'Enchal. Le bassin entouré de murs

(1) Au-dessous du village de Bromont, dans la direction de Mont-Ribeyre, près d'une auberge, on a découvert, il y a quelques années, les restes d'un établissement de bains. Il n'existe aucune source près de ces ruines. (Ledru, architecte.)

qui la recevait, est dégradé, et les eaux d'irrigation y pénètrent. Dans son état de pureté, l'eau de Javelle est transparente, incolore et gazeuse. On voit autour d'elle un sédiment ocracé pulvérulent. Sa température, d'après Mossier, est de + 13° centigrades. Elle a été analysée par MM. Blondeau et Henry dont nous allons reproduire les recherches intéressantes (1) :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,6146	Bicarbonate de soude. .	0,8790
Sulfate de soude	0,1320	Sulfate de soude.	0,1320
Chlorure de sodium. . .	0,1200	Chlorure de sodium. . .	0,1200
— de potassium. .	traces.	— de potassium. .	traces.
Carbonate de magnésie.	0,1114	Bicarbonte de magnésie.	0,1690
— de fer.	traces	— de fer.	traces.
— de chaux. . .	0,3115	— de chaux. . .	0,4490
Silice	0,0850	Silice	0,0850
Matière organique . . .	0,1050	Matière organique . . .	0,1050
Total des sels par litre d'eau. . .	1,4795	Total des sels par litre d'eau. . .	1,9390
		Acide carbonique. . . .	0,2550

La chlorose, la leucorrhée et diverses variétés de gastralgies et d'hydropisies ont été traitées avec succès par les eaux de Javelle.

Delarbre les conseillait aux personnes affectées d'obstructions commençantes, d'aménorrhée, de céphalalgies habituelles et de migraines. (Buc'Hoz.)

Elles sont abandonnées aujourd'hui. On leur pré-

(1) *Journal de Pharmacie*, 1831, tome 17.

fère les eaux de Châteaufort qui sont sur la rive opposée de la Sioule.

2°. Source de Chalusset.

En suivant le cours de la rivière, on remarque, entre Barbecot et Pranal, des suintements et des filets d'eau minérale assez nombreux. Plus loin et bien au-dessous des mines, au pied d'un escarpement basaltique, on voit sourdre la fontaine de Chalusset ou *Font chaude*. Ses eaux sont froides, mais un dégagement d'acide carbonique les maintient dans un état apparent d'ébullition. Elles baignent des massifs de travertins sur lesquels Legrand-d'Aussy a rencontré autrefois des stalactites fort curieuses.

Cette eau est limpide, et ses dépôts, près de sa sortie, sont ferrugineux et peu consistants.

Elle est recherchée des bestiaux, et comme le lieu où elle jaillit est plus élevé que le fond de la vallée, les bœufs et les vaches à demi-asphyxiés par le gaz méphitique, roulent souvent jusqu'au bas de la colline et se tuent. (Legrand.)

B. *Sources de Chapdes-Beaufort.*

1°. Fontaine de Châteaufort.

Cette source acidule est cachée au milieu d'un taillis placé entre Barbecot et Peschadoire, sur la rive droite de la Sioule et un peu au-dessous du pont qui conduit aux mines. On a eu l'heureuse idée de l'emprisonner dans un petit bassin recouvert d'une pierre

hermétiquement scellée. Cette pierre est percée d'une ouverture qui reçoit un canon de fusil ouvert à ses deux bouts. L'extrémité supérieure de ce tube est recourbée et laisse sortir alternativement l'eau et les gaz; son extrémité inférieure s'ouvre dans le bassin. Une rigole conduit ce filet d'eau à la rivière. Elle présente d'abord un sédiment rougeâtre, et plus loin des lames calcaires et de la matière organique verte.

L'eau de Châteaufort est limpide, incolore, très-gazeuse et d'une saveur aigrelette et ferrugineuse. MM. Blondeau et Henry, qui ont étudié avec grand soin les propriétés chimiques de ce liquide, en ont publié l'analyse suivante :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,3995	Bicarbonate de soude. .	0,5710
Sulfate de soude.	0,2040	Sulfate de soude.	0,2040
Chlorure de sodium. . .	0,1580	Chlorure de sodium. . .	0,1580
— de potassium. .	traces.	— de potassium. .	traces.
Carbonate de magnésie.	0,3594	Bicarbonte de magnésie.	0,5460
— de fer. . . .	traces.	— de fer. . . .	traces.
— de chaux. . .	0,5101	— de chaux. . .	0,7330
Silice.	0,0600	Silice.	0,0600
Matière organique. . .	traces.	Matière organique. . .	traces.
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	1,6910	TOTAL des sels par litre d'eau. . .	2,2720
Acide carbonique. . . .	»	Acide carbonique. . . .	0,4110

Les eaux de Châteaufort ont remplacé celles de Javelle. On les fait boire aux chlorotiques, aux personnes dont les digestions sont lentes et pénibles, à celles qui ont des gastrites chroniques, etc..... Nous

les avons employées avec succès dans ce dernier genre de maladie.

2°. Sources de Barbecot.

La source de Barbecot est placée au milieu de la galerie principale de cette localité. L'eau qu'elle fournit est acidule et un peu saline, calcaire et ferrugineuse. Elle contient de la matière organique, et sa température est de + 10° centigrades. (Fournet.)

Legrand l'a goûtée; il dit qu'elle est la plus piquante de celles qu'il a bues. Elle laisse dégager une grande quantité d'acide carbonique.

Parmi les autres sources minérales moins importantes de Barbecot, nous devons signaler celle de la galerie placée à côté de la cabane du père Chopine, un peu au-dessus des bocards, sur la rive gauche de la Sioule. Elle avoisine un filon de plomb sulfuré argentifère et donne la colique à ceux qui en boivent. (Fournet.)

Ces eaux ne sont point utilisées.

3°. Fontaine de Pulvérière ou de Vareilhe.

Elle est à trois cents mètres et à l'est-sud-est du village de Chapdes-Beaufort. L'eau de cette source est froide, acidule et ferrugineuse. Comme on trouve souvent autour d'elle des petits animaux asphyxiés, les montagnards l'ont désignée sous le nom de *Fontaine empoisonnée*. (Legrand.)

En somme, les sources minérales des communes de Bromont et de Chapdes-Beaufort sont peu abon-

dantes, froides, acidulés, peu salines, légèrement ferrugineuses et calcaires. Si l'on juge de leurs effets thérapeutiques par leur saveur et leurs qualités physiques, on doit supposer qu'elles ont toutes les mêmes propriétés médicamenteuses. Il sera cependant nécessaire d'analyser avec soin les sources des mines de Barbecot avant de les prescrire aux malades. Il est à craindre, en effet, qu'elles contiennent des sels de plomb.

César (bains et sources), voyez Royat et Mont-d'Or.

Ceyssat, voyez Alagnat.

Chabrier, voyez Ollièrgue.

Chalusset, voyez Bromont et Chapdes-Beaufort.

Chamalières, voyez Royat.

Chambon (le).

Cinq fontaines minérales peu fréquentées appartiennent à la commune du Chambon.

1°. La plus connue est celle de la Pique. Elle vient sourdre au-dessous du hameau de Vouassière, au bord d'un ruisseau; elle s'échappe des fentes d'un rocher, et quand les buveurs veulent la recueillir ils la font couler dans un verre à l'aide d'une feuille roulée en manière de cornet (1). Un léger dépôt ferrugineux

(1) Renseignements donnés par le curé du Chambon.

marque son trajet, et sa température est de + 12° centigrades. (Lecoq.) L'eau de la Pique est limpide, aigrelette et très-gazeuse. Quand on la mêle avec du vin, elle donne à cette boisson un montant fort agréable. Voici l'analyse approximative de cette source.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,4037	Bicarbonate de soude. .	0,5709
Sulfate de soude.	traces	Sulfate de soude	traces.
Chlorure de sodium. . .	0,0500	Chlorure de sodium. . .	0,0500
Carbonate de magnésie.	0,1200	Bicarbonte de magnésie.	0,1820
— de chaux. . .	0,4100	— de chaux. . .	0,5892
— de fer. . . .	q^e min.	— de fer. . . .	q^e min.
Silice.	0,0600	Silice.	0,0600
Perte	0,0663	Perte	0,0663
TOTAL des sels par litre d'eau. . .	1,1100	TOTAL des sels par litre d'eau. . .	1,5184

On prescrit l'eau de la Pique dans la chlorose, la dyspepsie et les céphalalgies nerveuses et sympathiques.

2°. Une autre source existe au-dessus de Vouassière, au pied d'un escarpement granitique, sur la rive droite d'un ruisseau. (Lecoq.)

3°. La fontaine de la Garde est au milieu des prairies, à une petite distance de la route du Mont-d'Or. Elle est traversée par un courant d'acide carbonique qui la fait bouillonner. Comme elle se mêle à des suintements d'eau douce, elle est très-peu saline.

4°. Dans la vallée de Chaudefour, près d'une cascade, deux petites fontaines froides, acidules et fer-

rugineuses sortent entre le terrain primitif et le trachyte. (Lecoq.)

5°. Plus bas on voit, au milieu d'un autre ravin, une source chaude qui disparaît sous les eaux du ruisseau à la suite des orages et des pluies abondantes. Elle possède, au dire des habitants du pays, les mêmes propriétés que les eaux du Mont-d'Or.

CHAMP DES PAUVRES, voyez CLERMONT.

CHANONAT.

A demi-lieue de Chanonat, près du chemin du Mont-d'Or, on trouve une source assez abondante sur le penchant d'une colline exposée au midi.

Elle rougit la pierre d'où elle sort et la terre où elle passe (1).

Cette eau est aigrelette, et contient, d'après Duclos, une quantité de sels terreux qui s'élève à 0,5524 grammes par litre d'eau (2). Sur six livres de liquide, Chomel a retiré trente grains de résidu dont dix grains d'un sel plus alcalin qu'acide.

Il paraît qu'il existe une autre fontaine semblable dans la même vallée.

CHAPDES-BEAUFORT, voyez BROMONT.

CHAPTUZAT, voyez AIGUEPERSE.

---

(1) Chomel, p. 338.

(2) Duclos dit 1/1810 du poids de l'eau.

CHATEAUFORT, voyez BROMONT.

CHATEAUNEUF.

Châteauneuf est situé dans la basse montagne, sur les bords de la Sioule, à 44 kilomètres nord-nord-ouest de la ville de Clermont-Ferrand. Le pays qui l'entoure est très-pittoresque : la température de son atmosphère est douce en comparaison de celle du Mont-d'Or, mais elle est moins chaude que celle de la Limagne.

Près des sources minérales, la rivière est profondément encaissée entre deux lignes de montagnes de nature différente. Sur la rive droite s'élèvent des escarpements porphyriques, tandis que, sur la rive gauche, le sol est formé par des granites.

Ces derniers terrains ayant été fortement chauffés durant l'éruption des roches plutoniques, leur texture a été profondément altérée ; aussi se laissent-ils facilement désagréger par l'action des eaux. Cette circonstance a probablement déterminé la direction et la forme de la vallée.

Du côté de l'est, les pentes abruptes sont couvertes de buis très-courts, d'éboulements ou de débris ; ailleurs se dressent des aiguilles et des pyramides de porphyre qui surplombent des gorges et des ravins effrayants, creusés par des ruisseaux torrentueux.

Du côté de l'ouest, les premiers étages des collines

sont moins inclinés, et l'on y cultive des prairies et des céréales. Des allées d'arbres cotoient la rivière et offrent aux baigneurs d'agréables promenades.

Parmi les curiosités visitées par les touristes, nous devons signaler le Bout du Monde, le lac ou *gour* de Tazana, le bois de Saint-Bonnet et le bassin de Menat.

Les sources minérales de Châteauneuf sont fréquentées depuis un temps immémorial; mais les renseignements que l'on possède sur leur histoire sont incomplets et incertains. Voilà ce que nous dit à cet égard le docteur Salneuve :

« Il existe peu de documents sur ces thermes qui sont, à n'en pas douter, d'origine ou de construction romaine; aucune tradition ne fait savoir qu'ils aient été connus jadis, et pourtant en creusant une des piscines, on a trouvé des médailles ou des pièces de monnaie de fabrication romaine, provenant des colonies d'Aix et de Marseille. La découverte faite récemment de baignoires de brique parfaitement cimentées, prouve qu'ils ont été abandonnés après avoir été fréquentés pendant un temps plus ou moins long (1). »

Enregistrons maintenant des faits plus positifs; ils sont extraits d'un rapport adressé à M. le préfet, en 1814.

---

(1) Essai sur les eaux minérales de Châteauneuf, par H. Salneuve. Gannat, 1834. Page XII.

En l'an IV de la République française, un tremblement de terre fit disparaître la fontaine la plus chaude. Elle vint sourdre auprès de la rivière. Une somme de 212 fr. servit à réparer ce désastre. En l'an XIII, la commune ayant renoncé à faire valoir ses droits, la ferme fut adjugée au nom du gouvernement; son produit était alors de 150 fr. Il s'élevait à 425 fr. en 1808, à 450 fr. en 1811, et à 505 fr. en 1814 (1).

On voit, par ces chiffres, que, chaque année, le nombre des buveurs d'eau augmente, et cependant les chemins qui servent, dans plusieurs endroits, de lit aux torrents, sont déplorables. Ils sont tellement étroits, rapides et mal entretenus, qu'on ne peut arriver au village du Méritis qu'en litière ou à dos de mulet. Après avoir vaincu ces difficultés, les malades ont pour tout refuge trois ou quatre mauvaises auberges, où ils sont mal logés et mal nourris. Les piscines sont très-sales, et les deux sexes s'y baignent en commun.

En 1811, M. Chevarier réclame la possession des sources thermales les plus importantes. Ses prétentions sont reconnues légitimes, et il rentre bientôt dans les biens qu'il avait perdus par la négligence de ses tuteurs.

En 1810 et 11, M. Bertrand fait l'analyse de

(1) Voyez, dans les pièces de la préfecture, le rapport de M. X.

plusieurs sources. Peu de temps après, ce travail est repris et complété par Vallet, pharmacien à Paris. Enfin, MM. Lecoq et Salneuve se sont également occupés de l'examen chimique de ces eaux.

Pendant l'administration de M. Chevarier, l'état des lieux devient meilleur. Les piscines sont réparées, des établissements thermaux et des hôtels sont construits, et les baigneurs commencent à trouver, à Châteauneuf, le confortable qui leur est si nécessaire.

Depuis, une route a été faite; et l'on peut arriver en voiture jusqu'au hameau où sont placés les bains (1).

Les sources de Châteauneuf sont très-nombreuses. Nous en avons visité dix-sept en 1844. Les fontaines chaudes et abondantes alimentent les piscines; les froides sont prises en boissons.

Nous allons indiquer la position de chacune d'elles, en signalant d'abord celles qui viennent sourdre sur le territoire du Chambon.

A. *Sources de Lacroix* (2) *et de la Garenne.*

Elles sont sur la rive droite et à une petite distance de la Sioule : la première à 50 et la seconde à 150 mètres au-dessous du village du Chambon. Un petit

---

(1) Il y a quelques années, les sources minérales de Châteauneuf ont été vendues, et les principaux établissements appartiennent aujourd'hui à quatre propriétaires différents.

(2) Cette source a été dédiée au docteur Pacros. (Salneuve.)

édifice, de forme demi-circulaire, reçoit la source de Lacroix.

La fontaine de la Garenne est au fond d'un puits rond, construit en pierres de taille.

Les eaux de ces deux sources sont abondantes, limpides et incolores, d'une saveur aigrelette, ferrugineuse et légèrement alcaline. Leur dépôt est rougeâtre, et des courants d'acide carbonique les font bouillonner.

B. *Territoire des Bordats.*

Cette localité est à un kilomètre nord du village du Chambon et sur la rive gauche de la rivière. On y observe les sources minérales suivantes :

1°. Source et bain de la Rotonde.

Un bâtiment quadrangulaire a remplacé l'ancien édifice de forme circulaire abattu il y a quelques années. Le bain actuel renferme un appartement voûté, où se trouve une piscine de 335 centimètres de longueur et de 275 centimètres de largeur. Dans les cabinets dépendants de cet établissement on a placé des douches et des vestiaires.

L'eau de la piscine, vue en masse, est un peu louche; elle est onctueuse au toucher, et sa saveur est acidule et un peu plus alcaline. Sa température est de + 31°.

La source de la buvette est à côté de la piscine. Elle

communique, sans doute, avec celle du réservoir principal, car elle tarit lorsqu'on vide ce dernier.

2°. Bain du Petit-Rocher.

Il portait jadis le nom de Bain des galeux. Comme il tombait en ruine, son propriétaire fit creuser, en 1833, une piscine nouvelle. Cette réparation a augmenté le volume et la température de la source minérale. Elle faisait monter le thermomètre à + 18°; aujourd'hui la colonne mercurielle atteint + 31° centigrades. Le dégagement d'acide carbonique est plus considérable et le dépôt plus ferrugineux que dans la piscine de la Rotonde. Le réservoir où l'on prend les bains est carré, et les côtés ont 235 centimètres d'étendue.

3°. Source du Petit-Rocher.

Elle est très-près du bain précédent. Son eau est transparente, acidule et très-gazeuse. Sa température est de + 20°.

4°. Source Chevarier (1).

Elle sort au pied d'un rocher coupé à pic, et dont le point culminant est occupé par les ruines d'un cabinet qui renfermait jadis une seule baignoire. L'eau coule maintenant à plusieurs mètres au-dessous de cet ancien bain, et elle sert de buvette. Lorsqu'on agite ce liquide, il laisse dégager une odeur très-prononcée d'hydrogène sulfuré; il possède, en outre, les qualités

(1) Cette fontaine alimentait autrefois la *baignoire du Rocher*.

acidules, ferrugineuses et légèrement salines des autres eaux minérales de la commune.

C. *Source du Moulin ou du Petit-Moulin.*

En suivant le cours de la Sioule, on arrive à une niche en maçonnerie destinée à recevoir un filet d'eau froide très-fréquenté par les buveurs. Cette source est à 700 mètres au-dessous des Bordats et à 300 au-dessus du Méritis. Les diverses fontaines de ces localités sont toutes sur la rive gauche de la Sioule.

D. *Quartier du Méritis.*

C'est au hameau du Méritis que jaillissent les sources et les plus abondantes et les plus chaudes. On y voit :

1°. Le Bain chaud ou Grand-Bain. Il occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment ayant la forme d'un carré long et auquel sont annexés, au nord et au midi, deux pavillons renfermant, le premier, le bain Auguste ; le second, un appareil pour les bains de vapeurs. La Sioule baigne les murs de cet édifice du côté de l'est.

Le réservoir principal est divisé en deux piscines séparées par une cloison en parpaing ; l'une reçoit les hommes, et l'autre les femmes. Chaque piscine offre une longueur de 345 centimètres et une largeur de 175. Elle est revêtue intérieurement en bois. Le même appartement présente des vestiaires et des cabinets à douche. Deux autres cabinets sont munis de baignoires, mais l'eau ne pouvant point s'y renouveler, se refroidit très-vite.

L'eau du Grand-Bain, vue en masse, est un peu louche; sa saveur est acidule, légèrement alcaline et salée, et très-peu ferrugineuse. Sa température varie, suivant que la piscine est plus ou moins pleine, entre + 37° et + 38° centigrades.

2°. Le bain Auguste est derrière la piscine des femmes; il est alimenté par la source du Bain chaud qui servait autrefois de buvette. Comme l'eau de cette fontaine était souvent trouble, on a changé sa destination. Elle fait monter le thermomètre centigrade à + 32°.

3°. Le Bain frais appartient à l'établissement Simon; il est situé au-dessous du Grand-Bain et à une distance plus considérable de la rivière. Sa température est de + 32°. Il est séparé par un mur de refend de la piscine du Bain tempéré.

La source de ce dernier réservoir fait monter la colonne mercurielle à + 36 ou 37°. Les piscines de ces deux bains sont moins grandes que celles du Bain chaud.

4°. Un peu au-dessous du Bain tempéré, la fontaine de la Pyramide coule dans un petit bac couvert. Ses eaux sont moins froides que celles du Petit-Moulin.

E. *Hameau du Coin.*

A une petite distance de ce hameau, on a découvert, il y a quelques années, une nouvelle source. Elle a été dédiée au général Désaix. Un petit bassin,

creusé au milieu des rochers, permet aux buveurs de puiser facilement à cette fontaine, dont l'eau est limpide, gazeuse, d'une saveur légèrement aigrelette, alcaline et ferrugineuse. De la matière organique verte et des carbonates de fer et de chaux se déposent sur les parois des rigoles arrosées par cette eau minérale.

Enfin, entre la fontaine Désaix et celle de la Pyramide, une autre source se fait jour au milieu des sables. Elle est submergée lorsque la Sioule est forte.

Propriétés physiques.

Toutes les eaux minérales de Châteauneuf présentent à peu près les mêmes qualités physiques. Elles sont incolores et limpides quand on les examine à la sortie du rocher; elles deviennent louches et prennent une teinte blanc-sale quand on les voit en masse.

Leur saveur est plus ou moins aigrelette, alcaline et ferrugineuse; leur goût est d'autant plus acidule qu'elles sont plus froides. Leur odeur est nulle en général; cependant les eaux du Grand-Bain, du bain Auguste et de la buvette de Chevarier, agitées fortement dans un verre à demi plein, laissent dégager une odeur très-sensible d'hydrogène sulfuré.

Les dépôts sont d'abord légers, onctueux et jaunâtres ou rougeâtres; mais à une certaine distance de la source ils présentent de minces croûtes de carbo-

nate de chaux et de la matière organique verte (1).

Le volume des diverses fontaines est en raison directe de leur température et de la quantité d'acide carbonique qui les traverse. Les plus abondantes sont les sources du Grand-Bain, du Bain tempéré, du bain Julie, des bains de la Rotonde et du Petit-Rocher. Celles de Lacroix, de la Garenne, du bain Auguste et de Désaix, viennent en seconde ligne. Les buvettes de la Pyramide, du Petit-Moulin, de Chevarier et du Petit-Rocher sont de minces filets sans importance.

NOMS DES SOURCES.	Thermomètre centigrade.	Nombre de litres à la minute. (2)
Bain chaud, au Méritis..........	+37 à 38	160
— tempéré, *idem*............	+36 à 37	90
— frais ou bain Julie, *idem*....	+31 à 32	20
— Auguste, *idem*............	+31 à 32	20
— de la Rotonde, aux Bordats.	+31	80
— du Petit-Rocher, *idem*......	+30 à 31	71
Fontaine Lacroix................	+12 à 12,3	»
— du Petit-Moulin.......	+15,75	»
— Désaix..............	+16	»
— de la Garenne.........	+19	»
— du Petit-Rocher.......	+20	»
— de la Pyramide.........	+26	»
— Chevarier..............	+30	»

(1) Les dépôts calcaires manquent dans le voisinage des fontaines très-rapprochées de la rivière; mais on observe des incrustations sur les rochers que baigne la source Désaix, et des travertins sur le territoire des Bordats.

(2) Le volume des sources a été mesuré par le régisseur du Bain chaud en 1845.

Les analyses des sources de Châteauneuf, publiées par les auteurs, offrent des dissemblances notables. Ces dissemblances peuvent tenir, soit aux méthodes suivies par les chimistes, soit à des différences réelles portant sur la proportion de certains éléments.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'acide carbonique prédomine parmi les substances gazeuses; la quantité d'azote, d'oxigène et surtout d'hydrogène sulfuré est très-minime. La présence de ce dernier fluide a seulement été indiquée dans les eaux de Chevarier, du Grand-Bain et du bain Auguste; mais elle n'a point été constatée à l'aide des réactifs par MM. Vallet et Salneuve. Nous ne savons point si M. Bertrand a eu recours à ces derniers moyens d'investigation.

Parmi les substances salines, il faut placer au premier rang le bicarbonate de soude; au second le chlorure de sodium et le bicarbonate de chaux; au troisième, les carbonates de fer et de magnésie, le sulfate de soude, les sels de potasse et la silice (1).

Ces courtes réflexions suffisent pour faire apprécier la composition chimique des sources minérales de Châteauneuf; mais il convient de donner des chiffres, et nous allons citer ceux de Vallet, quoiqu'ils ne soient pas tout à fait exacts :

---

(1) Plusieurs de ces substances manquent-elles dans certaines sources de Châteauneuf, comme le dit Vallet? Cette assertion a besoin d'être confirmée.

SOURCES DES BAINS.

Analyses de Vallet.	Bain chaud.	Bain tempér.	Bain Auguste (1).	Bain de la Rotonde (2).	Bain du Rocher (3).
	Gram.	Gram.	Gram.	Gram.	Gram.
Carbonate de soude.	1,650	1,800	1,830	1,820	0,537
Sulfate de soude	0,190	0,270	0,320	0,030	0,060
Chlorure de sodium.	0,220	0,230	0,410	0,030	0,064
Sulfate de potasse.	»	0,050	»	»	»
Carbonate de magnésie. . .	0,070	0,060	0,040	0,030	»
— de fer.	»	traces.	traces.	»	»
— de chaux	0,230	0,250	0,360	0,200	0,071
Silice.	»	0,020	»	»	»
Hydrogène sulfuré.	traces	»	traces	»	»
Total des sels par litre d'eau. . . .	2,360	2,680	2,960	2,110	0,732

SOURCES-BUVETTES.

Analyses de Vallet.	Petit-Rocher.	Chevarier (4).	La Garenne.	Petit-Moulin.	La Pyramide.
	Gram.	Gram.	Gram.	Gram.	Gram.
Carbonate de soude.	2,050	1,520	1,100	1,080	1,030
Sulfate de soude	0,020	0,240	0,120	0,190	0,150
Chlorure de sodium	0,040	0,260	0,160	0,160	0,190
Carbonate de magnésie. . .	»	0,240	0,020	0,050	0,030
— de fer.	»	»	0,050	traces.	»
— de chaux. . . .	0,350	0,250	0,400	0,160	0,200
Silice.	»	»	»	»	»
Hydrogène sulfuré.	»	traces.	»	»	»
Total des sels par litre d'eau. . . .	2,460	2,510	1,850	1,590	1,600

(1) Ancienne fontaine du Grand-Bain au Méritis.

(2) Bain de Bordat, de Vallet.

(3) Des fouilles nouvelles ont arrêté les infiltrations d'eau douce et augmenté la température et la proportion des sels. Un litre d'eau de cette source nous a laissé, en 1845, 240 centigrammes de résidu.

(4) Ancienne baignoire du Rocher (Vallet).

SOURCES-BUVETTES.

Analyses calculées.	Petit-Rocher.	Chevalier.	La Garenne.	Petit-Moulin.	La Pyramide.
	Gram.	Gram.	Gram.	Gram.	Gram.
Bicarbonate de soude. . . .	2,887	2,145	1,556	1,453	1,453
Sulfate de soude	0,020	0,240	0,120	0,190	0,150
Chlorure de sodium	0,040	0,260	0,160	0,160	0,190
Bicarbonate de magnésie. .	»	0,364	0,033	0,075	0,030
— de fer.	traces.	traces.	0,068	traces.	traces.
— de chaux . . .	0,502	0,369	0,574	0,219	0,288
Silice.	»	»	»	»	»
Hydrogène sulfuré.	»	traces	»	»	»
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	3,449	3,378	2,511	2,097	2,111

Vallet s'est borné à signaler les doses de sels fournies par l'analyse quantitative. Il n'a pas tenu compte des substances insolubles dans les acides, et formées en grande partie de silice.

La quantité totale de sels trouvée par lui est nécessairement moindre que celle obtenue en évaporant un litre d'eau minérale. Les expériences, faites par nous en 1845, confirment pleinement cette assertion; en voici le résumé :

	Grammes.
Un litre d'eau du G^d-Bain donne un résidu de	3,325
— du Bain tempéré.	3,240
— du bain Auguste.	3,320
— du bain du Rocher.	2,400
— De la source du Petit-Moulin.	2,240

En étudiant la composition chimique de la source

du Grand-Bain nous sommes arrivé aux données suivantes :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,7488	Bicarbonate de soude. .	2,4996
Sulfate de soude.	0,4511	Sulfate de soude.	0,4511
Chlorure de sodium. . .	0,4344	Chlorure de sodium. . .	0,4344
Sels de potasse.	traces.	Sels de potasse.	traces.
Carbonate de magnésie.	0,0500	Bicarbon^te^ de magnésie.	»
— de fer. . . .	0,0200	— de fer. . . .	0,2770
— de chaux. . .	0,2800	— de chaux. . .	0,4023
Alumine.	traces?	Alumine.	traces?
Silice	0,0600	Silice	0,0600
Apocrénate de fer. . . .	traces.	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Hydrogène sulfuré. . .	traces.	Hydrogène sulfuré. . .	traces.
Matière organique. . .	traces	Matière organique. . .	traces.
Perte.	0,2807	Perte.	0,2807
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	3,3250	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	4,4051

Propriétés médicinales.

Les eaux de la Rotonde et de Chevarier qui sont tièdes, et dans lesquelles prédomine le bicarbonate de soude, peuvent être prescrites avec succès dans les gastro-entéralgies simples et rhumatismales, dans la goutte, la gravelle, les calculs, les engorgements du foie et de la rate, et les catarrhes pulmonaires chroniques. Il est bien entendu que toutes ces affections ne seront point compliquées de fièvre; de rougeur ou de sècheresse de la langue; de gastrite; de maladie grave du cœur; et que l'usage des eaux ne provoquera ni soif vive, ni pesanteur dans le creux de l'estomac.

Les personnes affectées de dyspepsie, celles qui ont

des inflammations chroniques des muqueuses génito-urinaires, feront usage des sources du Petit-Moulin, du Rocher, de la Pyramide ou de Désaix.

Les sources de Lacroix et de la Garenne sont plus spécialement employées dans la chlorose et l'anémie. Il arrive souvent que les idiosyncrasies des malades ou leur goût particulier obligent les médecins-inspecteurs à s'éloigner des règles précédemment tracées; mais, en général, ils peuvent faire ces concessions sans beaucoup d'inconvénient, car les propriétés médicinales des diverses fontaines sont à peu près les mêmes.

Les douches et les bains, désignés sous le nom de Grand-Bain et de Bain tempéré, sont ordonnés aux rhumatisans et aux personnes qui ont des engorgements des articulations. Ordinairement on commence par le Bain tempéré, et on se plonge quelques jours plus tard dans le Bain chaud.

Les bains de la Rotonde, du Petit-Rocher, le bain Auguste et le Bain tempéré conviennent aux scrofuleux, aux rachitiques et aux personnes affectées de gastralgies et d'engorgements utérins (1).

Les eaux très-légèrement sulfureuses de Chevarier, du Grand-Bain et du Méritis, sont utiles aux individus affectés de maladies dartreuses.

---

(1) Les bains frais du Rocher provoquent du côté de la peau une réaction très-prononcée, que M. Salneuve attribue à la présence d'une quantité plus grande d'acide carbonique.

Dans la commune de Châteauneuf, la multiplicité des propriétaires occasionne des tiraillements, des rivalités et des querelles qui entravent la régularité du service, gênent les prescriptions de l'inspecteur, et nuisent indirectement aux malades. Si l'on ne se hâte d'adjuger les deux établissements du Méritis à un seul fermier, l'avenir des bains de Châteauneuf se trouvera compromis.

Loin de nous la pensée de substituer l'aménagement nouveau à l'ancien; les piscines ont des avantages, il est nécessaire de les conserver; mais il est urgent aussi d'améliorer ce qui existe. Ainsi, 1°. il faut remplacer le revêtement à demi usé, fait avec des bois malpropres et mal travaillés, par des planches bien polies en bois dur. 2°. Il faut recrépir les voûtes et les murs et les peindre à fresque ou à l'huile. 3°. En outre, on pratiquera, immédiatement au-dessus du pavé, des ouvertures pour laisser écouler l'acide carbonique. Un écran en bois, placé devant ces ouvertures, garantira les baigneurs des courants d'air. 4°. Les hommes et les femmes cesseront de se baigner en commun, aux mêmes heures.

En outre des piscines il est nécessaire de faire construire de vastes baignoires où le malade sera plongé dans une quantité d'eau minérale considérable et incessamment renouvelée. Les propriétaires du Grand-Bain ayant le droit d'empiéter sur le lit de la Sioule et de s'emparer des *sources de la rivière*, devraient, après avoir fait une vaste digue, agrandir

leur bâtiment thermal. Un fossé creusé dans le roc et rempli de béton, mettrait les sources à l'abri des infiltrations d'eau douce. Des baignoires, des douches et des vestiaires pourraient être construits sur les terrains disputés au cours d'eau.

CHATELDON (1).

Découvertes par M. Desbrest, en 1778, les eaux de Châteldon ont été analysées par ce médecin, et plus tard par Fourcy sous les yeux de Raulin. Dans ces derniers temps (1837), MM. Boullay et O. Henry ont étudié avec beaucoup de soin les qualités chimiques de ces liquides.

La vallée où ces eaux minérales se font jour est creusée sur les pentes inférieures des montagnes du Forez et au milieu de roches cristallisées. Etroite et profonde, elle est arrosée par un ruisseau torrentueux se dirigeant du nord-nord-est vers le sud-sud-ouest. Au moment où la vallée s'élargit, elle reçoit un autre ruisseau venant du sud-est. C'est au point de jonction de ces deux cours d'eau que se trouve Châteldon. Cette petite ville est formée par une réunion de mai-

(1) La notice sur les eaux de Châteldon est en grande partie extraite des ouvrages suivants : *Traité des Eaux minérales de Châteldon, de celles de Vichy et Haute-Rive, en Bourbonnais*, par Desbrest. Moulins, 1778. *Nouvelles recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des Eaux de Châteldon*, par Em. Desbrest. Moulins, 1839.

sons basses, humides et sombres; la plupart ont été construites à une époque très-éloignée de nous. Derrière la ville s'élèvent des collines escarpées et rocheuses, sur lesquelles la patience industrieuse des habitants a créé des vignobles.

Châteldon est à 56 kilomètres nord de Clermont, et à 18 kilomètres sud-sud-est de Vichy. Son climat est doux et tempéré; la colonne barométrique s'y maintient entre 27 et 28 pouces, et le thermomètre centigrade varie entre 25° et 31° en été. Durant l'hiver il descend quelquefois à — 15°. (E. Desbrest.)

Durant la belle saison, la vallée où jaillissent les eaux minérales est très-pittoresque, et en gravissant les sommités des montagnes voisines, on découvre des points de vue magnifiques.

L'établissement thermal est bâti à droite du ruisseau principal. Une distance de 300 mètres environ le sépare de Châteldon.

L'une des fontaines des Vignes l'alimente, l'autre sert de buvette. Un petit nombre de cabinets à bains, et quelques appartements assez propres sont enfermés dans ce bâtiment thermal.

On trouve, en outre, au milieu du bois de *Goutte-Salade*, appartenant à M. de la Murette, trois fontaines minérales offrant les mêmes caractères que les eaux des Vignes. Elles sont à environ 1,000 mètres de Châteldon, sur la rive gauche, et à 100 mètres du ruisseau. Elles portent le nom de sources de la Mon-

tagne. L'une d'elles sort d'une très-petite grotte couverte d'incrustations calcaires. On a bâti près de là une chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Toutes ces eaux minérales s'échappent des terrains cristallisés, toutes offrent les mêmes caractères physiques et chimiques : elles sont froides, limpides et incolores; leur saveur est acidule, légèrement ferrugineuse et très-agréable. Des courants d'acide carbonique les traversent. La source des Vignes fait monter le thermomètre centigrade à + 13° : les autres sont froides. Le sédiment qu'elles abandonnent est calcaire et surtout très-ferrugineux (1).

L'analyse des gaz a été faite à la source par M. Chevalier. Voici quelle est leur composition :

Acide carbonique	99,00
Oxigène	00,35
Azote	00,65
	100,00

Rapportons maintenant l'analyse des eaux faite par MM. O. Henry et Boullay; c'est la plus complète et la plus récente. Nous devons faire observer préala-

(1) Un médecin a nié la présence du bicarbonate de calcium dans l'eau de Châteldon; et cependant les parois des bassins sont tapissées de carbonate de chaux ferrugineux. Que l'on fasse circuler ces eaux dans des canaux découverts, et l'on verra qu'elles sont incrustantes.

blement qu'ils ont agi sur des eaux transportées. Une partie du sel martial s'était peut-être séparée pendant le voyage.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,3930	Bicarbonate de soude. .	0,5560
— de potasse. .	traces.	— de potasse.	traces.
Sulfate de soude et de chaux.	0,0700	Sulfate de soude et de chaux.	0,0700
Chlorure de sodium (1).	0,0450	Chlorure de sodium (1).	0,0450
Carbonate de magnésie.	0,0820	Bicarbonte de magnésie.	0,1242
— de fer. . . .	0,0174	— de fer. . . .	0,0241
— de chaux. . .	0,6630	— de chaux. . .	0,9539
Phosphate de chaux. . .	traces	Phosphate de chaux. . .	traces.
Silice mêlée d'alumine .	0,0362	Silice mêlée d'alumine .	0,0362
Matière organique . . .	0,0300	Matière organique . . .	0,0300
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	1,3366	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	1,8394
Acide carbonique. . . .	1,1638	Acide carbonique. . . .	0,6687

L'analyse et l'observation se réunissent pour assigner aux eaux de Châteldon une place honorable parmi les sources ferrugineuses et acidules. Ces liquides sont toniques; ils fortifient les estomacs faibles et paresseux, favorisent les digestions languissantes, et rendent le sang plus rouge et plus stimulant.

On en conseille l'usage dans l'embarras gastrique, diverses espèces d'atonies primitives ou consécutives du tube digestif; dans certaines formes de gastrites

(1) Mêlé d'un peu de chlorure de magnesium.

chroniques ; dans l'anémie, la chlorose, la leucorrhée et les phlegmasies invétérées des voies urinaires.

MM. Desbrest père et fils pensent que l'eau de Châteldon est utile aux hystériques (1), aux hypochondriaques et aux individus affectés de névralgies chroniques. Ils pensent encore qu'elle fait cesser la stérilité.

Cette dernière assertion ne peut être admise sans restriction.

Il y a des stérilités qui sont occasionnées par des flueurs blanches abondantes et continues, par des métrites subaiguës que des rapprochements sexuels trop répétés entretiennent. Les pèlerinages, en faisant cesser momentanément la cause aggravante, peuvent favoriser la conception au retour ; à plus forte raison en est-il de même des eaux minérales résolutives et toniques qui sont, dans cette circonstance, une arme à deux tranchants ; elles sont une cause de séparation momentanée des époux, et elles agissent, en outre, en guérissant la maladie dont la stérilité était la conséquence. Si MM. Desbrest prétendent que les eaux de Châteldon agissent comme nous venons de le dire, nous approuvons fort leur manière de penser ; mais s'ils supposent qu'elles sont un spécifique, ayant une

---

(1) On nous assure que les femmes et les filles de Châteldon ont un caractère bizarre et une susceptibilité nerveuse excessive. On attribue ces altérations morales et physiques à l'abus des eaux fortement acidules de cette commune ?

action mystérieuse et inexplicable, nous ne partageons point leur croyance.

Les bains réchauffés de Châteldon sont très-peu actifs; leur propriétaire et inspecteur en prescrit l'administration aux individus affectés de couperose et de dartres vives ou farineuses.

Les eaux sont prises à jeun, le matin, à la dose de trois à six verres. On peut, en outre, les boire aux repas mêlées à un peu de vin.

Transportées dans des vases bien bouchés, elles conservent leurs propriétés médicinales. Elles perdent seulement une partie de leur bicarbonate de fer et de chaux.

Chatelguyon.

La vallée de Châtelguyon est creusée, en partie, dans les roches cristallisées; en partie, dans les terrains tertiaires.

Avant l'évacuation des eaux de la Limagne, les arkoses et les calcaires venaient s'appuyer, en se relevant, contre les formations primitives et plutoniques, et cachaient la véritable origine des eaux minérales. Ces dernières arrivaient au lac d'Allier en refluant de bas en haut jusqu'à la limite supérieure des sédiments lacustres; mais lorsque la plaine fut *émergée*, le ruisseau de Sardon, qui glissait sur des pentes rapides, ne tarda point à entamer profondément les arkoses, et

à mettre à nu les fissures des granites, d'où s'échappent des sources acidules nombreuses. Néanmoins le lit du ruisseau fut, pendant un certain temps, plus élevé qu'aujourd'hui, et durant cette période déjà bien éloignée de nous, des travertins se déposèrent sur les flancs des collines du voisinage, à plusieurs mètres au-dessus du niveau actuel du cours d'eau.

Il suffit, pour reconnaître l'exactitude de notre récit, de parcourir la vallée de Châtelguyon, en commençant à trois ou quatre cents pas de l'établissement de la Vernière.

D'abord on remarque, en descendant, une espèce de barrage naturel, d'où le Sardon se précipite en écumant.

Un peu plus bas, des bulles d'acide carbonique soulèvent, de distance en distance, l'eau du ruisseau.

Plus loin encore, un filet d'eau s'échappe sur sa rive droite.

Du côté opposé et à trente pas au-dessus de la Vernière, une petite source naît au milieu de la prairie, sa température est de + 28°.

A cinq mètres au-dessus de l'établissement thermal, des travertins percés d'une ouverture, laissent échapper une petite source marquant + 23°.

Viennent ensuite la source abondante de la Vernière et l'édifice qui l'entoure.

Des dégagements considérables d'acide carbonique soulèvent les eaux du Sardon, et ne sont séparés de la

fontaine précédente que par la muraille du bâtiment thermal.

La fontaine de la Planche (rive droite) est à 70 mètres plus à l'est. On trouve ensuite la passerelle en bois (1), et la source de la Planche (rive gauche).

Dans tout l'espace que nous venons de signaler, le ruisseau coule presque partout entre deux rangées d'arbres. Il est couvert, lorsque les eaux sont basses, d'une couche épaisse de matière organique verte mêlée de carbonates de fer et de chaux. Le granite et les brèches ou grès qui le recouvrent sont entremêlés, dans beaucoup d'endroits, de couches d'aragonite blanche et fibreuse; et des masses de travertins se remarquent, comme nous l'avons dit, sur les flancs des collines.

A l'est de la passerelle, et sur la rive droite du Sardon, des arkoses coupées à pic s'élèvent à une grande hauteur. Les couches de cette roche, parallèles entre elles, sont légèrement inclinées vers le sud-est.

Le côté opposé du ruisseau est couvert d'arbres sous lesquels les baigneurs viennent chercher un ombrage d'autant plus nécessaire que les plantations étendues sont rares autour de Châtelguyon. Indépendamment de la ligne de failles qui fournit les eaux

(1) La planche que nous désignons ainsi a sans doute donné son nom aux sources indiquées dans ce paragraphe.

déjà citées, et qui court de l'ouest à l'est, il en existe une autre au pied et du côté ouest du monticule, où l'on voyait jadis les ruines d'un château appartenant aux comtes de Guy (1). Cette dernière se dirige du nord-nord-est vers le sud-sud-ouest. Voici l'indication des sources qu'on y observe :

1°. Une petite fontaine, traversée par un courant d'acide carbonique intermittent, se fait jour dans une excavation du roc ; elle fait monter le thermomètre centigrade à + 25°.

2°. Sur la rive opposée du torrent, un filet d'eau minérale traverse la prairie.

3°. Un peu plus loin, on rencontre la source d'Azan ou du Gargouilloux et son établissement thermal.

4°. A vingt pas plus au sud, une fontaine jaillit par trois ouvertures différentes ; des dégagements considérables de gaz méphitique la font bouillonner.

En résumé, nous comptons dans les deux vallées au moins dix sources plus ou moins abondantes ; mais si l'on voulait tenir compte de tous les filets et suintements que cachent les travertins ou les eaux du Sardon, il faudrait beaucoup augmenter ce chiffre.

Après cette indication sommaire, il convient de faire l'histoire des fontaines actuellement utilisées, ou qui l'ont été autrefois.

---

(1) Le château de Châtelguyon fut bâti par Guy II, en 1185 ; en 1305, il fut vendu à la maison de Chazeron. (Barse.)

Etablissement de la Vernière.

La plus importante des sources de Châtelguyon est celle de la Vernière. L'établissement construit autour d'elle, est placé sur la rive droite du Sardon. On y remarque une antichambre et un cabinet où l'on a établi des douches ascendantes et descendantes. Un second cabinet sert de réservoir à la source. Un troisième et un quatrième sont destinés aux piscines; enfin, deux autres sont munis de baignoires en bois; deux vestiaires, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, sont également enfermés dans le mur d'enceinte. Cet édifice provisoire est trop petit, et manque de propreté; il n'existe aucun hôtel auprès de lui, et les baigneurs sont obligés de se rendre au bourg lorsqu'ils sortent du bain.

Buvette de la Planche.

Une cabane en bois protége la buvette de la Planche (rive droite); les personnes qui font usage de ses eaux, sont soumises à une modique rétribution. L'eau minérale sort des fentes du roc, l'excavation qui la reçoit est couverte d'un dépôt boueux de couleur rouge-orangée.

Etablissement d'Azan ou du Gargouilloux.

L'établissement d'Azan ou du Gargouilloux, où l'on avait construit des piscines et une douche, est aban-

donné, parce qu'une source froide s'est mêlée à la fontaine minérale qu'elle a beaucoup refroidie. Celle-ci marquait, dit-on., au thermomètre centigrade + 36°; elle est réduite aujourd'hui à + 26° (1).

Historique.

On ne trouve auprès de Châtelguyon aucune ruine qui rappelle l'époque romaine. Jean Banc n'a rien dit de ses eaux; mais Duclos, en 1675, et Guettard, en 1758, ont signalé ce bourg comme étant très-connu par ses eaux minérales.

En 1774, Cadet, de Paris, et Dufour, de Riom, ont étudié la composition chimique de ces liquides; ils contiennent, d'après ces savants, du fer, du sel marin et du sel de la nature de celui d'Epsum. (Barse.)

Raulin, qui parle longuement des sources de Châtelguyon, vante beaucoup leurs propriétés médicinales, il ajoute que les habitants du village s'en servent pour préparer leur pain.

Legrand-d'Aussy nous a conservé des données historiques importantes; nous allons les reproduire: « L'eau minérale, écrit ce voyageur, a deux sorties, toutes deux grillées. Le 2 octobre, à midi, elle m'a donné 26° de chaleur (32°,50 centigrades); l'air extérieur étant à 15°. La lumière s'y éteignait à quatre pouces de l'eau. Jadis elle eut un bâtiment, dont on

(1) Barse. Châtelguyon et ses eaux minérales. Riom, 1840.

voit les fondements encore. Outre la source grillée, il y en a une autre, nommée Azan, et connue des paysans sous le nom de Gargouilloux. Dans le lit du ruisseau qui arrose le village, on en voit une, nommée la Vernière, qui sort par un trou qu'elle s'est fait à travers une roche. Celle-ci avait 25 degrés de chaleur (31°,25 centigrades). Elle jaillissait à quatre pieds quatre pouces de haut, et atteignant une haie qui est là, incrustait et agglutinait les feuilles qu'elle pouvait toucher. Les gens du lieu s'étaient pratiqué, dans la roche même, une baignoire; mais le locataire de la source grillée, voulant que la sienne fût la seule qui subsistât, a tout fait pour détruire l'autre. Il a poussé la malice, dit-on, jusqu'à tenter d'en fermer la sortie en y enfonçant un coin de fer; le coin a été rejeté, et le jet subsiste toujours (1). »

D'après Buc'Hoz, les eaux minérales de cette localité sont thermales, gazeuses, acidules et purgatives. On en connaît peu de semblables en France; peut-être sont-elles uniques par leurs propriétés réunies. (Barse.)

L'établissement thermal d'Azan a été reconstruit en 1817, et celui de la Vernière en 1840 ou 1841.

Propriétés physiques et chimiques.

L'eau de toutes les fontaines de Châtelguyon est

---

(1) Tome 2, page 286.

limpide, et incolore quand elle sort des fissures du rocher; mais lorsqu'elle s'accumule dans un réservoir découvert, elle devient louche et opaline.

Son goût est salé, ferrugineux et légèrement acidule. La quantité d'eau fournie par les principales fontaines est considérable; le tableau suivant en contient l'indication (1).

NOM DES SOURCES.	NOMBRE DE LITRES à l'heure.	à la m.
La Vernière..................	3120	52
La Planche (rive droite)..........	3000	50
La Planche (rive gauche)..........	1200	20
Le Gargouilloux..................	2100	35
Totaux..........	9420	157

Voici le degré de chaleur que nous ont offert les diverses fontaines de Châtelguyon au mois de septembre 1844.

	Therm. cent.
Source de la Prairie, au-dessus de la Vernière...	28
— du Ruisseau au-dessus de la Vernière...	23
— de la Vernière, à la source..........	35
— de la Vernière, dans les piscines + 32 à	33
— de la Planche (rive droite) .... +	35
— d'Azan ou du Gargouilloux .... +	26
— intermittente au-dessus du Gargouilloux +	25

(1) Barse, *loc. cit.*

Les eaux de cette commune, envisagées sous le point de vue de leur composition, offrent une particularité qui se montre rarement dans les eaux minérales de l'Auvergne; elles renferment à peine des traces de bicarbonate de soude; elles contiennent, au contraire, une notable proportion de sulfate de la même base; mais le chlorure de sodium est le sel prédominant. Le fer y existe aussi en assez grande quantité. La source de Gimeaux, si l'on s'en rapporte à l'analyse de Mossier, offre une anomalie semblable.

Nous avons fait, en 1844, l'analyse des eaux de la Vernière et de la Planche (rive droite); les résultats ont été à peu près les mêmes; ils sont consignés dans le tableau suivant:

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	traces	Bicarbonate de soude. .	traces.
Sulfate de soude.	0,5850	Sulfate de soude. . . .	0,5850
Chlorure de sodium. . .	2,4000	Chlorure de sodium. . .	2,4000
Carbonate de magnésie.	0,1660	Bicarbon^te de magnésie.	0,2460
Chlorure de magnesium.	0,6230	Chlorure de magnesium.	0,6230
Carbonate de fer	0,1680	Bicarbonate de fer . . .	0,2228
Apocrénate de fer.. . .	traces	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Carbonate de chaux.. .	1,2550	Bicarbonate de chaux. .	1,8027
Sulfate de chaux. . . .	0,0800	Sulfate de chaux. . . .	0,0800
Alumine.	0,0200	Alumine.	0,0200
Sulfate d'alumine. . . .	traces	Sulfate d'alumine. . . .	traces.
Matière organique . . .	traces	Matière organique.. . .	traces.
Perte	0,1530	Perte	0,1530
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	5,4500	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	6,1325

La quantité d'acide carbonique libre, dissous dans

chaque litre d'eau, est, d'après M. Barse, de 755 millilitres.

Nous devons ajouter que Duclos, en 1675, a obtenu, en évaporant un litre d'eau de Châtelguyon, 5 grammes 81 centigram. de résidu (1), et M. Barse, en 1840, 5 grammes 16 centigrammes.

Nous avons encore d'autres variations à enregistrer. En analysant des eaux de Châtelguyon, puisées à des époques diverses, nous n'avons pas toujours obtenu les mêmes quantités de sulfates de chaux et de soude, et de carbonate de chaux. Cependant la quantité de sulfate de soude n'a jamais dépassé 0,62 centigram.

Effets thérapeutiques.

Les eaux de Châtelguyon sont placées par Raulin au nombre des médicaments toniques et purgatifs. Il les ordonne aux personnes affectées de coliques bilieuses et venteuses, d'inappétences, de fièvres intermittentes rebelles, de flueurs blanches, d'aménorrhée, de pâles couleurs et de jaunisse.

Les eaux acidules qui nous occupent, peuvent remplir des indications différentes, suivant qu'on les administre à forte ou à faible dose.

Bues en petite quantité, elles servent à combattre l'aménorrhée atonique, la chlorose, les engorgements

---

(1) Duclos dit qu'il a retiré 1/172 du poids de l'eau.

scrofuleux et lymphatiques ; prises à dose élevée, elles guérissent l'embarras gastrique et bilieux, certains engorgements des viscères abdominaux, les hydropisies atoniques simples, diverses maladies chroniques de l'encéphale.

Les bains et les douches produisent, d'après M. Deval, des effets surprenants dans les cas de rhumatismes articulaires chroniques ; d'engorgements lymphatiques des articulations ou tumeurs blanches ; de rétraction des muscles et des tendons ; de paralysies partielles ou générales ; d'atrophies des membres et de fausses ankyloses (1). »

Les observations de M. Aguilhon, médecin inspecteur des eaux minérales de Châtelguyon, confirment entièrement les assertions de son prédécesseur (2).

La température des bains de cette commune est très-convenable lorsqu'il s'agit de combattre des maladies rachitiques et scrofuleuses et des engorgements articulaires ; mais elle n'est point assez élevée pour convenir dans la plupart des rhumatismes musculaires et nerveux.

A dose altérante, on donne les eaux de cette localité par demi-verres, et l'on invite les malades à

(1) Barse.

(2) Notes sur l'action thérapeutique des eaux minérales de Châtelguyon. Annales de thérapeutique de Paris, an. 1843.

diminuer la quantité du liquide ingérée quand il occasionne des garde-robes répétées.

Pour obtenir un effet purgatif, on recommande aux buveurs d'avaler huit à dix verres pris de quart-d'heure en quart-d'heure. Chez quelques personnes trois ou quatre verres suffisent; chez d'autres, on peut aller jusqu'à douze. Ces liquides purgent doucement, et rarement ils occasionnent des coliques.

CHAUDEFOUR, voyez CHAMBON.

CHENNAILLES, voyez SAINT-AMANT.

CLERMONT-FERRAND.

Avant l'apparition du filon volcanique sur lequel est bâtie la ville de Clermont, les sédiments tertiaires n'offraient aucune interruption, et plusieurs sources minérales provenant de la série de failles placée le long du bord occidental de la Limagne, étaient très-probablement obligées de remonter, comme à Saint-Mart, entre l'arkose et les formations primitives, pour atteindre la limite supérieure des roches neptuniennes.

Mais en traversant de bas en haut les grès et les calcaires lacustres, la wakite, agissant en sens inverse de la sonde de M. Brosson, est arrivée au même résultat (1). Elle a créé des fissures nouvelles dont les

(1) Tout le monde sait que M. Brosson jeune a obtenu, à Vichy et dans les environs, des puits artésiens d'eaux minérales.

orifices sont plus déclives que les anciennes issues, et quelques fontaines minérales ont changé de cours.

De nombreuses observations militent en faveur de cette opinion; elles seront exposées lorsque nous nous occuperons de la théorie des eaux minérales de la Basse-Auvergne. Nous nous bornerons ici à rappeler les faits suivants :

1°. Les sources acidules de Clermont sortent au pied du monticule de wakite et du côté qui regarde le bord occidental du bassin de l'Allier.

2°. C'est au point de contact du tuf volcanique et des sédiments tertiaires qu'elles s'échappent.

3°. La série des fissures d'où elles jaillissent, court du nord au sud. Elle commence à Saint-Alyre, longe la rue de Ste-Claire, traverse la place du Poids-de-Ville, la rue de l'Ecu, la place de Jaude, et va finir dans le Champ-des-Pauvres.

A une certaine distance de ces diverses places et rues, les eaux qui alimentent les fontaines et les puits ne sont point salines (1).

Que l'on étudie les propriétés physiques des sources et des puits existant, soit du côté oriental de Clermont, soit auprès de la barrière de Fontgiève, et l'on reconnaîtra l'exactitude de notre assertion.

---

(1) Il est bien entendu qu'il s'agit des sources et puits creusés dans les terrains tertiaires, et nullement des eaux qui cheminent sous les travertins.

La ligne de fentes qui donne naissance aux eaux de Royat et de Chamalières, se dirige de l'ouest à l'est; elle vient à la rencontre de la précédente, mais elle ne l'atteint pas. Elle commence auprès du bain de César, et on peut la suivre jusqu'au moulin Morateur (1) qui est au-dessus des papeteries. Là, elle paraît s'arrêter.

A-t-elle des communications avec la faille d'où provient la fontaine des Roches? Cette dernière est-elle alimentée par la même nappe que les eaux de Clermont? tire-t-elle son origine d'une fissure isolée?

On peut répondre à la première supposition, que la source des Roches est moins saline que celles de Saint-Mart, et qu'elle en est fort éloignée; à la seconde supposition, on peut objecter que la première fontaine, quoique très-rapprochée de celle de Jaude, contient un peu moins de bicarbonate, et beaucoup plus d'hydrochlorate de soude; reste la troisième hypothèse, qui est très-acceptable jusqu'à plus ample informé.

Revenons maintenant aux eaux acidules de Clermont.

La partie la plus reculée du faubourg du nord nous offre les deux sources incrustantes, celles du ruisseau et de la rue des Chats; plus haut jaillissent celles de

(1) Ce moulin est placé à l'endroit où la rivière de Tiretaine se divise en deux branches.

l'enclos de la Garde, de la rue et de l'enclos de Sainte-Claire, et de la place du Poids-de-Ville.

Dans la rue de l'Ecu (1), des ouvriers ayant percé une couche épaisse de pierre, ont trouvé au-dessous d'elle une source qui nous a laissé, par litre, 145 centigrammes de résidu. Enfin, au-delà de la place d'Armes, on trouve les fontaines de Jaude, de l'enclos de l'Hôpital et du Champ-des-Pauvres.

Depuis les Salins jusqu'à l'emplacement de l'ancienne abbaye de St-Alyre, les terrains de transport et les bâtiments recouvrent des assises plus ou moins épaisses et étendues de calcaires incrustants. Mais ces dépôts ont surtout acquis une grande puissance à la partie inférieure du faubourg du nord, où l'on ne peut creuser une cave ou un puits sans rencontrer des travertins et souvent aussi des filets ou des sources d'eaux minérales (2).

Les eaux que nous venons de nommer sont acidules, alcalines, salées, magnésiennes, siliceuses, calcaires et ferrugineuses.

---

(1) Maison n° 7.

(2) La présence des calcaires incrustants a été constatée près des fontaines du Champ-des-Pauvres et de Jaude; au-dessous des maisons nos 10 et 7 de la rue de l'Ecu, nos 16 et 8 de la rue Fontgiève; dans l'ancien couvent de Sainte-Claire et dans presque toutes les habitations du faubourg Saint-Alyre, qui longent la rue Ste-Claire, la rue de la Garde et la grande rue de Saint-Arthème, etc.

La source du puy de la Poix est saline, sulfureuse et bitumineuse, ce qui nous a engagé à la décrire à part quoiqu'elle appartienne à la commune de Clermont.

Nous ne pouvons terminer ces préliminaires sans dire un mot du puits d'Abraham ou puits des Miracles (1); il est situé rue Fontgiève, nº 54; il est creusé dans les calcaires tertiaires, au-dessous de la limite occidentale des travertins; l'eau qu'il contient est légèrement calcaire. Jadis, au mois de décembre, on plongeait dans l'eau de ce puits les petits enfants pour les empêcher de crier et les guérir de la fièvre. Cet usage barbare et superstitieux est depuis longtemps abandonné.

A. *Eaux minérales des Salins.*

1º. Source de Jaude.

La source minérale de Jaude naît dans un jardin situé entre la rue Jolie, le chemin des Roches-Galoubies et l'allée qui fait suite à la rue de Lagarlaye, à cinquante pas environ à l'est de la barrière.

A l'époque où cette fontaine coulait au milieu des terres incultes, elle était entourée de travertins, et l'on voyait sur ses bords quelques plantes maritimes,

(1) M. Desbouis a trouvé dans les archives de la ville de Clermont d'anciens manuscrits dans lesquels il est question du puits d'Abraham.

au nombre desquelles figuraient le *poa maritima*, le *glaux maritima* et le *plantago coronopus*. (Delarbre.)

Après le défrichement des Salins, la fontaine fut recouverte, et un canal l'amena jusqu'au placard en maçonnerie, où elle arrive encore aujourd'hui, et qui est situé à côté de la porte de Jaude.

« Ceste source, écrit Jean Banc, est fort copieuse et riche en sa descharge; de goust aigre et de desboire de bitume; les feces en sont orangées, et ie confesseray librement ne m'estre iamais enbesoigné de porter personne a s'en seruir. Non que ie n'aye toujours eu quelque ambition de recognoistre leur propriété par expérience : mais parceque ie n'ay iamais trouué personne disposée à la créance qu'elle peust seruir à la santé, d'autant que le vulgaire a toujours creu que ces Eaux auoyent esgalle propriété de petrefier dans les corps viuans que sur la terre : La craincte de calomnie plus frequente d'estre portée en Auuergne contre les medecins, qu'en tout autre lieu du monde, m'a retiré de la résolution que j'auois prise d'opiniastrer ce bon œuvre.

» Cependant ie me contenteray de dire que ie recognois veritablement qu'elles rendroient de beaux succez contre les maladies, a qui s'en voudroit seruir auec ordre et conseil : car j'y vois beaucoup d'apparence en la similitude du meslange, qu'elles monstrent auoir avec les autres de pareille condition tiede. »

La crainte des malades en ce qui concerne *la mau-*

vaise condition petrefiante des eaux de Jaude, est mal fondée, et le médecin de Moulins pense, au contraire, que les eaux de ce genre sont admirables à *rompre le calcul encores moruëux dans les roignons ou la vessie*. Il ajoute ensuite : « Ce qui me fortifie le plus en la creance de ceste verité, est que toutes nos Eaux medicamenteuses, peu exceptées, petrefient euidemment, principallement si elles passent par lieux pierreux ou d'aptitude petrefactiue ; cela paroist en la petite source froide de Vichy, qui est auprès de la riuière, dans le rocher, contre les Celestins : à Medesgue aussi où les voysins ne se seruent point d'autres pierres a faire les fourneaux de leurs cheminées, que des spongieuses de la generation de celle qui est plus auant dans le pré. Sans nulle doubte, celles de Vic le Conte, de Sainct Myon, et des Martres petrefient aussi ; et toutes fois on n'a jamais trouué remede plus admirable contre le calcul que celuy qui est tiré de telles aydes, des quelles nous avons veu et voyons tous les iours mille experiences de bon succez, au lieu de les rendre sinistres comme le vulgaire les craint (1). »

Depuis bien des années, les scrupules des Clermontois se sont dissipés, et les eaux de Jaude sont fréquentées par un grand nombre de buveurs. Ces derniers ont surtout afflué, après que la buvette de

(1) Jean Banc, page 112.

Saint-Pierre a disparu sous le bâtiment du Poids-de-Ville.

Le passage suivant, emprunté à Legrand-d'Aussy, semble annoncer que la source principale du champ des Salins a été mise en vogue en 1787 ou 1788.

A présent, écrit ce voyageur, c'est à la source de Jaude que l'on court. A la vérité, il s'était établi auprès de celle-ci, une guinguette où les jeunes gens des deux sexes, après avoir bu ou s'être présentés pour boire, allaient déjeûner et danser, et l'on conçoit sans peine combien ce voisinage devait ajouter à la renommée de la salubrité des eaux (1).

L'eau minérale de Jaude, moins abondante que celle des Roches, est limpide et incolore; sa saveur est aigrelette, ferrugineuse et saline. Elle donne au vin un goût agréable; mais au bout de quelques minutes, le mélange prend une couleur violette peu appétissante.

Quand on la conserve pendant long-temps dans une bouteille mal bouchée, elle laisse déposer de petits flocons ocracés renfermant des carbonates de chaux et de fer. Sa température est de + 22,25.

Evaporé à diverses époques, ce liquide minéral n'a pas toujours fourni le même poids de résidu. Voici les résultats signalés par différents expérimentateurs.

---

(1) Tome 1, page 154.

Sels obtenus en évaporant un litre d'eau :

— par Duclos, avant 1675 1,850

— par Vauquelin, en 1799 2,252

— par Mossier. 2,385

— par le docteur Nivet 2,240

Ces différences tiennent, sans doute, à ce que la source de Jaude étant mal captée, des quantités variables d'eaux douces se mêlent à l'eau minérale.

Nous nous bornerons ici à signaler les résultats des expériences faites par nous en 1845, et nous renverrons les bibliophiles qui désireraient connaître les autres analyses au mémoire de Vauquelin et à l'ouvrage de Duclos.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,5190	Bicarbonate de soude. .	0,7010
Sulfate de soude	0,0870	Sulfate de soude	0,0870
Chlorure de sodium. . .	0,7010	Chlorure de sodium. . .	0,7010
Carbonate de magnésie.	0,2400	Bicarbonte de magnésie.	0,3640
— de fer. . . .	0,0320	— de fer	0,0509
— de chaux. . .	0,5600	— de chaux. . .	0,8047
Silice	0,0700	Silice	0,0700
Apocrénate de fer. . . .	traces.	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Matière organique . . .	traces.	Matière organique . . .	traces.
Perte	0,0310	Perte	0,0310
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	2,2400	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	2,8096

La chlorose et ses diverses complications ; l'anémie, l'embarras gastrique et la dyspepsie non compliquée de gastrite ; la leucorrhée atonique et les phlegmasies

chroniques et invétérées de l'urètre et de la vessie peuvent être traités avec succès par les eaux de Jaude.

Leur dose est de deux à six verres le matin à jeun. Quand elles sont bien supportées, on peut en faire usage aux repas, en ayant soin de les mélanger avec un peu de vin. Ce mélange doit être bu aussitôt qu'il est préparé.

2°. Source de l'Hôpital.

Au sud et à cinquante ou soixante pas de la fontaine de Jaude, une source minérale est reçue dans un bassin circulaire placé au milieu de l'enclos de l'Hôpital.

Cette source est acidule, ferrugineuse, calcaire et légèrement saline. Elle est moins abondante que celle de Jaude. Sa température est de + 21°,5.

Le même enclos renferme plusieurs creux remplis d'eau douce, d'où s'échappent des bulles d'acide carbonique.

3°. Source du Champ-des-Pauvres.

Elle est signalée par plusieurs auteurs anciens (1). Elle jaillit au milieu du territoire des Salins, entre le chemin qui conduit de la place de Jaude à Beaumont et celui qui se rend aux Roches-Galoubies.

Elle est enfermée aujourd'hui dans une maison appartenant à M. Chauvel.

---

(1) Jean Banc, Chomel et Duclos.

L'eau de cette fontaine est limpide et gazeuse, et présente, à peu près, les mêmes qualités physiques et chimiques que l'eau de Jaude. Sa température est de 21°,75. Elle est rarement prescrite aux malades (1).

B. *Eaux minérales du quartier du Poids-de-Ville.*

Source de Saint-Pierre.

Les auteurs qui ont écrit avant la fin du dix-huitième siècle (2), assurent qu'il existe au milieu des fossés de la ville, près de la porte de Saint-Pierre, une source minérale très-fréquentée, tandis que celle de Jaude est tout à fait négligée.

Cette source, au dire de Delarbre, est ensevelie sous le Poids-de-Ville (3).

Il est probable que ses eaux se rendent aujourd'hui au grand aquéduc de la ville, qui, partant de la rue des Gras, passe sous les maisons situées à l'ouest de la place Saint-Pierre, sous l'angle nord-ouest du Poids-de-Ville, sous la route royale, et vient aboutir au grand escalier de la rue Sidoine-Apollinaire.

Pendant que nous nous occupons du quartier du Poids-de-Ville, nous ne devons point omettre les ren-

(1) Des suintements d'eau minérale se remarquent dans tous les fossés qui ont été creusés autour et au milieu du Champ-des-Pauvres.

(2) Jean Banc, Duclos, Chomel, etc.

(3) Notice sur l'Auvergne, page 199.

seignements qui nous ont été transmis par M. Ledru, architecte.

Vers 1807 ou 1808, en creusant les fondements de la maison Feuillade, faisant le coin de la place Saint-Hérem et de la rue Neuve Sainte-Claire, on découvrit une piscine longue de quatre mètres et large de deux. Elle avait la forme d'un rectangle, et ses parois étaient en béton très-solide. Cette piscine a-t-elle reçu autrefois l'une des sources minérales placées dans son voisinage? Les documents nous manquent pour résoudre ce problème.

C. *Sources minérales des quartiers de Fontgiève et de Sainte-Claire.*

1°. Sources de l'enclos de la Garde.

L'enclos de la Garde renferme deux sources; la première est à gauche en entrant, son trop-plein se rend à la rue Ste-Claire. Elle est très-peu abondante.

La seconde est au fond du jardin. Depuis quelques années, on l'a recouverte, et un canal l'amène jusqu'à la rue de la *Font-Saulse*, probablement la rue des eaux de Legrand-d'Aussy.

A l'endroit où elle franchit le mur d'enceinte, il existe des mamelons volumineux de travertins qui sont en partie cachés par les pierres de la muraille. Ils ont été signalés par les auteurs anciens.

2°. Ancienne fontaine de Sainte-Claire.

L'enclos de la ci-devant abbaye de Sainte-Claire

renfermait une source minérale qui coulait à pleins bords, et se répandant sur la surface du jardin, l'encroûtait et l'incrustait. On fut obligé de lui creuser, pour son écoulement, un canal profond (1).

Ce canal est bien conservé; il passe sous la maison nº 34, appartenant à M. Cocu (2), et aboutit à un petit bac placé à gauche et au fond de l'impasse de Saint-Eutrope. Du côté du sud il se dirige vers la cour Sainte-Claire; mais on ne sait point au juste l'endroit où il s'arrête. Le conduit parcouru par l'eau minérale est couvert d'un dépôt ferrugineux, mêlé d'une matière organique visqueuse.

« A l'issue du conduit, l'eau de Sainte-Claire (3) est limpide quand on la recueille dans un vase de petite dimension; mais elle paraît un peu louche lorsqu'on la voit en grandes masses; elle a une saveur piquante, ensuite salée et assez forte : elle est un peu onctueuse au toucher; sa température est d'environ 22º du thermomètre centigrade. Sa pesanteur spécifique, comparée à celle de l'eau pure, est de 1,006.

---

(1) Legrand-d'Aussy, tome 1, page 157.

(2) Cette maison est située dans la rue de Sainte-Claire.

(1) Les deux passages guillemetés nous ont été communiqués par M. H. Lecoq, pharmacien et professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand. Ce savant naturaliste a bien voulu mettre à notre disposition les notes qu'il a recueillies pendant ses excursions en Auvergne, et les renseignements que nous y avons puisés sont nombreux et pleins d'intérêt.

» Elle rougit la teinture de tournesol et verdit au bout de peu de temps le sirop de violettes. Elle est sans action, au contraire, sur le mercure et l'argent métalliques. »

Voici, d'après M. Lecoq, l'analyse de cette eau :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,5400	Bicarbonate de soude. .	0,7641
Sulfate de soude.	0,0860	Sulfate de soude.	0,0860
Chlorure de sodium. . .	1,0500	Chlorure de sodium. . .	1,0500
Carbonate de magnésie.	0,1092	Bicarbonte de magnésie.	0,1663
— de fer. . . .	0,0036	— de fer. . . .	0,0049
— de chaux. . .	1,1975	— de chaux. . .	1,7227
Silice.	0,1167	Silice.	0,1167
Matière organique. . .	traces	Matière organique. . .	traces.
TOTAL des sels par litre d'eau. . .	3,1030	TOTAL des sels par litre d'eau. . .	3,9107
Acide carbonique. . . .	1,9408	Acide carbonique. . . .	1,1346
Azote	0,0389	Azote	0,0389

En 1831, M. Cocu fit construire quelques cabinets renfermant des baignoires en bois. Ce petit établissement thermal fut alimenté par la source de Sainte-Claire; mais comme ses eaux étaient trop froides, on les réchauffait dans une chaudière découverte où elles étaient exposées à l'action directe du feu.

Au bout de quelques années, cet établissement thermal fut entièrement abandonné.

3°. Grande source de la rue Sainte-Claire.

En 1838, M. Cocu eut l'heureuse idée de conduire l'ancienne source dont nous venons d'étudier les propriétés physiques et chimiques dans un enclos

situé au-dessous de l'église de Saint-Eutrope. Il se proposait d'y construire un bassin et une école de natation.

Il obtint du conseil municipal l'autorisation de creuser un canal qui devait traverser la rue de Sainte-Claire.

Arrivés en face de la rue de la Morée, les ouvriers furent arrêtés par un banc de travertin ; on fit jouer la mine, et le rocher fut détruit ; mais alors on vit jaillir une source minérale très-abondante, et la fontaine de l'enclos de la Garde disparut. Comme le trop-plein de cette dernière source, en coulant au milieu de la rue, empêchait la glace de s'y former pendant l'hiver, le peuple s'ameuta, et M. Cocu ne put achever son canal. Une espèce de regard couvert d'une pierre fut bâtie au-dessus de la source nouvellement découverte, et depuis elle coule dans la rigole. Ces derniers travaux ont fait reparaître la source de l'enclos de la Garde.

4°. Nouvelle source de Sainte-Claire.

En creusant les fondements d'une muraille placée entre les maisons n°s 27 et 29 de la rue de Ste-Claire, on découvrit, en 1838, une fontaine minérale qui a été achetée par M. Clémentel.

En 1845, cette fontaine a été conduite jusqu'à l'enclos du nouveau propriétaire. Elle est reçue dans un cuvage où l'on préparera bientôt des incrustations. Ses dépôts sont brillants et cristallins.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

En l'absence de M. Bertrand, M. Sersiron remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président donne lecture d'une lettre adressée par le comité d'organisation du congrès scientifique, dont la treizième session doit avoir lieu à Reims. Il distribue plusieurs programmes des questions proposées, et demande si quelqu'un des membres de l'Académie désire être délégué pour la représenter au congrès. — Personne ne répond à cette invitation.

Les ouvrages suivants sont envoyés à l'Académie :

1°. *Revue agricole*, 81e et 82e livraisons (mai et juin 1845) ;

2°. *Mémoire académique sur Emmanuel Philibert, duc de Savoie*, par M. le baron Joseph Jacquemond ;

3°. De la part de M. de Caumond, l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, publié par l'Association normande, 1845, 11e année. M. de Douhet est chargé d'en faire le rapport.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin est lu et adopté, sauf une modification demandée par M. Mathieu.

L'Académie vote ensuite, après une observation de M. Nivet, l'impression des pièces lues dans la séance publique du 19 juin, et celle du rapport de M. Mathieu, sur les mémoires de la société de Bayeux.

Au nom de la commission nommée pour examiner les comptes du trésorier, M. Sersiron lit le rapport et propose de voter des remercîments à M. Mathieu, pour le zèle qu'il met à remplir ses fonctions. Ces conclusions sont adoptées.

La société décide que son président, à la tête du bureau, se rendra auprès de M. le préfet, pour solliciter de lui le rétablissement de la subvention faite autrefois à l'Académie, par le conseil-général.

M. Largé lit un fragment de traduction en vers de l'*Iphigénie* d'Euripide.

M. Baudet-Lafarge termine la lecture de son rapport sur les *Préceptes d'agriculture de Schwertz*. A l'unanimité, l'Académie en vote l'impression.

M. le président promet un rapport verbal sur l'ouvrage de M. Fialin de Persigny, sur *la destination et l'utilité permanente des pyramides d'Égypte et de Nubie, contre les irruptions sablonneuses du désert.*

A la fin de la séance, M. de Douhet montre le produit de trois grains de blé traités par son système de fumure et semés dans du sable lavé. Ces trois grains, sans avoir été arrosés, ont fourni treize épis, dont l'un est porté par une tige de 1$^{m.}$40.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 7 AOUT 1845.

Présidence de M. GONOD.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

En l'absence de M. Bertrand, M. Sersiron remplit les fonctions de secrétaire et donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans réclamation.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

Note sur Gergovia, ses basaltes, ses calcaires et ses fossiles, par M. Pomel.

Notice par M. Pilot; *sur les anciennes rues et sur un ancien plan de la ville de Grenoble avant son agrandissement, par Lesdiguières, en* 1592.

Précis statistique des antiquités du département de l'Isère, par M. Pilot.

Le secrétaire est chargé d'écrire à M. Pilot, pour le remercier de l'envoi de ses deux brochures.

Sur la proposition de M. Chasteau-Dubreuil, les membres du conseil-général faisant partie de l'Académie sont invités à se joindre au bureau, dans la démarche qu'il doit faire auprès de M. le préfet, pour obtenir le rétablissement de la subvention autrefois accordée à la société.

L'Académie décide que le prix de la collection de

ses Mémoires sera de 6 fr. pour chacune des années 1833-34-35, et de 4 fr. pour celles de 1836-37-38-39-40 ; et que ses membres auront droit à la remise de 25 p. °/₀, offerte aux libraires.

M. le président rappelle que dans la prochaine séance, qui aura lieu le 13 novembre, on procédera à la nomination aux places vacantes de membres résidants, non résidants et correspondants. Une commission doit, conjointement avec le bureau, faire un rapport sur les titres des candidats, et dresser la liste et l'ordre de présentation. Sont nommés membres de cette commission : MM. Léon de Chazelles, Lizet et Mallay.

M. Nivet continue la lecture de son ouvrage sur les eaux thermales. L'impression en est votée.

M. de Parrieu fait un rapport verbal sur le mémoire de M. Delzons, intitulé *Études sur les noms propres des villages et des familles dans le haut pays d'Auvergne*. L'impression de l'ouvrage de M. Delzons est votée.

M. Mallay lit sa légende de sainte Enimie, dont l'impression est votée.

M. de Douhet montre ensuite à l'Académie deux pots, contenant chacun une dizaine d'épis chargés de grains abondants et en parfaite maturité : ces épis ont poussé dans du sable de l'Allier, lavé et ne renfermant aucune parcelle de terre végétale. Cet étonnant résultat est obtenu par M. de Douhet, au moyen

de son système de pralinage, qui consiste à entourer les semences, avec une substance mi-partie animale et chimique, équivalant, selon lui, à plus de quarante fois son poids d'engrais ordinaire.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

A deux heures et demie, M. le président ouvre la séance.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants :

1°. *Compte-rendu du congrès scientifique de France*, 12e session, Nîmes, 1844 ;

2°. *Notice sur Anne Dubourg*, par M. Henri Doniol. (Le nom de M. Doniol est porté sur la liste des candidats au titre de correspondant) ;

3°. Nos 2 et 3 des *Tablettes d'Auvergne*, par M. Bouillet ;

4°. *Notes remises sur sa demande à la commission de la chambre des députés, chargée de l'examen du projet de loi concernant les eaux-de-vie et esprits rendus impropres à la consommation comme boisson*, par J.-A. Robert.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. Sesiron. Un membre fait observer que l'Académie a voté l'impression du dernier travail présenté

par M. Delzons, circonstance qui n'est point mentionnée au procès-verbal, lequel toutefois est adopté sans autre réclamation, après la rectification indiquée.

M. Nivet propose, et l'Académie accepte avec remercîment, la communication d'observations météorologiques qu'il se propose de publier chaque mois.

M. Baudin, précédemment membre résidant, et qui depuis a quitté Clermont, est nommé correspondant.

On s'occupe ensuite de la radiation du nom des membres décédés parmi les associés libres.

M. Gonod prend la parole et rend compte des renseignements fournis par ses soins à M. le ministre de l'intérieur, relativement à l'Académie de Clermont. Ces renseignements sont destinés à l'Annuaire des Académies, ouvrage qui désormais sera publié régulièrement par le ministère de l'intérieur. M. le président remercie M. Gonod, au nom de la société.

M. Besse de Beauregard est chargé de faire un rapport sur le compte-rendu des travaux du congrès scientifique de Nîmes.

M. l'abbé Croizet fait une communication relative à des vases antiques. Ces vases, partie bronze et cuivre, doublés d'une lame d'argent, et chargés de diverses figures généralement bien conservées, ont été trouvés entre la commune de Rentière (près d'Ardes) et le château de Mercœur. Ils contenaient des os humains calcinés, et des cendres. Leur ra-

ractère semble devoir les faire remonter à l'époque gallo-romaine. M. Croizet développe les motifs à l'appui de cette opinion, et se charge d'un rapport écrit à ce sujet.

La parole est alors donnée à M. le rapporteur de la commission chargée de composer la liste de candidats pour le titre de membre correspondant. M. Gonod donne connaissance de cette liste, qui comprend vingt-sept noms.

La commission propose de nommer seulement quatre correspondants : un membre demande que ce nombre soit porté à sept.

La commission fait en outre deux autres propositions :

1°. Nommer M. Desnanot membre honoraire ;

2°. Composer une liste supplémentaire de présentation pour les membres correspondants.

Délibérant sur ces diverses propositions, l'Académie décide qu'il y aura sept nominations de correspondants, proclame à l'unanimité M. Desnanot membre honoraire, et après diverses observations échangées sur la troisième question, prononce qu'elle ne peut devenir l'objet d'un vote ; attendu que tout nom peut être porté sur la liste uniquement sur la proposition de deux membres résidants.

M. Isidore Geoffroy-St-Hilaire est nommé associé libre en remplacement de son père, décédé.

On procède ensuite à la nomination d'un membre

résidant, en remplacement de M. Baudin. Au second tour de scrutin, M. Blanchard, membre correspondant, ayant obtenu la majorité des suffrages, est nommé membre résidant.

Sont successivement nommés correspondants :

M. le docteur Labruyère ;

M. le comte César de Pontgibaud ;

M. Desbouis, archiviste ;

M. Victor Tixier ;

M. Eugène Rouher, avocat ;

M. le docteur Tixier ;

M. Devedeux.

Les nominations achevées, M. le président prend la parole. Il appelle l'attention sur les détails historiques, relatifs à un curé de St-Babel, nommé Guillaume Boyer.

Accusé d'assassinat sur la personne de l'un de ses paroissiens, Claude Rouchier, et pour ce fait, poursuivi criminellement devant la Cour des Grands-Jours en Auvergne, Guillaume Boyer, déclaré coupable, se voit, le samedi 7 novembre 1665, condamné à être pendu et étranglé, pour réparation de son crime.

Quant à la prétendue réhabilitation qui, plus tard, aurait suivi cet arrêt, on n'en trouve trace nulle part.

M. le président dépose les diverses pièces par lui recueillies sur ce sujet. Elles ont été puisées dans les archives judiciaires du royaume, au palais de justice, à Paris, et sont extraites d'un registre intitulé *Grands-*

Jours. Ce recueil fut écrit en 1666, au retour des Grands-Jours, de la main de M. Dongois, secrétaire du roi, greffier en chef du Parlement.

Diverses observations s'échangent sur ce sujet, à propos duquel M. l'abbé Croizet donne quelques détails sommaires concernant des objets intéressant l'histoire d'Auvergne, et par lui trouvés à Olliat.

Sur la demande de plusieurs membres, M. le président promet à l'Académie un résumé écrit de sa communication, lorsque le temps lui aura permis à cet égard des recherches plus approfondies.

Rien n'est plus à l'ordre du jour. La séance est levée.

PIÈCES

RELATIVES A LA CONDAMNATION DE G. BOYER, CURÉ DE SAINT-BABEL,

Communiquées à l'Académie de Clermont-Ferrand, dans sa séance de novembre 1845, par son président, M. Tailhand.

PIÈCE N° 1,

Extraite des registres déposés dans les archives judiciaires du royaume de France.

Du jeudi 15 octobre 1665.

« Vu par la Cour des Grands-Jours, séant à Clermont, la requête présentée par M. Jean Aubert,

prêtre, docteur en théologie, à ce que, par l'arrêt qui interviendroit contre M. Guillaume Boyer, curé de l'église paroissiale de Saint-Babel, sur le procès criminel à lui commencé, pour raison d'un assassinat par lui commis, en la personne d'un de ses paroissiens, ladite cure fut adjugée au suppliant, qui en avoit les titre et capacité et prise de possession, et avoit fait demande en complainte contre ledit Boyer et défenses faites à toute personne de le troubler ou empêcher, en la possession et jouissance de ladite Cure ;

» Cependant ordonné que, pendant ledit procès, le suppliant desserviroit ladite cure, attendu qu'à présent les paroissiens de ladite église étoient sans pasteur, se faisant au préalable approuver par l'évêque de Clermont.

» Les pièces attachées à ladite requête, signées Robert, procureur. — Conclusions du procureur-général du roi.

» Ouï le rapport de M. Charles Malo, conseiller, tout considéré, la Cour ordonne que, par l'évêque de Clermont, il sera pourvu à la desserte de la cure dont est question, et pour le surplus de la requête, il y sera fait droit, ainsi qu'il appartiendra, après que le procès dudit Boyer aura été jugé.

» Potier, *premier président*. Malo. »

PIÈCE No 2,

Empruntée à un registre intitulé Grands-Jours, et faisant partie des archives judiciaires. La phrase suivante, écrite de la main du greffier Dongois (1) se trouve sur la première page de ce registre : « J'ai fait ce recueil en 1666, à mon retour des Grands-Jours. »

Du samedi 7 novembre 1665.

« Me Guillaume Boyer (2), prêtre, curé de Saint-Babel, pour réparation de l'assassinat commis en la personne de Claude Rouchier, fut condamné à être pendu et étranglé ; tous ses biens sujets à confiscation, déclarés acquis et confisqués au profit de qui il appartiendroit, sur le tout préalablement pris la somme de 1600 # parisis, d'amende envers le roi ; 48 # aussi parisis, pour faire prier Dieu pour l'âme de Rouchier, en l'église où il avoit été inhumé ; et à l'égard de Buger, valet de Boyer, condamné d'assister à son exécution, banni de la sénéchaussée d'Auvergne pour cinq ans. »

---

(1) M. Dongois était secrétaire du roi. Il avait été nommé greffier des Grands-Jours par la déclaration royale, accompagnant la nomination de tous les autres magistrats.

(2) Il étoit d'une très-méchante vie, et sur ce que Rouchier avoit appelé sa *gu...*, *Gu... du Curé*, il le fit guetter le lendemain, et lui, à la tête de six personnes, l'ayant attrapé pendant la nuit, l'assomma à coups de bâton. (*Note de Dongois*)

» Il fut ordonné que le décret de prise de corps décerné contre les nommés Dearcis, Pageix et Chaumonet, complices du curé, seroit exécuté; et que Me Amable du Vernin, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Damas, substitut du procureur-général du roi à Vic-le-Comte, seroient pris au corps et amenés prisonniers dans les prisons de la conciergerie du palais de Clermont, pour répondre aux conclusions que M. le procureur général voudroit prendre contre eux (1). »

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1845.

Présidence de M. TAILHAND.

La séance est ouverte à deux heures.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants :

Observations sur la Réforme projetée du régime hypothécaire français, par M. Euryale Fabre, notaire à Clermont.

---

(1) Ils avoient rendu une première sentence, par laquelle ils avoient reçu ce curé en ses faits justificatifs, et sur une méchante preuve qu'il en avoit donnée l'avoient absous. (*Note de Dongois*).

L'Académie charge M. de Fréminville de l'examen de ce travail.

Traité et Manuel synthétiques et pratiques des codes pénal et d'instruction criminelle, par M. Benoid, juge d'instruction à Gannat.

M. Dumiral est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

Catalogue provisoire pour servir à la Flore de la Charente-Inférieure, par la Société des sciences naturelles de ce département.

Avant de commencer les lectures indiquées à l'ordre du jour, et sur l'invitation de M. le président, l'assemblée se transporte dans la grande salle de la Bibliothèque pour visiter les dessins de la cathédrale du Puy, par M. Mallay. Cette œuvre reçoit le juste tribut d'approbation dû à son étendue et à sa perfection, et M. le président, au milieu d'une réunion nombreuse, adresse au nom de la Société des félicitations et des remercîments à l'auteur.

L'Académie étant rentrée dans la salle ordinaire de ses séances, M. Conchon donne lecture de la première partie de ses Etudes historiques et littéraires sur Savaron.

M. l'abbé Croizet lit ensuite une note sur les vases gallo-romains présentés par lui dans la dernière séance.

Cette lecture achevée, M. de Douhet communique un travail sur l'emploi du phosphate ammoniaco-ma-

guésien et du silicate de potasse considérés comme engrais.

Depuis long-temps, déjà, livré à des recherches de chimie agricole, M. de Douhet a pris connaissance des expériences de M. Boussingault sur l'emploi du phosphaste ammoniaco-magnésien comme engrais, note publiée dans les comptes-rendus de l'Institut (n° 13, 29 septembre 1845) : frappé des résultats obtenus par M. Boussingault, et guidé d'ailleurs par des considérations et des analogies du même ordre, M. de Douhet en est venu à penser que l'emploi du silicate de potasse ne donnerait pas des résultats moins avantageux pour la puissance et la rapidité de la végétation. Il a déjà tenté quelques essais dans cette direction, et les premières épreuves semblent, jusqu'à présent, légitimer ses espérances. Toutefois, incomplètes et peu nombreuses encore, parce qu'elles étaient entreprises à une époque trop avancée; elles seront renouvelées dans une saison plus favorable, et M. de Douhet promet de rendre un compte exact des nouvelles données qu'il pourra recueillir.

Après cette communication accueillie par le vif intérêt de l'Académie, et nul autre membre ne réclamant la parole, la séance est levée.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS LE TOME DIX-HUITIÈME.
(ANNÉE 1845.)

Pages.

Baudet-Lafarge. Rapport. 429

Bertrand (Michel). Note sur l'orthographe du nom du village du Mont-d'Or. 354

Bertrand (Pierre). Royat et le Mont-d'Or. 321

Idem. Rapport. 371

Dictionnaire des eaux minérales du département du Puy-de-Dôme, par V. Nivet. 481

Première partie, contenant l'histoire des sources appartenant aux communes d'Aigueperse et de Chaptuzat, d'Alagnat, d'Ambert, d'Ardes, d'Arlanc, d'Augnat, de Beauregard-Vandon, de Beaulieu, de Besse, de Boudes, de Bourg-Lastic, de Bromont et de Chapdes-Beaufort, du Chambon, de Chanonat, de Châteauneuf, de Châteldon, de Châtelguyon et de Clermont-Ferrand. 481

Jouvet des Marands. Rapport. 357

Liste des membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. 5

Nivet. (Voyez Dictionnaire des eaux minérales.) 481

Note sur l'orthographe du nom du village du Mont-d'Or, par M. Michel Bertrand. 354

Peghoux. Recherches sur les hôpitaux de Clermont. 17

Procès-verbal de la séance du 9 janvier 1845. 301

Idem *idem* du 6 février. 312

			Pages.
Procès-verbal de la séance du 6 mars.			315
Idem	*idem*	du 3 avril.	318
Idem	*idem*	du 8 mai.	369
Idem	*idem*	du 5 juin.	478
Idem	de la séance publique du 19 juin.		480
Idem	de la séance du 3 juillet.		561
Idem	*idem*	du 7 août.	563
Idem	*idem*	du 13 novembre.	565
Idem	*idem*	du 4 décembre.	572

Rapport de M. Baudet-Lafarge sur la seconde et la troisième partie des préceptes d'agriculture pratique de Schwertz. 429

Rapport sur les poésies intitulées *Mosaïque*, de M. le comte C. de Pontgibaud, par M. des Marands. 357

Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, par M. P. Bertrand, secrétaire (1844-1845). 371

Recherches sur les hôpitaux de Clermont-Ferrand, par M. Peghoux. 17

Royat et le Mont-d'Or, par M. le docteur Pierre Bertrand. 321

Tailhand. Pièces relatives à la condamnation de G. Boyer, curé de Saint-Babel. 569

FIN DE LA TABLE.

Clermont, imprimerie de Thibaud-Landriot frères.